



Plan Local d'Urbanisme

RAPPORT DE PRESENTATION

Pièce n°1

Prescription de l'élaboration du PLU le 13 Mai 2008

PADD débattu le : 02 Avril 2010

Plu arrêté le 6 Mars 2013

Plu approuvé le 9 Décembre 2013

Réalisation :

Christophe BROICHOT
Architecture et urbanisme

Atelier Palimpseste
Paysage et urbanisme
7 Allées de Tourny
33000 BORDEAUX

Communauté d'Agglomération
PAU - PYRÉNÉES

2 Bis place Royale
64000 PAU

DEFINITION, OBJECTIFS ET CONTENU DU PLU	10
1 – L'EVOLUTION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	11
1.1 – Vers un urbanisme de projet	11
1.2 – Le « verdissement » de la planification urbaine	11
1.3 – L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme	12
2 – CONTENU ET OBJECTIFS DES DOCUMENTS DU PLU	13
2.1 – Le rapport de présentation :	13
2.2 – Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :	14
2.3 – Les orientations d'aménagements et de programmation :	14
2.4 – Le règlement :	14
2.5 – Le document graphique réglementaire	15
3 – L'ELABORATION DU PLU	16
3.1 – Les différentes étapes.	16
3.2 – Plan détaillé	16
3.3 – plan schématique	18
II PRESENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL	20
1 – ELEMENTS DE GEOGRAPHIE LOCALE	20
1.1 – La position du territoire.	20
1.1.1 – Aux échelles nationales et régionales.	20
1.1.2 – A l'échelle locale	23
1.2 – Adhésion à des périmètres institutionnels	24
1.2.1 – La Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées	24
1.2.2 – De l'agglomération au Pays:	25
2 – HISTOIRE ET STRUCTURATION URBAINE	26
2.1 – Origine du toponyme	26
2.2 – Développement du peuplement	26
2.2.1 – des traces remontant à l'époque préhistorique	26
2.2.2 – L'occupation romaine	27
2.2.3 – La constitution du Béarn	27
2.2.4 – Mazères Lezons au Moyen âge	29
2.2.5 – L'émergence d'un village rue	30
2.2.6 – L'intégration à la zone d'influence de Pau et le développement périurbain	33
III LES DYNAMIQUES A L'ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	36
1 – DEMOGRAPHIE	37
1.1 – Résumé des évolutions démographiques récentes	37
1.1.1 – Un peuplement marqué par les mécanismes de périurbanisation	37
1.1.2 – Une dynamique démographique en voie d'essoufflement	37
1.2 – Des logiques communes aux territoires périphériques	39
1.2.1 – Evolution démographique des communes de l'agglomération paloise	39
1.2.2 – Attractivité et distance au cœur urbain	42
1.3 – L'influence du solde migratoire sur le solde naturel	43
1.3.1 – Une attractivité réelle mais de nombreux départs	43
1.3.2 – Une attractivité réelle mais de nombreux départs	45
1.4 – Une commune de moins en moins familiale	46
1.4.1 – Les ménages sans enfants de plus en plus représentés	46
1.4.2 – Une sélection sociale à l'échelle de l'agglomération	47
1.4.3 – Diminution de la taille des ménages	48
1.5 – Une commune parmi les plus vieillissantes de l'agglomération	48

2 – L’HABITAT	51
2.1 – Le développement du parc	51
2.1.1 – Jusqu’en 1968	51
2.1.2 – Période 1970-1990	53
2.1.3 – Après 1990	55
2.1.4 – Habitat neuf et ancien	58
2.2 – Destination des logements	58
2.3 – Une spécialisation des produits logements tempérée par l’offre sociale	59
2.3.1 – Une forte spécialisation pavillonnaire	59
2.3.2 – Un statut d’occupation limitant le turn over	60
2.3.4 – Une hausse des prix immobiliers	62
2.4 – Confort des logements	65
2.5 – cycle de PLH 2004-2010 et logement social	66
3 – PRATIQUES DE DEPLACEMENT ET RESEAU DE VOIRIE	68
3.1 – Les déplacements effectués par les habitants de la CDAPP sur Mazères Lezons	68
3.2 – Les déplacements effectués par les habitants de Mazères-Lezons	69
3.2.1 – Une majorité de trajets internes	69
3.2.2 – Une mobilité individuelle dans la moyenne de l’agglomération	70
3.3 – Les motifs de déplacement	71
3.4 – Durée des trajets et modes de transport utilisés	74
3.4.1 – L’automobile individuelle	74
3.4.2 – les transports en commun	75
3.4.3 – La marche à pieds	76
3.4.4 – Le vélo et les deux roues	76
3.4.5 – De fortes contraintes à l’emploi des modes de transports alternatifs à l’automobile	77
3.5 – Un réseau de voirie peu hiérarchisé.	78
3.5.1 – La RD100	80
3.5.2 – La RD 37	81
3.5.3 – Les axes structurant les secteurs résidentiels	82
3.6 – Equipement en transports en commun et aménagements doux	84
3.6.1 – Aménagements cyclables	84
3.6.2 – Le réseau de transports en commun	86
4 – ECONOMIE	91
4.1 – Un secteur économique très polarisé à l’échelle de l’agglomération.	91
4.2 – Le tissu économique de la commune	91
4.2.1 – Répartition par secteurs d’activités	91
4.2.2 – Un dynamisme tout relatif	94
4.3 – Le secteur primaire	95
4.3.1 – L’activité d’extraction	95
4.3.2 – Caractéristiques des exploitations agricoles	97
4.3.3 – Caractéristiques des exploitations agricoles	104
4.4 – Le secteur secondaire	105
4.4.1 – Les établissements industriels	106
4.4.2 – Le secteur de la construction	107
4.5 – Le secteur tertiaire	108
4.5.1 – Les activités de service	108
4.5.2 – Restauration et commerces	109
4.5.3 – Administration publique, enseignement, santé	112
5 – EMPLOI DE LA POPULATION	115
5.1 – Caractéristiques de l’activité de la population	115
5.2 – Statuts et conditions d’emplois.	118
5.3 – Répartition de la population entre CSP et niveaux de formation	120

6 – EQUIPEMENTS PUBLICS	124
6.1 – Les services offerts à la population	124
6.1.1 – Infrastructures administratives et culturelles	126
6.1.2 – Equipements éducatifs et socio éducatifs	126
6.1.3 – Equipements de loisirs.	126
6.2 – La desserte en réseaux	127
6.2.1 – Le réseau d’adduction d’eau	127
6.2.2 – Le réseau d’assainissement	128
IV ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT ET DES PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION	129
1 – LE CADRE PHYSIQUE	130
1.1 – Le climat	130
1.1.1 – Un climat doux et pluvieux	130
1.1.2 – Une faible occurrence des phénomènes exceptionnels	131
1.2 – Le relief et la topographie	132
1.3 – La constitution des sols	135
1.4 – Le réseau hydrographique	136
1.4.1 – Le réseau hydrographique de la plaine du Gave	137
1.4.2 – Le réseau hydrographique des coteaux et de la vallée heureuse	138
1.5 – Ressources naturelles du territoire	138
1.5.1 – La ressource en eau	138
1.5.2 – La ressource en hydrocarbures	140
2 – CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET EMISSIONS DE GES	141
2.1 – Les consommations d’énergie liées au bâti	141
2.1.1 – Un parc individuel limitant les surconsommations	143
2.1.2 – Une représentation marginale des équipements et activités	147
2.1.3 – Des initiatives publiques à l’échelle intercommunale	148
2.2 – Les consommations d’énergie liées aux transports	149
2.3 – Potentiel de production d’énergie renouvelable	151
2.4 – enjeux identifiés	154
3 – MILIEUX REMARQUABLES	155
3.1 – Les inventaires ZNIEFF	155
3.2 – Le réseau Natura 2000	157
3.2.1 – Présentation du réseau Natura 2000	157
3.2.2 – L’ensemble lié au Gave de Pau	157
3.2.3 – Les habitats naturels susceptibles d’être présents sur le site :	158
3.2.4 – Les espèces animales susceptibles d’être présentes sur le site :	163
3.2.5 – Périmètre réglementaire et localisation des habitats natura 2000	169
3.3 – zones susceptibles d’être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan	172
3.3.1 – Présentation de l’ensemble du gave de Pau.	174
3.3.2 – Localisation des habitats liés à l’ensemble du Gave de Pau.	182
3.3.3 – Un milieu en perpétuelle évolution	184
3.3.4 – Enjeux pour la protection de l’ensemble du Gave de Pau	185
3.3.5 – Présentation de l’ensemble des coteaux de Mazères	186
3.3.6 – Localisation des habitats liés aux coteaux de Mazères.	188
3.3.7 – Enjeux pour la protection des coteaux de Mazères	190

4 – TRAMES VERTES ET BLEUES	191
4.1 – Méthode d'étude	191
4.2 – Différents types de réseaux repérés sur le territoire	191
4.3 – Rappel des ensembles naturels structurant la trame verte	194
4.3.1 – Ensemble naturel lié à la saligue du Gave.	195
4.3.2 – Ensemble naturel lié aux coteaux de Mazères	196
4.4 – Les réservoirs de biodiversité	197
4.5 – Les zones de déplacements de la faune	198
4.6 – La trame verte de la commune de Mazères Lezons	199
4.6.1 – La sous trame forestière	199
4.6.2 – La sous trame des zones humides	200
4.6.3 – La sous trame prairies sèches	201
4.6.4 – Ensemble de la trame verte	202
4.7 – La trame verte de la Communauté d'agglomération.	203
4.8 – Enjeux de maintien/restauration des continuités écologiques	204
4.8.1 – La disparition des réservoirs de biodiversité	205
4.8.2 – la fragmentation et la disparition des corridors	205
4.8.3 – Etudier les possibilités d'instaurer des continuités	205
4.9 – la trame bleue	206
4.9.1 – Le réseau hydrographique	206
4.9.2 – Les haies et zones humides	209
4.9.3 – Trames bleues de la commune et de l'agglomération	213
4.10 – Enjeux généraux de gestion des trames vertes et bleues	215
5 – GESTION DES RISQUES	216
5.1 – les risques naturels	216
5.1.1 – Le risque d'inondation par débordement	216
5.1.2 – Réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation – présence de digues	219
5.1.3 – le risque d'inondation par ruissellement	219
5.1.4 – Le risque sismique	221
5.1.5 – Phénomène de retrait-gonflement des sols argileux	221
5.2 – Les risques technologiques	221
5.2.1 – Les installations classées	221
5.2.2 – Les risques liés à l'exploitation des puits de gaz	222
5.2.3 – Transport de matières dangereuses.	223
5.3 – Enjeux	224
6 – POLLUTIONS ET NUISANCES	225
6.1 – La pollution de l'air	226
6.2 – La pollution de l'eau	227
6.2.1 – Pollution des eaux de surface	229
6.2.2 – Pollution des masses d'eau souterraines	229
6.3 – Nuisances liées à l'environnement sonore	229
6.4 – Nuisances liées à l'environnement sonore	229
7 – BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACE	233
7.1 – Méthodologie	233
7.1.1 – Evolution de l'occupation de l'espace	233
7.1.2 – Une grille d'indicateurs partagés	234
7.1.3 – Identification d'espaces à « forte extension urbaine »	234
7.2 – Evolution de l'occupation de l'espace	235
7.2.1 – Occupation de l'espace en 1991	235
7.2.2 – Occupation de l'espace en 2012	237
7.3 – Indicateurs de consommation de l'espace	239
7.3.1 – Suivi de la consommation d'espace par l'urbanisation	239
7.3.2 – Dynamiques de construction dans les espaces urbanisés	240
7.3.3 – Caractérisation de l'étalement urbain	241
7.4 – Les espaces à forte extension urbaine.	244
7.5 – Enjeux	245

8 – LE PAYSAGE	244
8.1 – Identification des entités paysagères.	245
8.2 – Les berges du Gave	247
8.2.1 – Une variété des occupations du sol	247
8.2.2 – Unité 1 : Les saligues en amont	249
8.2.3 – Unité 2 : La plaine des sports	250
8.2.4 – Unité 4 : Les Horizons palois	251
8.3 – La plaine urbanisée	252
8.3.1 – L’entrée de ville	252
8.3.2 – Le bourg historique	253
8.3.3 – Les secteurs pavillonnaires	254
8.4 – Les coteaux	257
8.4.1 – Un ensemble homogène sur l’agglomération	257
8.4.2 – Les spécificités du paysage de Mazères Lezons	257
8.5 – Réciprocité des points de vue	260
8.6 – Enjeux	263
V LES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PADD	265
1 – LES NORMES JURIDIQUES ENCADRANT LA PLANIFICATION URBAINE	268
1.1 – Législation nationale sur les documents de planification urbaine	270
1.2 – Les impératifs de mixité sociale inscrits à la loi SRU	270
1.3 – Les nuisances sonores	271
1.4 – Les risques	272
1.5 – la mise en valeur des paysages	273
1.6 – La législation sur l’eau	272
1.7 – l’accueil des gens du voyage	272
1.8 – La lutte contre la régression des surfaces agricoles	272
1.9 – La loi Grenelle 2	272
2 – LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL	275
3 – LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION	282
3.1 – Un questionnaire lié au PPRI :	282
3.2 – Un questionnaire lié aux densités et formes urbaines :	282
3.3 – La sécurité et les déplacements dans la commune	282
3.4 – Une volonté de conserver et renforcer l’attractivité du centre-bourg :	283
3.5 – La mise à l’urbanisation des dernières unités foncières	283
4 – LES DOCUMENTS SECTORIELS.	
4.1 – Le PLH	284
4.2 – Le zonage d’assainissement pluvial	288
4.3 – L’étude Secteur Sud	291
4.4 – Le schéma directeur des aménagements cyclables	293

VI PRESENTATION DU ZONAGE ET DU REGLEMENT	295
1 – DISPOSITIONS GENERALES	296
2 – PRESENTATION DES ZONES URBAINES :	
2.1 – La zone UA	300
2.2 – La zone UB	301
2.3 – La zone UC	3021
2.4 – Les zones UE	303
2.5 – Les zones UY	304
2.6 – Les zones 1AU	305
2.7 – Les zones 2AU	307
2.8 – Les zones A	308
2.8 – Les zones N	309
3 – LES EMPLACEMENTS RESERVES	311
3.1 – Les emplacements réservés pour voirie.	311
3.2 – Les emplacements réservés pour équipements.	315
VII PRESENTATION DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION	316
1 – PRESENTATION DU DOCUMENT	317
2 – ORIENTATIONS LIEES A DES SECTEURS PARTICULIERS	318
2.1 – Organisation du centre bourg.	318
2.2 Lieu dit "Le château"	320
2.3 Secteur rue Pasteur - rue Sully	320
2.4 Secteur Mairie	319
2.5 Secteur Saligue	321
2.6 Voiries	321
2.7 Programmation des opérations d'habitat	321
2. 8 Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123-1-5	321
VIII JUSTIFICATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE	323
1 – LA CONSOMMATION D'ESPACE PERMISE PAR LE ZONAGE	324
1. – Comparaison POS/PLU	324
1 1 Présentation des évolutions des zones entre le POS/ PLU et le PLU :	325
1 2 La réduction des zones urbanisées et à urbaniser	327
1 3 Les espaces libres dans les zones constructibles :	328
2 – PREVISIONS DE CONSOMMATION D'ESPACE	330
2.1 – Les besoins identifiés en terrains urbanisables	330
2.2 – La consommation d'espace pour opérations d'habitat	336
3.3 – La consommation d'espace pour équipement public	
IX INCIDENCES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT	337
1 – DISPOSITIONS LEGISLATIVES	338
2 – ENJEUX DU PLU EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT	340
1) Une forme urbaine limitant les rejets de gaz à effet de serre	340
2) Un étalement urbain limité à l'échelle de l'agglomération	340
3) La protection des espaces naturels et du réseau écologique	340
4) La préservation des patrimoines architecturaux et paysagers	341
5) La protection de la ressource en eau	341
3 – INCIDENCES DES DISPOSITIONS DU PLU	342
3.1 – La gestion des déplacements.	342
3 .2 – La gestion des déchets	346
3.3 – L'environnement sonore.	347
3.4 – Les choix énergétiques et l'environnement climatique	349
3.5 – La gestion de l'eau	350
3.6 – Ecosystème et biodiversité.	352
3.7 Natura 2000	354
1 – Présentation du réseau Natura 2000	354
2 – L'ensemble lié au Gave de Pau	354
3 – Les habitats naturels présents sur le site du gave de Pau	355

4 – Evaluation préliminaire des incidences Natura 2000 du Plan Local d’Urbanisme	355
A Méthode et sources des données pour la réalisation de l’analyse de l’état initial	356
B Description du projet :	358
B 1 Un secteur UE i :	359
B 2 Un secteur NLi :	360
B 3 Un secteur Nei :	363
B 4 Un secteur Ni :	366
C Analyse de l’état initial et bio évaluation	368
C.1. Habitats naturels d’intérêt communautaire	368
C.2. Espèces végétales d’intérêt communautaire	368
C.3. Les espèces animales d’intérêt communautaire	370
D Analyse des effets notables du projet, directs et indirects, sur les habitats naturels et les espèces ayant justifié la désignation du site	371
3.8 – Le paysage	373
3.9 – La consommation du foncier :	374
X INDICATEURS DE SUIVI DE L’APPLICATION DU PLU	380
1 – DEFINITION DES INDICATEURS	381
2 – TABLEAU DE BORD	382

BIBLIOGRAPHIE

I DEFINITION, OBJECTIFS ET CONTENU DU PLU

1 – L'EVOLUTION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

1.1 – Vers un urbanisme de projet

La **loi SRU du 13 décembre 2000** et ses décrets d'application ont profondément réformé les instruments de planification urbaine. Les schémas directeurs ont été remplacés par les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), les Plans d'Occupation des Sols par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

L'ambition des auteurs de la loi SRU a été de passer d'un urbanisme de règle et de gestion foncière à un urbanisme de projet : **le PLU doit être la rencontre entre un territoire et un projet** :

- Un « territoire » dans toutes ses composantes géographiques, économiques, sociales, historiques, culturelles, patrimoniales...
- Un « projet » traduisant une stratégie collective de développement fondée sur un parti d'aménagement, de protection et de mise en valeur du territoire.

L'intégration de cette dimension de « projet » élaboré à un horizon d'environ 15 ans est la principale innovation du PLU par rapport au POS (plan d'occupation des sols) auquel il succède. La fonction de régulation et de répartition de la constructibilité n'est plus une fin en soi. Elle constitue un moyen de mettre en place une stratégie partagée, exposée dans un PADD (projet d'aménagement et de développement durable) rajouté au dossier.

La vision portée par le PLU doit concerner l'ensemble du territoire (il n'y a pas de PLU partiel), ce qui interdit une gestion quartier par quartier. Même si la réalisation d'opérations sur des secteurs particuliers est prise en compte, elles doivent pouvoir s'intégrer dans le projet global.

La **loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003** apporte plusieurs modifications à la loi SRU. Elle clarifie le contenu du dossier de PLU ainsi que la fonction du PADD, qui perd son caractère opposable. Le PLU sera composé, en plus des rapport de présentation et des documents réglementaires, d'un PADD et d'orientations d'aménagements facultatives. Il sera également accompagné d'annexes.

1.2 – Le « verdissement » de la planification urbaine

La **loi Grenelle 2 de 2010** constitue la déclinaison législative des principes actés par le « grenelle de l'environnement » de 2007 Elle vient redéfinir le contenu de certains documents, introduit de nouveaux instruments de planification et réoriente les objectifs généraux des politiques de planification.

- Un renforcement de la prise des enjeux environnementaux dans l'élaboration des PLU. La lutte contre l'étalement urbain, la restauration des continuités écologiques, la réduction des obligations de déplacements et plus généralement des émissions de GES font dorénavant l'objet d'une attention particulière. Il en découle un accroissement des exigences en termes d'analyses et de justification du projet de la commune.
- De nouvelles possibilités réglementaires et opérationnelles offertes par le PLU pour répondre à ces nouvelles exigences :
 - Instaurer des densités de construction minimales et plafonner les obligations de stationnement dans les secteurs desservis par les transports en commun.
 - La mise en place d'indicateurs de suivi de l'application du PLU.
 - Délimiter des zonages de performances environnementales, énergétiques et NTIC.
 - Autoriser des dépassements de règles de densité pour les constructions répondant à des normes de performance énergétique.
 - Mettre en place un échancier d'ouverture à l'urbanisation des terrains.
- Une incitation à l'élaboration de PLU intercommunaux (PLUi) dont des éléments de cadrage ont été intégrés aux articles du Code de l'Urbanisme. Si la loi confirme la pertinence de l'échelle intercommunale, elle ne procède cependant à aucun transfert de compétence.
- Une synergie accrue avec le SCOT, qui pourra désormais « imposer » aux PLU des normes minimales de densité, des obligations minimales/maximales de stationnement sur certains secteurs.
- La création de deux nouveaux schémas régionaux, le schéma régional de compétence écologique (SRCE) et le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) avec lesquels le PLU doit entretenir un rapport de compatibilité.

1.3 – L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme

les textes mettant en œuvre la loi Grenelle 2 généralisent l'obligation de soumettre les documents d'urbanisme à évaluation environnementale. Le décret du 23 Août 2012, notamment, l'élargit aux :

- Elaborations de PLU sur des communes littorales, de montagne, ou dont le territoire comprend tout ou partie d'un site natura 2000.
- Révisions et déclarations de projet impactant un site natura 2000, une protection réglementaire – EBC et EVP notamment, un zonage A ou N, générant un risque de nuisance ou ayant une incidence sur le PADD.
- Modifications impactant un site natura 2000.

L'évaluation environnementale est une démarche visant à placer les thématiques liées à l'environnement et au développement durable au centre du processus décisionnel guidant les procédures de planification. Elle s'appuie sur un diagnostic renforcé dégagant des enjeux pour le territoire, en regard desquels chaque orientation du projet ainsi que sa déclinaison – réglementaire ou opérationnelle – doivent être appréhendées.

L'évaluation ne porte pas sur les impacts à posteriori du document. Elle a lieu durant toute la durée d'élaboration :

- Les objectifs du PADD sont définis à partir des enjeux environnementaux mis évidence par le diagnostic.
- Différents scénarii mesurant les possibles impacts sur l'environnement des dispositions du PLU sont proposés et évalués.
- Des mesures permettant d'éviter ou de compenser les impacts repérés doivent, le cas échéant, être intégrées.
- Une batterie d'indicateurs assurant le suivi de la mise en œuvre du document doit être dressée.

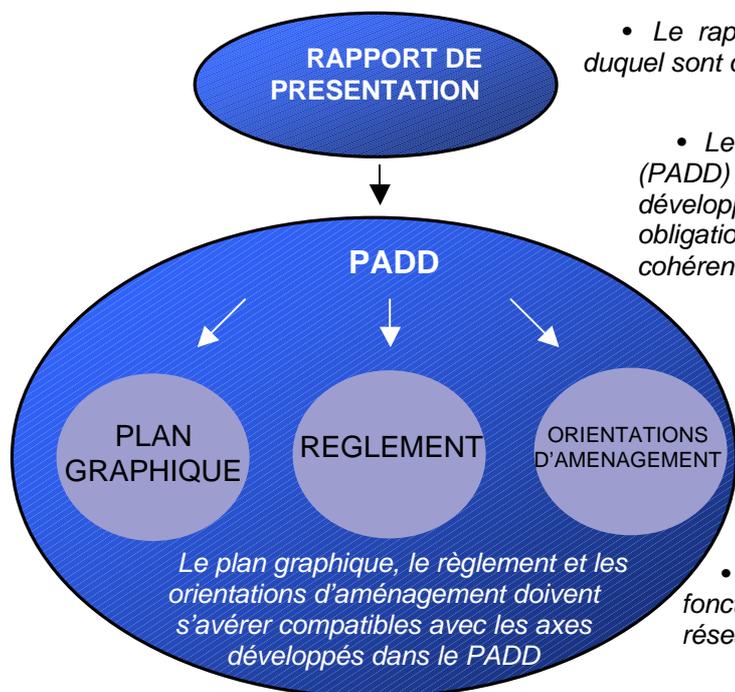
Les données recueillies et la forme que prend l'évaluation favorisent en outre la transparence des choix et la concertation avec les personnes associées ainsi que les administrés. Elles doivent permettre de comprendre :

- Comment les orientations et objectifs environnementaux qui s'imposent au territoire sont déclinés par le document.
- Comment et selon quels critères ont été effectués les choix en matière d'aménagement.

L'évaluation environnementale est principalement formalisée dans le rapport de présentation du PLU. Elle renforce le contenu du diagnostic et ajoute de nouvelles analyses. :

- L'articulation avec les documents instituant des normes supérieures ayant une portée environnementale.
- Le renforcement de l'« état initial de l'environnement » par l'élaboration de scénarii prospectifs et l'identification de secteurs pouvant être touchés de manière notable par le plan.
- L'identification d'enjeux environnementaux propres au territoire et à même d'appuyer le projet communal Les incidences prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement, notamment sur les secteurs sensibles repérés par le diagnostic.
- L'explication des choix retenus pour établir le PADD et sa déclinaison dans les documents réglementaires et opérationnels du PLU, au regard des enjeux environnementaux.
- Les mesures mises en œuvre pour éviter, réduire, ou compenser les dommages sur l'environnement causés par la mise en œuvre du plan.
- Les indicateurs élaborés pour analyser les résultats de l'application du plan.
- Un résumé non technique de la méthode et du déroulement de l'évaluation environnementale.

2 – CONTENU ET OBJECTIFS DES DOCUMENTS DU PLU



- Le rapport de présentation formalise le diagnostic à partir duquel sont développées les orientations générales du document

- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) présente les axes principaux de la stratégie de développement communal. Depuis la loi Grenelle 2, il a obligation d'énoncer des objectifs de consommation d'espace cohérents avec la stratégie de développement du territoire.

- Le plan graphique met en place une délimitation «par zones» des différents secteurs du territoire (habitat, activités économiques, agricoles, espaces naturels...)

- Le règlement délimite pour chacune de ces zones la fonction, l'aspect, la volumétrie ou la desserte par les réseaux et équipements du bâti et des espaces libres

- Les orientations d'aménagement et de programmation présentent des projets urbains (habitat, économie, équipement...) à développer sur des secteurs bien précis du territoire. Elles définissent également la mise en œuvre opérationnelle des politiques d'habitat et de déplacement sur le territoire.

Les différents documents constituant le dossier de PLU sont :

2.1 – Le rapport de présentation :

Souvent négligé dans le passé, le rapport de présentation constitue une pièce centrale du dossier de PLU. Au regard de l'article R.123-2 du code de l'urbanisme il expose :

- le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services (article L.123-1).
- Analyse l'état initial de l'environnement.
- Présente une analyse de la consommation d'espaces naturels et forestiers.
- Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, expose les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement. Il justifie l'institution de secteurs urbains où les constructions et installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L.123-2.
- Evalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont il prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.
- Il comprend une justification des consommations foncières prévues par la commune.
- Le contenu est renforcé en cas d'évaluation environnementale.

A partir d'une analyse de la situation existante, formalisée notamment dans le diagnostic territorial et dans l'état initial de l'environnement, le rapport de présentation met en évidence les contraintes et opportunités auxquelles le projet communal constitue une réponse.

Son importance tient également dans le rôle pédagogique qu'il joue vis à vis des administrés et de leur compréhension des enjeux du document.

Défini comme l'exposé des motifs du PLU, il est aussi un document de référence dans l'application et la gestion du dossier.

2.2 – Le Projet d’Aménagement et de Développement Durable :

Le PLU comporte un projet d’aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d’aménagement et d’urbanisme retenues pour l’ensemble de la commune (art L.123-1 du code de l’urbanisme). Depuis la loi Grenelle 2 il doit impérativement intégrer des objectifs de modération de la consommation de l’espace et de lutte contre l’étalement urbain et des orientations concernant la remise en état des continuités écologiques, l’équipement commercial et le développement des communications numériques.

La loi Urbanisme et Habitat a supprimé la portée normative **du PADD**. Cependant, si il ne s’oppose pas directement aux autorisations de construire, il s’impose aux règlements et orientations d’aménagement et de programmation. A titre d’exemple, si le règlement devait définir une zone ayant un contenu incompatible avec les orientations du PADD, il frapperait le PLU d’illégalité.

Ayant vocation à présenter le projet communal pour les années à venir, il doit prendre la forme d’un document simple, accessible à tous les citoyens, qui permet un débat clair au Conseil Municipal.

Le PADD a ainsi une place capitale dans le dossier de PLU :

- Il énonce des objectifs de consommation foncière
- Il permet de comprendre la finalité des règles instituées par le PLU
- Le débat en Conseil Municipal est une garantie de démocratie.
- Il est la « clé de voûte » du PLU ; les parties du PLU qui ont une valeur juridique (orientations d’aménagement, plan graphique et règlement) doivent être cohérentes avec lui.

Le projet doit pouvoir apporter une réponse aux enjeux mis en évidence par le diagnostic et la concertation avec la population, tout en venant s’inscrire dans le cadre fixé par le Code de l’urbanisme et les différents échelons de normes supérieures.

2.3 – Les orientations d’aménagements et de programmation :

Le PLU doit, en outre, comporter des orientations d’aménagement et de programmation relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Elles peuvent également préciser les modalités de mise en œuvre des orientations définies en matière d’habitat ou de transport sur l’ensemble du territoire.

Le document, au départ facultatif, a été créé par l’article 12 de la loi U&H. Ses attributions se concentraient sur la prévision des actions et opérations d’aménagement à mettre en œuvre, notamment pour mettre en valeur l’environnement, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine, lutter contre l’insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. Il pouvait prendre la forme de schémas d’aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et des espaces publics.

La loi Grenelle 2 a apporté plusieurs modifications. Si les principales caractéristiques (opposabilité, traitement de secteurs géographiques ou thèmes particuliers) restent inchangées, le document a dorénavant un caractère obligatoire et s’intitule « orientations d’aménagement et de programmation ».

Avec le rapport de présentation et le PADD, **il participe à la lutte contre l’étalement urbain qui est devenue l’objectif principal des documents de planification avec la loi Grenelle 2.**

2.4 – Le règlement :

Le règlement du PLU n’a que peu évolué par rapport à celui du POS. La commune n’est pas obligée de remplir tous les articles (hauteur, destination, emprise...) : elle choisit ceux qui lui paraissent utiles. Seules les règles d’implantation des bâtiments par rapport aux voies et aux limites de parcelles sont obligatoires.

Selon l’article L123-1 du code de l’urbanisme, le plan local d’urbanisme comporte un règlement qui fixe, en cohérence avec le PADD, les règles générales et les servitudes d’utilisation des sols permettant d’atteindre les objectifs mentionnés à l’article L121-1. Elles peuvent délimiter les zones urbaines ou à urbaniser et des zones naturelles ou agricoles à protéger. Elles définissent, en fonction des circonstances locales, les règles concernant l’implantation, la densité, la desserte ou l’aspect des constructions.

La loi Grenelle 2 introduit une innovation dans la gestion des COS. Il est désormais possible d’instaurer une densité minimum dans des secteurs situés à proximité des transports collectifs existants ou programmés, ou des majorations en fonctions de performances énergétiques, environnementales ou urbaines.

2.5 – Le document graphique réglementaire

Les documents graphiques délimitent sur le territoire communal :

- Les zonages qui, associées à leur règlement, déterminent les conditions de l'occupation du sol. On peut principalement différencier les zones U (zones urbaines), AU (zones à urbaniser), A (zones agricoles) et N (zones naturelles et forestières).
- Les servitudes d'utilité publique contraignant l'occupation du sol.
- Les outils de protection de l'environnement mis en place par le PLU. Il s'agit notamment des espaces boisés classés (EBC) et des espaces verts protégés (EVP). Depuis la loi Grenelle 2, le plan graphique doit également faire apparaître les trames vertes et bleues.
- Les emplacements réservés assurant la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation d'équipements d'intérêt général ou de programmes de logements à caractère social.
- les secteurs à risques.

3 – L'ELABORATION DU PLU

3.1 – Les différentes étapes.

Seule la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de PLU (article L.123-18) peut décider d'engager et mener la procédure d'élaboration (article L.123-6).

La prescription du PLU est ainsi du ressort de la commune, qui manifeste son intention par voie de délibération du Conseil Municipal. Cette délibération fixe également les modalités de concertation avec le public. Elle doit être notifiée pour information à toutes les personnes publiques associées : le Préfet, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général, le représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains, les représentants des chambres consulaires, ainsi que le Président de l'EPCI chargé du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale. Elle doit également faire l'objet d'un affichage en mairie pour publicité.

Débute alors une phase de concertation avec la population. Ce dialogue peut s'effectuer dans le cadre de réunions thématiques (habitat, déplacements, protection du patrimoine, entrée de village...).

Avant la fin de cette étape de la procédure, un débat est organisé au sein du conseil municipal. Il vient valider les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il ne s'agit à ce stade ni d'une présentation, ni d'une discussion sur les dimensions réglementaires et opérationnelles du document.

L'arrêt du projet de PLU marque la fin des études nécessaires à son élaboration et l'achèvement de la concertation avec le public. Il fait l'objet d'une délibération, qui doit restée affichée en mairie pendant un mois annexée au dossier arrêté de PLU. Le dossier arrêté doit également être tenu à la disposition du public.

Le projet de PLU arrêté doit être ensuite notifié pour avis aux personnes publiques associées qui disposent d'un délai de 3 mois pour faire connaître leur avis.

Le projet de PLU est alors soumis à enquête publique.

Il sera ensuite définitivement approuvé par le conseil municipal.

3.2 – Plan détaillé

L'élaboration d'un plan local d'urbanisme repose sur un ensemble de procédures long et complexe normé par le Code de l'urbanisme et ratifié par les services de l'Etat. Le non respect d'une ou plusieurs étapes peut conduire à l'invalidation du projet ou entraîner une fragilité juridique si il est malgré tout approuvé.

L'innovation apportée par rapport au POS réside dans la volonté de laisser une large place à la concertation avec les multiples acteurs du développement du territoire.

è La prescription :

1/ Définition des modalités de concertation

2/ Délibération du Conseil Municipal

3/ Notification de la délibération aux personnes associées :

- le Préfet,
- Le Président du Conseil Régional,
- Le Président du Conseil Général,
- Le représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains et des organismes mentionnés à l'article L.121-4,
- Les représentants des chambres consulaires,
- Les représentants des organismes de gestion des parcs naturels régionaux,
- Le Président de l'EPCI chargé du suivi du schéma de cohérence territoriale.

4/ Publicité : affichage en mairie.

5/ Le certificat de publicité.

6/ Insertion dans un journal – Lettre de demande d'insertion – Le journal en question.

7/ Publication au recueil des actes administratifs.

è L'élaboration :

1/ Le dossier concertation :

- Les délibérations.
- Les compte-rendus de la concertation.
- Les courriers.
- Les réponses aux courriers.
- Les coupures de presse – Archives – Documents.

2/ Le dossier association :

- Le porter à connaissance de l'Etat.
- Les courriers de demande de consultation.
- Les réponses de ces courriers.
- Les avis
- Suivi des consultations avec les personnes associées.
- Les coupures de presse.

3/ Consultation d'autres personnes publiques :

- Les courriers aux Présidents des EPCI voisins et maires des communes voisines ou leurs représentants.
- Les réponses et avis.

En parallèle :

Elaboration des documents du dossier de PLU.

è Arrêt du projet de PLU :

1/ Bilan de la concertation par le Conseil Municipal.

2/ Arrêt du projet de PLU.

3/ Délibération du Conseil Municipal + dossier.

4/ Consultation sur le projet arrêté.

5/ Notification aux personnes publiques associées :

- Le Préfet,
- Le Président du Conseil Régional,
- Le Président du Conseil Général,
- Le représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains et des organismes mentionnés à l'article L.121-4,
- Les représentants des chambres consulaires,
- Les représentants des organismes de gestion des parcs naturels régionaux,
- Le Président de l'EPCI chargé du suivi du schéma de cohérence territoriale.
- Les personnes consultées obligatoirement et celles qui en font la demande.

6/ Les lettres de transmission.

7/ Les retours des courriers.

8/ Publicité : affichage en mairie.

9/ Le certificat de publicité.

10/ Mise à la disposition du public du projet.

è L'enquête publique :

1/ Saisine du Président du Tribunal Administratif pour désigner un commissaire enquêteur.

2/ Arrêté du maire de mise à l'enquête publique.

3/ Le dossier d'enquête.

4/ Publicité.

è **Prise en compte des avis – Eventuelles modifications du projet.**

è **L'approbation :**

1/ **Délibération du Conseil Municipal.**

2/ **Transmission en Préfecture.**

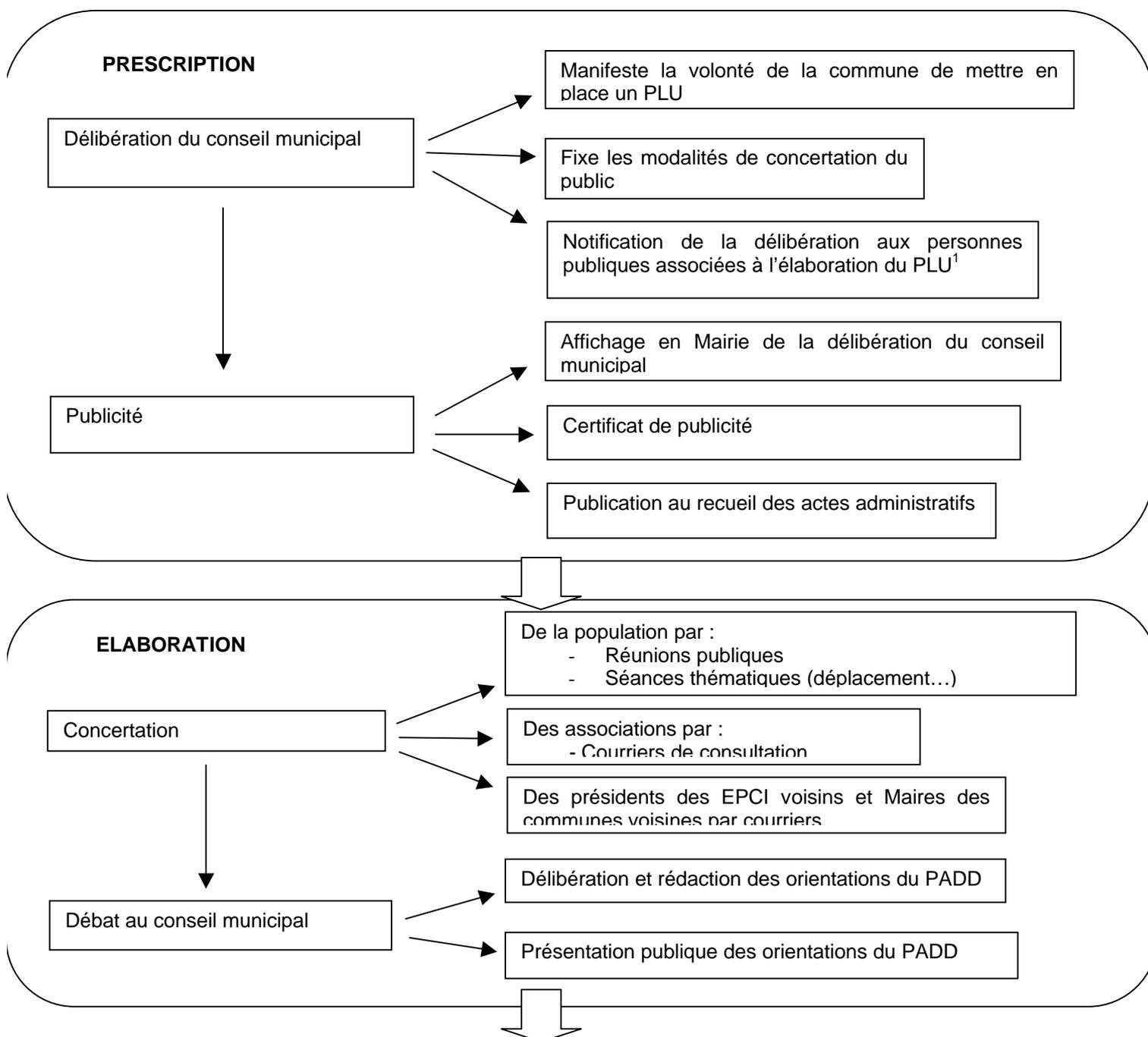
3/ **Publicité et affichage en mairie.**

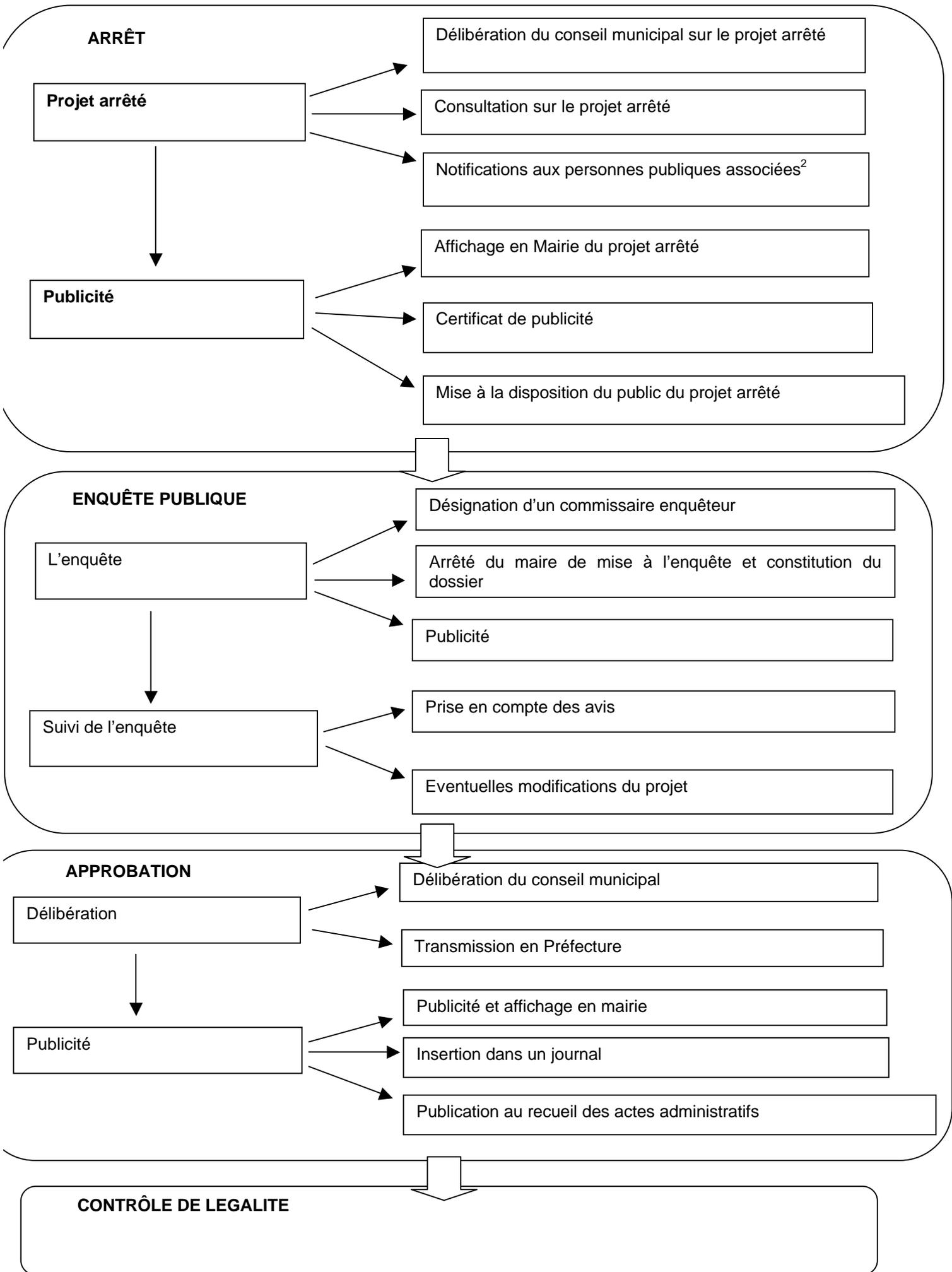
4/ **Insertion dans un journal – Lettre de demande d'insertion**

5/ **Publication au recueil des actes administratifs.**

è **Contrôle de légalité.**

3.3 – plan schématique





II PRESENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL

1 – ELEMENTS DE GEOGRAPHIE LOCALE

1.1 – La position du territoire.

1.1.1 – Aux échelles nationales et régionales.

Mazères - Lezons est une commune périurbaine située dans l'aire d'influence de Pau, chef lieu du département des Pyrénées Atlantiques, en Aquitaine.

Longtemps excentré par rapport aux grandes orientations du développement national, le territoire jouit depuis les années 1950 d'une attractivité certaine basée sur la richesse du sous sol et la qualité du cadre de vie :



- La qualité agronomique des terres et le climat qui ont favorisé une maïsiculture intensive.
- La découverte de gisements d'hydrocarbures dans le bassin de Lacq, qui a entraîné l'implantation de grandes compagnies d'exploitation.
- L'arrivée de plusieurs locomotives industrielles, notamment dans le secteur aéronautique.
- L'émergence d'un pôle universitaire dynamique.
- La qualité de vie favorisée par l'accès rapide à l'océan Atlantique comme aux Pyrénées.
- Un niveau d'équipement très élevé tant aux niveaux culturels, récréatifs, éducatifs ou sportifs.
- Sa relative proximité aux capitales régionales d'Aquitaine et de Midi Pyrénées comme à l'Espagne.

Malgré ces qualités l'aire urbaine paloise ne rayonne qu'à l'échelle, très locale, du bassin de l'Adour. Sa visibilité nationale et européennes sont faibles et le territoire peine à faire émerger une image de dynamisme.

Dans un contexte de renforcement de la compétition entre territoires, sa localisation entre quatre agglomérations comptant chacune plus d'un million d'habitants – Bordeaux, Toulouse, Bilbao et Saragosse – occulte sa croissance. Elle souffre également du développement de la conurbation Bayonne-Anglet-Biarritz qui cherche à s'inscrire comme le principal pôle urbain du département.

Alors que sa position en piémont et la qualité des liaisons avec les aires métropolitaines constituées autour de Bordeaux et Toulouse le prédisposent à un rôle de tête de pont, le bassin de vie palois n'a que peu d'échanges et de relations directes avec l'Espagne. Les Pyrénées représentent toujours aujourd'hui une véritable barrière et la majeure partie des flux transite par le pays basque. Pau est plutôt tournée vers la région Midi Pyrénées, comme en atteste sa place dans le réseau de villes Béarn-Bigorre.

L'AGGLOMÉRATION PALOISE, ENTITÉ DU RÉSEAU DE VILLES BÉARN-BIGORRE DANS LE GRAND SUD-OUEST



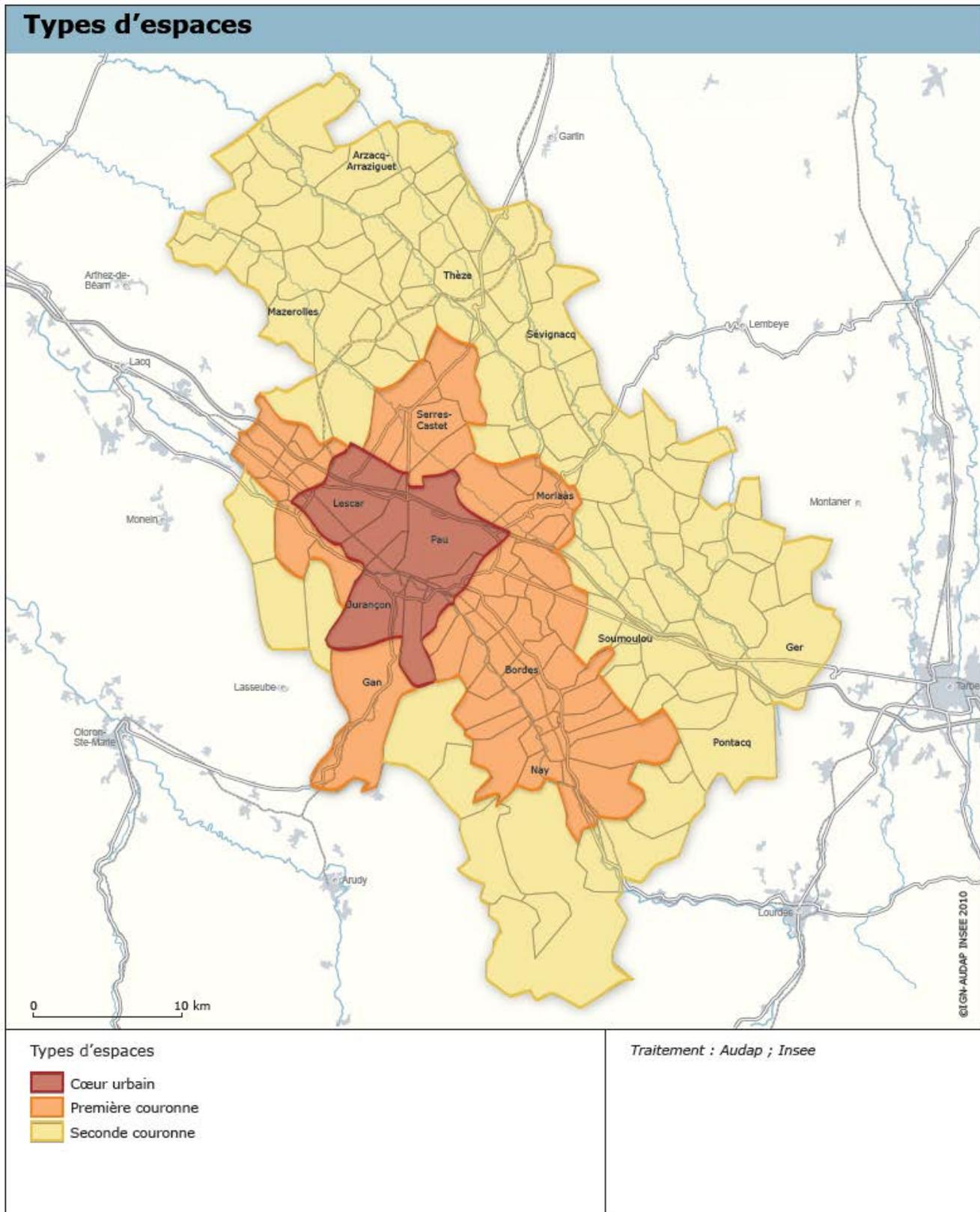
Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées, 2011
 Source : IGN, BD Carthage ;
 Via Michelin ; NASA, Mnt

Réseaux	Systèmes urbains et rayonnement	Espaces attractifs
----- Voie ferrée classique	 de dimension européenne	 Pyrénées, espace qualitatif et de rupture
Ligne Grande Vitesse	 de dimension supra-nationale	 Littoral atlantique, espace d'attractivité et d'ouverture
----- existante	 dont aire urbaine de plus d'1 million d'hab.	
----- en construction	 de dimension nationale	
----- en réflexion	 de dimension supra-régionale	
----- Autoroute existante	 Conurbation basque (650 000 hab.)	
----- Voies principales	 Réseau de villes Béarn-Bigorre	
 Aéroport international		
 Autre aéroport		
 Port		

1.1.2 – A l'échelle locale

A l'échelle de l'aire urbaine paloise Mazères-Lezons est située en périphérie immédiate de la ville centre – 4 km au Sud. Elle est considérée comme faisant partie intégrante de son cœur dense en raison de la continuité bâtie avec Gelos. Cette localisation a favorisé une croissance résidentielle basée sur la construction de lotissements pavillonnaires dont les habitants profitent de la proximité des équipements et zones d'emploi de Pau.

Elle est riveraine de Gelos à l'Ouest, Bizanos Au Nord, Uzos au Sud et à l'Est.



1.2 – Adhésion à des périmètres institutionnels

1.2.1 – La Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées

L'amorce d'une vision intercommunale de l'aire urbaine paloise est relativement récente. Face à la conjoncture économique nouvelle et à la pression fiscale des communes, le processus d'agglomération administrative devient une nécessité.

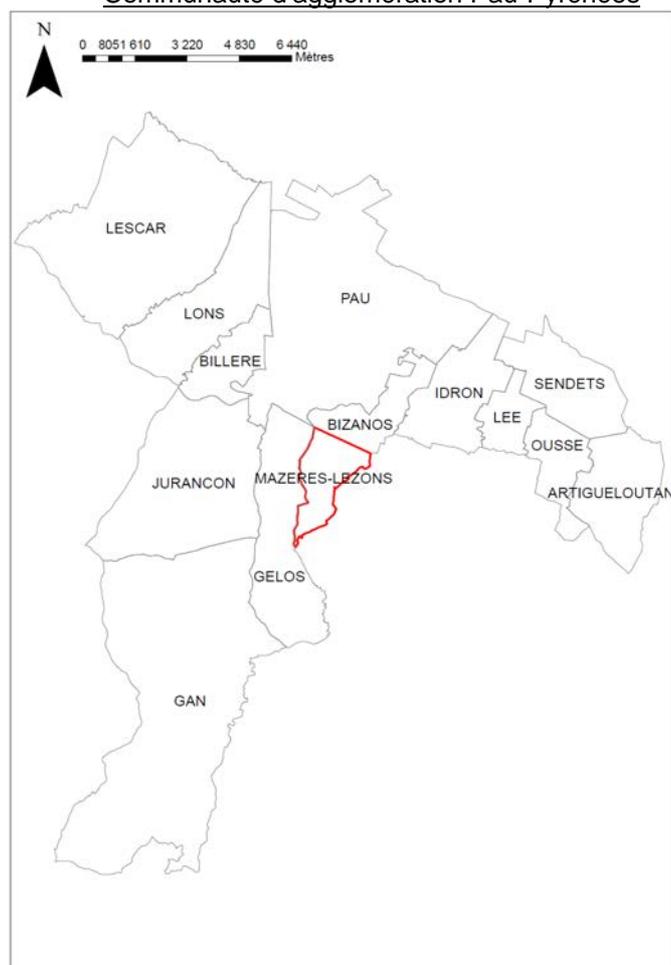
Issues de la loi Chevènement du 12 juillet 1999, les Communautés d'Agglomération et les Communautés de Communes viennent enrichir le cadre institutionnel issu des lois de 1982 et de 1995 (loi Pasqua). Elles ont pour objectif de faciliter la reconnaissance du fait urbain et d'éviter la marginalisation des espaces ruraux. Contrairement aux précédentes tentatives de législation sur les regroupements de territoire (divers syndicats, processus de fusions de communes...), elles rencontrent un succès rapide.

Selon la définition de la LOADDT, une Communauté d'Agglomération est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centres de plus de 15 000 habitants.

Elle dispose de larges compétences qu'elle assure en lieu et place des communes membres.

- Certaines sont obligatoires et directement liées aux statuts de l'intercommunalité :
 - développement économique
 - aménagement de l'espace
 - équilibre social de l'habitat
 - politique de la ville
- D'autres, optionnelles, sont choisies au sein d'une liste :
 - protection de l'environnement et du cadre de vie
 - création et entretien des voiries d'intérêt communautaire
 - construction et entretien des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire.
- Enfin, elle peut s'arroger des compétences « librement choisies ».

Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées



Outre une multiplicité de structures souples ou associatives – Pays du grand Pau servant de périmètre au SCOT, divers syndicats d'équipement et de gestion – Mazerès Lezons a adhéré à la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées – CDAPP – dès sa création au 1^{er} Janvier 2000. Cet EPCI à fiscalité propre regroupe 14 communes : Pau, Lescar, Lons, Billère, Jurançon, Gan, Mazerès-Lezons, Bizanos, Idron, Ousse, Sendets, Artigueloutan et Lée.

Elle a été précédée par le SIAMELAP (syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'équipement de l'agglomération paloise) créé dès 1966, puis une communauté de communes, en 1999, qui n'aura eu qu'une brève existence.

La CDAPP exerce plusieurs compétences en lieu et place de ses communes membres, notamment dans les champs de l'aménagement et du développement économique, de l'habitat, l'environnement, la gestion des équipements et réseaux intercommunaux.

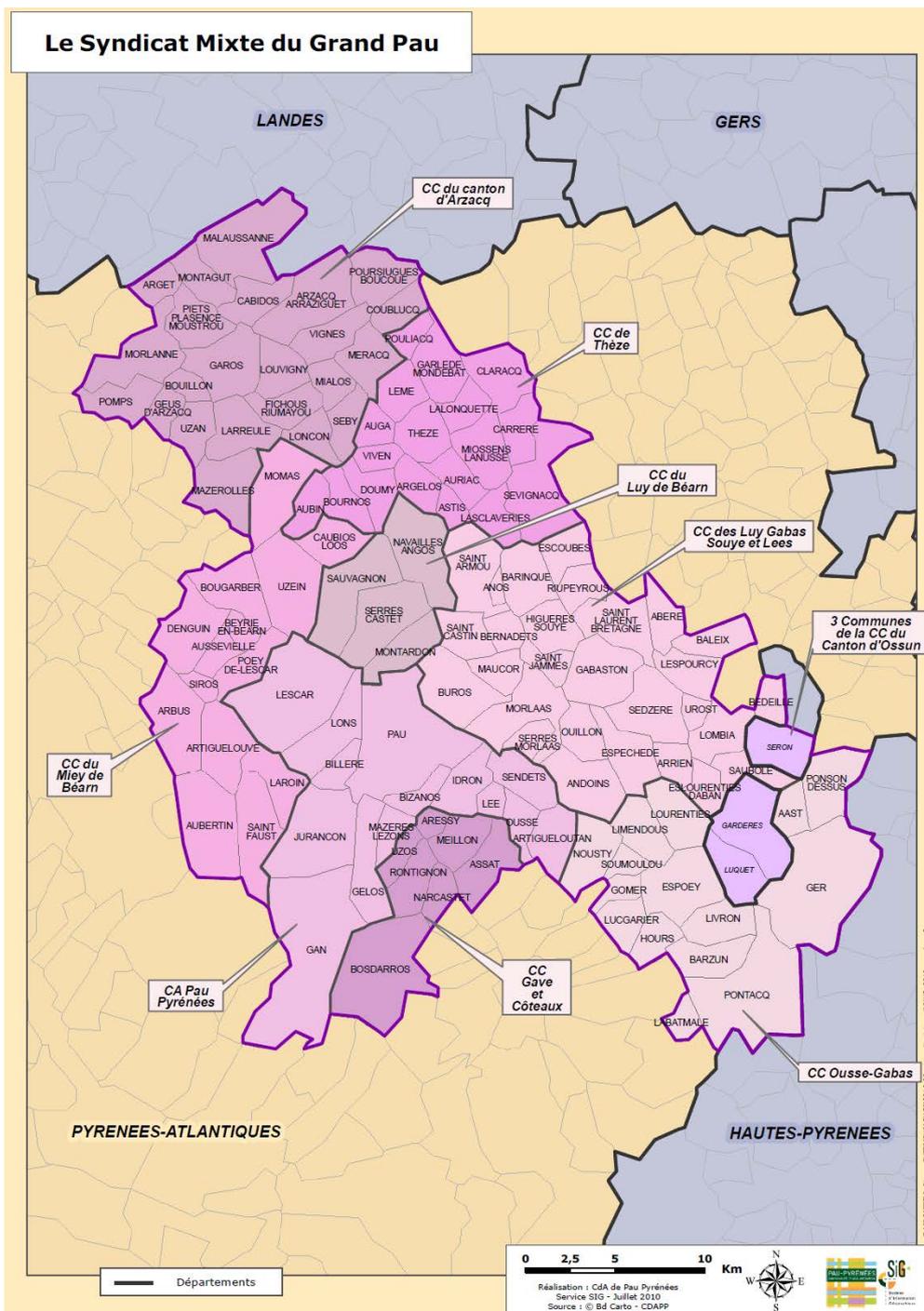
1.2.2 – De l'agglomération au Pays:

La LOADDT et la SRU, en plus d'encourager les processus de coopération intercommunales, permettent la constitution de « pays », nouvelles entités administratives conçues pour assurer une réflexion à l'échelle des bassins d'emploi et de vie.

La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées fait partie du Pays du Grand Pau dont le périmètre comprend 8 EPCI et 2 communes isolées. Il se rapproche de l'aire urbaine telle que définie par l'INSEE.

Parallèlement à sa démarche de contractualisation, le Pays du Grand Pau élabore un projet de territoire. La perspective élargie permet le traitement d'enjeux nécessitant une action à l'échelle des bassins de vie, notamment ceux ayant trait au dialogue centre-périphérie. On peut par exemple citer la fuite des ménages vers les communes rurales et les conséquences sociales et urbaines induites sur ces territoires (disparition des espaces naturels et agricoles, conflits d'usages, migrations pendulaires, dépendance à l'automobile individuelle) dépassant le cadre strict du territoire de la CDAPP.

Le syndicat mixte du « Grand Pau » ayant pour mission de réaliser le SCOT à l'échelle de son territoire a été officiellement mis en place le 6 Octobre 2008.



2 – HISTOIRE ET STRUCTURATION URBAINE

2.1 – Origine du toponyme

Les toponymes « *Maseres* » et « *Lezoos* » sont cités pour la première fois en 1368 dans « les titres du Béarn ». Ils évoluent par la suite jusqu'à prendre la forme qu'on leur connaît aujourd'hui :

- « *Mazeras* » et « *Lessos* » en 1536 dans la « reformation du Béarn »
- « *St barthelemy de Mazères* » et « *St Pierre de Lezons* » en 1714 dans « les titres du chapitre de Lescar »

2.2 – Développement du peuplement

2.2.1 – des traces remontant à l'époque préhistorique

Aucune trace de la commune n'est mentionnée avant le XIV^{ème} siècle. Cependant, nous savons que des peuplades ont vécu et se sont développées dans la région béarnaise depuis des périodes bien antérieures. Les *tumuli* ou « puyous » découverts attestent une présence et une activité humaine préhistoriques dans le secteur :

- *Tumulus* de touya de Baylac
- *Tumulus* de la Peyrade
- *Tumulus* de la Doussine

Il s'agit d'élévations de terre ou de pierre recouvrant des sépultures d'inhumation, ou d'incinération d'époque campanienne. Le plus ancien semble être le *tumulus* de Pomps, situé sur le pont-long. La construction de son tertre est datée entre la fin du néolithique et le début de l'âge du bronze, soit environ 2100 avant JC¹.

Une de ces formations, dont l'époque n'a pas été précisément déterminée, a été mise à jour sur la commune.

Ces vestiges sont les seules traces d'occupation avant la période antique, vers 500 avant JC, où le secteur est habité par des tribus ibères, les *venarnis*. Il s'agit d'un peuplement local pouvant être inclus dans l'ensemble ibéro-aquitain, ce dernier étant à distinguer du reste du territoire gaulois car il n'y est pas parlé de langue celte avant le III^{ème} siècle avant JC.

Localisation de certains peuples ibéro-aquitains



Les ibéro-aquitains, d'après ce que nous en savons aujourd'hui, étaient essentiellement une population de pasteurs élevant brebis, vaches et chevaux. Ceux qui vivaient dans les vallées pyrénéennes effectuaient des transhumances à travers la péninsule ibérique, alors que ceux de l'intérieur de la Gascogne, sédentarisés, subsistaient grâce à la culture du blé. Certaines tribus connaissaient la fabrication du fer, le travail de l'or et de l'argent.

Les *venarnis* peuplant l'espace pouvant être apparenté au Béarn actuel, auquel ils ont probablement donné leur nom, reprenaient plusieurs de ces caractéristiques. Ils étaient organisés en villages, pratiquaient le pastoralisme comme l'agriculture. Il est fort probable que les vallées alluviales, dont celle du Gave de Pau aient été rapidement colonisées en raison de la richesse de leurs sols.

¹ Escude-Quillet, Certain, Blanc, « Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes », 1995

2.2.2 – L'occupation romaine

Sous la domination romaine, de 51 avant JC à 419 après JC, le territoire appartient, avec le Pays de Rivière Ousse, les cantons de Lescar, et une partie de celui de Morlaàs, au *Pagus Bearnensis*. Ce terme désigne le « pays s'étendant autour de Lescar » (dont le nom latin est *Bénéharnum*), rattaché à la *Novempopulanie*, une province romaine comprenant le Sud de la Gaule Aquitaine

Aucun vestige attestant de la présence gallo-romaine n'a été découvert sur le territoire. Il n'est pas non plus fait mention d'un village nommé Mazères (ou toponyme s'en rapprochant) dans les cartes et ouvrages décrivant le peuplement de la région à cette époque.

Cependant, des traces d'implantations plus ou moins discrètes sont visibles sur certaines communes voisines :

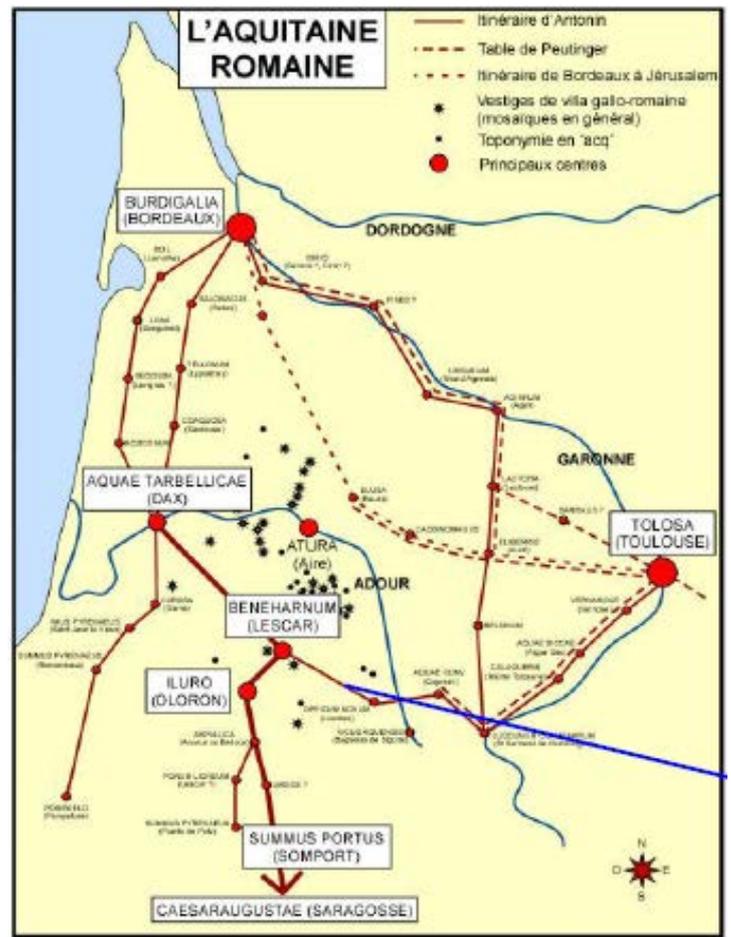
La région, comme l'ensemble de la Gaule, est traversée entre le IV^{ème} et VIII^{ème} siècle par des hordes de peuples venant des confins Nord-Est de l'Europe. Cette période d'invasions « barbares » successives, transition entre antiquité et moyen-âge, met fin à l'occupation romaine :

- Vers 410, les Suèves qui ne font que passer pour se fixer au Nord de l'Espagne.
- A la même époque les Vandales qui, après avoir pris Bordeaux, migrent à travers l'Espagne jusqu'en Afrique du Nord pour s'installer en Tunisie, Sicile et Sardaigne de 405 à 534.
- Les Wisigoths, issus des bords de la mer noire, ont occupé le Sud de la Gaule entre 419 et 534 et fait de Toulouse leur capitale. On notera que ce peuple germanique est arrivé depuis l'Espagne, qu'il a complètement occupé aux environs de 415.
- Les Vascons, peuplade antique installée entre l'Ebre et les Pyrénées, sont refoulés vers le Nord par le passage des wisigoths. Ils s'installent en *Novempopulanie* dans le courant du VI^{ème} siècle. Ils sont à l'origine du toponyme « Gascogne » désignant la région.
- Les Arabes occupent la péninsule ibérique dans sa totalité à partir de 711 et leur victoire sur le dernier souverain wisigoth. Ils poussent leur conquête au delà des Pyrénées avant d'être stoppés aux environs de Poitiers en 732.²

2.2.3 – La constitution du Béarn

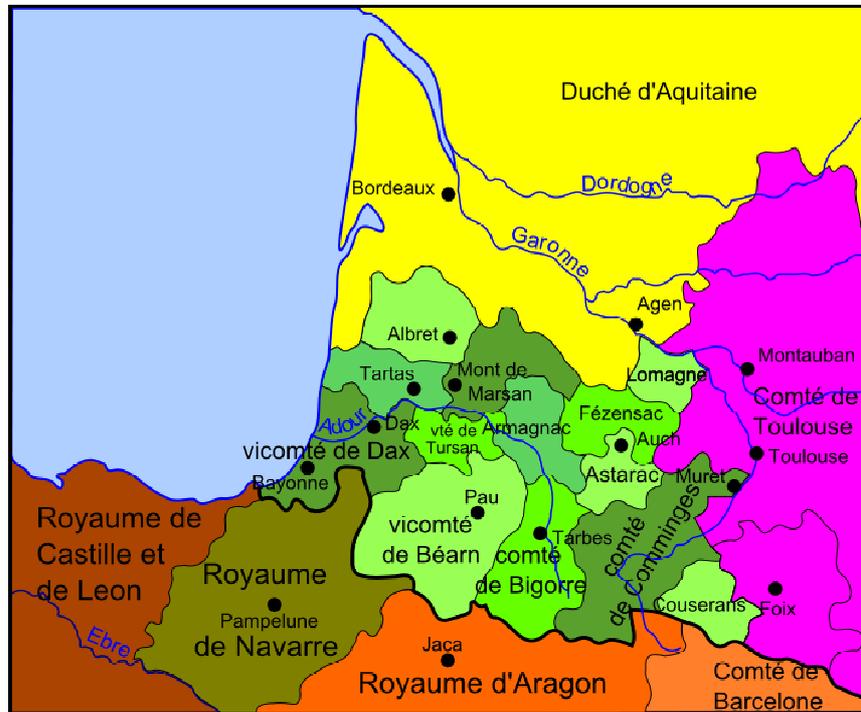
Le début du haut moyen âge est une période d'instabilité où l'Aquitaine, de conflits en mariages et héritages, passe de mains en mains parmi les héritiers de Charlemagne et se structure en duchés et vicomtés.

Sans en avoir une certitude absolue, les historiens supposent que la vicomté de Béarn est apparue aux alentours de 820 au sein du duché de Gascogne, lui même intégré à la Septimanie. Les ouvrages admettent par contre une ignorance à peu près complète quant aux événements se produisant jusqu'au XII^{ème} siècle.



² Michel Pontois, « Le Béarn », 2005

Le duché de Gascogne en 1150



Pierre Tucoo Chala a proposé une chronologie incertaine de la première dynastie des vicomtes, nommés alternativement « Centules » et « Gaston ».

La dynastie des Centules

Nom	Dates approximatives du règne
Centule 1er	Vers 905-940
Gaston 1er	Vers 940-984
Centule II	Vers 984-1004
Gaston II	Vers 1004-1010
Centule III, le Jeune	Vers 1010-1022
Centule IV	1022-1058
Centule V	1058-1090
Gaston IV, le croisé	1090-1131
Centule VI	1131-1134

Cette lignée, puis ses successeurs jusqu'à la fin du XIII^{ème} siècle, tente avec plus ou moins de réussite de garantir au Béarn une gouvernance autonome. Cependant, les nombreuses alliances, querelles de successions, guerres, font passer le territoire sous domination catalane, anglaise et française.

A cette même période (courant XIII^{ème}), des structures décisionnelles commencent à se mettre en place à l'échelle de la vicomté :

- En 1220 le vicomte Guillaume-Raymond instaure la « cour majour », constituée par la noblesse et les évêques locaux. Cette assemblée a pour fonction de statuer sur les affaires judiciaires, mais en certaines occasions il lui est revenu la charge de prendre des décisions politiques ou de nommer un souverain en cas de litige.
- En raison de l'instabilité et de l'absence prolongée des vicomtes, le Béarn en est venu à s'administrer lui même sur la base de « fors » (transposition des fueros catalans). Il s'agit d'une sorte de constitution négociée entre les princes, seigneurs et représentants des villages. Le document prend la forme d'une charte définissant les droits et les devoirs de chacun.

L'organisation de la gouvernance s'accompagne de la mise en place d'un découpage administratif tout à fait original. Cette singularité, reposant tout de même sur les bases du système féodal en vigueur durant la période, peut être expliquée par l'indépendance des béarnais vis à vis de leur princes successifs :

- La cellule de base est le village, appelé « bésiau ». Il accueille les paysans et artisans libres. L'espace est centré sur l'église, autour de laquelle sont regroupées les maisons d'habitations et, le cas échéant, la demeure du Seigneur. La sécurité est assurée par un dispositif sommaire (palissade, herse d'entrée).
- Les bésiaus sont regroupés en « baylies » dirigées par un « bayle » assisté d'un notaire. Ils associent à leur

gouvernance les « jurats » qui sont les représentants des différents bésiaux constituant la baylie. Les tâches administratives courantes (levée de l'impôt, police...) sont assurées à cet échelon.

- Toutes les communautés locales sont regroupées en « bailliages ».

Cette organisation évolue sous le règne de Gaston Fébus au XIV^{ème} siècle. Le grand dessein de ce dirigeant est l'instauration d'un état béarnais indépendant. Il s'efforce donc de rester en dehors de l'influence des grandes puissances européennes et poursuit la mise en place d'une administration civile et judiciaire respectant le droit coutumier scellé par les « fors ».

Dans une optique de défense, il superpose aux bésiaux des « abbayes laïques ». Ces établissements sont attribués à des chevaliers ou petits seigneurs totalement dévoués à leur prince. Selon P de Marca.

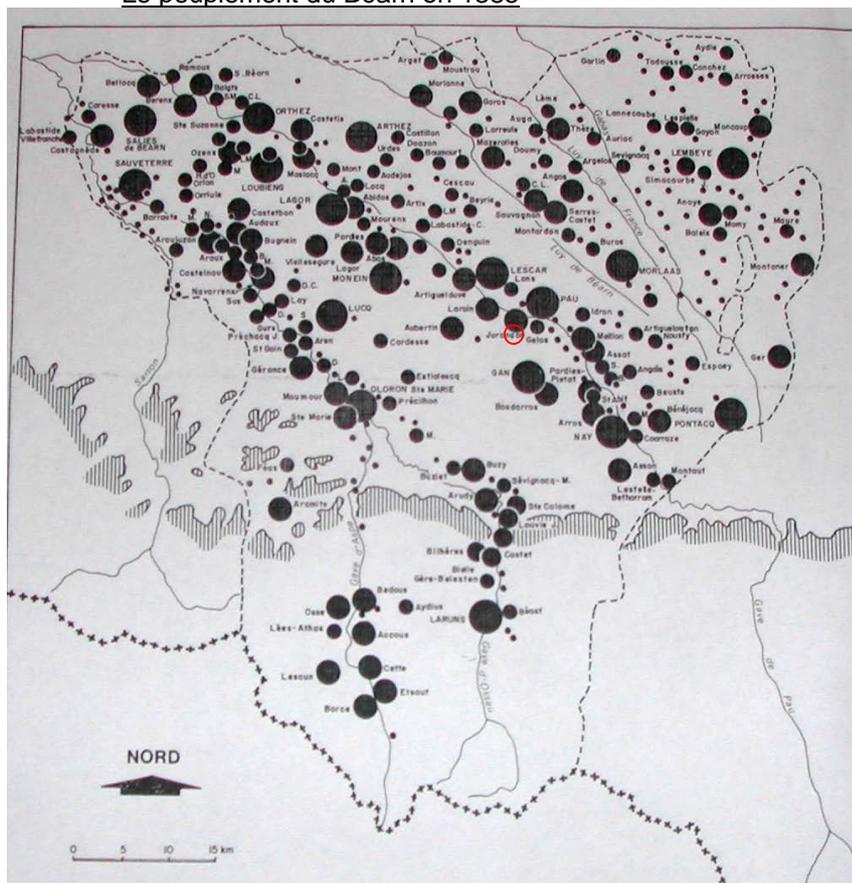
« On donne le nom d'Abbés laïcs à ceux qui possèdent la dîme du village, s'ils ne l'ont pas aliénée, et la présentation de la cure. La maison de laquelle dépendent ces droits est bastie près de l'église de la paroisse ; elle est ordinairement noble et déchargée de tailles, aussi bien que les champs qui sont des anciennes appartenances de l'abbaye ».

A la mort de Gaston Fébus, en 1391, les notables locaux créent les « états généraux du Béarn » pour éviter qu'il tombe sous souveraineté française ou anglaise en l'absence d'héritier direct. Cette assemblée reste garante de l'indépendance du territoire jusqu'à son rattachement au royaume de France en 1620. Même à partir de cette date, le « parlement de Navarre » continue de débattre en béarnais et ne reconnaît que difficilement la suzeraineté française. Il reste attaché aux « fors » et à la gestion indépendante du territoire.

2.2.4 – Mazères Lezons au Moyen âge

Au XIV^{ème} siècle, époque à laquelle des sources écrites font pour la première fois mention de son existence, le village de Mazères est un bésiau dépendant du bailliage de Pau qui en comprenait au total 125. A la même époque, Lezons abritait une abbaye laïque vassale de la vicomté du Béarn, dont il ne subsiste plus aujourd'hui que les vestiges d'une « motte castrale » médiévale (surélévation de terre surmontée par un ouvrage de défense). Leur formation a probablement été causée par une poussée démographique se traduisant par des défrichements et l'apparition d'un petit centre de colonisation rurale.

Le peuplement du Béarn en 1385



- : De 1 à 19 feux.
- : De 21 à 99 feux
- : De 20 à 39 feux
- : Plus de 100 feux

En 1385, un recensement diligenté par Gaston Fébus dénombre 5 feux sur le territoire de Mazères et 3 à Lezons. Un feu désignait un foyer familial, soit cinq à six personnes. Ce recensement était motivé par des raisons

fiscales, le « feu allumé » servant de base au calcul du « fouage », un impôt prélevé sur les habitations permanentes en opposition aux « bordes » (granges) non taxées.

Pour comparaison, on comptabilisait à la même époque 124 feux à Pau, 304 à Morlaàs, 436 feux à Orthez et 368 à Oloron. Le territoire englobant Mazères et Lezons apparaît donc comme un peuplement très récent, ayant encore une taille modeste.

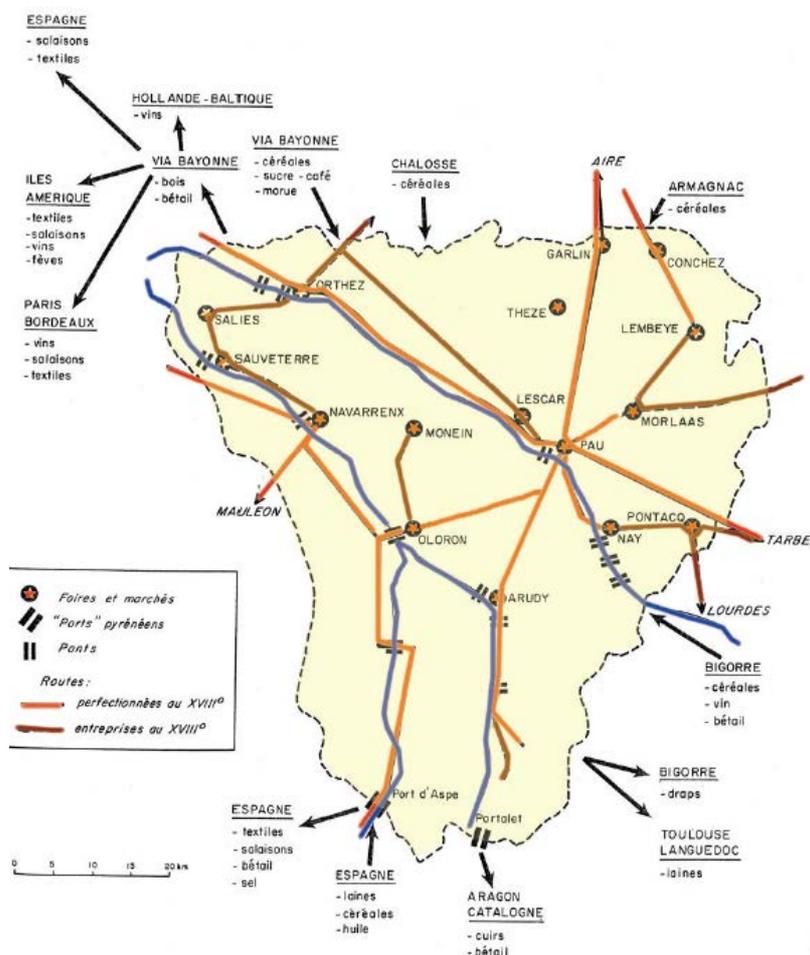
On peut supposer que comme dans le cas des bésiaux voisins, les conditions d'existence, extrêmement précaires, reposent entièrement sur l'artisanat et l'exploitation des terres, principalement l'élevage. Les villages ne s'étendent pas et leur population croît un rythme très lent : en 1541 ils comptent toujours moins de 15 feux à eux deux.

2.2.5 – L'émergence d'un village rue

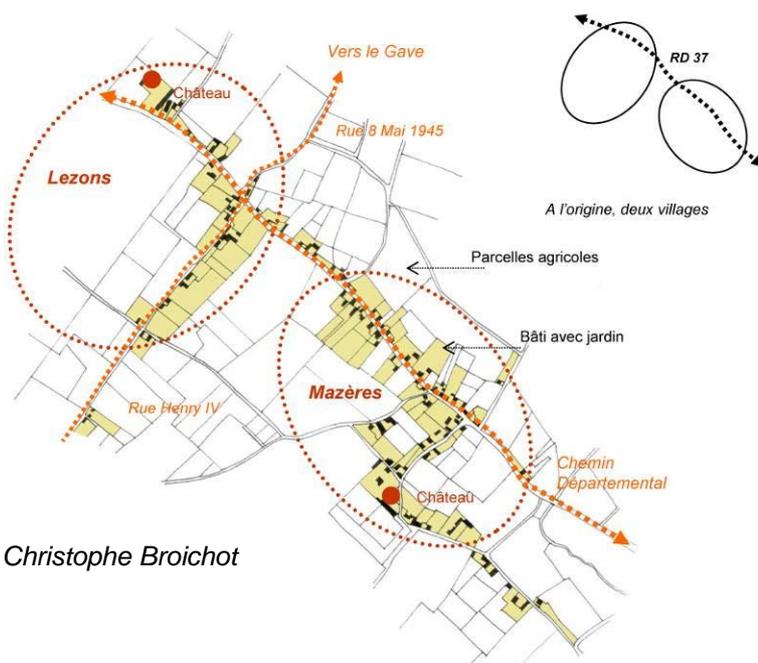
La situation du territoire commence à évoluer à partir du XVII^{ième} siècle avec le développement de l'activité des tisserands. Le foncier agricole est alors redéployé pour favoriser la culture du lin amenant une prospérité toute relative.

Mais c'est le passage de la route de Nay achevée en 1756, actuel tracé de l'avenue Général de Gaulle qui va permettre aux villages de se structurer et connaître une croissance démographique.

COMMUNICATIONS ET ECHANGES EN BEARN AU XVIII^e S.



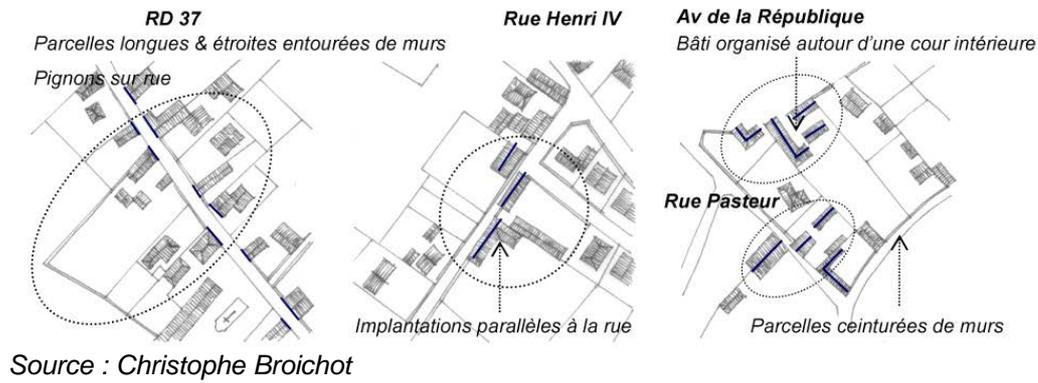
La population de Mazères dépasse les 200 administrés au tournant entre le XVIII^{ième} et XIX^{ième} siècle quand Lezons, dont la croissance est plus réduite, atteint les 150. Il s'agit d'une véritable explosion si on considère que 50 ans plus tôt, ils comptaient tous deux moins de 100 habitants.



Grâce à la halte commerciale qu'elle permet d'établir, un bourg-rue centré sur la route de Nay, à cheval entre Mazères et Lezons, apparaît rapidement. La continuité urbaine indifférenciée s'établissant entre les deux villages contribue à leur rapprochement. Les maisons, implantées perpendiculairement par rapport à la voie, s'organisent sur un parcellaire en lanières. Elles se composent, pour la plupart, de deux pièces disposant chacune d'une ouverture sur des pignons.

Cette organisation en village rue n'évolue plus jusqu'aux années 1960.

Source : Christophe Broichot



Bien que Mazères et Lezons soient administrativement indépendants l'un de l'autre, ce que met en évidence la présence d'un château sur chaque territoire, leur développement conduit à un regroupement apparaissant de plus en plus évident. Ainsi une seule église a été construite pour les deux villages : la st Barthélemy, en 1768 sur Mazères, quand la maison abbatiale était édiflée sur Lezons. La « maison commune », actuelle mairie, a été symboliquement placée sur les limites communales. En 1772, l'Abbé Bonnezeze illustre cette situation en affirmant que « Mazères a Lezons pour annexe ».

La fusion créant la commune de « Mazères-Lezons » intervient en 1842 par ordonnance royale de Louis Philippe. Le nouveau territoire compte 410 habitants mais, excentré par rapport au cœur urbain palois où se développent alors les activités et manufactures voit sa croissance est stoppée. Cette stagnation démographique dure jusqu'aux années 1950.

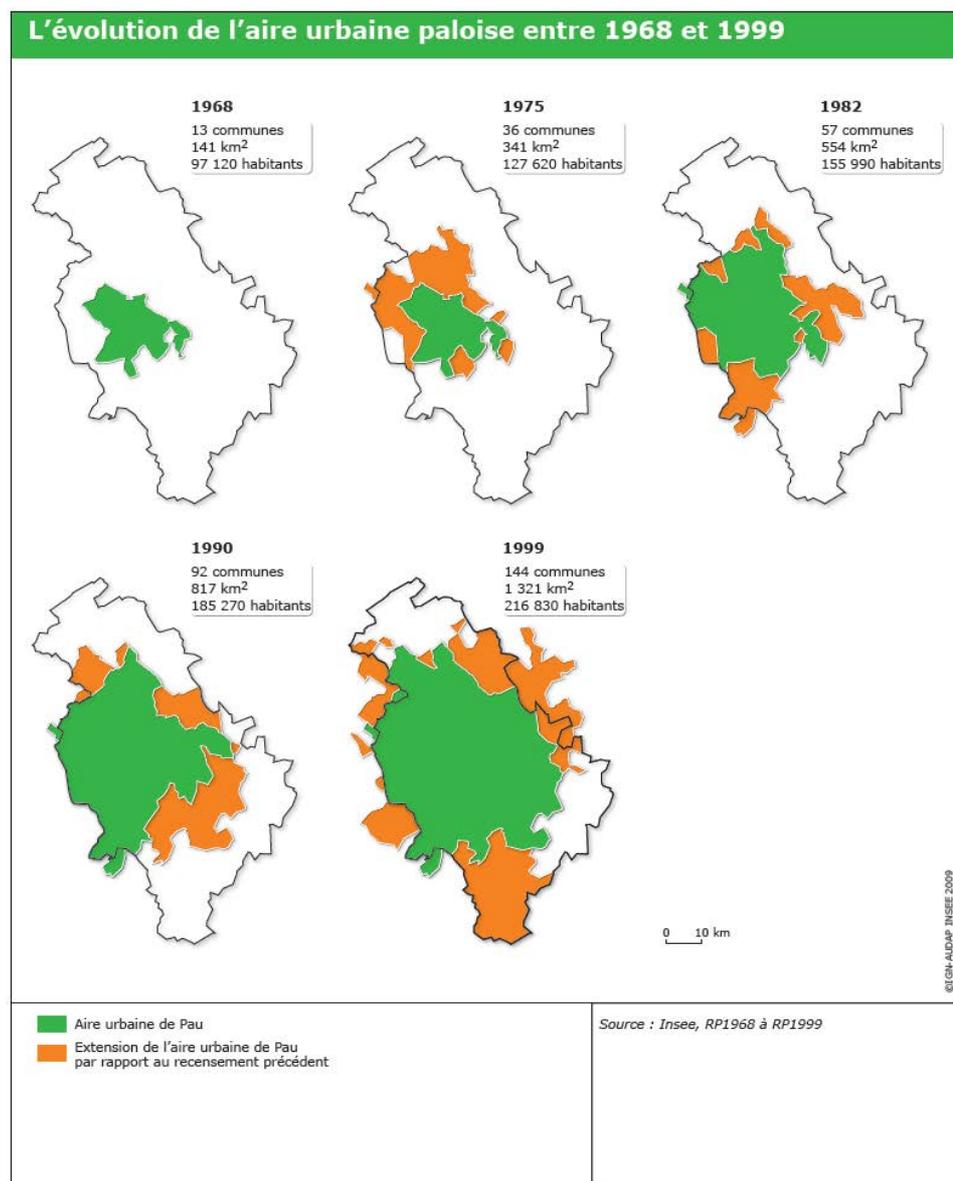


2.2.6 – L'intégration à la zone d'influence de Pau et le développement périurbain

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la découverte des gisements de gaz de Lacq, l'arrivée de nouvelles variétés de maïs et l'implantation d'industries aéronautiques impulsent un développement de nouvelles filières. L'aire urbaine paloise connaît un véritable essor économique et démographique : de la fin des années 50 au début des années 70, la population de l'agglomération a doublé.

Cet accroissement démographique a de lourdes conséquences sur les communes périphériques, restées très rurales, qui doivent supporter l'étalement urbain de la ville centre.

Mazères-Lezons étant géographiquement très proche de Pau, elle a été rattrapée par son développement dès la fin des années 60. Entre 1968 et 1990, la population a plus que triplé, passant de 600 à près de 2100 habitants.



Cette période voit aussi la démocratisation de l'automobile individuelle et la structuration des liaisons routières permettant des déplacements rapides du centre à la périphérie du territoire. Les classes moyennes et aisées peuvent ainsi dissocier leurs espaces de vie et d'emploi, ce qui peut grossièrement se résumer à « travailler en ville et habiter à la campagne ». Les espaces périphériques restés ruraux sont massivement construits en lotissements pavillonnaires en propriété, produit logement presque exclusivement recherché par ces couches sociales. L'urbanisation se développe d'abord le long des voies de communication avant de conquérir les terrains les séparant. Le tissu qui en résulte est particulièrement lâche, monofonctionnel et uniforme. A l'échelle de l'agglomération, il progresse en cercles concentriques s'éloignant de plus en plus du cœur dense au fur et à mesure que le foncier s'épuise.

En raison de sa relative proximité avec le cœur urbain, ce type de développement intervient très précocement à Mazères-Lezons. Dès le début des années 50, des constructions pavillonnaires commencent à apparaître

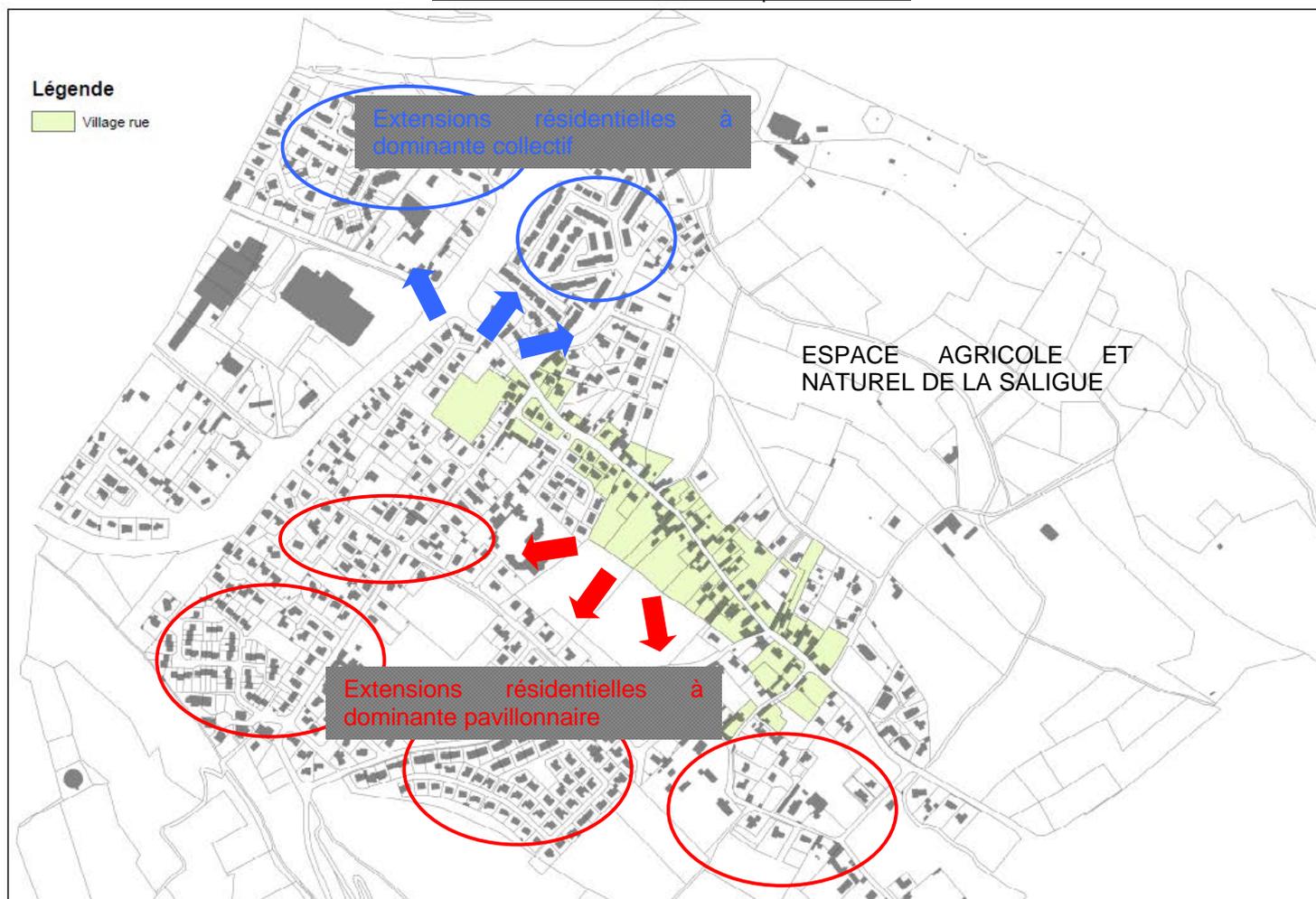
sporadiquement autour du centre bourg et de petits hameaux excentrés se constituent à proximité de fermes. Bien que certains terrains commencent à être lotis, cette forme d'urbanisation reste marginale. Le nombre de logements produits et la croissance démographique associée restent modérés.

Le modèle du lotissement pavillonnaire standardisé se généralise à partir des années 70 :

- La localisation se fait à l'opportunité foncière, sans réelle planification. Les lotissements des années 70 et 80 se sont éloignés des zones déjà urbanisées du centre bourg, laissant des « vides » que les opérations les plus récentes sont venues réinvestir.
- Certaines opérations présentent un parti d'aménagement fort, parfois qualitatif, des voiries et espaces publics. Elles sont généralement introverties et déconnectées, mais un embryon de réseau de cheminements doux est mis en place.
- Les architectures et implantations, tranchant avec celles de l'habitat rural, sont venues banaliser le paysage et diluer le caractère de la commune.
- Les typologies des parcellaires, formes d'habitat et produits logements présentent une diversité inattendue pour ce type de territoire. Sans être prépondérants, les logements collectifs et intermédiaires occupent une place non négligeable dans le parc. Et bien qu'elle ait moins de 3500 habitants, la commune compte plus de 16% de résidences à caractère social.

Ce mode de développement s'est essouffé avec la diminution du potentiel foncier et le déplacement de l'attractivité pavillonnaire vers des territoires plus excentrés. La commune en subit de plus aujourd'hui les conséquences négatives : vieillissement général, déprise démographique, baisse de la rentabilité des équipements.

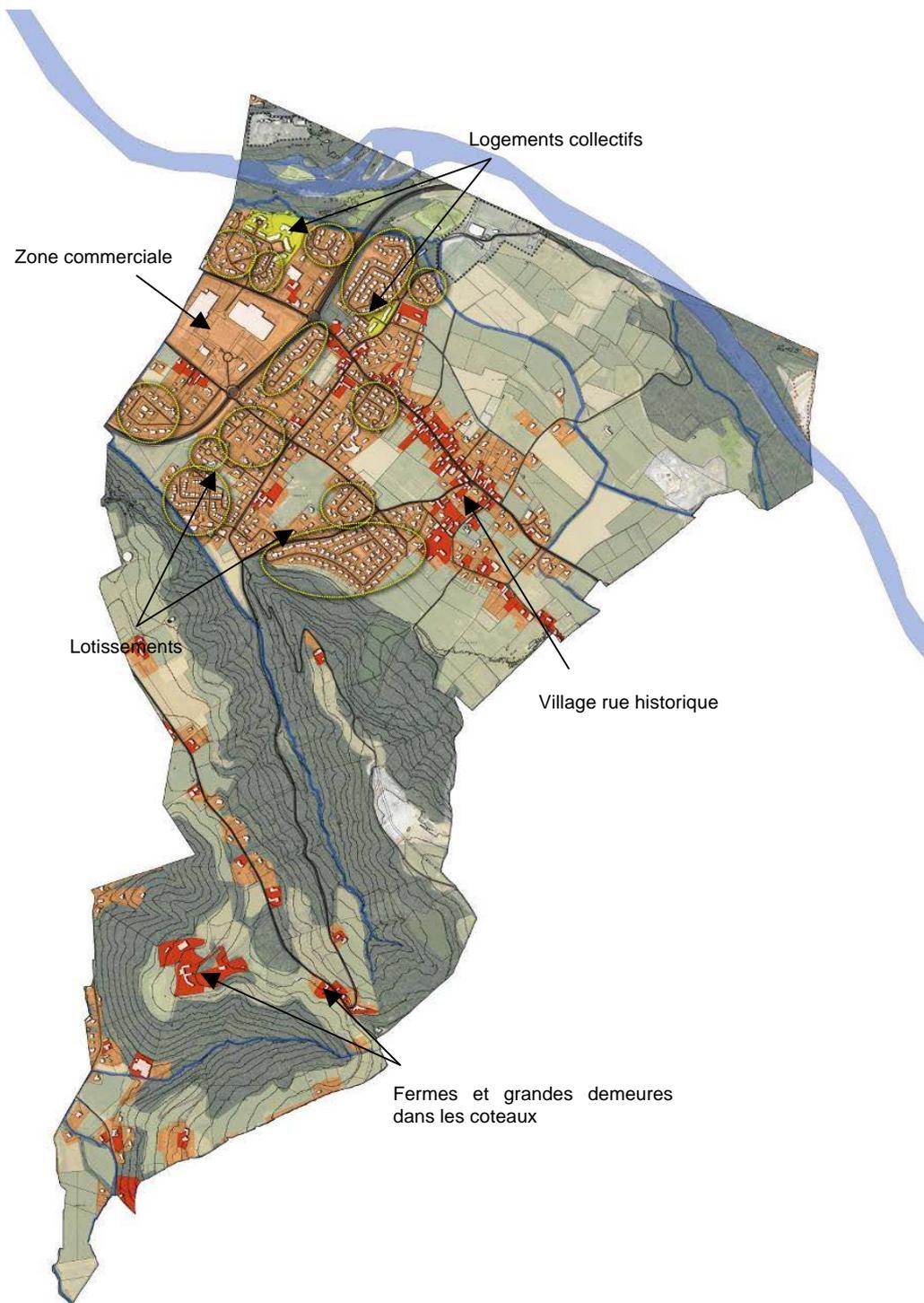
Extension de la forme urbaine période 70-90



La forme urbaine a été finalisée par le passage de la rocade, permis par la construction du Pont de Franqueville à la fin des années 90. Cette infrastructure est venue isoler la portion Sud-Ouest de la plaine du Gave. Elle y a en

outre limité la construction à usage résidentiel en raison des nuisances sonores qu'elle peut générer. Cependant, l'effet vitrine qu'elle procure a donné l'opportunité de développer une zone commerciale.

Urbanisation en 2010



III LES DYNAMIQUES A L'ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

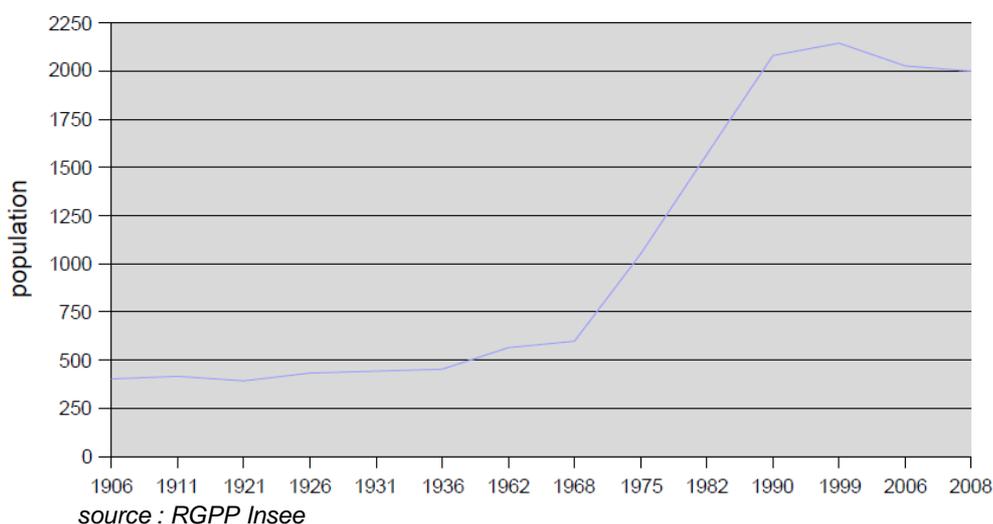
1 – DEMOGRAPHIE

1.1 – Résumé des évolutions démographiques récentes

La commune de Mazères-Lezons, dont le peuplement est resté très modeste jusqu'au milieu du XX^{ième} siècle, a connu entre 1970 et 1990 un véritable emballement démographique dont la dynamique s'est essoufflée avant de se retourner après les années 2000.

Bien que le territoire, situé en périphérie immédiate de la ville centre, soit aujourd'hui fortement aggloméré au cœur urbain du bassin de vie palois, il était initialement marqué par un caractère très rural dont de nombreuses traces subsistent. Dépourvu des moteurs économiques poussant le développement du grand Pau comme d'offre en équipement propre ou d'un bourg dynamique portant une structure de services, il doit sa croissance aux mouvements résidentiels préfigurant la périurbanisation.

Evolution démographique



1.1.1 – Un peuplement marqué par les mécanismes de périurbanisation

Contrairement aux communes voisines de Bizanos ou Gelos où le dynamisme des centres bourgs, excroissances du cœur dense de Pau, a impulsé un développement démographique précoce, la population de Mazères-Lezons a stagné jusqu'aux années 1950.

La commune, alors essentiellement tournée vers l'agriculture, ne semblait pas assez attractive pour attirer de nouveaux habitants, auxquels elle n'avait pas d'emploi à proposer, ni pour conserver sur son territoire les jeunes générations. Il en a résulté un vieillissement et une déprise progressive de la population.

Néanmoins, à partir du milieu du XX^{ième} siècle, l'action conjuguée de deux facteurs a renversé cette logique :

- De la fin des années 50 au début des années 70, la population de l'aire urbaine paloise a doublé et a vu sa composition sociale évoluer avec l'émergence de nouvelles catégories très formées et disposant de hauts revenus.
- La réaction de rejet vis à vis de la politique des « grands ensembles » a provoqué une inversion des valeurs véhiculées par la ville et la campagne. Cette dernière, perçue comme synonyme d'authenticité et de calme, dépourvue des nuisances urbaines, jouit depuis d'une image très positive. La réappropriation par les citoyens des espaces périphériques restés ruraux a été rendue possible par la démocratisation de l'automobile individuelle. Elle a également été favorisée par la politique des gouvernements successifs, depuis les années 70, qui ont encouragé l'accession à la propriété des ménages.

Ainsi, les communes entourant le cœur d'agglomération ont connu à partir des années 60, pour les plus précoces, un développement résidentiel basé sur la construction de lotissements pavillonnaires.

1.1.2 – Une dynamique démographique en voie d'essoufflement

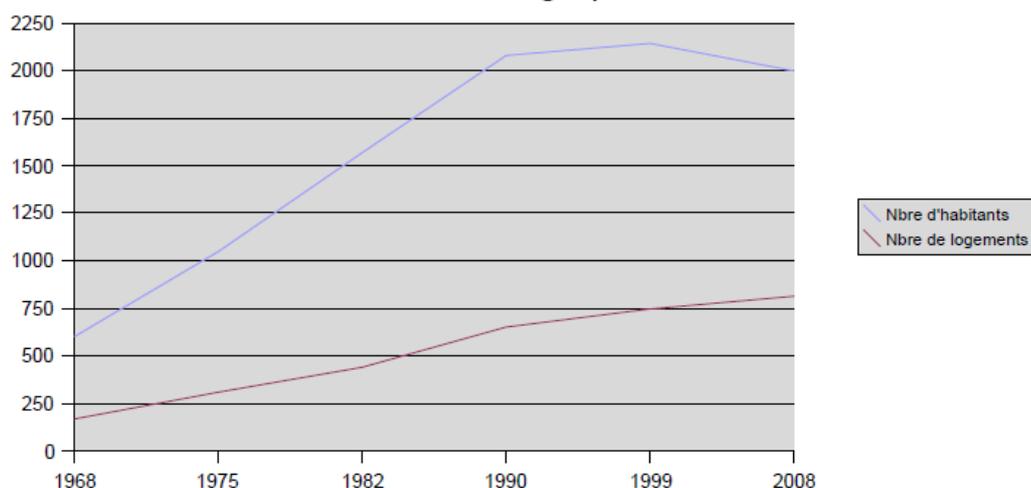
	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2008	
Population	538	565	601	1050	1568	2079	2143	2026	2000	
Taux de variation	/	5,02	6,37	74,71	49,33	32,59	3,08	-5,46	-1,28	/

source : RGPP Insee

Alors que jusqu'aux années 50 la population de la commune a stagné et même enregistré une légère diminution, la dynamique démographique s'est ensuite brusquement emballée. Entre la fin des années 60 et 2008 1400 habitants en plus sont recensés, soit 75% de la population actuelle. Cette croissance souligne une évolution radicale de la physionomie et des besoins du territoire. Cependant, elle masque la déprise amorcée au tournant des années 90 :

- **Entre 1954 et 1968**, le territoire gagne 63 habitants. Cette croissance s'avère relativement faible. Elle est principalement due à des arrivées isolées, les premiers lotissements n'ont en effet pas été construits avant les années 70. L'attrait du cadre de vie a pu avoir une influence, mais l'évolution ne semble pas dépendante des mécanismes de développement périurbain qui, profitant de l'amélioration des liaisons avec le cœur d'agglomération, se sont enclenchés plus tardivement.
- **Entre 1968 et la fin des années 80**, la commune gagne presque 1500 habitants : il se produit une véritable explosion démographique causée par l'extension de l'offre en logement. L'attractivité du cadre de vie et des prix fonciers favorisent en effet la construction de lotissements dont certains, très vastes, dépassent les 60 lots. Il s'y ajoute la réalisation ponctuelle, dans les années 80, de plusieurs opérations d'habitat collectif et intermédiaire dont une partie a un caractère social. Les ménages accueillis étant le plus souvent jeunes et de grande taille (couples avec enfants), la vitalité du solde naturel vient renforcer celle du solde migratoire.
- **A partir des années 90**, la croissance ralentit jusqu'à devenir négative au tournant des années 2000. Les facteurs fondant l'attractivité pavillonnaire, notamment l'état des réserves de foncier constructible et leur prix, se déplacent vers des territoires plus excentrés du cœur urbain.
La croissance du parc de logement se poursuit toujours même si son rythme a ralenti. Cependant, la commune a perdu 143 habitants depuis 1999.

corrélation démographie/habitat



Cette dé-corrélation met en évidence les impacts négatifs à moyen long terme, sur les caractéristiques socio-démographiques de la commune, d'un développement orienté vers la production pavillonnaire. En raison de la longueur du cycle de renouvellement de ce type de produit logement, dès le moment où la dynamique d'accueil de jeunes ménages s'enraye la population diminue :

- la mobilité résidentielle des propriétaires occupants étant généralement faible, les ménages perdent peu à peu des occupants au fur et à mesure de la décohabitation des enfants.
- L'augmentation des prix de l'immobilier et la diminution du nombre de nouveaux logements limitent l'implantation de jeunes ménages.
- Cependant, la présence de logements locatifs sociaux ayant un turn over plus important permet de ramener plus régulièrement des jeunes ménages sur la commune. Ils jouent un rôle d'amortisseur par rapport au phénomènes de vieillissement et de décohabitation.

1.2 – Des logiques communes aux territoires périphériques

1.2.1 – Evolution démographique des communes de l'agglomération paloise

Evolution démographique des communes de l'agglomération paloise

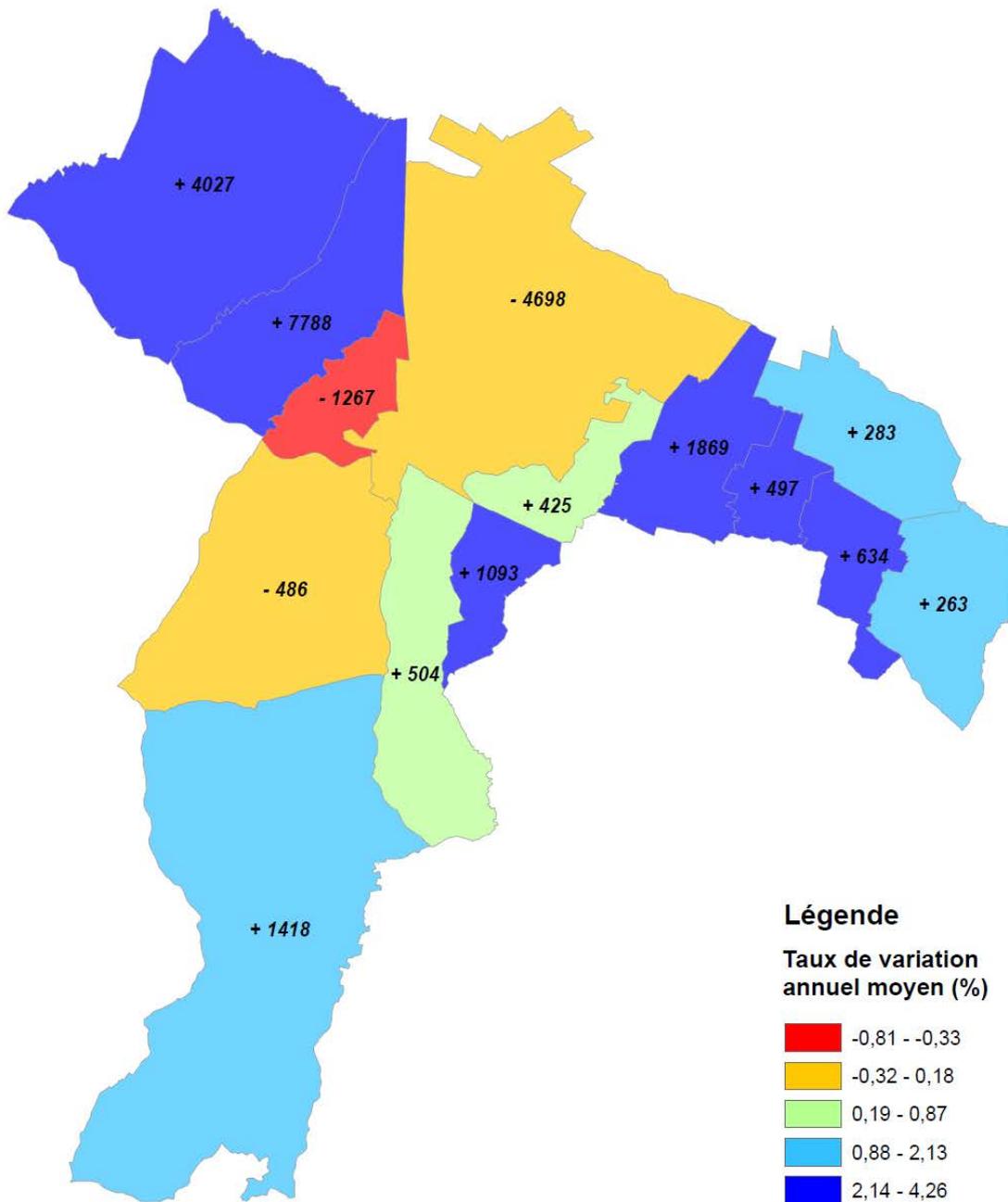
	POP						DYNAMIQUE 99/09		
	Pop 68	Pop 75	Pop 82	Pop 90	Pop 99	Pop 09	Nbre Hab 99/09	Nbre Hab/an	Tcam 99/09
ARTIGUELOUTAN	435	459	534	669	722	891	+169	+17	+2,13%
OUSSE	406	636	769	937	1270	1472	+202	+20	+1,49%
SENDETS	407	454	561	640	737	846	+109	+11	+1,39%
LEE	313	282	420	446	779	1182	+403	+40	+4,26%
IDRON	1013	1274	1579	2311	3143	3826	+683	+68	+1,99%
BIZANOS	4039	4249	4134	4298	4674	4760	+86	+9	+0,18%
PAU	74005	83498	83790	82157	78800	82763	+3963	+396	+0,49%
MAZERES-LEZONS	601	1050	1568	2079	2143	1976	-167	-17	-0,81%
JURANCON	6864	7867	7345	7538	7381	7000	-381	-38	-0,53%
GAN	3125	3543	4047	4724	4961	5410	+449	+45	+0,87%
BILLERE	13382	14657	13138	12570	13390	12955	-435	-44	-0,33%
LONS	2980	3365	6717	9254	11153	11953	+800	+80	+0,70%
LESCAR	2953	4164	5186	5793	8191	9794	+1603	+160	+1,80%
GELOS	3367	3161	3148	3529	3665	3693	+28	+3	+0,08%
TOTAL	113890	128659	132936	136945	141009	148521	7512	750	0,52%

Source : Insee RP et exploitations principales

Sur la période 1999-2009 l'agglomération paloise retrouve un dynamisme qu'elle avait perdu depuis les années 80 ; elle gagne 7500 habitants, soit une croissance presque deux fois supérieure à celle observée entre les recensements précédents. Cette reprise s'accompagne d'une nouvelle répartition de l'attractivité entre les strates de l'armature urbaine.

- La ville centre, après une déprise marquée entre 1982 et 1999, retrouve une croissance dynamique portant la plus grande partie du regain de l'agglomération.
- Les communes riveraines faisant partie intégrante du cœur urbain, soit Jurançon et Billère, se sont développées jusqu'en 1975. Depuis, elles alternent périodes de stagnation et déprise démographique.
- Les territoires périphériques, en fonction de leur proximité avec Pau ou de contraintes endogènes, ont des taux de croissance variables

Dynamique démographique 1975-1999



Légende

Taux de variation
annuel moyen (%)

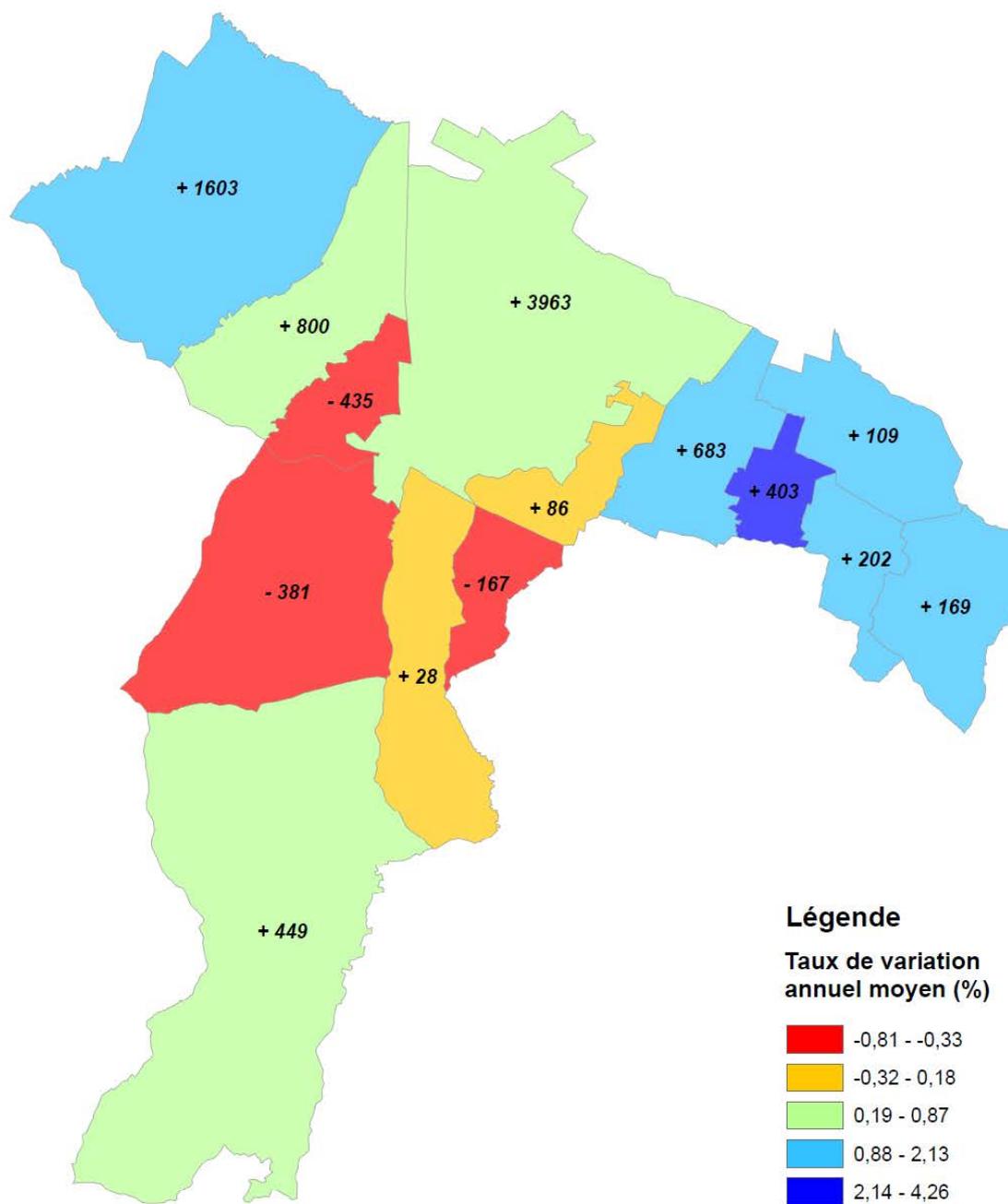
- 0,81 - -0,33
- 0,32 - 0,18
- 0,19 - 0,87
- 0,88 - 2,13
- 2,14 - 4,26

XXX : évolution du
nombre d'habitants

0 800 1 600 3 200 4 800 6 400
Mètres

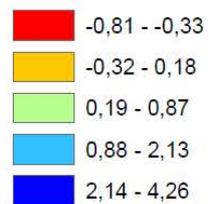


Dynamique démographique 1999-2009



Légende

Taux de variation
annuel moyen (%)



XXX : évolution du
nombre d'habitants

0 8051 610 3 220 4 830 6 440
Mètres

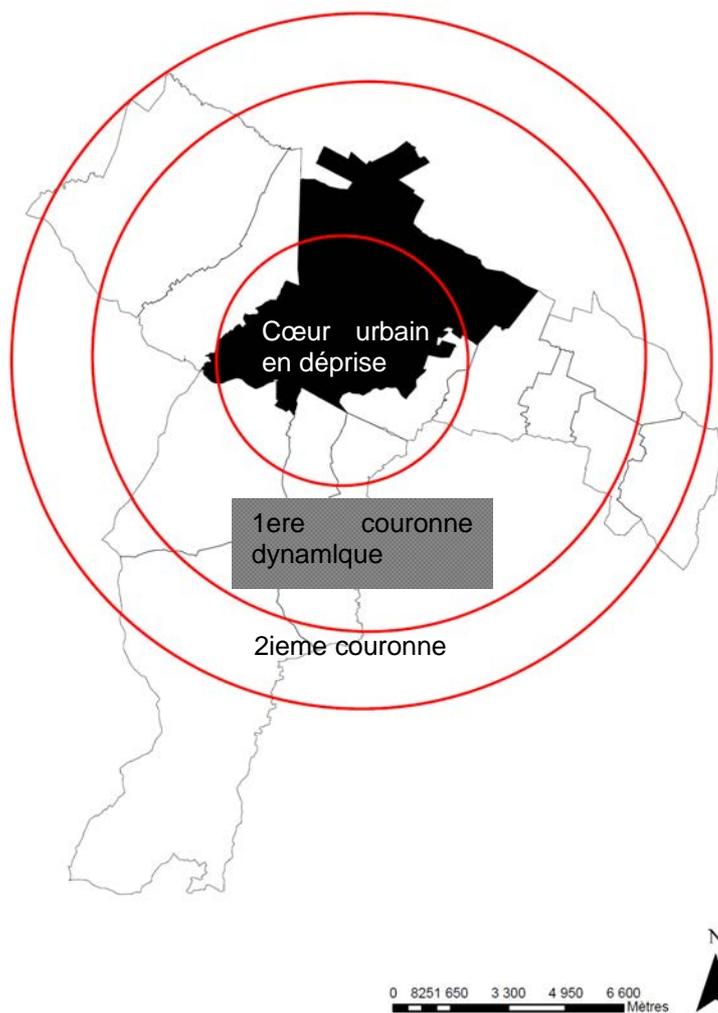


1.2.2 – Attractivité et distance au cœur urbain

On remarque que les communes périphériques ont des taux de croissance démographiques de plus en plus dynamiques au fur et à mesure que l'on s'éloigne du cœur urbain. Cette progression par auréoles concentriques permet de distinguer

- La « deuxième couronne d'urbanisation », englobant Idron, Lée, Ousse à l'Est, Lons et Lescar à l'Ouest, subit une véritable explosion démographique. Les taux de croissance, entre 1990 et 1999, sont uniformément supérieurs à 20%. Malgré un léger ralentissement entre 1999 et 2009 ils restent très élevés.
- Les communes de l'Est les plus excentrées par rapport au cœur d'agglomération, Sendets et Artigueloutan, voient leur population augmenter à un rythme régulier et assez soutenu. Elles n'ont cependant pas subi l'accélération brutale caractérisant le développement périurbain, et il s'agit aujourd'hui des derniers territoires de la CDA comptabilisant moins de 1000 habitants.
- Les communes du Sud de l'agglomération, notamment Gan et Gelos qui sont contraintes par la topographie de leur territoire. Elles ont aujourd'hui épuisé une grande partie de leur potentiel urbanisable, limité par la présence des secteurs de coteaux.
- Bizanos, dont le développement marie des extensions pavillonnaires d'époques diverses avec un centre dense ayant un caractère plus urbain. En raison de la faiblesse du potentiel foncier constructible restant, elle a récemment enregistré des déprises appelant un passage à une logique de renouvellement.

évolution des taux de croissance démographique 1999-2009



Bien que les situations de ces communes soient aujourd'hui très différentes, leur développement repose, ou a reposé, sur des logiques similaires de construction de logement individuel en propriété et est passé par des étapes semblables. On peut ainsi identifier :

- Une vitalité démographique initiale basée sur une offre avantageuse de terrains viabilisés, dont l'urbanisation se fait principalement sous forme de lotissement pavillonnaire. Le territoire accueille alors des ménages jeunes et de grande taille. Cette situation apparaît dès les années 60-70 sur les communes les plus proches du cœur urbain, la « seconde couronne » de l'agglomération est touchée à partir des années 90.
- Mais à terme, la réduction du potentiel constructible et la hausse des prix repoussent les nouveaux accédants vers des territoires plus excentrés. L'accueil de ménages se poursuit, mais à un rythme beaucoup plus lent et attire désormais des familles ayant un profil légèrement différent, plus aisées et âgées.

L'éloignement à la ville centre, la qualité des liaisons et le degré d'urbanisation actuel, conditionnant l'offre en équipements et services ainsi que les prix des terrains, constituent les facteurs essentiels de la dynamique de croissance.

La déprise démographique observée à Mazères-Lezons s'inscrit dans une tendance que l'on observe actuellement sur les communes périphériques les plus proches du cœur urbain. Elle est liée à l'expansion de l'aire urbaine qui favorise l'attractivité de territoires de plus en plus excentrés, mais aussi à la prépondérance de l'habitat pavillonnaire qui influence la composition de la population.

1.3 – L'influence du solde migratoire sur le solde naturel

Indicateurs d'évolution démographique

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008
Variation annuelle moyenne de la population en %	+8,3	+5,9	+3,6	+0,3	-0,8
- due au solde naturel en %	+0,5	+0,5	+0,4	+0,1	-0,3
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+7,8	+5,4	+3,2	+0,2	-0,5
Taux de natalité en ‰	14,5	12,2	12,2	9,5	8,2
Taux de mortalité en ‰	9,3	7,4	8,6	8,4	11,0

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales - État civil.

La déprise démographique du territoire est influencée par le solde migratoire ainsi que le solde naturel, tous deux déficitaires entre 1999 et 2008 :

1.3.1 – Une attractivité réelle mais de nombreux départs

Le solde migratoire correspond à la balance des entrées et sorties sur le territoire. Il est resté fortement positif entre 1970 et 1990, période durant laquelle se sont installés une grande partie des ménages. Aujourd'hui, son effondrement montre que la commune enregistre plus de départs que d'arrivées.

Personnes de 5 ans ou plus en 2008	1906
Habitant 5 ans auparavant:	
Dans la commune	1426
- Dans le même logement	1380
- Dans un autre logement	46
Dans une autre commune	480
- Du même département	360
- D'au autre département de la région	15
- D'une autre région métropolitaine	89
- Hors France métropolitaine	16

Le flux migratoire à destination de la commune ne s'est pourtant pas complètement tari.

Ainsi, entre 2003 et 2008 près de 500 personnes, soit 26% de la population actuelle, sont arrivées d'autres territoires pour vivre à Mazères-Lezons, une large majorité semblait déjà habiter dans l'aire urbaine paloise.

Cette attractivité reste limitée en regard de celles des communes les plus dynamiques sur lesquelles se sont reportées les logiques de développement périurbain, notamment Idron, Lée et Lescar qui voient leur population évoluer rapidement.

De plus, on remarque que des territoires comme Gan, Ousse ou Lons, qui ont pourtant gagné une part assez similaire de nouveaux habitants durant les 5 dernières années, ne subissent pas de déprise démographique. Contrairement à Mazères-Lezons où la dynamique de construction neuve s'est enrayée et l'amortissement lié à l'habitat locatif dévoyé par leur attribution à des petits ménages, les installations se font en majorité, selon les communes:

- soit sur du logement neuf, ce qui favorise l'augmentation du nombre de ménages au lieu de seulement compenser des départs,
- soit sur des produits logement ayant un turn over important, ce qui renouvelle les ménages avant qu'ils ne vieillissent et connaissent la décohabitation.

Evolution du nombre de ménages

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Nombre de ménages	152	288	419	625	728	791

Le nombre de ménages augmente malgré la déprise démographique. Ils viennent compenser le départ de couples ou de personnes âgées seules qui étaient, avec leurs enfants, les premiers occupants des pavillons construits durant les années 70 et 80, mais surtout, au vu de la faible taille moyenne de ces familles – 2,7 personnes – participer au turn over du parc locatif social.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

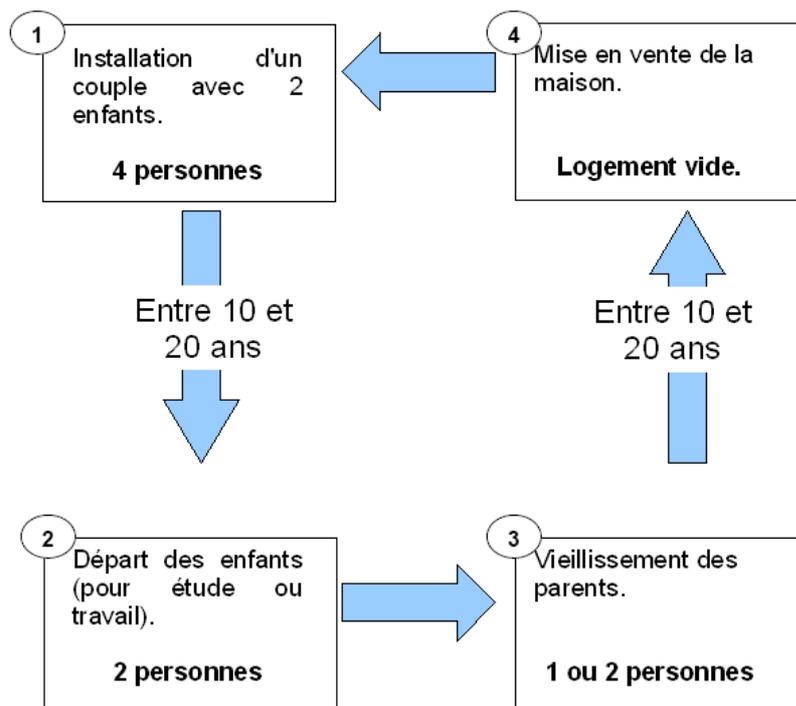
	2008			Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	1999	
	Nombre	%	Nombre de personnes		Nombre	%
Ensemble	791	100,0	1 929	19	728	100,0
Propriétaire	605	76,5	1 492	22	524	72,0
Locataire	172	21,7	404	8	183	25,1
dont d'un logement HLM loué vide	122	15,4	277	8	134	18,4
Logé gratuitement	14	1,8	33	19	21	2,9

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

On peut en effet opérer une distinction entre :

- Les logements collectifs en location, quasiment tous à caractère social, dont la taille – du T3 au T5 – les destinait initialement à l'accueil de familles. Ils sont cependant, ces dernières années, majoritairement attribués à des petits ménages en difficulté financière – personnes seules, couples sans enfants, familles monoparentales par exemple, la taille moyenne des ménages locataires est de 2,3 personnes. L'ancienneté d'emménagement de 8 ans révèle un rythme de renouvellement de leur population assez rapide. Ce type de produit logement garde donc un taux d'occupation constant tout au long de son « cycle de vie ».
- Les logements en propriété, correspondant aux lotissements pavillonnaires, attirent au contraire des ménages de grande taille, principalement des couples avec enfants. Cependant, la propriété du bien a tendance à « fixer » ces familles qui ont une mobilité résidentielle très faible – 22 ans d'ancienneté d'emménagement moyenne – et perdent des occupants tout au long de leur « cycle de vie », qu'on peut schématiser en plusieurs étapes :

Cycle de renouvellement de la population des zones pavillonnaires



Au final, le déficit du solde migratoire est conditionné par plusieurs facteurs interdépendants, dont il s'avère difficile d'évaluer l'importance relative :

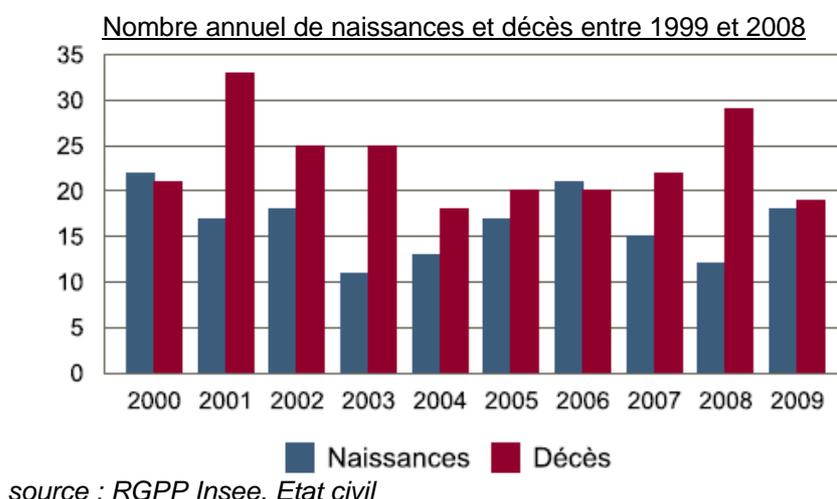
- Le ralentissement de la construction neuve limite l'implantation de nouveaux ménages.

- Les arrivées se font en majorité dans les logements collectifs, de petite taille, et concernent des petits ménages venant remplacer le départ d'autres petits ménages. La balance démographique est donc à ce niveau neutre.
- De nombreux départs sont enregistrés au sein des familles installées dans les zones pavillonnaires. Les logements individuels, pourtant de grande taille, ne sont plus pour la plupart aujourd'hui occupés que par une ou deux personnes. Ce mécanisme, lié à la spécialisation en logement individuel du territoire, semble être celui qui a l'influence la plus négative sur le solde migratoire.
- Le renouvellement de la population de l'individuel en propriété, qui a atteint la fin de son cycle, est encore trop ténu pour que l'on observe une influence réelle sur le taux d'occupation de ces produits logement. De plus les ménages qu'il emmène sur la commune aient un profil moins familial, ce qui limite fortement les chances d'une véritable reprise démographique du territoire.

1.3.2 – Une attractivité réelle mais de nombreux départs

Ces mécanismes, en plus de provoquer un déficit du solde migratoire, semblent également avoir un effet d'entraînement sur le solde naturel.

Jusqu'aux années 90 la croissance semblait principalement assurée par l'accueil de nouvelles familles. Le solde naturel, bien qu'invariablement positif, n'avait qu'une influence marginale par rapport à la balance des entrées-sorties. **Cette situation s'est aujourd'hui retournée : l'effondrement du solde migratoire a favorisé une déprise du solde naturel.**



Lors de la dernière décennie, le nombre de décès a presque chaque année été supérieur au nombre de naissances. En effet, bien que le nombre de familles accueillies progresse constamment, les ordres de grandeur de la natalité restent stables quand la mortalité connaît régulièrement des pics.

On peut l'expliquer par l'uniformité de la composition des ménages sur lesquels s'exerçait l'attractivité de la commune. En effet, l'archétype du primo-accédant emménageant en zone périurbaine est le couple jeune, aisé, ayant des enfants en bas âge ou la volonté d'en avoir. La présence de jardins privatifs et d'un cadre préservé apparaît idéale dans cette optique.

Ainsi, la dynamique migratoire et la spécialisation pavillonnaire, favorables à l'installation de cellules familiales ayant de forts taux de fécondité, a un effet d'entraînement sur le solde naturel. Cependant, à moins de maintenir un rythme constant d'accroissement du parc de logement permettant l'accueil ininterrompu de nouvelles populations, cette logique ne fonctionne qu'à court terme et se renverse sur elle-même au bout d'un certain nombre d'années, quand les ménages vieillissent et ne sont plus biologiquement aptes à concevoir des enfants.

En plus d'influer sur la vitalité des soldes migratoires et naturels, les mécanismes liés au logement individuel en propriété conditionnent les profils démographiques des ménages et de leurs membres.

1.4 – Une commune de moins en moins familiale

1.4.1 – Les ménages sans enfants de plus en plus représentés

Ménages selon la structure familiale

	1999		2008	
	Nombre	%	Nombre	%
Ménages d'une personne	120	16%	172	22%
Couples sans enfants	208	29%	276	35%
Couples avec enfants	332	46%	288	37%
Familles monoparentales	68	9%	52	7%
Total	728		788	

source : RGPP Insee

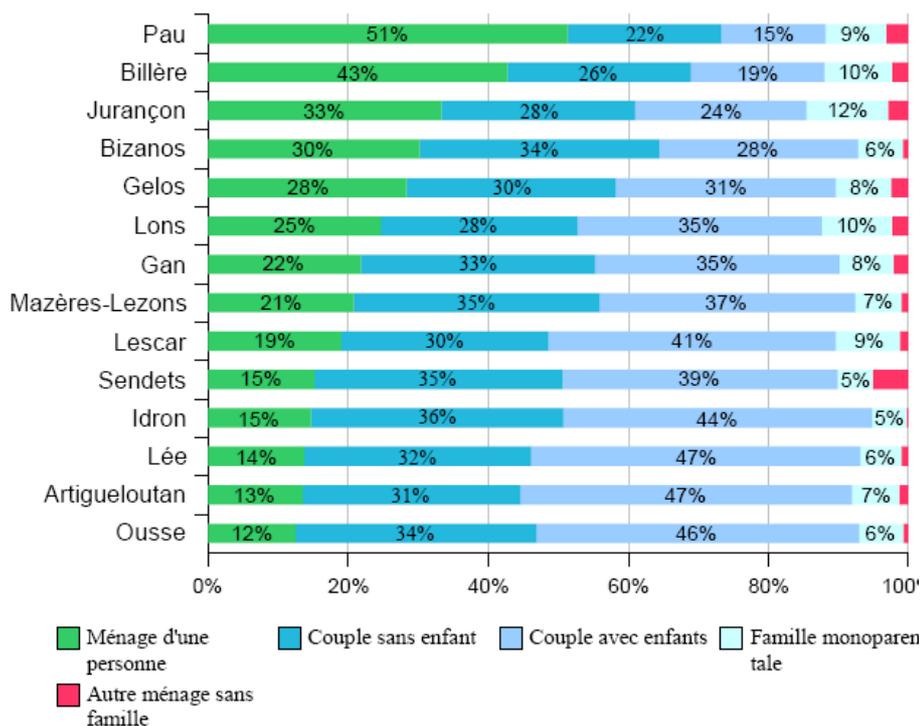
En 1999, la classe « couples avec enfants » représentait la plus grande partie des ménages recensés. Si on y additionnait les familles monoparentales, relativement peu nombreuses en comparaison, plus de la moitié des foyers hébergeaient des enfants. Les enquêtes INSEE 2008 montrent un découpage sensiblement différent :

- Malgré l'augmentation du nombre de ménages, on comptabilise moins de couples avec enfants qu'en 1999. Si cette catégorie reste la plus représentée, son importance relative a beaucoup diminué ; la part additionnée des couples avec enfants et familles monoparentales est passée sous les 50%.
- Les couples sans enfants et personnes vivant seules ont par contre vu leurs effectifs renforcés. Ils représentent en 2008 près de 57% des ménages contre 45% en 1999. Ces catégories apparaissent généralement prépondérantes dans les logements de plus petite taille – sur la commune les logements collectifs sociaux. Cependant, ce type d'offre ne s'étant pas accru sur la période, on peut penser qu'ils sont également fortement implantés dans les pavillons en propriété.

Le modèle d'urbanisation pavillonnaire conditionne fortement l'homogénéité des structures familiales. Il est attractif pour les couples souhaitant élever des enfants et, par opposition, exclut les ménages plus éduits n'ayant pas les mêmes besoins en termes de surface habitable, services, équipements... Cependant, le faiblissement du parc de logement provoque à long terme un vieillissement et une déprise marquée des ménages familiaux qui sont touchés par la décohabitation.

A nombre égal de familles, ce qui inclut les nouveaux arrivants remplaçant les couples et personnes âgées isolées, les couples sans enfants de moins de 25 ont progressé au détriment des ménages au caractère plus familial. Ceux qui comptent deux enfants ou plus, sur lesquels s'exerce le plus fortement l'attractivité périurbaine, ne représentent même plus 25% du total. **Le renouvellement de la population des zones pavillonnaire, censé amener ces familles avec enfants, ne suffit donc pas à compenser la décohabitation des jeunes.**

Répartition du type de ménage par commune

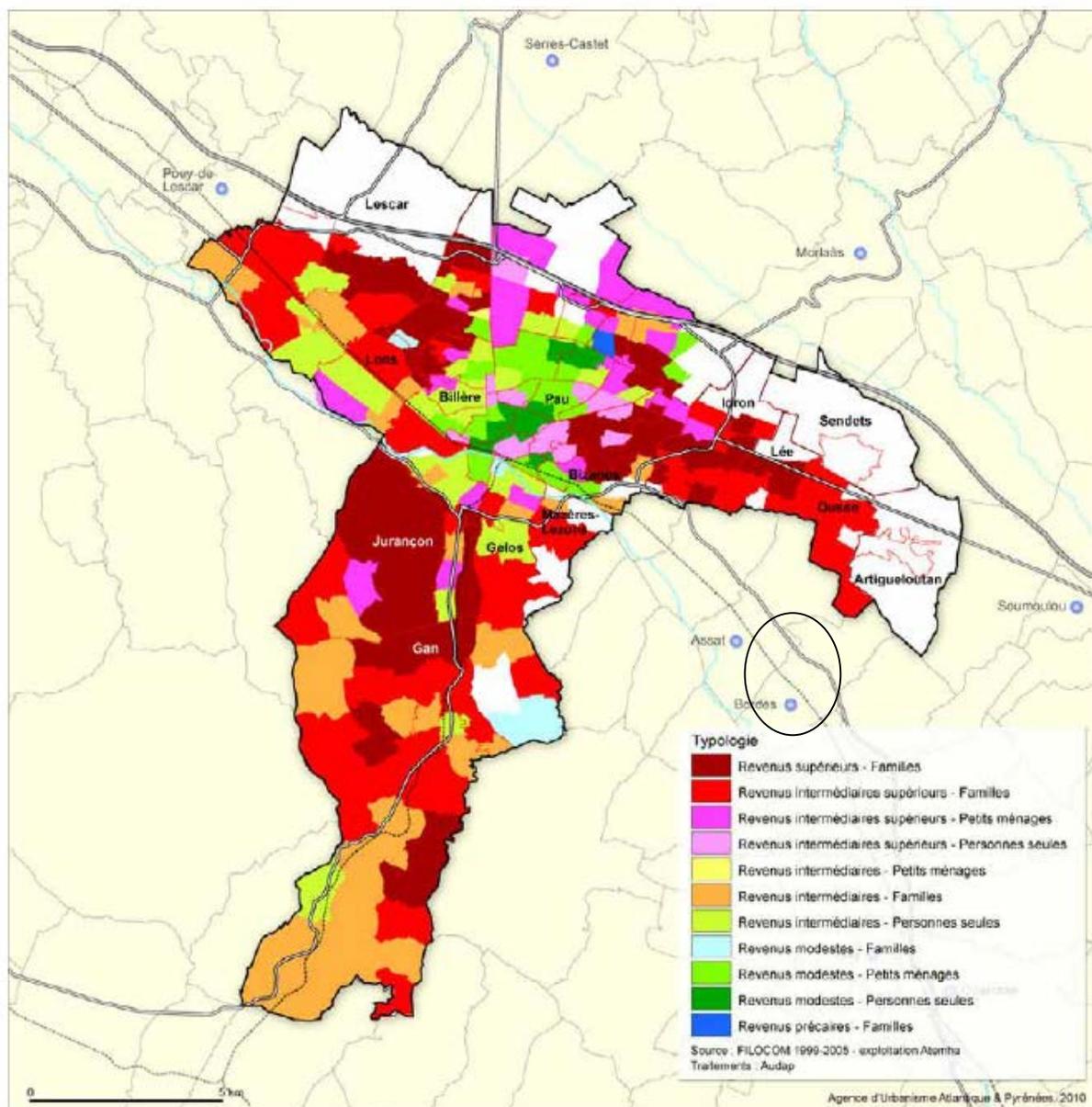


1.4.2 – Une sélection sociale à l'échelle de l'agglomération

Le type de ménages étant fortement conditionné par l'ancienneté et le degré de spécialisation du parc résidentiel, il s'établit une typologie très nette à l'échelle de l'agglomération.

- Une prédominance des ménages familiaux et aisés sur les communes les plus périphériques, notamment celles de l'Est de l'agglomération et Lescar, qui ont un parc de logement récent et quasi intégralement tourné vers le lotissement pavillonnaire.
- Des secteurs où le parc de logement, conditionné par des contraintes physiques et des prix fonciers très élevés, limite l'accès aux ménages les plus aisés, souvent de type familial. Il s'agit notamment des coteaux Sud de l'agglomération ou des terrains donnant une vue sur les Pyrénées.
- Un cœur urbain marqué par une forte présence des petits ménages, couples et personnes seules, à revenus modestes, ce qui correspond à une plus grande mixité des produits ainsi qu'une surface habitable moyenne des logements bien plus faible.
- Les communes à dominante pavillonnaire ayant connu un développement progressif à partir des années 60 à 70, qui se retrouvent dans une situation intermédiaire en fonction de l'étape du cycle de renouvellement des logements qu'ils traversent actuellement.

TYOLOGIE SOCIO-ÉCONOMIQUE



Malgré sa proximité au cœur urbain, la commune de Mazères Lezons se rapproche aujourd'hui des territoires périphériques de l'agglomération.

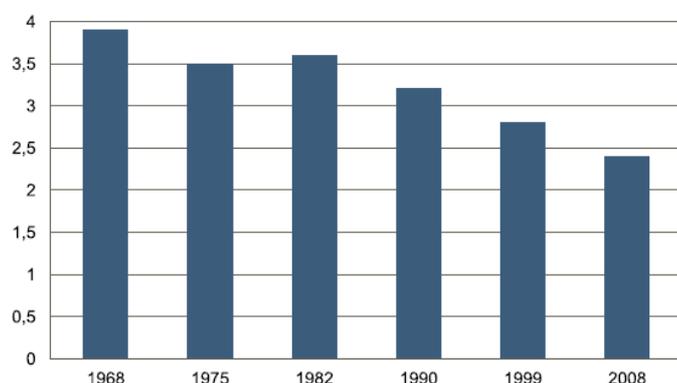
- Les secteurs pavillonnaires de la plaine du Gave sont surtout occupés par des ménages de type familial, aux revenus « intermédiaires supérieurs ». Il s'agit de ceux qui ont accédé à la propriété durant les années 70 et 80, à l'époque où les prix fonciers et immobiliers du territoire permettaient l'arrivée de jeunes couples avec enfants. Leur renouvellement, en raison de l'explosion des prix à la proximité du cœur urbain, emmène dorénavant des ménages plus aisés.
- Les secteurs d'habitat collectif, peu étendus, sont occupés par des familles aux revenus « intermédiaires ». La forte présence d'habitat social, bien que d'une taille destinée à l'accueil de grands ménages, y crée une mixité entre couples avec enfants et personnes isolées en difficulté sociale.

1.4.3 – Diminution de la taille des ménages

La représentation des ménages d'une personne est très faible en raison du déficit d'offre en logements et services pouvant attirer ce public. Cependant, les couples sans enfants sont presque aussi nombreux que les couples avec enfants, caractéristique partagée avec les communes du cœur urbain, et le profil de la commune s'éloigne de plus en plus des communes de l'Est de l'agglomération qui ont pourtant un parc résidentiel similaire.

Ces évolutions ne sont pas sans incidences sur la taille moyenne des ménages, en constante diminution depuis les années 90.

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



Nombre moyen d'occupants par résidence principale

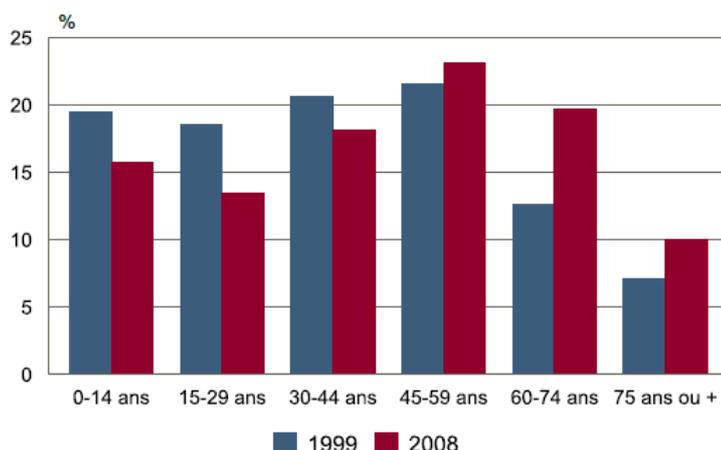
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Ce phénomène peut avoir de nombreuses causes dont il est difficile de déterminer l'importance relative :

- La réduction du nombre de personnes par familles est observée sur l'ensemble du territoire national. On peut l'imputer à la diminution de la fécondité moyenne, l'érosion du modèle nucléaire classique.
- La décohabitation des jeunes générations ne laisse plus dans les logements que les parents. Chaque logement en propriété perd peu à peu ses occupants.
- Les ménages s'installant aujourd'hui dans les pavillons laissés vacants semblent avoir un caractère moins familial que leurs prédécesseurs.

1.5 – Une commune parmi les plus vieillissantes de l'agglomération

POP G2 - Population par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Le découpage par classes d'âge de la population dresse le portrait d'un territoire autrefois très familial qui connaît aujourd'hui un vieillissement accéléré. Cette situation est typique de l'évolution des communes périurbaines au bout d'une certaine période, et confirme la composition très homogène des ménages qu'ils attirent.

- Les trois classes d'âge les plus jeunes régressent fortement au profit des plus âgées.
- Les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 30% de la population contre moins de 20% en 1999. Leur part relative est maintenant supérieure à celle des moins de 30 ans.

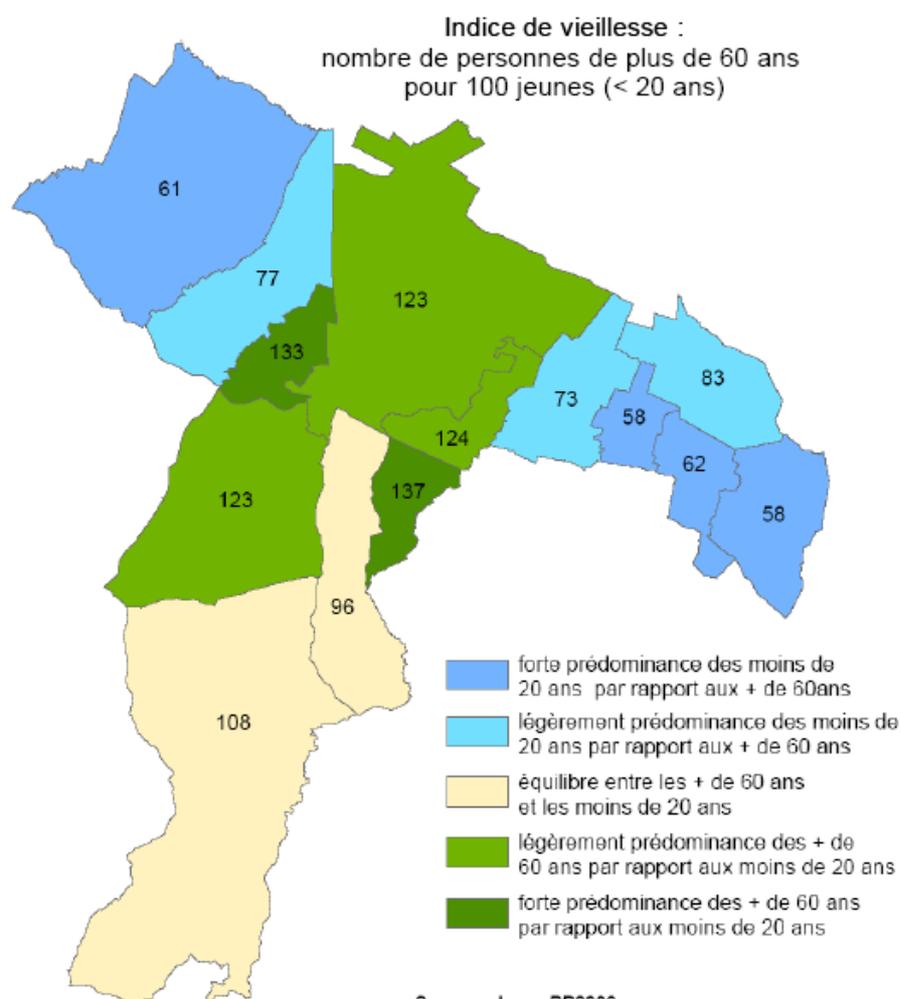
La répartition observée en 1999 restait représentative des territoires périphériques attirant des ménages très familiaux. On comptabilisait beaucoup d'enfants, de parents jeunes ou entre deux âges, et très peu de personnes âgées. Les dynamiques actuellement à l'œuvre, conformes aux étapes mises en évidence par le cycle de vie des zones pavillonnaires, en constituent l'évolution logique :

- Au bout d'une dizaine d'années, la classe des « 0-14 ans » connaît la décohabitation ce qui crée un creux sur celle des « 15-29 ans », traditionnellement la moins représentée sur les communes périurbaines. Cependant, tant que le territoire continue à se construire et accueille de nouvelles familles, les effectifs des catégories les plus jeunes restent stables ou augmentent.
- Les adultes restent dans les logements où ils vieillissent, alimentant de plus en plus les catégories correspondant au 3^{ième} âge. Là aussi, la poursuite de la construction neuve continue à amener sur la commune des « 30-44ans » ce qui uniformise les effectifs des classes d'âge correspondant aux adultes et personnes âgées.

Cependant, le cas de Mazères-Lezons apparaît à ce niveau très préoccupant. En effet, la dynamique de construction neuve s'est enrayée, ce qui ne permet plus d'attirer des ménages recherchant le modèle pavillonnaire pour y fonder une famille. De plus un rajeunissement mécanique devrait s'opérer par le renouvellement des occupants des logements en propriété construits dans les années 70-80. Bien que ce mécanisme de renouvellement ait commencé à jouer, la part des jeunes enfants a tout de même fortement diminué ce qui peut révéler :

- leur faible représentation dans les nouveaux ménages s'installant sur la commune, qui sont plus âgés car les jeunes familles n'ont plus les moyens d'accéder à la propriété aussi près du cœur urbain de l'agglomération.
- Que le nombre de logements où des familles jeunes se sont réinstallées est encore trop faible, par rapport à celui où des personnes âgées isolées continuent à vivre, pour avoir une incidence sur les statistiques démographiques de la commune.

L'offre en logement collectif et locatif, permettant de renouveler plus rapidement les ménages jeunes, joue un rôle d'amortisseur par rapport à ces mécanismes de vieillissement. La commune en étant peu pourvue, il s'agit aujourd'hui, sur l'agglomération, de celle où les personnes âgées sont les plus nombreuses par rapport à celles ayant moins de 20 ans.



MEMO...

Mazères-Lezons est une commune périphérique de première couronne marquée à la fois par une périurbanisation précoce et la présence de quelques opérations collectives permettant l'accueil de petits ménages.

Après une période de croissance marquée durant les années 70 et 80, la dynamique démographique a ralenti durant les années 90 avant de s'effondrer entre les derniers recensements.

Les caractéristiques actuelles de la commune mettent en évidence les impacts négatifs à long terme d'une production résidentielle orientée vers l'individuel en propriété :

- *L'évolution des prix fonciers a repoussé l'attractivité pavillonnaire vers des communes plus excentrées du cœur urbain, ce qui a enrayé la dynamique de construction neuve et limité l'accueil de nouveaux ménages.*
- *Les familles déjà implantées ont vieilli et connu la décohabitation, avec pour conséquence une chute du taux d'occupation des logements.*
- *La commune est aujourd'hui une des plus vieillissantes de l'agglomération et la part des petits ménages augmente malgré un parc de logement majoritairement destiné à l'accueil de familles nombreuses.*
- *Les mécanismes de rajeunissement liés au renouvellement de la population des pavillons sont encore trop faibles pour avoir une influence, mais on remarque qu'ils emmènent sur le territoire des ménages déjà relativement âgés, les plus jeunes n'ayant plus les moyens d'accéder à la propriété aussi près du cœur urbain.*

Si la présence de logements locatifs, de plus petite taille, a permis d'amoinrir les effets directs du vieillissement, ils apparaissent pour le moment trop peu nombreux pour avoir une réelle incidence sur la démographie.

La situation actuelle appelle un rééquilibrage de l'offre résidentielle vers des produits plus accessibles permettant d'attirer à nouveau des jeunes ménages.

La commune souhaite donc retrouver une dynamique démographique positive. L'ambition de la collectivité est d'accueillir environ cinquante habitants en plus par an. Cette volonté recoupe les objectifs du Programme Local de l'Habitat : dix neuf logements en plus par an.

... DEMOGRAPHIE

2 – L'HABITAT

La vocation des communes périurbaines étant essentiellement résidentielle, le développement de leur parc de logement constitue une grille de lecture idéale pour expliquer les évolutions démographiques, économiques, aussi bien que les enjeux liés à la mobilité individuelle. Les caractéristiques qu'on peut traditionnellement lui associer sont :

- une dynamique de construction neuve dépendante de l'attractivité foncière
- la réalisation quasi exclusive de lotissements pavillonnaires en propriété
- une densité bâtie relativement faible favorisant la constitution d'un tissu urbain lâche
- une déconnexion des différentes opérations provoquant une perte de lisibilité du paysage

Le caractère monolithique du parc conditionne des structures familiales, socio-professionnelles relativement homogènes. Il en résulte un manque d'animation, un repli sur la sphère privée au détriment de la vie publique, une multiplication des migrations pendulaires aggravée par la dépendance à l'automobile.

2.1 – Le développement du parc

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	
Nombre de logements	169	308	439	625	745	815	
Evolution	/	+139	+131	+186	+120	+70	/
Evolution annuelle	/	+20	+19	+23	+13	+8	/

Source : INSEE

815 logements sont comptabilisés en 2008 contre 169 en 1968. La croissance du parc résidentielle, dans un premier temps corrélée à la démographique, a eu lieu durant les années 70 et 80 avant de ralentir puis s'effondrer au tournant des années 2000.

2.1.1 – Jusqu'en 1968

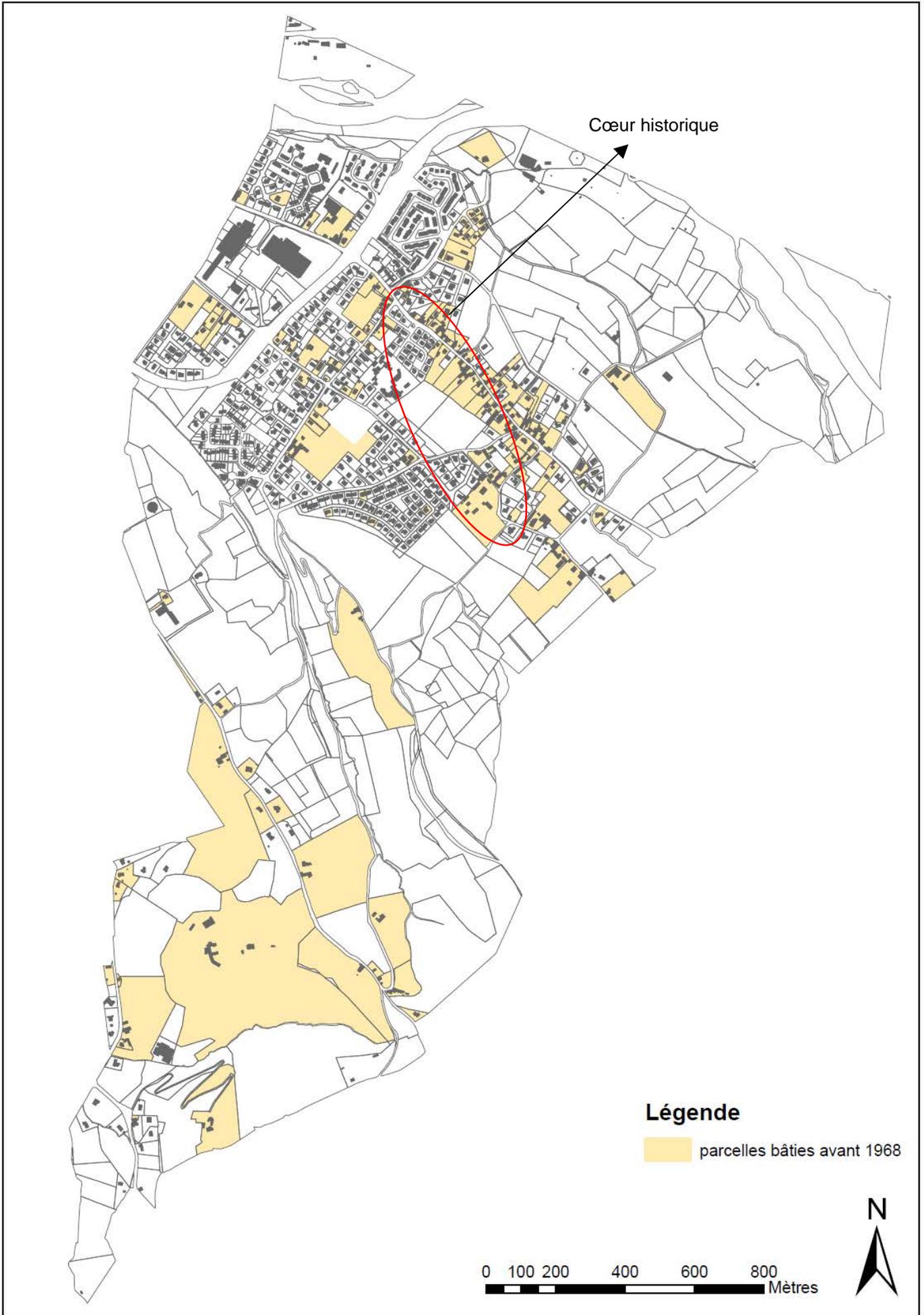
Jusqu'en 1968, les logements se concentrent autour de l'avenue du général de Gaulle, le cœur historique des bourgs de Mazères et Lezons s'étalant sous forme de village-rue. Il s'est principalement développé lors du XIX^{ème} siècle, mais a également reçu durant le XX^{ème} des extensions ponctuelles se traduisant par une succession d'habitations individuelles en recul le long de voies transversales. Sa croissance n'a cependant pas encore à cette période de réel dynamisme : les logiques périurbaines qui ont permis de l'amorcer ne s'enclenchent pas avant la démocratisation de l'automobile individuelle et de la création de liaisons avec Pau. La commune reste alors très rurale, on comptabilise 169 logements en 1968.

Plusieurs corps de fermes et maisons de maîtres ont également été édifiés dans la plaine du gave et sur les coteaux, généralement rattachés à une exploitation ou un parc. On observe dans certains cas la constitution de petits hameaux autour de ces constructions. Le potentiel de logement qu'elles offrent est cependant très marginal.



constructions anciennes rue Henry IV
Source : Christophe Broichot

Urbanisé avant 1968



2.1.2 – Période 1970-1990

Les plus fortes croissances urbaines, et résidentielles, sont observées durant les années 70 et 80. La commune gagne alors plus de 450 logements soit plus de la moitié de son parc actuel.

La production, destinée à répondre au désir d'accèsion à la propriété d'un logement individuel par de jeunes ménages, répond aux logiques de périurbanisation naissantes sur le bassin de vie. Elle est principalement réalisée dans la plaine du Gave – les coteaux sont protégés par des dispositions réglementaires, sous forme de lotissements et groupes d'habitations pavillonnaires standardisés, sans réelle planification. Il s'agit surtout de vastes opérations, pouvant compter plus de 60 lots, même si des constructions isolées apparaissent régulièrement. Le parc s'accroît donc par à coups, avec un rythme annuel moyen de 5 à 10 permis, brusquement troublé certaines années par la réalisation d'un lotissement d'envergure.

Les opérations de logement individuel sont généralement introverties et déconnectées les unes des autres comme du noyau de bâti ancien. Leur localisation est déterminée par l'opportunité foncière, sans réelle volonté de cohérence du tissu : elles délaissent le village rue pour s'excentrer vers l'avenue de la République et la rue Henri IV, laissant de larges vides dans la tâche urbaine.

On observe des typologies d'implantations et architectures très disparates, allant de l'habitat mitoyen au pavillon en milieu de parcelle, bien que toujours en portafaux avec l'habitat traditionnel béarnais qui prévalait jusque là. Le standing des produits et la taille des parcelles sont variables ; à époque équivalente, si certains lotissements ont une moyenne de 500 m², d'autres se rapprochent des 800 – 900 m².



Différentes formes de lotissements

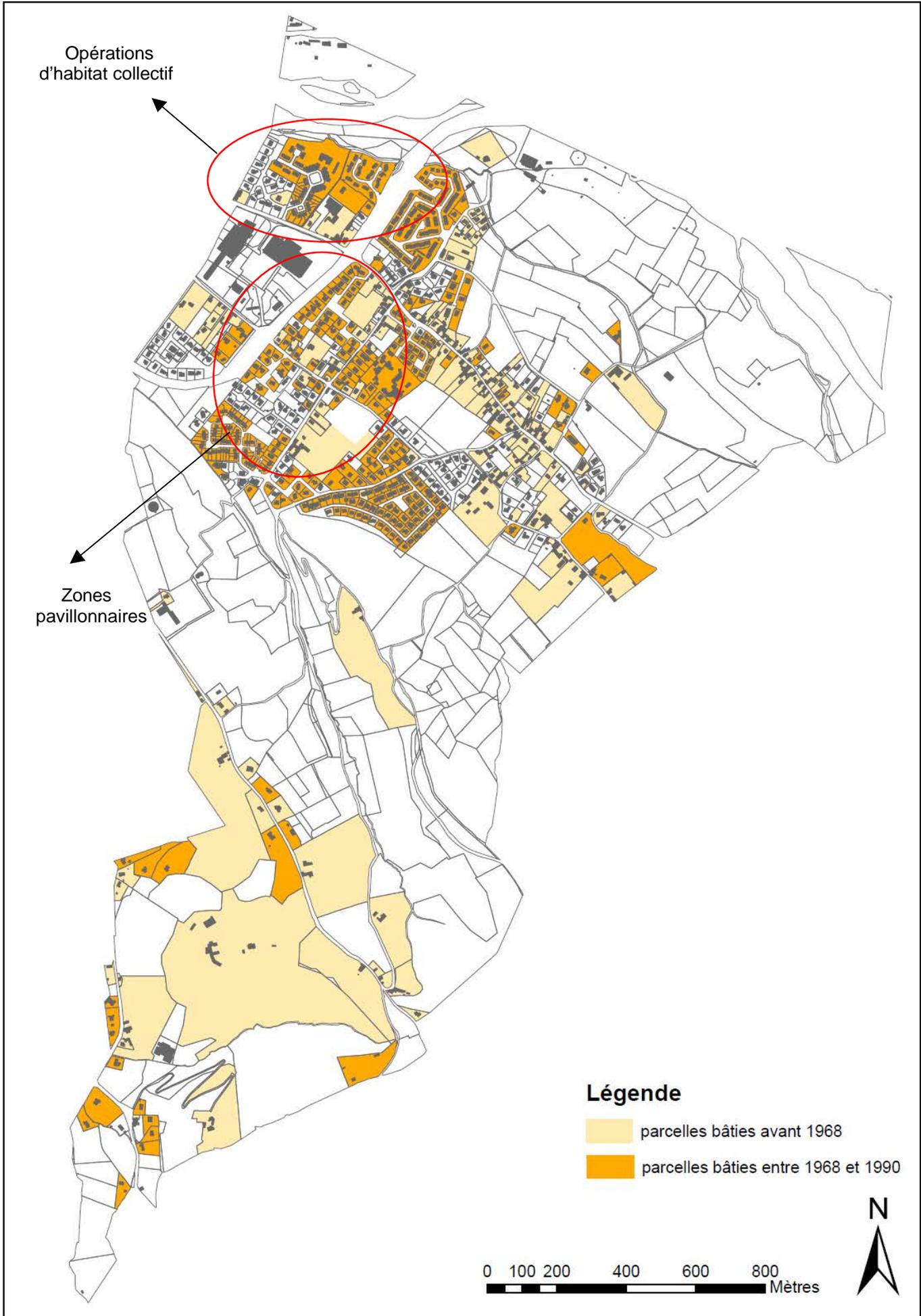
Source : *Christophe Broichot*



Cette spécialité pavillonnaire est tempérée par la construction, durant les années 80, de plusieurs opérations d'habitat collectif et intermédiaire à dominante sociale au Nord Ouest de la commune. Si leur ampleur, allant jusqu'à une centaine de logements, a permis certaines années une brusque accélération du développement de l'offre, elles ne représentent au final qu'une part relativement faible de l'ensemble du parc – environ 15%.

Prises entre la rocade et l'avenue du général de Gaulle, elles sont isolées par rapport aux zones pavillonnaires et peu visibles.

Urbanisé entre 1968 et 1990



2.1.3 – Après 1990

L'épuisement du nombre de terrains constructibles et l'attractivité foncière des territoires plus excentrés du cœur urbain ont provoqué un fort ralentissement du . **Entre 1990 et 2008, 190 logements ont été construits, soit moitié moins que sur la période précédente** qui avait pourtant une longueur sensiblement équivalente – 22 ans contre 18.

Si la dynamique de lotissement pavillonnaire continue à prévaloir sur la construction isolée et les programmes mixtes, leur localisation ainsi que leur caractère commencent à évoluer. La logique d'extensions déconnectées de la tâche urbaine n'est plus possible ; les nouvelles opérations viennent combler les vides laissés entre les précédentes ou en bordure des voiries. Il s'agit donc plutôt d'une densification de l'existant, sur des terrains enclavés et autour d'une trame viaire déjà en grande partie constituée. Les lotissements viennent réinvestir la proximité du centre bourg, sont de plus petites tailles – presque aucun ne dépasse la quinzaine de lots, et s'avèrent moins introvertis grâce à des schémas de voirie se connectant à l'existant.

Le standing des produits apparaît sensiblement plus élevé ; les tailles de parcelle sont uniformément supérieures à 800 m², une majorité dépasse les 1000 m². De plus, les typologies des maisons tendent vers des formes plus massives, l'architecture s'éloigne du pavillon standardisé pour lorgner vers une recherche de modernité ou, au contraire, la réinterprétation de styles locaux et maisons de maîtres.

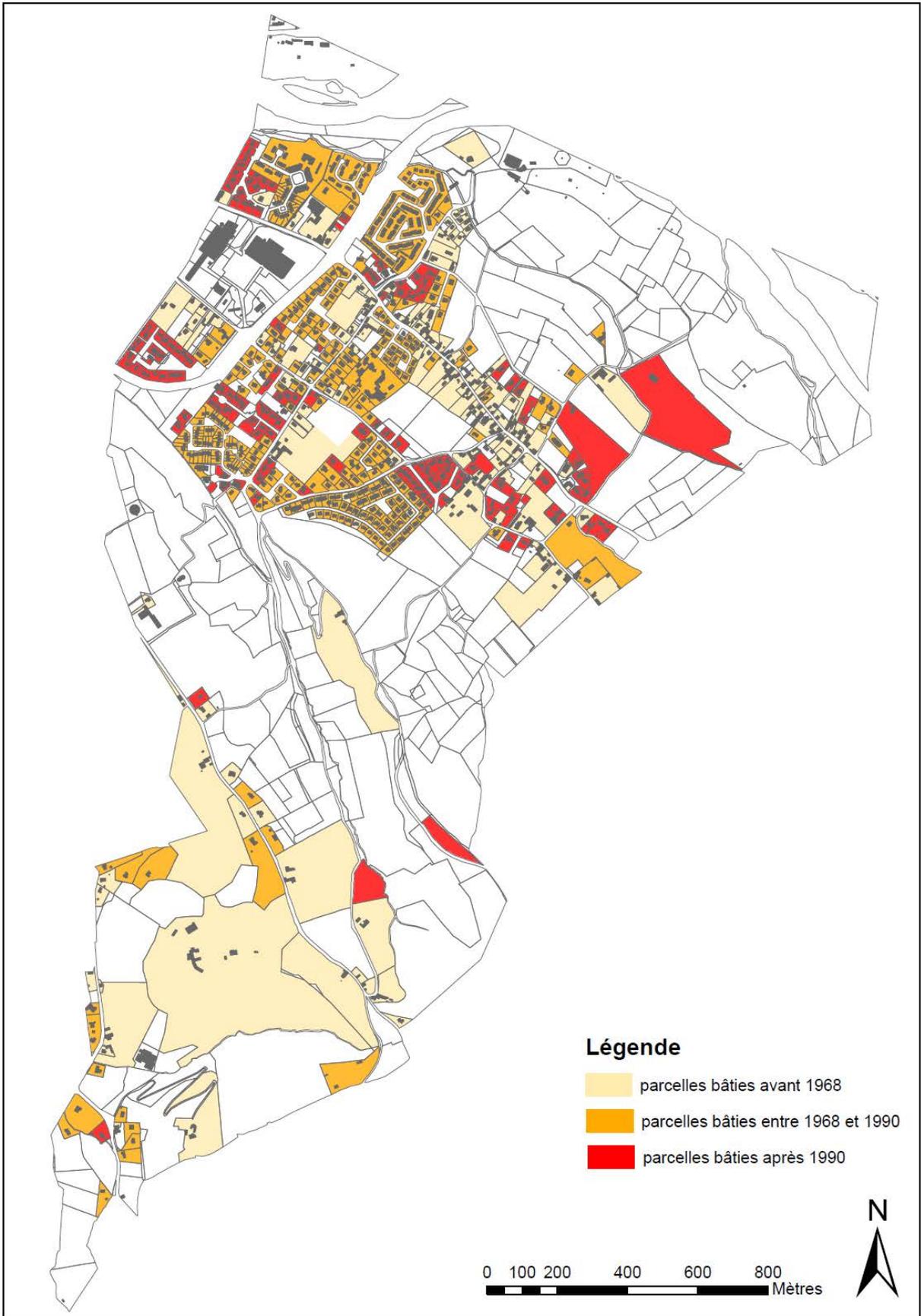


Source : Christophe Broichot

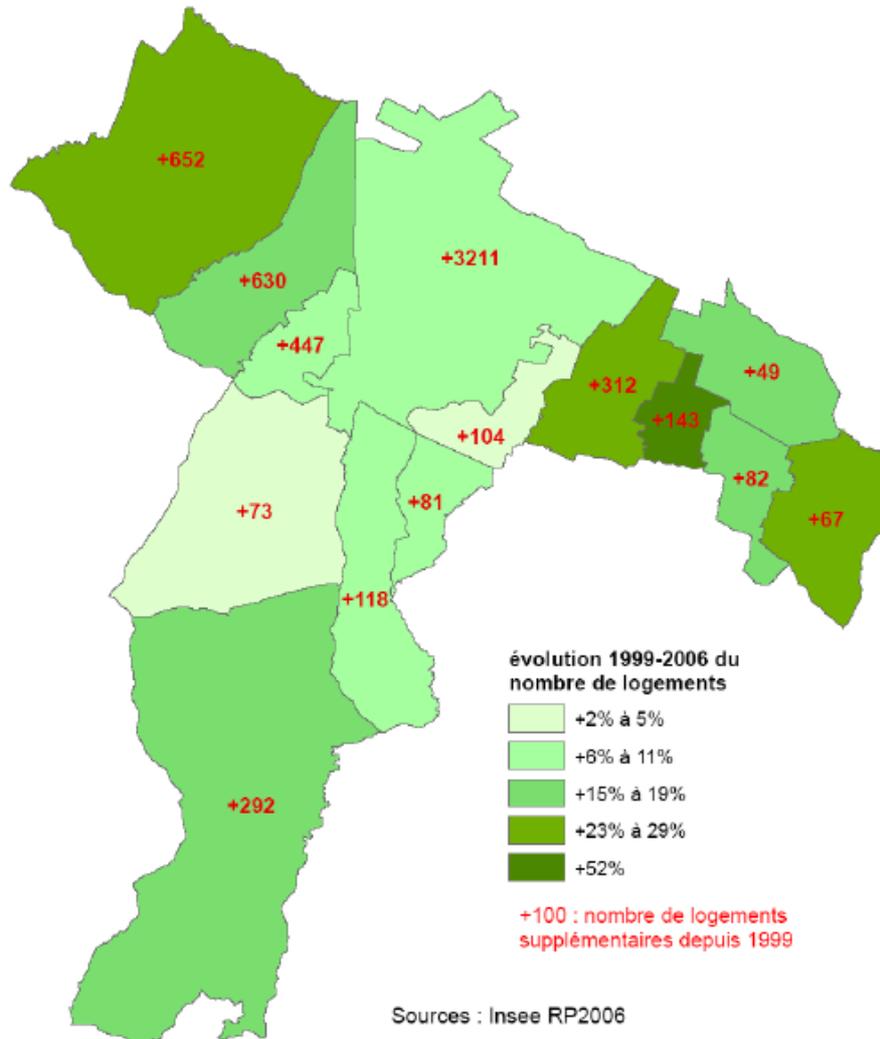
L'augmentation des prix fonciers repousse aujourd'hui les jeunes ménages souhaitant accéder à la propriété vers des communes plus excentrées du cœur urbain. Cette évolution de la construction neuve peut donc correspondre à la volonté des promoteurs d'attirer des familles plus aisées et âgées.

Après un relatif dynamisme durant les années 80, la construction de logements collectifs s'est effondrée durant les années 90, et aucune opération n'a été commencée depuis 1999.

Urbanisé après 1990



évolution du nombre de logements entre 1999 et 2006 (% et volume)



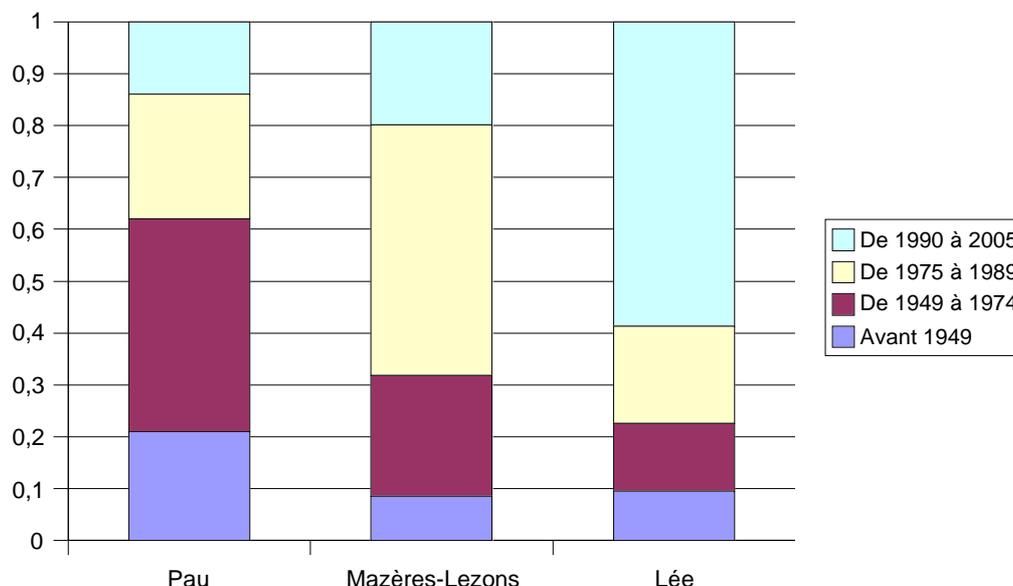
Le ralentissement de la construction neuve n'est cependant pas spécifique à la commune. On peut aujourd'hui observer le phénomène sur toutes les communes entourant le cœur urbain en raison :

- de la précocité de la dynamique périurbaine qui a aujourd'hui épuisé la plus grande partie des terrains constructibles. On peut à ce titre noter que **sur Mazères Lezons la forme urbaine est restée concentrée dans la vallée du Gave. Le mitage des coteaux est resté très marginal.**
- A l'augmentation des prix du foncier rendant ces territoires moins attractifs pour les jeunes ménages.

Les communes les plus attractives, sur lesquelles la progression du parc de logement est la plus dynamique, se retrouvent aujourd'hui plus excentrées par rapport à la ville centre de l'agglomération. Il s'agit notamment d'Idron et Lée à L'est, et de Lescar à l'Ouest.

Ces mécanismes mettent en évidence l'impact négatif d'une dynamique de construction spécialisée dans le pavillonnaire sur grande parcelle, qui épuise rapidement les réserves foncières des communes. Ce type de produits n'est à terme plus accessible aux jeunes ménages ce qui limite la vitalité démographique.

Habitat neuf et ancien



Source : INSEE

Plus de 90% des habitations comptabilisées sur Mazères-Lezons en 2005 ont été construites après 1949. Cette proportion met en évidence la faiblesse initiale du parc, dont le développement confiné au bourg a stagné jusqu'aux années 1960. Pour comparaison, les communes voisines de Bizanos et Gelos ont respectivement 20 et 30% de leur parc de logement antérieur à la moitié du XX^{ème} siècle. Elles ont connu une croissance bien plus progressive s'appuyant sur un centre bourg au caractère plus urbain.

Mazères peut à ce niveau être rapprochée des communes de l'Est de l'agglomération, notamment Lée et Idron dont le parc de logement ne s'est mis à augmenter qu'à partir de la construction des premiers lotissements pavillonnaires.

L'habitat ancien a une représentation marginale sur Mazères comme sur Lée. Cependant, les logiques de développement périurbain ne semblent pas s'être enclenchées à la même époque.

En effet, **sur la période 1975-1989, quand Mazères-Lezons a gagné environ 50% de son parc actuel, la proportion est inférieure à 20% sur Lée.** On peut expliquer ce décalage par la distance au cœur urbain. L'attractivité des territoires s'en éloigne de plus en plus au fur et à mesure qu'ils sont construits. Elle a été à son maximum sur Mazères entre 1975 et 1989 puis s'est déportée depuis les années 90 et surtout 2000.

2.2 – Destination des logements

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Ensembles	169	308	439	625	745	815
Résidences principales	152	288	419	625	728	791
Résidences secondaires	4	2	4	12	3	8
Logements vacants	13	18	16	13	14	16

La quasi-intégralité du parc est composé de résidences principales. **Les phénomènes de vacance et d'habitat occasionnel ou secondaire sont marginaux.**

En dessous de 5%, on considère la vacance comme conjoncturelle. Il peut s'agir par exemple de la non occupation momentanée d'un logement entre le passage de deux locataires ou propriétaires.

Par contre, au dessus de 6,5%, elle est dite structurelle ce qui peut révéler un parc en mauvais état ou inadapté aux besoins de la population : logements insalubres ou indignes, offre ne convenant pas aux ménages souhaitant s'installer...

Le parc étant dans sa globalité récent et d'un certain standing, la vacance reste à un niveau très faible, inférieur à 2%. En effet, les fermes anciennes pouvant paraître inadaptées aux attentes des citoyens, voire dans certains cas insalubres, ont été restaurées. L'habitat collectif à caractère social, peu attractif dans un contexte périurbain, reçoit de nombreuses demandes d'accès et la période de battement entre l'arrivée de locataires est très courte.

Malgré le cadre privilégié, on recense très peu de résidences secondaires :

- La périurbanisation repose sur la dissociation, permise par l'automobile, entre les lieux d'habitat choisis en fonction de leur cadre et les lieux de travail. Elle comble donc déjà les attentes qui motivent généralement l'achat d'une résidence secondaire.
- La commune ne développe pas de politique basée sur le tourisme ou la villégiature.

2.3 – Une spécialisation des produits logements tempérée par l'offre sociale

Comme il a été précédemment exposé, une des caractéristiques les plus représentatives de la commune est la spécialisation de son parc de logement. Elle conditionne la composition des ménages et le statut social des occupants. Malgré la présence des collectifs sociaux, **le pavillon en propriété reste la forme d'habitat dominante.**

	Logements par types			
	1999	%	2007	%
Maisons	608	82%	696	86%
Appartements	129	18%	118	14%
Total	737	100%	814	100%

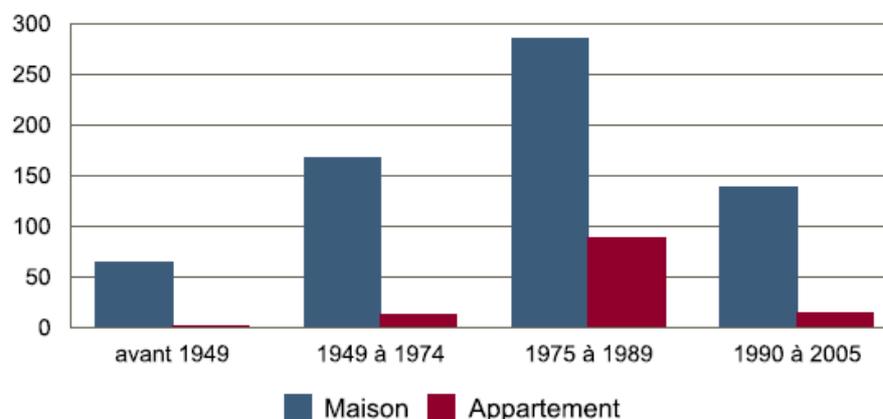
Source : INSEE

2.3.1 – Une forte spécialisation pavillonnaire

Les maisons représentent en 2007 86% du parc. La grande majorité des logements sont donc individuels. Cette forte spécialisation, visible dès les années 70, a été tempérée dans les années 80 par la construction ponctuelle d'opérations de collectifs.

Ce déséquilibre est typique de la croissance périurbaine basée sur la construction de lotissements pavillonnaires en propriété, produit logement majoritairement recherché par les classes moyennes et supérieures depuis les années 70. Il génère un tissu peu dense, très gourmand en foncier.

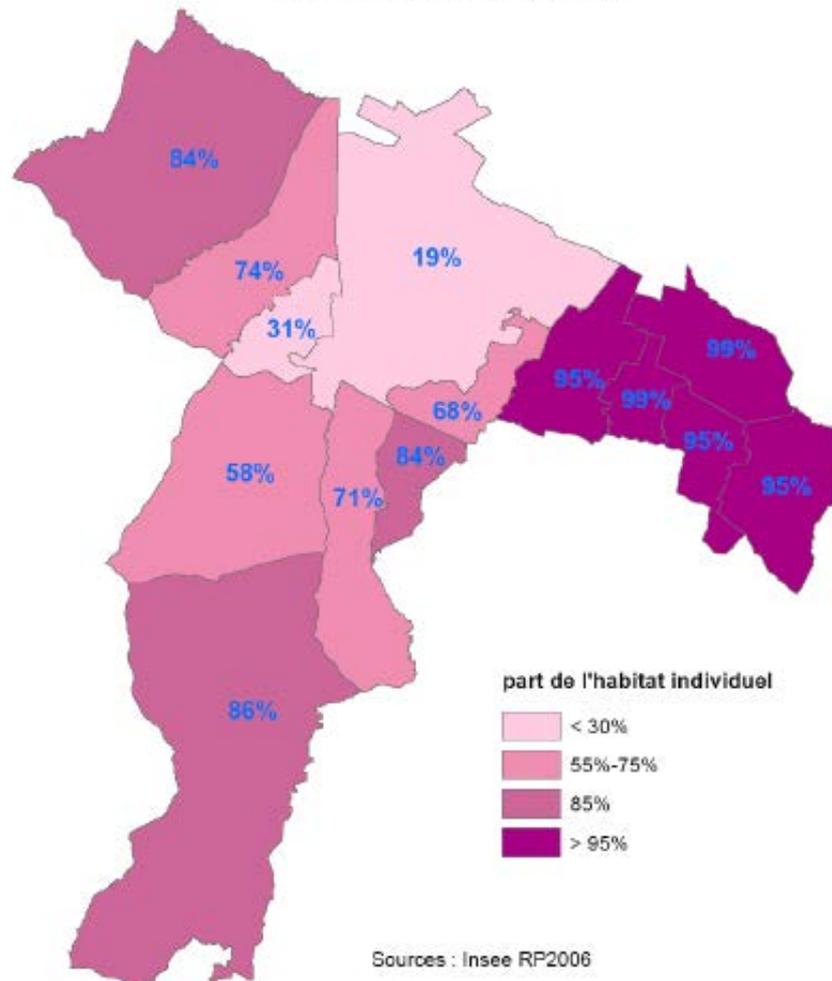
LOG G1 - Résidences principales en 2008 selon le type de logement et la période d'achèvement



source : Insee RP 2008

A l'échelle de l'agglomération, Mazères-Lezons présente une configuration relativement éloignée des autres territoires du cœur urbain. **Elle se rapproche plus des communes dites « de l'Est » de l'agglomération, qui ont toutes une part d'habitat individuel supérieure à 90%. Le développement y est uniformément postérieur aux années 70 – il explose à Mazères, Idron ou Ousse dans les années 80 – et dépend totalement des logiques périurbaines. Mazères-Lezons s'en démarque néanmoins grâce aux opérations de collectif menées durant les années 80.**

Part de l'habitat individuel



2.3.2 – Un statut d'occupation limitant le turn over

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

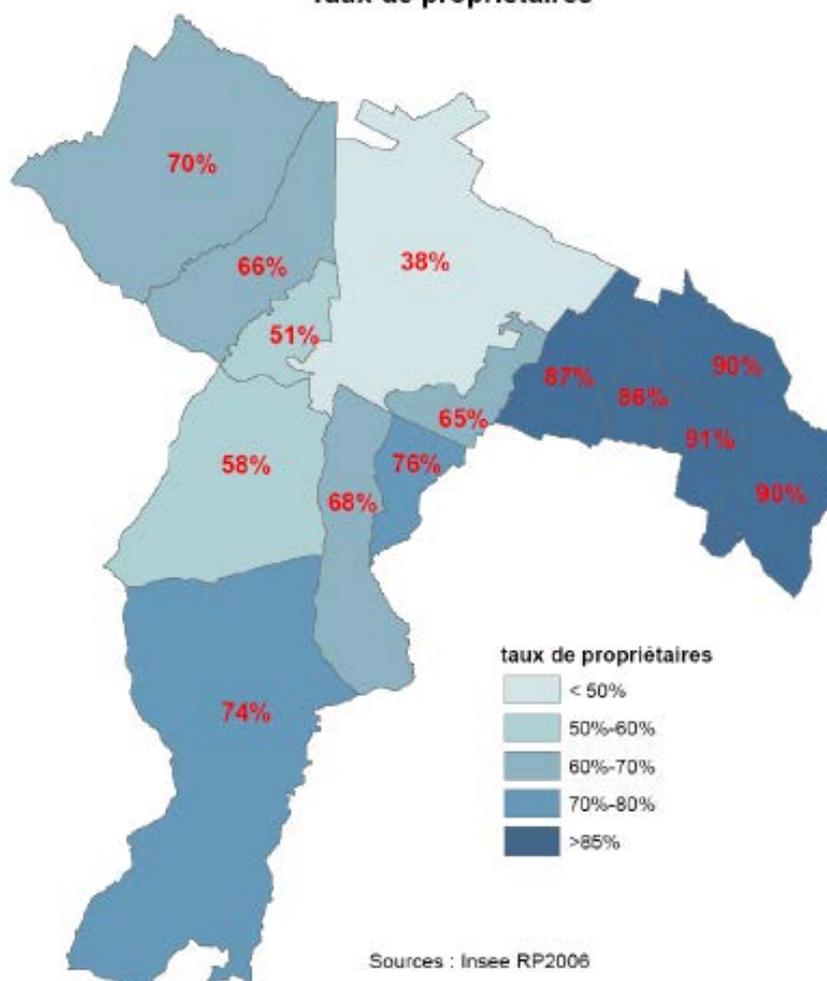
	2008			Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	1999	
	Nombre	%	Nombre de personnes		Nombre	%
Ensemble	791	100,0	1 929	19	728	100,0
Propriétaire	605	76,5	1 492	22	524	72,0
Locataire	172	21,7	404	8	183	25,1
dont d'un logement HLM loué vide	122	15,4	277	8	134	18,4
Logé gratuitement	14	1,8	33	19	21	2,9

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Le statut d'occupation apparaissant très lié au type de logement, l'essentiel du parc de la commune est en propriété. Le locatif est minoritaire et revêt très souvent un caractère social. **En 2007, 76% des logements sont en propriété contre 21% en location.** Ces derniers ont une représentation de plus en plus faible en raison d'une production essentiellement tournée vers le lotissement pavillonnaire depuis le début des années 2000.

En effet, Mazères Lezons se singularisait des autres communes périphériques de l'agglomération par la présence, depuis les années 80, d'un parc social relativement étoffé. Il est concentré au Nord Ouest, isolé par la rocade, au sein de petites opérations de collectif dont la construction dénotait à l'époque, à rebours des dynamiques du marché, une forte volonté politique d'amener des jeunes ménages avec enfants – les typologies de ces logements vont du T3 au T5.

Taux de propriétaires



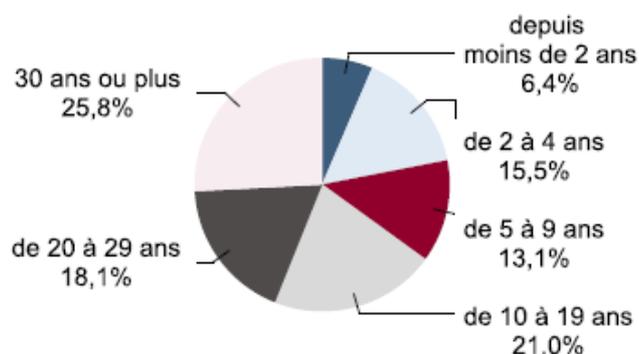
Pour donner une idée de la situation de la commune, nous pouvons élargir le périmètre sur lequel les comparaisons sont établies :

- A l'échelle du territoire national (près de 27 millions de résidences principales), le taux de logements locatifs est de 57,2%.
- Part des logements en propriété sur l'ensemble des résidences principales sur des communes comparables des Pyrénées-Atlantiques :
 - Hasparren : 64,1%
 - Monein : 79,9%
 - Morlaàs : 67,9%
 - Salies de Béarn : 60,9%
 - Ustaritz : 66,6%
 - Cambo : 54,2%
 - Bidart : 63,6%

Cette spécialisation en logements en propriété a une forte influence sur le « turn over » de la population : elle « fixe » les ménages qui, une fois installés, déménagent peu. Dans la majorité des cas observés, un jeune couple s'installant avec des enfants en bas âge dans un pavillon qu'il vient d'acquérir va y rester en moyenne entre 25 et 30 ans. La période est généralement deux fois plus courte pour les enfants qui ont une forte tendance à la décohabitation.

Ainsi, on peut observer une corrélation entre l'ancienneté d'emménagement et l'âge des logements dans le cas où ces derniers ont été produits depuis moins de 25-30 ans. Si cette période est dépassée, il y a de fortes chances pour que les occupants initiaux soient partis et aient été remplacés par un nouveau jeune couple.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2008



Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

Malgré l'effondrement du rythme de production, 35% des ménages occupent leur logement depuis moins de 9 ans.

Bien qu'une partie concerne le turn over des logements locatifs sociaux, où l'ancienneté d'emménagement moyenne est de 8 ans, on peut penser que les zones pavillonnaires les plus anciennes commencent à voir leur population renouvelée. Ce phénomène est encore balbutiant mais devrait dans les prochaines années s'accélérer : 45% des ménages sont installés dans leur logement depuis plus de 20 ans et atteignent aujourd'hui la fin de leur cycle d'occupation.

2.3.4 – Une hausse des prix immobiliers

A l'exception des années 80, la production de collectifs apparaît marginale en comparaison avec l'individuel. Et même à cette période, ces opérations semblent avoir été impulsées par une volonté politique forte visant à accueillir des familles, allant à l'encontre des dynamiques du marché. En effet, la spécialisation du parc n'est pas uniquement une conséquence du déséquilibre de la construction récente. Elle en devient, au bout d'une certaine période, également la cause.

Les espaces périphériques de l'agglomération sont restés essentiellement ruraux jusqu'aux années 50. Cette absence de développement leur a conféré des caractéristiques favorisant la périurbanisation :

- Une large offre en terrains viabilisés à bas prix.
- Une image de ruralité véhiculée auprès des citadins, dont l'absence de collectif, forme d'habitat associée à la densité et l'urbain, constitue une composante essentielle.

La fuite des classes moyennes et supérieures vers la périphérie et la recherche de l'habitat individuel a d'ailleurs été en partie causée par une réaction de rejet à la politique des grands ensembles. La spécialisation pavillonnaire a permis à de jeunes familles d'accéder à la propriété, chose qu'elles n'auraient pu faire directement dans le cœur urbain. Cependant, en excluant de fait les petits ménages, jeunes, et classes populaires, elle a favorisé un « entre soi social » censé préserver de l'insécurité, nuisances urbaine. Il est devenu en tant que tel un facteur d'attractivité pour ces classes sociales, qui ont de plus en plus tendance à se regrouper et se renfermer sur elles même comme l'illustre le phénomène des « gated communities ».

Les communes aux valeurs immobilières les plus élevées 2007-2008					
Appartements			Maisons		
Commune	Montant moyen (en Euros)	Nombre de biens vendus	Commune	Montant moyen (en Euros)	Nombre de biens vendus
Gelos	143407	13	Lée	312885	10
Billère	133541	394	Uzos	300281	7
Lescar	133055	98	Serres-Morlaas	295288	8
Lons	132859	91	Buros	276382	11
Bizanos	132585	47	Mazères-Lezons	267765	12
Buros	132500	5	Serres-Castet	267023	18
Juraçon	128211	67	Idron	266891	19
Morlaas	125930	37	Sendets	266321	5
Mirpeix	113800	5	Artigueloutan	265080	5
Soumoulou	110816	25	Poey-de-Lescar	264023	16

source : AUDAP / registre des notaires

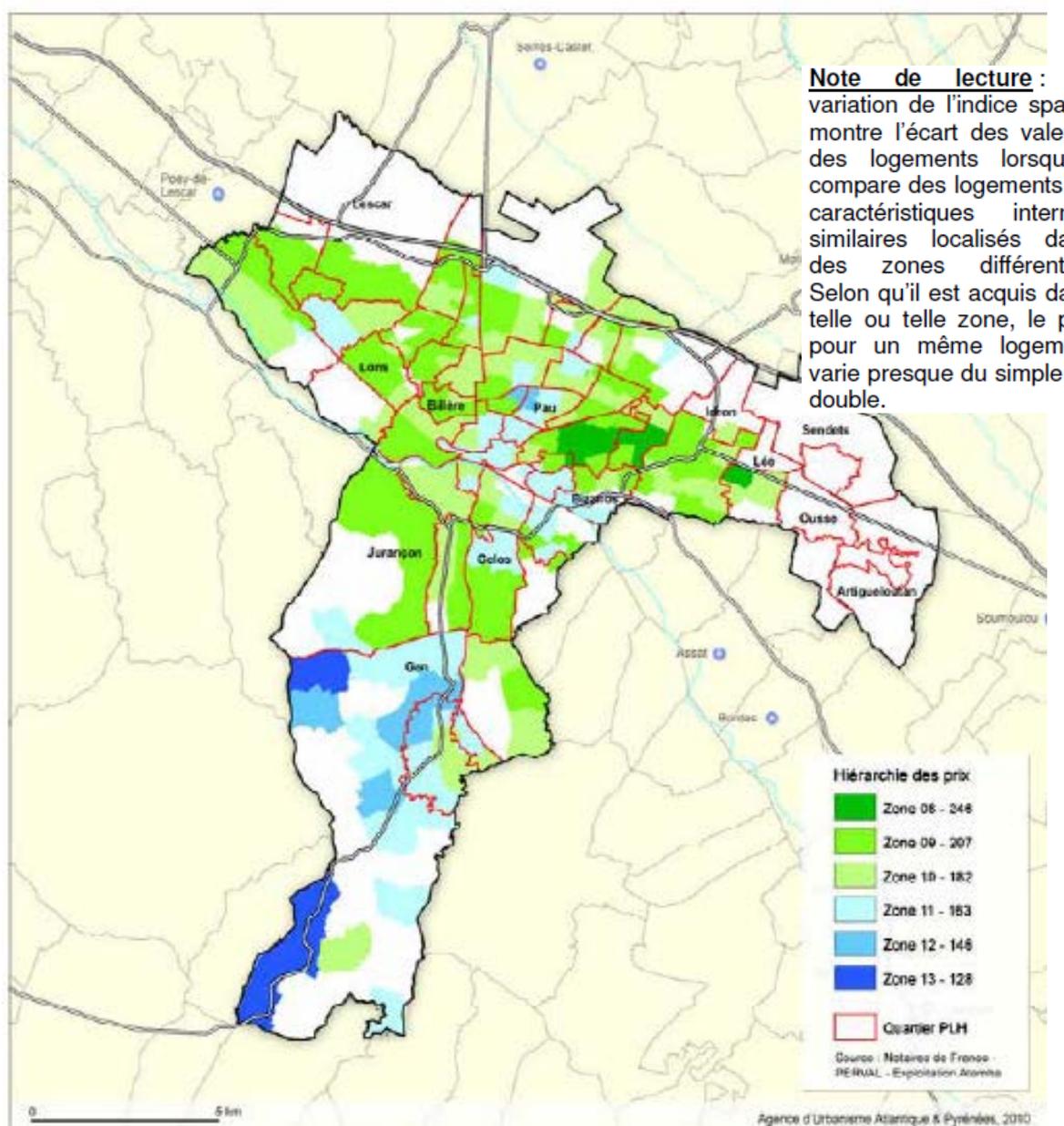
On remarque qu'en 2007-2008 les valeurs immobilières des maisons sont parmi les plus élevées à l'échelle du pays du grand Pau. Les demandes pour ce type de produits mettent en évidence une attractivité qui, couplée avec la proximité au cœur urbain, peut avoir un fort effet d'entraînement sur les prix : malgré une époque de construction relativement ancienne et un standing globalement inférieur à celui des communes de l'Est de l'agglomération, l'habitat individuel reste très recherché sur Mazères-Lezons. Cette inflation limite cependant l'accession des jeunes ménages, ce qui crée, à terme, un problème en terme de vitalité démographique.

On remarque également que dans ces 10 communes les plus chères du Pays, on retrouve uniquement des territoires périphériques, notamment de l'Est de l'agglomération :

- Lée
- Idron
- Sendets
- Artigueloutan

Très marqués par la périurbanisation, ils ont en commun un important déséquilibre habitat individuel/collectif.

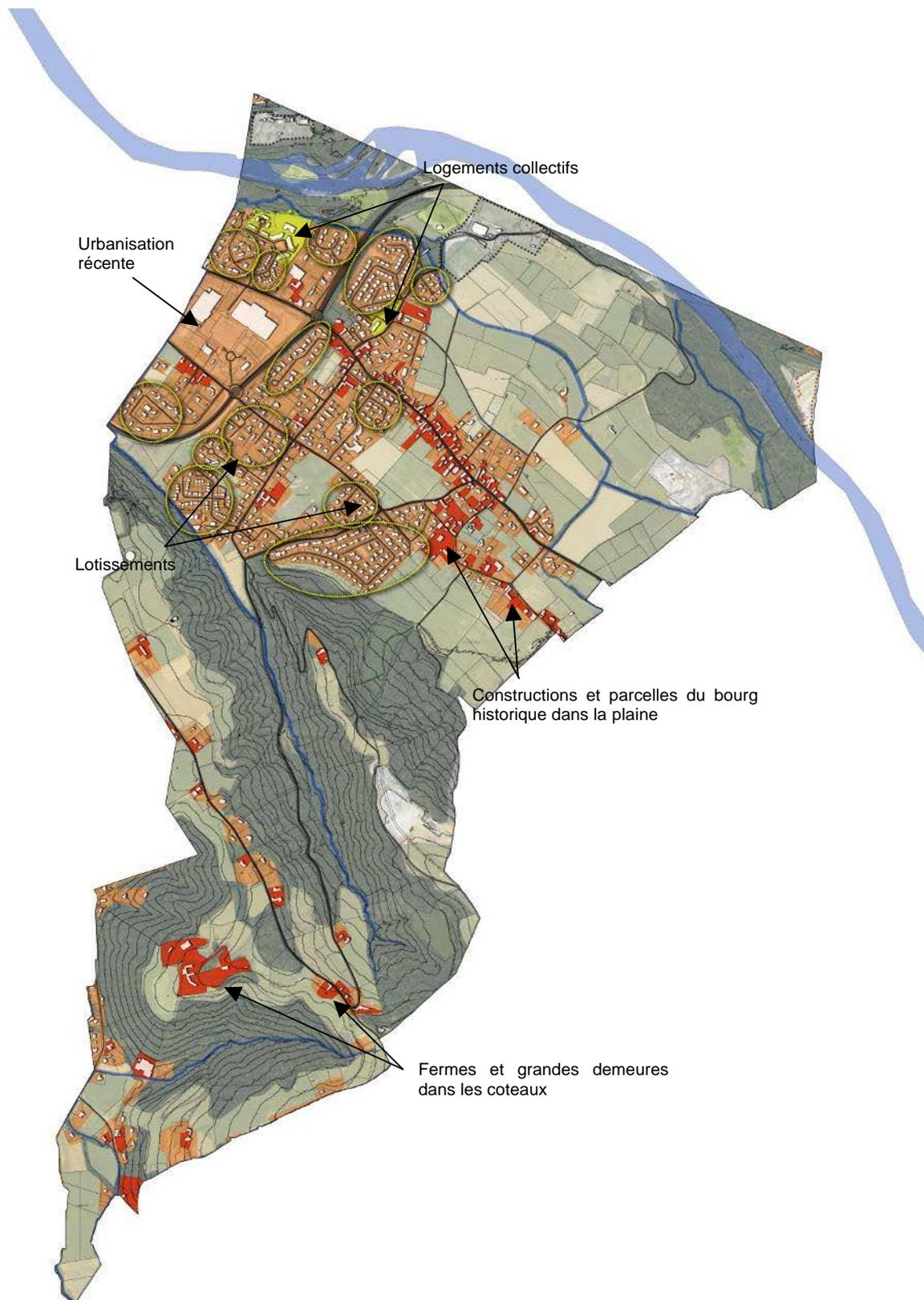
INDICE SPATIAL DES PRIX IMMOBILIERS



Cette attractivité pavillonnaire, renforçant les logiques de spécialisation du marché, est mise en évidence par les disparités de l'indice des prix immobiliers.

- Les secteurs de maison individuelle en propriété, notamment ceux dont la construction est la plus récente, à l'Est de la rocade, ont un indice relativement élevé. Même si ils restent moins chers que le quartier Trespoey ou les lotissements de Lée, ils sont comparables avec ceux d'Ibron, de Lons ou Lescar.
- Les secteurs de collectif situés au Nord Ouest de la commune ont par contre un indice plus faible. Il s'agit surtout de locatifs sociaux datant des années 80. Ils ne sont pas en adéquation avec la demande des ménages sur ces territoires de l'agglomération, à savoir dans la plupart des cas la recherche d'une primo-accession.

Localisation des différentes formes d'habitat sur le territoire



2.4 – Confort des logements

D'une manière générale, les logements de Mazères Lezons sont spacieux et répondent tous à des normes de confort minimales, ce qui souligne l'absence d'habitat ancien, ou insalubre, et le caractère stéréotypé de l'offre pavillonnaire.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2008	%	1999	%
Ensemble	791	100,0	728	100,0
Salle de bain avec baignoire ou douche	784	99,1	714	98,1
Chauffage central collectif	8	1,0	2	0,3
Chauffage central individuel	585	74,0	550	75,5
Chauffage individuel "tout électrique"	103	13,0	98	13,5

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

La quasi totalité des résidences principales sont équipées d'installations sanitaires, 74% disposent d'un chauffage central individuel.

Les seuls logements pouvant potentiellement être touchés par la vétusté ou l'insalubrité sont actuellement les fermes traditionnelles. Cependant elles sont peu nombreuses et celles qui sont habitées ont été rénovées.

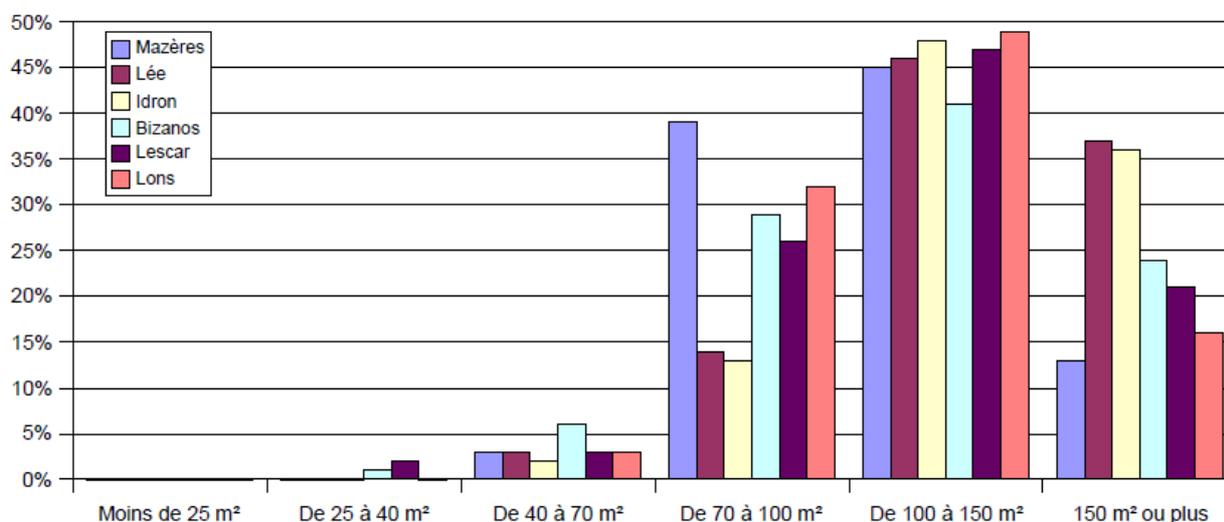
	Résidences principales par type de logement, superficie et statut d'occupation						Ensemble
	- de 25 m ²	De 25 à 40m ²	De 40 à 70 m ²	De 70 à 100 m ²	De 100 à 150 m ²	+ de 150 m ²	
Propriétaire	0	2	15	223	280	85	605
Locataire d'un logement vide non HLM	0	0	10	24	16	0	50
Locataire d'un logement vide HLM	0	2	60	57	3	0	122
Locataire d'un logement loué meublé	0	0	0	0	0	0	0
Logé gratuitement	0	1	2	7	4	0	14
Ensemble	0	5	87	311	303	85	791

Source : RGP INSEE

Les petits logements sont globalement rares, tout comme les grandes maisons de plus de 150 m² de surface habitable. Ils ont une taille globalement homogène, comprise entre 70 et 150 m² pour l'individuel, 40 et 100 m² pour le collectif.

- Par rapport à la production actuelle, les appartements ont une taille moyenne plutôt importante. Ils étaient initialement destinés à l'accueil de familles, et ont des typologies allant du T3 au T5.
- Les maisons, au contraire, apparaissent moins spacieuses. Une grande partie des lotissements datent des années 70 et 80, où les standards de la production avaient une surface habitable moindre. De plus, plusieurs opérations d'individuel groupé sont venues réduire la taille moyenne.

Superficies des logements individuels



Source : RGP INSEE

En comparant avec les superficies des maisons d'Idron, Lée, Bizanos, Lescar et Lons, communes ayant également une dominante pavillonnaire, on constate que la classe « de 100 à 150 m² » est toujours la plus représentée, ce type de produit semble actuellement être le plus recherché.

Cependant, des différences apparaissent entre Lée et Idron d'une part, Bizanos, Lons, Lescar de l'autre :

- A l'Est de l'agglomération, les surfaces de plancher (SP) supérieures à 150 m² constituent plus de 35% de l'ensemble du parc, contre moins de 15% pour les habitations comprises entre 70 et 100 m². Les offres proposées par Lée et Idron sont, en terme de surface habitable, quasi identiques.
- Sur Bizanos, Lons et Lescar, au contraire, les maisons ayant une SP supérieure à 150 m² sont moins nombreuses que celles ayant une SHON comprise entre 70 et 100 m².

Bien que tous ces territoires aient un développement récent qualifié de « périurbain », le standing moyen du parc résidentiel semble plus élevé à l'Est de l'agglomération. Cet écart est lié à des choix politiques encourageant une densité bâtie ainsi qu'une diversité des logements moindres. De plus, ce secteur a été couvert plus tôt par des documents d'urbanisme qui ont encouragé une certaine compacité.

Bizanos et Mazères constituent des cas particuliers. Bien que la construction récente ait des caractéristiques proches de celles des lotissements d'Idron, les communes ont auparavant connu une croissance pavillonnaire produisant des maisons ayant des SP moins importantes. La réalisation de quelques opérations d'habitat individuel groupé et intermédiaire sur Mazères-Lezons, notamment, a eu un impact fort sur la taille des logements.

Lée constitue l'exemple inverse : la surface moyenne des terrains comme des maisons est très élevée. **Les règles du POS, antérieures à l'explosion pavillonnaire des années 90, fixent une taille minimale de 900 m² (1000 m² quand il n'y a pas eu de division foncière) par parcelle.** Pour comparaison, cette moyenne tourne autour de 650-700 m² à Bizanos.

2.5 – cycle de PLH 2004-2010 et logement social

La Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées a décidé de s'engager dans la définition d'une politique locale de l'habitat avec le soutien de l'Etat et en associant les acteurs de l'habitat, publics et privés.

Le PLH (Programme Local de l'Habitat) en résultant constitue la ligne directrice de l'action communautaire en la matière. Il dresse un constat et fixe des objectifs avec lesquels les orientations du PLU doivent être compatibles. Ainsi, la synergie entre les deux documents est très importante.

- **Une première version couvrant la période 2004 – 2010** avait été validée par l'ensemble des communes de l'agglomération.
- **Une seconde, ouvrant un nouveau cycle de politique de l'habitat, a été élaborée en 2010 et approuvée en Avril 2011.**

Dans le cadre du diagnostic territorial, il peut être intéressant de dresser un constat des progrès effectués par rapport aux objectifs que fixait le premier document. Ses objectifs généraux étaient :

- **La recherche d'un meilleur équilibre en matière d'habitat.**
- **Une obligation de mixité sociale (accession et location).**
- **Une production de logements sociaux (en locatif ou en accession).**
- **La promotion d'un habitat de qualité économe, peu consommateur d'espace et avec des prix de construction maîtrisés.**

La commune étant loin du seuil de 3500 habitants à partir duquel elle est soumise aux obligations de mixité sociale inscrites à la loi SRU, elle n'était pas tenue de produire des logements locatifs sociaux. Cependant dès l'entrée en vigueur de la loi, en 2000, un effort avait été demandé sur la diversification des produits, avec l'intégration de locatif, et sur la consommation économe de foncier.

Au final, le pourcentage de logement social sur l'ensemble du parc étant passé de 20% en 2003 à 16,5% en 2010, le bilan des actions peut s'avérer globalement négatif.

MEMO...

L'évolution du parc de logement, suivant une courbe comparable à celle de la démographie, est caractérisée par un ralentissement de la croissance au début des années 90 qui s'est accentué durant les années 2000.

- 23 logements/an construits entre 1982 et 1990.
- 8 logements/an construits entre 1999 et 2008.

Cet effondrement semble avant tout causé par un épuisement du foncier accessible dans les zones urbaines. Bien que de vastes unités subsistent au sein de la tâche urbaine, elles souffrent d'une forte rétention. Cette contrainte est accentuée par la spécialisation de la construction récente, uniformément pavillonnaire et forte consommatrice d'espace.

Malgré l'enrayement de la dynamique de construction neuve, la commune reste relativement attractive et les biens mis en vente semblent rapidement trouver preneur. Cependant leur valeur a littéralement explosé, les plaçant parmi les plus chers à l'échelle du pays du grand Pau et rendant la commune inaccessible aux primo accédants.

Alors que le développement de l'habitat social faisait la spécificité du territoire, son importance relative a fortement diminué ces dernières années. Il est passé de 20 à 16,5% du parc total et les logements, que leur taille destinait à des familles, sont attribués à des petits ménages.

... HABITAT

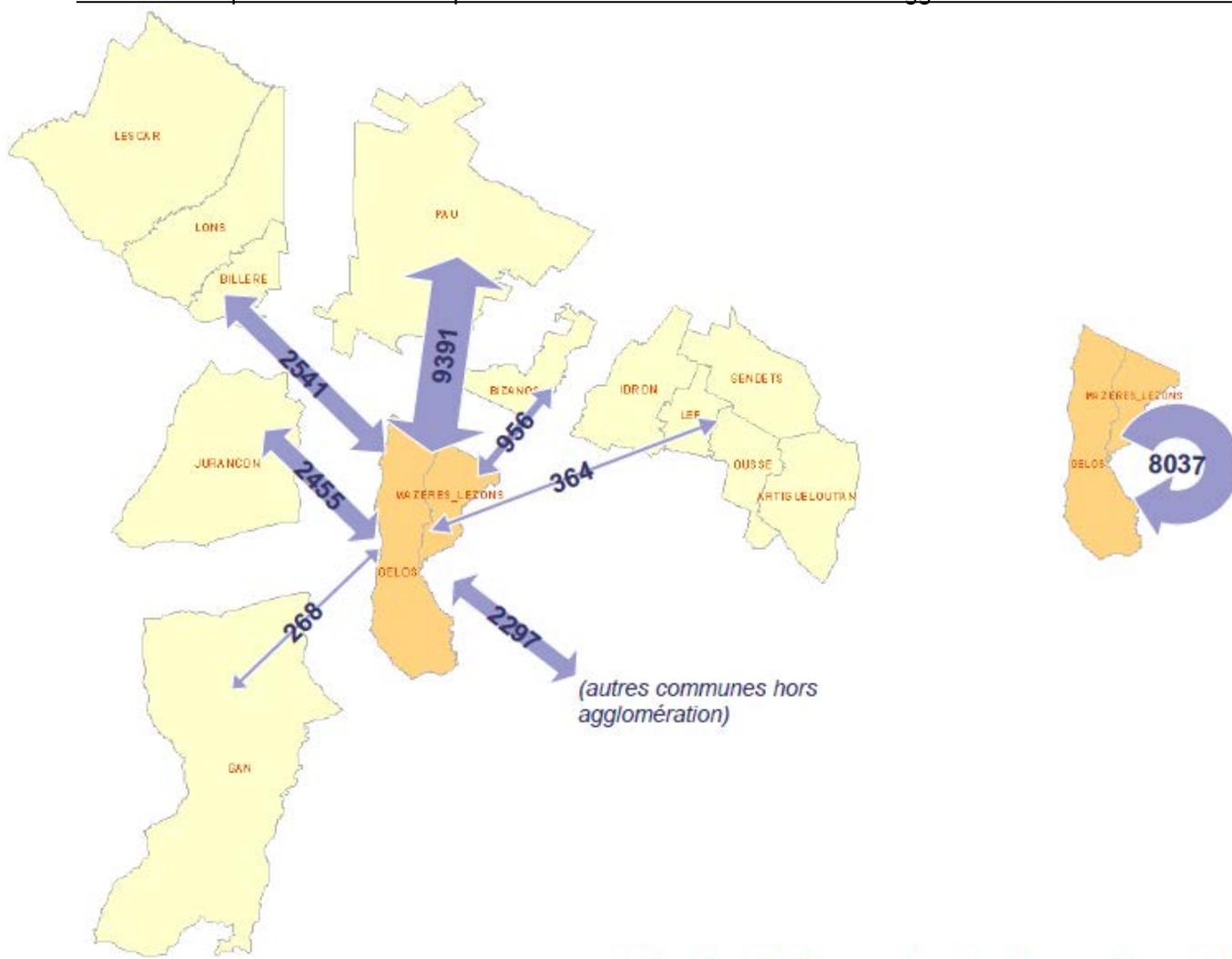
3 – PRATIQUES DE DEPLACEMENT ET RESEAU DE VOIRIE

La Communauté d'Agglomération a réalisé de mars à juin 2005 une enquête recensant l'ensemble des déplacements quotidiens effectués par les habitants de son territoire. La majorité des tableaux fournissant les données étudiées proviennent de ce travail.

Les résultats, à l'échelle communautaire, mettent en évidence une forte mobilité quotidienne et une utilisation prépondérante de la voiture. Ils lissent cependant les disparités existant entre les longues migrations pendulaires des territoires périurbains et les déplacements courts du cœur d'agglomération.

3.1 – Les déplacements effectués par les habitants de la CDAPP sur Mazères Lezons

Nombre de déplacements réalisés par les habitants des 14 communes de l'agglomération sur Mazères et Gelos



Plus de **26300 déplacements** sont quotidiennement effectués sur les territoires de Mazères-Lezons et Gelos – considérées comme point de départ ou destination – par les habitants de l'agglomération, ce qui inclut leurs propres résidents. La plus grande partie – 31% – est en lien avec Pau, ville centre concentrant services et emplois et polarisant une grande partie des trajets.

Sur ce total seuls **3128** sont le fait des habitants des autres communes – hors Mazères et Gelos. 48% par des Palois, 22% par des Jurançonnais et 11% par des Bizanosiens.

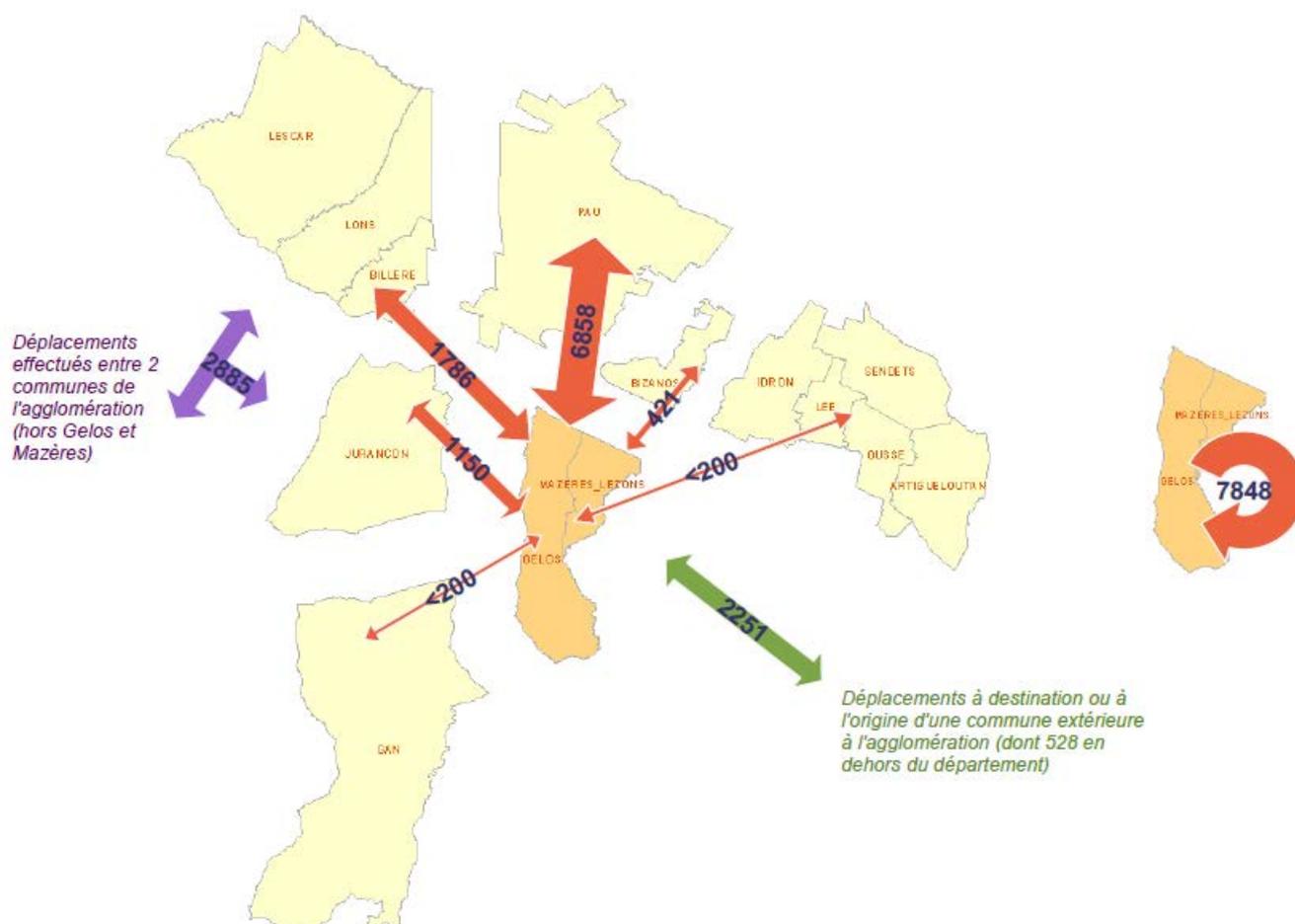
- 27% de ces déplacements concernent des achats, majoritairement en grande surface, sans doute couplés à d'autres trajets empruntant la rocade de contournement de l'agglomération. L'effet vitrine ayant motivé leur implantation permet également d'attirer d'autres périurbains en migrations pendulaires
- 20% sont liés à des loisirs ou visite à des amis,
- 14% sont dus au travail,
- 24% sont des déplacements pour un autre motif (accompagnement d'une personne, santé...).

Tous les autres trajets, soit plus de 23000, sont effectués par les habitants même des communes de Gelos et Mazères Lezons. **Les déplacements effectués sur le périmètre d'étude se confondent donc dans une large mesure avec ceux des personnes qui y vivent**, ce qui illustre le caractère résidentiel du territoire.

3.2 – Les déplacements effectués par les habitants de Mazères-Lezons

3.2.1 – Une majorité de trajets internes

Nombre de déplacements des habitants de Gelos et Mazères (tous modes de transports confondus)

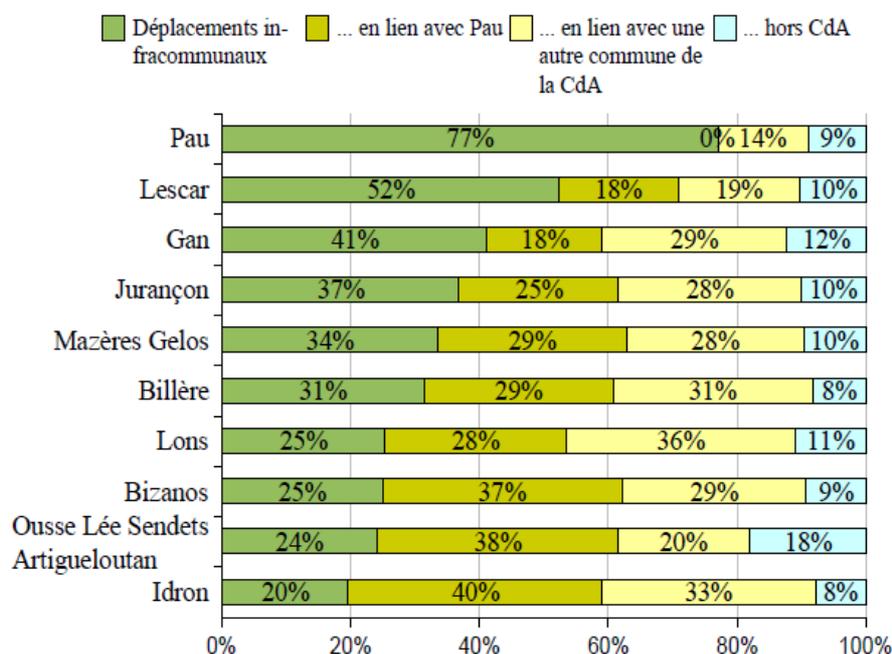


Les habitants des communes de Mazères Lezons et Gelos effectuent en moyenne 23400 déplacements chaque jour, tous modes et motifs confondus. Une majorité de ces échanges sont internes – 34%, ou à destination du cœur urbain qui concentre une grande partie des emplois, services et commerces du bassin de vie – 29% avec Pau et 9% avec Jurançon.

Malgré la polarisation vers la ville centre qui caractérise traditionnellement les communes périphériques, une part non négligeable des déplacements des habitants de Mazères Lezons et Gelos sont internes.

Cette situation est similaire à celle de Billère et Jurançon, également riveraines de Pau. Cependant, si ces dernières font partie intégrante du cœur urbain, le tissu de Mazères, constitué presque exclusivement d'habitat, s'avère plus monofonctionnel.

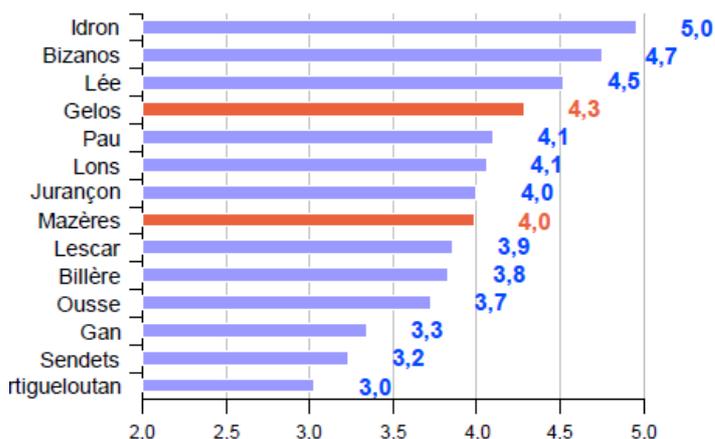
Répartition de la destination des déplacements selon la zone de résidence



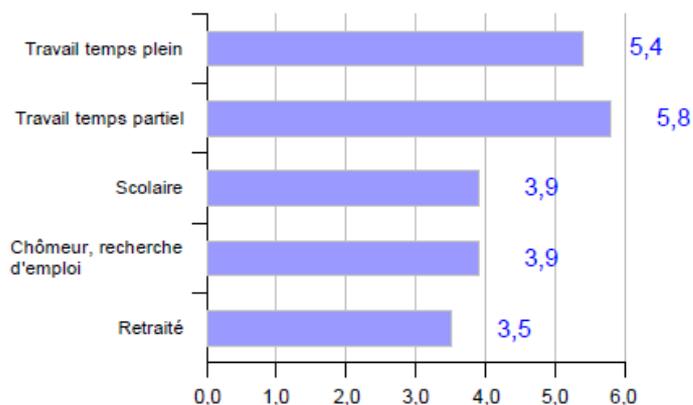
62% des habitants de Mazères Lezons et Gelos ont leur travail sur Pau – 50%, ou sur les zones d'activité de Lons et Lescar – 12%. **La commune reste donc très dépendante de la ville centre en termes d'emplois ce qui favorise les migrations pendulaires. Cependant, plus de 50% des déplacements à motif achat sont internes, polarisés sur la grande surface Leclerc bordant la rocade. Bien que son aire de chalandise soit déterminée par le transit de l'axe, elle fait office de commerce de « proximité » pour les habitants de la commune.**

3.2.2 – Une mobilité individuelle dans la moyenne de l'agglomération

Nombre de déplacements par jour et par personne



Nombre de déplacements par jour et par personne selon l'activité principale

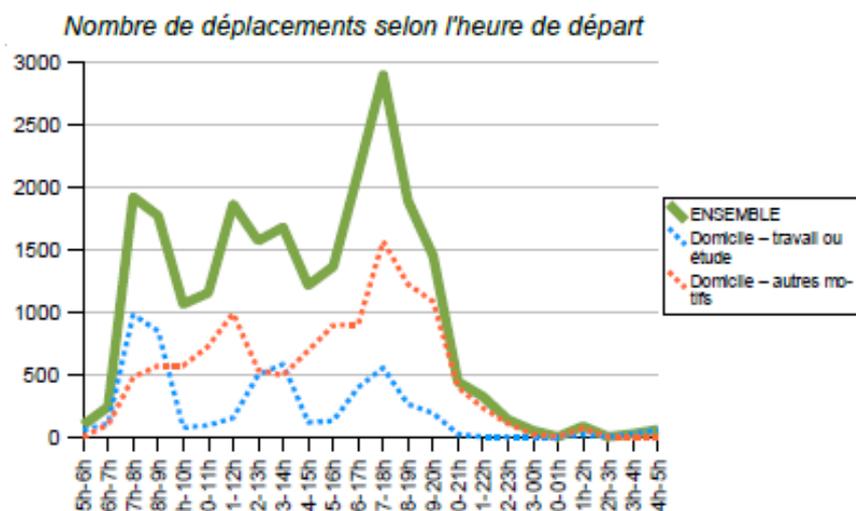


Les habitants de Mazères Lezons effectuent en moyenne 4 déplacements/jour. Leur mobilité apparaît dans la moyenne de l'agglomération, relativement proche de celle des résidents du cœur urbain

La première explication semble être la proximité au cœur urbain. En effet, on constate que les communes qui en sont les plus éloignées – Gan, Sendets, Ousse et Artigueloutan – ont les résidents les moins mobiles de l'agglomération. La durée – influencée par la distance mais aussi la qualité des liaisons – peut avoir un effet dissuasif et inciter à optimiser ses trajets.

la composition de la population, globalement vieillissante avec une représentation de plus en plus marquée des retraités a également une forte influence. On observe ainsi des disparités liées notamment à l'âge et l'activité. Sur l'ensemble du périmètre de l'étude, le nombre de déplacements quotidiens varie de 6,1 pour les 35-49 ans à 2,8 pour les plus de 65 ans. Les personnes ayant un travail à temps plein ou à temps partiel ont une mobilité bien plus importante que les scolaires, retraités et chômeurs, dont l'équipement automobile et les motifs de déplacements sont moindres. Ces résultats nous renvoient à des considérations plus générales : 70

l'augmentation du nombre de déplacements causée par la voiture et la superposition des motifs qui ne conduit pas nécessairement à une rationalisation des comportements.

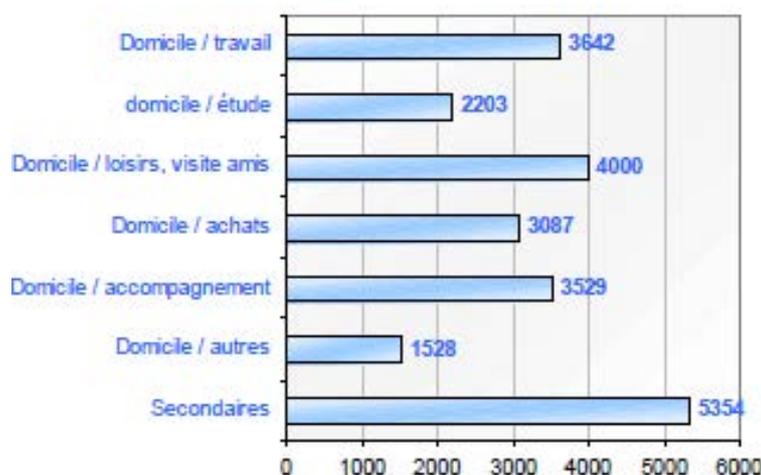


Les déplacements sont concentrés aux heures d'ouverture et de fermeture des bureaux/écoles. Ces migrations pendulaires peuvent générer une saturation des axes de transit pénétrant dans l'agglomération, notamment la rocade de contournement. Cependant, on remarque que si entre 7h et 9h ils concernent le travail ou les études, le second pic de la journée entre 17h et 21h est moins marqué. Au retour de leur journée de travail, les habitants s'arrêtent en chemin pour effectuer des achats ou se rendre à des activités de loisirs. Ces déplacements dits secondaires – sans liens avec le domicile, permettent d'optimiser le nombre de trajets quotidiens.

3.3 – Les motifs de déplacement

étude = école, collège, lycée, université
loisirs = activités sportives, culturelles ou associatives, promenade, lèche vitrir
Autres = restaurant, crèche, santé, démarch recherche d'emploi

Nombre de déplacements selon le motif



77% des trajets sont en lien avec le domicile. Le travail et les loisirs/visites aux amis sont les deux motifs les plus souvent invoqués. Cette répartition, sensiblement équivalente à celle des autres communes de l'agglomération, n'apparaît liée à aucune spécificité du territoire.

Le motif domicile/accompagnement, un des plus représentés sur Mazères Lezons, a une importance variable selon les communes de l'agglomération. Il semble dépendre avant tout de l'équipement automobile des ménages et de la proportion d'habitants y ayant accès, ou au contraire dont la mobilité nécessite l'assistance de proches. On

peut l'expliquer à Mazères Lezons par le vieillissement de la population ainsi que la présence de plusieurs locatifs sociaux accueillant depuis quelques années un public en difficulté sociale.

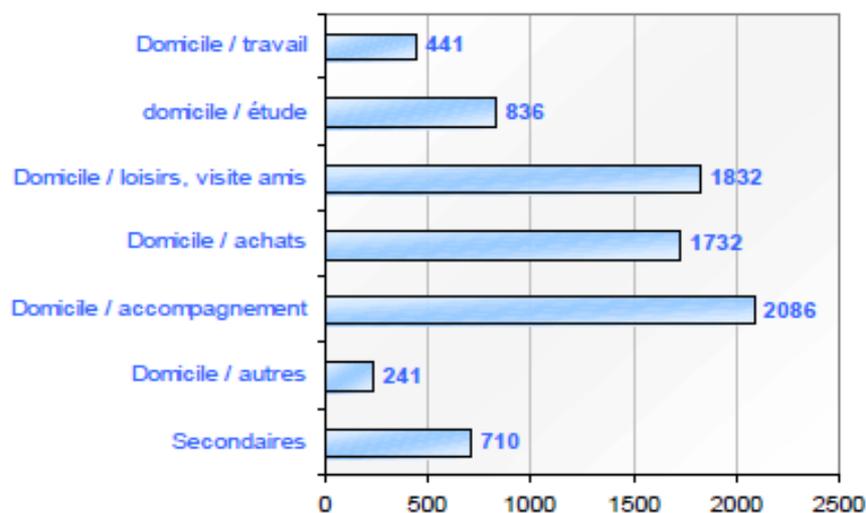
Les autres, dits secondaires, recouvrent tous les motifs de déplacement présentés à partir du moment qu'ils n'aboutissent ou ne partent du domicile. Le cas de figure le plus fréquent est l'arrêt pour achats sur le chemin entre le travail et la maison. Ce motif représente plus d'1/3 des déplacements secondaires.

Les habitants de Mazères Lezons effectuent une proportion de trajets secondaire légèrement plus faible que sur les autres communes de l'agglomération : la proximité immédiate d'une zone de grande surface commerciale rend sans doute moins nécessaire aux yeux des habitants l'optimisation de leurs déplacements.

Ainsi si on prend en compte les trajets liés aux domiciles comme les trajets secondaires :

- Les motifs ayant un caractère contraignant « domicile/travail » et « domicile étude » représentent respectivement 16% et 9% des déplacements, soit 25% du total. Le cœur urbain est leur destination principale – la part de trajets internes est marginale, ce qui souligne la diminution des classes d'âge les plus jeunes au sein du territoire et un déficit d'emploi sur la commune.
- Le motif « domicile/achats » représente 21% du total. Au sein de cette catégorie, 64% sont des trajets directs ayant un lien avec le domicile et 36% sont des déplacements secondaires. La grande surface Leclerc de Mazères Lezons constitue leur point de chute principal, sa proximité peut expliquer la faiblesse du nombre de trajets secondaires pour ce motif.

Nombre de déplacements internes selon le motif

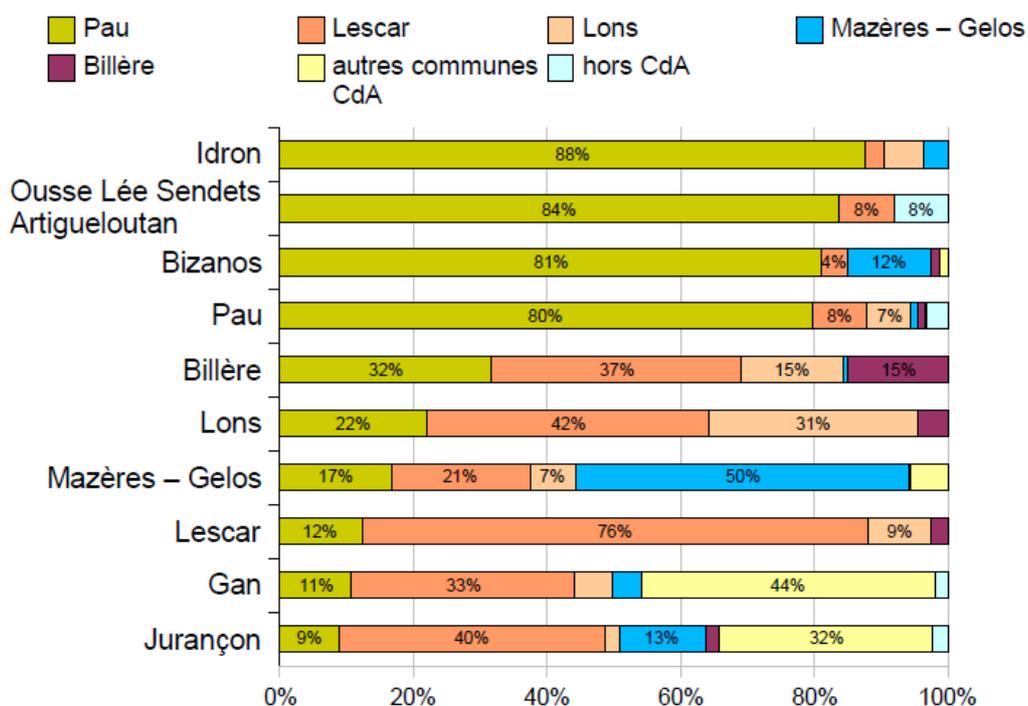


Une répartition sensiblement différente des motifs des trajets internes à la commune vient souligner son caractère résidentiel :

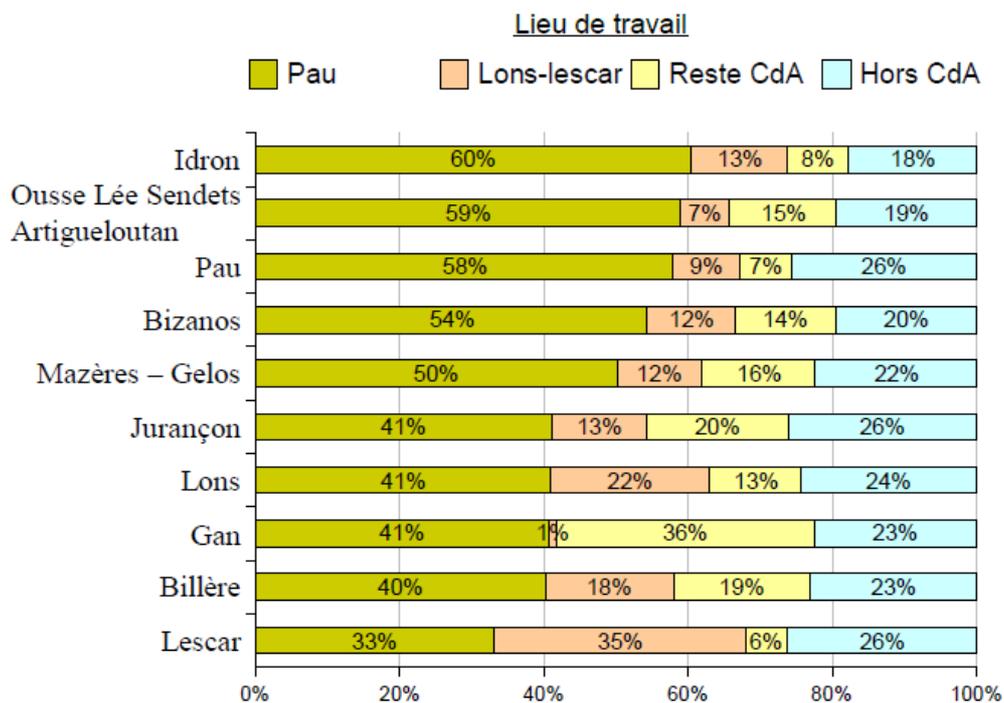
- Les trajets contraints n'ont plus qu'une représentation marginale, ce qui vient confirmer l'importance des migrations pendulaires vers d'autres territoires.
- Les trajets destinés aux achats, au vu de l'équipement en surface commerciale, restent parmi les plus élevés. Ils soulignent le rôle de substitution que joue l'hypermarché Leclerc en l'absence de commerces de centre bourg.
- Les loisirs et l'accompagnement de proches sont les motifs prépondérants des déplacements, ce qui est le cas de la plupart des communes périphériques de l'agglomération.

Mazères Lezons se distingue donc presque uniquement par la forte proportion de trajets internes à motif achats.

Destination achat en grande surface

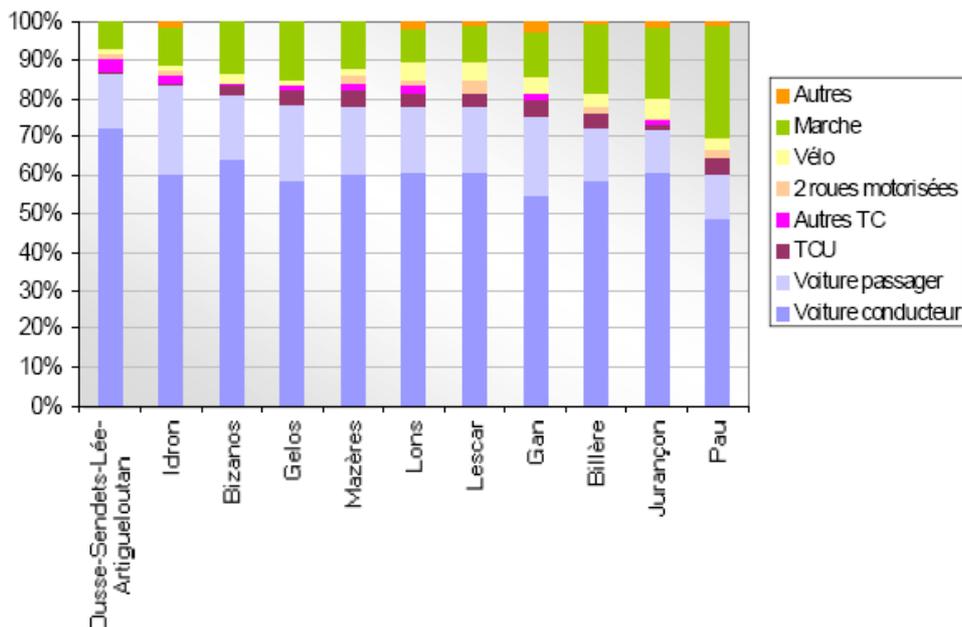


Répartition du lieu de travail selon la zone de résidence



3.4 – Durée des trajets et modes de transport utilisés

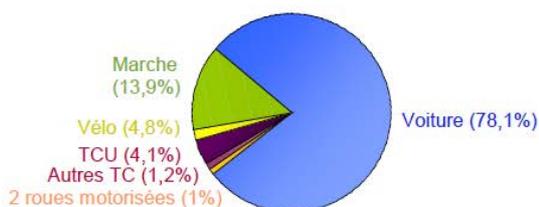
Répartition des modes de transports utilisés selon la commune de résidence (classé par utilisation décroissante de la voiture)



Les habitants de Mazères Lezons ont recours à l'automobile individuelle pour 78% de leurs déplacements, que ce soit en tant que conducteur et passager. Cette situation est partagée par l'ensemble des communes périphériques de l'agglomération : toutes ont un taux compris entre 72% – à proximité immédiate du cœur urbain – et 86% pour les communes de l'Est.

La sur-utilisation révèle l'éloignement des zones d'emploi et d'activité par rapport aux secteurs plus résidentiels, mais aussi la qualité des liaisons routières en regard d'équipements en déplacements « alternatifs » déficients.

Répartition des modes de transports utilisés par les Gelosiens et Mazérois



Parmi les 23398 déplacements effectués par les habitants de Gelos et Mazères :

- 18293 se font en voiture,
- 1225 en transport collectif (dont 951 en TC Urbains),
- 411 en deux roues (dont 388 en vélo),
- 3248 à pied.

3.4.1 – L'automobile individuelle

Quelque soit le motif de déplacement pris en compte ainsi que la destination, la voiture est le moyen de transport le plus fréquemment utilisé par les habitants de Mazères Lezons et Gelos.

- 84% des déplacements liés au travail
- 57% des déplacements liés aux études.

la démocratisation de l'automobile, en permettant la dissociation des lieux d'habitat/de travail, a historiquement été le facteur déterminant de l'urbanisation des territoires périphériques. La mobilité individuelle et l'utilisation de la voiture sont profondément inscrites dans le mode de vie périurbain, tout comme le refus de la mixité fonctionnelle et l'éloignement voulu des secteurs d'emplois.

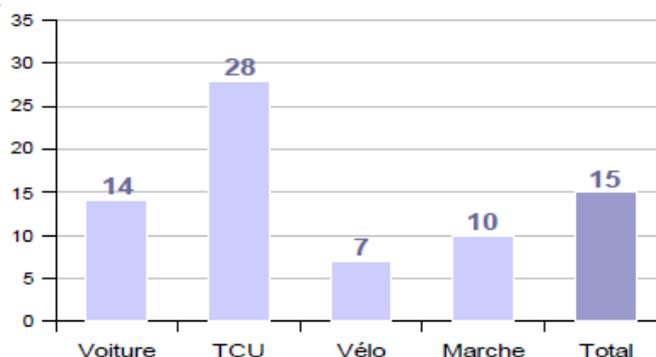
De plus, la spécialisation pavillonnaire, favorisant un tissu urbain très diffus, limite fortement l'efficacité des transports en commun. Elle rallonge également les distances, mettant ainsi le cœur urbain hors de portée des déplacements piétons et cyclistes. Hors trajets internes ou à destination de Pau la voiture est utilisée dans 90% des cas. Elle apparaît comme une contrainte et non un choix.

Axe de déplacements	Part de la voiture par rapport à l'ensemble des modes de transports
Infra-communal	66%
Vers Pau	80%
Vers Billère-Lons-Lescar	>95%
Vers Jurançon	91%
Vers une autre commune du département	91%
Vers Bizanos	95%
Vers Idron, Lée, Sendets, Ousse, Artigueloutan	>95%
Vers Gan	>95%
Total	84%

Il est à ce sujet significatif de constater que les territoires où l'automobile est la moins utilisée sont ceux qui sont partie intégrante du cœur urbain de l'agglomération : Billère, Jurançon et Pau. Ils sont caractérisés par une densité bâtie et une mixité fonctionnelle importante. Le maillage des lignes de bus est en outre plus resserré.

Ainsi, la comparaison des durées moyennes de déplacement souligne clairement l'attractivité de la voiture par rapport aux autres modes de transport quand il s'agit de trajets intercommunaux, notamment contraints, prépondérants pour les motifs « travail » et « études ».

Durée moyenne (en minutes) des déplacements selon le mode de transport utilisé



3.4.2 – les transports en commun

Les trajets en voiture sont globalement deux fois plus courts que les trajets en transports en commun – il s'agissait à l'époque où l'enquête a été réalisée du réseau STAP. Bien que les deux modes de transport profitent de la proximité d'un segment de rocade avec les zones résidentielles de la commune, il n'y a pas sur Mazères Lezons de pénétrante directe vers le cœur urbain. Quand les automobilistes peuvent aller chercher cet axe directement sur la commune de Bizanos, les bus de la STAP effectuaient un parcours à travers la commune de Gelos avant d'accéder au centre ville palois par Jurançon.

Le réseau étant centré sur la ville de Pau. Il excluait les liaisons transversales, ce qui limitait son utilisation à destination des zones d'emploi et d'achat de Lons et Lescar. Souffrant de plus de fréquences de passage relativement faible en périphérie, **ce mode de transport, vécu comme très contraignant, ne représentait que 4,1% des déplacements ce qui reste néanmoins dans la moyenne des communes périphériques de l'agglomération.** Il était quasi exclusivement utilisé par un public captif : les scolaires se rendant dans les collèges et lycées du centre ville palois – 30% des navettes domicile/études.

Depuis l'Été 2010, l'ancien réseau a été remplacé par un TCSP (transports en commun en site propre). Le nombre de lignes, la fréquence de passage et la couverture du territoire ont été revus à la hausse. Cependant, il est encore trop tôt pour apprécier l'effet de cette refonte sur les comportements des habitants.

Au vu des durées affichées, le vélo et la marche ne concernent que des déplacements courts, internes aux zones pavillonnaires de la commune – motifs « loisirs/visites aux amis », ou accompagnement des enfants à l'école primaire.

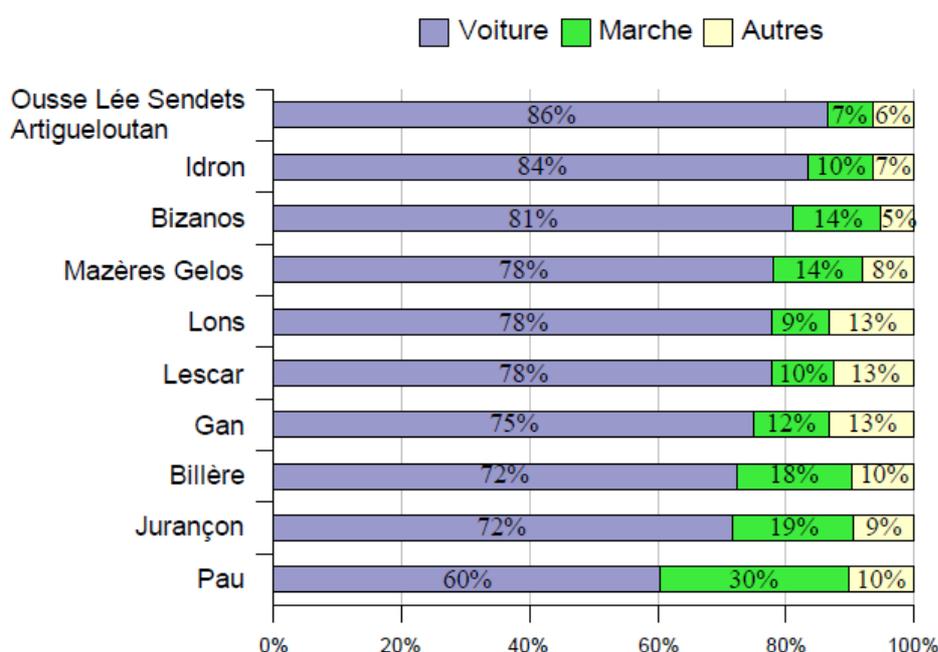
3.4.3 – La marche à pieds

La marche à pieds est, derrière la voiture, le second mode de transport le plus utilisé par les habitants de Mazères Lezons. Elle concerne un peu plus de 14% des déplacements, ce qui est globalement supérieur aux pratiques observées sur les autres communes périphériques hors cœur urbain.

La concentration de la tâche bâtie dans la vallée du Gave réduit les distances entre les différents lotissements d'habitation et les équipements situés à proximité du centre bourg. Le temps de trajet piéton reste donc assez court pour être perçu comme acceptable. En effet, bien que la voiture soit utilisée dans 66% de ces trajets internes et reste prépondérante, la marche représente une part significative – 30%.

Les habitants n'hésitent donc pas à emprunter des moyens de déplacement alternatifs à l'automobile quand les distances à parcourir s'y prêtent.

Répartition des modes de transports utilisés selon la zone de résidence



3.4.4 – Le vélo et les deux roues

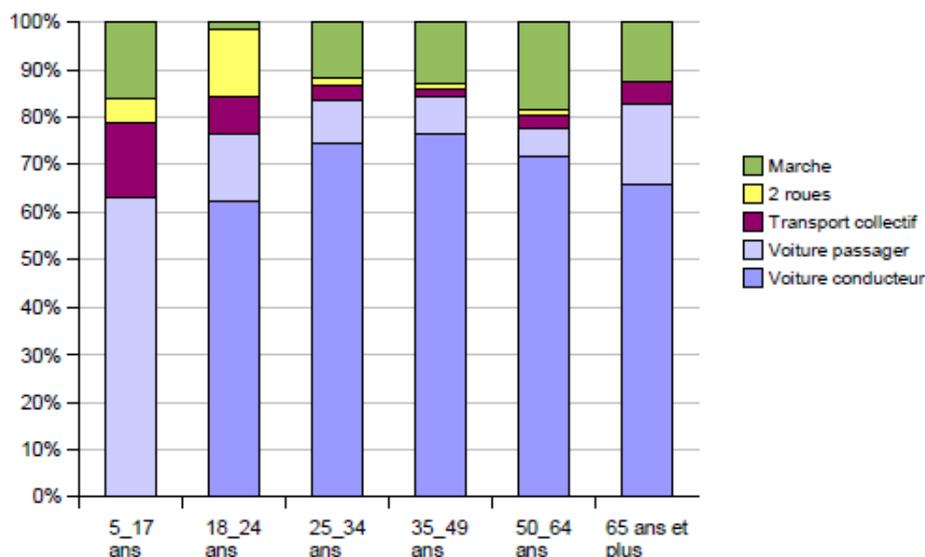
Le vélo et les deux roues sont relativement peu utilisés par les habitants – 4,8% des trajets. Il s'agit en effet de véhicules particulièrement adaptés aux situations de déplacements urbains. Plus maniables, leur usage devient rentable par rapport à l'automobile et la marche à pied quand le trafic automobile est dense et peu fluide. Ils offrent alors l'avantage de pouvoir « se faufiler » dans la circulation. Par contre dans un cadre périurbain, où la hiérarchisation des voies est dominée par les axes de transit permettant une vitesse importante, ils perdent tout avantage comparatif. Sur les RD ou voiries desservant les tissus anciens, dépourvues d'aménagements de sécurité dédiés, leur utilisation peut s'avérer périlleuse car ils partagent la chaussée avec les voitures, souvent sans même un marquage au sol pour marquer la séparation. A Mazères Lezons, même dans le cadre de déplacements internes à la commune, la marche à pieds leur est préférée.

Cet état de fait n'est pas spécifique à la commune, les déplacements en vélo représentent la portion congrue sur l'ensemble des territoires de l'agglomération. Cependant, ils apparaissent particulièrement sous-utilisés hors du cœur urbain.

3.4.5 – De fortes contraintes à l'emploi des modes de transports alternatifs à l'automobile

Le choix des modes de transport apparaissant fortement conditionné par la distance et l'accessibilité aux destinations des déplacements contraints, les considérations liées à l'âge des habitants et à leur équipement automobile ont un impact sur leur mobilité.

Répartition des modes de transports selon l'âge



De manière évidente, les classes d'âge généralement associées à un faible taux de motorisation utilisent moins la voiture :

- **Les « 5-17 ans » apparaissent captifs du réseau de transport en commun – près de 20% des trajets contre 4% sur l'ensemble de la population communale**, notamment des bus affrétés dans une optique scolaire. On peut penser qu'il s'agit principalement des collégiens et lycéens rejoignant le cœur urbain où sont regroupés une majorité des établissements d'enseignement secondaire – Lycées généraux Barthou et St Cricq, collège Marguerite de Navarre, collège de Bizanos, nombreux établissements techniques et professionnels.... Cependant, presque 60% entrent dans la catégorie « voiture passager », qui doit regrouper une certaine part des jeunes précédemment évoqués ainsi que les enfants fréquentant l'école primaire de la commune. Au vu des contraintes liées à l'absence de motorisation, il s'agit avec les personnes âgées de la classe d'âge la moins mobile – 3,5 déplacements/jour en moyenne.
- Les retraités de la commune effectuent en moyenne presque deux fois moins de déplacements quotidiens que les actifs – 2,8 déplacements/jour. L'absence de contrainte de temps liée à la fin de l'activité professionnelle, le repli sur un espace quotidien plus restreint entraînant un raccourcissement des trajets et, dans une moindre mesure, un taux de motorisation plus faible, peuvent venir expliquer cette situation. Cependant, **les « 65 ans et plus » ont une part d'utilisation de la voiture comparable à celle des actifs, à la différence des autres communes périphériques où on observe chez cette classe d'âge un emploi plus important des modes de transport « alternatifs ».**

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2008	%	1999	%
Ensemble	791	100,0	728	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	675	85,3	639	87,8
Au moins une voiture	745	94,2	686	94,2
- 1 voiture	308	38,9	301	41,3
- 2 voitures ou plus	437	55,2	385	52,9

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

- L'équipement automobile des ménages est relativement conséquent. Bien qu'il soit plus faible que sur les communes de l'Est de l'agglomération, cette disparité semble avant tout tenir au caractère moins familial de Mazères, qui comporte une plus grande part de petits ménages – célibataires, familles monoparentales ou

personnes âgées isolées. La quasi totalité des ménages disposent d'au moins un véhicule, plus de la moitié des ménages en possèdent 2 ou plus.

En regard de ce taux de motorisation, Le ratio « voiture passager » / « voiture conducteur » est donc très faible. A part pour la classe d'âge des « 5-17 ans » les trajets en « voiture passager » sont quasiment inexistantes, ce qui peut sembler surprenant au vu de l'importance du motif « accompagnement de proches ». On peut en déduire que la mobilité des habitants se conçoit avant tout individuellement et non à l'échelle d'un ménage, ce qui peut être illustré par des flux où la majorité des voitures ne transportent qu'une seule personne.

Ces comportements sont en partie liés aux caractéristiques du réseau de voirie, et des aménagements réalisés en termes de transports en commun, sécurité des piétons et cyclistes

3.5 – Un réseau de voirie peu hiérarchisé.

Le réseau viaire doit être appréhendé au travers de la qualité des liaisons intercommunales, et de la connexion qu'il permet avec le cœur urbain, mais aussi du maillage de la desserte infra communale :

- Les liaisons intercommunales sont structurées par 2 routes départementales jouant un rôle complémentaire en terme de desserte.

Les habitants de Mazères-Lezons ont un accès direct à la rocade de contournement de l'agglomération (RD 100) qui traverse la plaine du Gave entre Bizanos et Gelos. Elle permet des liaisons transversales avec les autres communes périphériques de l'agglomération.

Un centre commercial constitué d'un hypermarché et de plusieurs surfaces intermédiaires s'est implanté au croisement entre les deux RD. L'effet vitrine recherché vise une clientèle large d'automobilistes en transit sur la rocade. Cette dernière étant déjà saturée de ce type de structures, il est principalement fréquenté par les habitants de Mazères Lezons, Gelos et dans une moindre mesure Jurançon. Le rôle de transit intercommunal est donc complété par un rôle de desserte commerciale plus locale.

Le bourg est en outre traversé par la RD37 qui relie Pau à Nay. Cet itinéraire secondaire, traversant des secteurs urbains et à l'emprise contrainte, voit cependant son intérêt remis en question en terme de transit intercommunal.

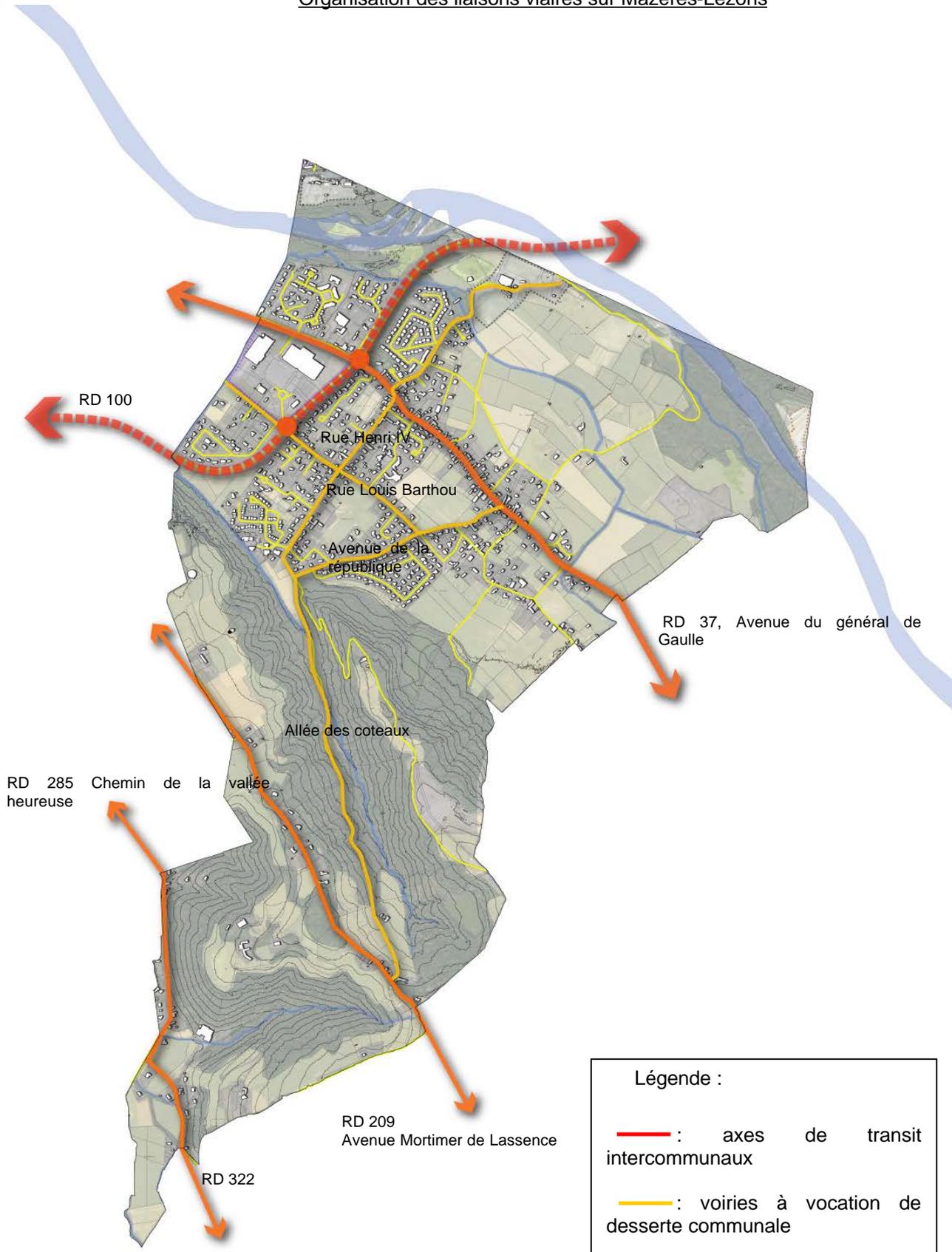
Mazères Lezons ne dispose pas de pénétrante directe vers le cœur d'agglomération. Ses habitants doivent aller la chercher, via la rocade, à Bizanos – rue Clemenceau – ou Jurançon.

- **Le réseau viaire infracommunal garde l'empreinte typique d'un développement pavillonnaire peu planifié**, progressant à l'opportunité foncière. Dans la plaine du gave, il est structuré autour de 3 rues – Henri IV, Louis Barthou et République – ayant gagné en importance lorsque des opérations de lotissements excentrés par rapport au centre bourg ont été réalisées à leur proximité. Le flux de véhicules ainsi généré a motivé, quand c'était techniquement possible, des élargissements et aménagements qui ont par la suite profité aux lotissements venant se greffer dessus au fur et à mesure que le tissu urbain comblait les vides.

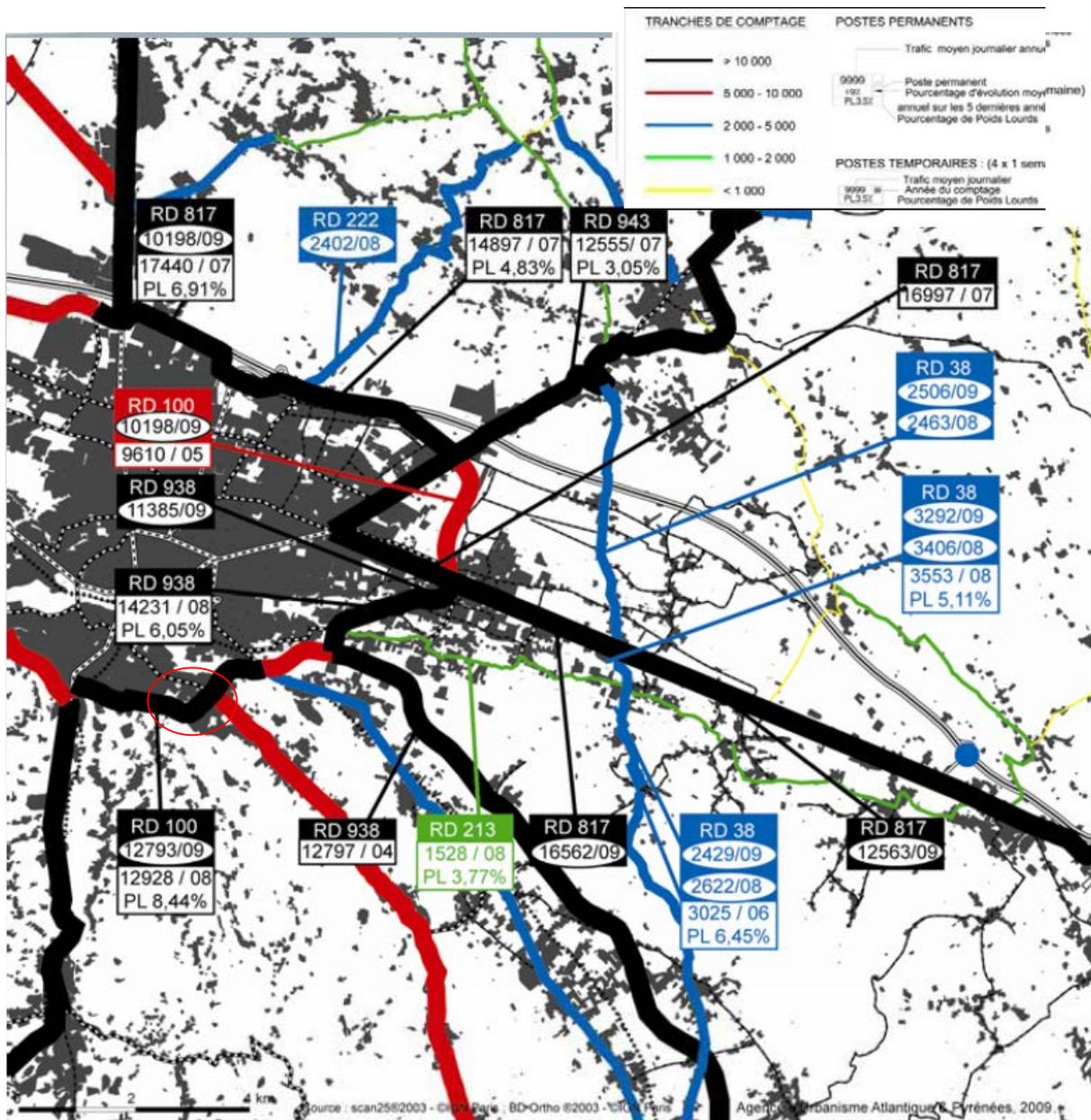
Les voiries des lotissements viennent directement se connecter sur ces rues. Les opérations étant globalement introverties, les impasses sont relativement fréquentes ce qui favorise un tissu peu lisible. Au final le réseau viaire dédié aux trajets infracommunaux, comme sur la plupart des communes périphériques de l'agglomération, a une hiérarchie binaire – desserte de lotissement/colonne vertébrale rejoignant les axes de transit intercommunal.

- Les documents d'urbanisme précédents leur ayant épargné un mitage difficile à gérer, **le réseau viaire des secteurs de coteau reste peu développé.** Il est constitué de 2 départementales d'orientation Nord-Ouest/Sud-Est déconnectées du reste du réseau de voirie et de chemins privés.

Organisation des liaisons viaires sur Mazères-Lezons



Source : Christophe Broichot



3.5.1 – La RD100

L'agglomération paloise possède une rocade permettant de desservir, Pau, Bizanos, Idron, Gelos etc., dont le tronçon passant par Mazères Lezons a été mis en service en 1997. La vocation résidentielle de la commune, favorisant un grand nombre de migrations pendulaires à destination des secteurs d'emplois et d'achats, la rend incontournable pour les déplacements intercommunaux de ses habitants. Elle fait en outre office, pour ces derniers, de desserte commerciale locale vers le centre commerciale Leclerc implanté à ses abords. Comme elle permet d'éviter la circulation du cœur urbain, il s'agit également d'un itinéraire privilégié dans le cadre des liaisons transversales Est-Ouest. Elle est ainsi largement empruntée par les résidents des communes de l'Est qui rejoignent Les zones commerciales de Lons et Lescar.

Il s'agit sur Mazères Lezons de l'axe supportant le trafic le plus élevé : plus de 12000 véhicules/jour relevés lors de comptages réalisés en 2009.

Au vu de cette fréquentation et de la vitesse élevée des véhicules induite par la fonction de transit, son emprise – 12 mètres de bande roulante – paraît relativement faible. De fait, plus de la moitié des accidents de circulation recensés sur la commune depuis 2008 ont eu lieu sur cette voie, principalement au croisement avec la RD37. Ils semblent dus à des comportements dangereux et une vitesse excessive de certains automobilistes.

Accidentologie 2008-2011

Rond point
rocade /RD37



Source : Christophe Broichot

Le tracé de la rocade, passant au Nord Ouest du territoire, constitue une véritable coupure urbaine au sein des secteurs résidentiels de la vallée du Gave. Son franchissement, nécessaire pour se rendre au centre commercial ou poursuivre vers le cœur urbain par la RD37, est assuré par deux ronds points – aux croisements avec la RD37 et avec la rue Louis Barthou.

Au final, si la rocade apparaît comme un outil de mobilité très efficace pour les habitants de la commune et de l'agglomération, elle n'en apparaît pas moins sur le territoire de Mazères Lezons, décalée en termes de traitements et de connections.

3.5.2 – La RD 37

La RD 37 est un axe de transit secondaire reliant les bourgs des communes de la vallée du Gave du cœur urbain palois jusqu'à Nay. Elle dessert les secteurs voulus « centraux » où se concentrent les équipements locaux (mairie, école, salle des sports), mais traverse également les coupures rurales et pavillonnaires les séparant. **La voie est caractérisée par une diversité des fonctions et paysages traversés induisant des différences de traitement.**

Traversée du centre bourg de Mazères Lezons



Source : Christophe Broichot

Vue de la RD37 en entrée de bourg



Source : Christophe Broichot

Au vu des ambiances et du traitement, la fréquentation apparaît très importante – environ 5000 véhicules/jours – mais en diminution constante depuis les années 90 et l'ouverture du pont de Franqueville donnant un accès direct à la RD938 – route de Nay. Elle est aujourd'hui passée du statut d'itinéraire principal à celui d'itinéraire de substitution, ce qui semble bien plus en adéquation avec ses caractéristiques.

Cependant, elle permet toujours une vitesse élevée dans les secteurs peu urbanisés ce qui peut par la suite poser des problèmes de sécurité dans les centres des villages, où la densité et l'implantation en bord de voie des constructions anciennes réduisent l'emprise perçue et rendent le tracé sinueux. Malgré ces contraintes, une grande partie des automobilistes ne ralentit pas forcément.

3.5.3 – Les axes structurant les secteurs résidentiels

Le réseau viaire communal est en grande partie constitué par les dessertes des lotissements pavillonnaires. Selon le standing et l'époque de réalisation de l'opération, on repère des différences de traitement comme d'emprise. Ce manque de cohérence est renforcé par la présence de nombreuses impasses qui donnent une image fermée et privatisée du territoire. Les liaisons interquartiers, très rares, n'existent quasiment que sous forme de cheminements piétons. Bien qu'un schéma d'intention ait été élaboré lors de la dernière révision du POS, sa mise en place est restée à l'état embryonnaire.

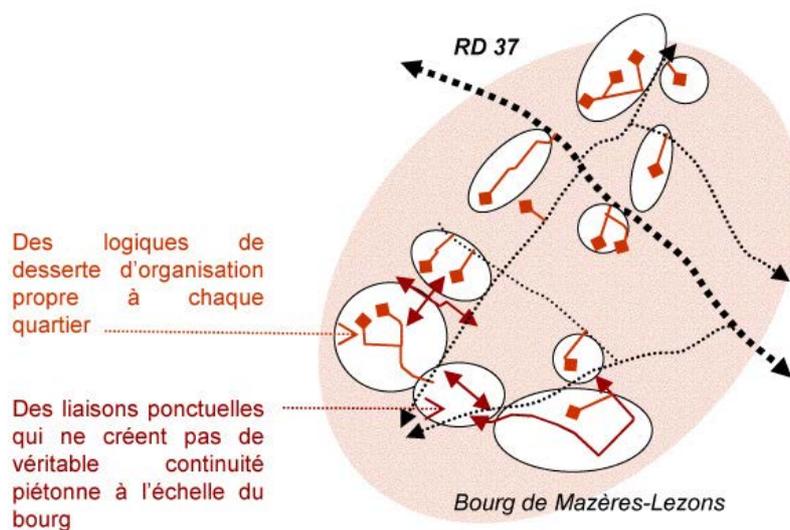
Plutôt qu'un réel maillage hiérarchisé du territoire, la trame donne plutôt l'impression d'une juxtaposition de dessertes autonomes.

On peut tout de même souligner que dans leur majorité, ces rues ne sortent pas directement sur les RD, mais

sur des axes intermédiaires servant de « colonne vertébrale » à un trafic strictement communal et eux même connectés aux RD. Ils forment un quadrillage :

- La rue Henri IV, trouvant un prolongement dans la rue du 8 Mai 1945 après la traversée de la RD37.
- La rue Louis Barthou.
- L'avenue de la République.
- La RD37 elle même fait également office de desserte intercommunale.

Rues structurantes et dessertes de lotissements



Cette organisation reposant sur les axes de transit et un faible nombre d'échelons hiérarchiques est typique de l'urbanisation périurbaine. Il en résulte une déconnexion des différentes opérations et une banalisation du paysage. D'où la nécessité d'établir de nouvelles liaisons entre les rues structurantes ou, directement, les opérations qu'elles desservent. De nombreux potentiels d'interconnexions peuvent être dégagés dans le tissu existant.

Exemple d'un secteur en cours de « labyrinthisation »



source : AUDAP

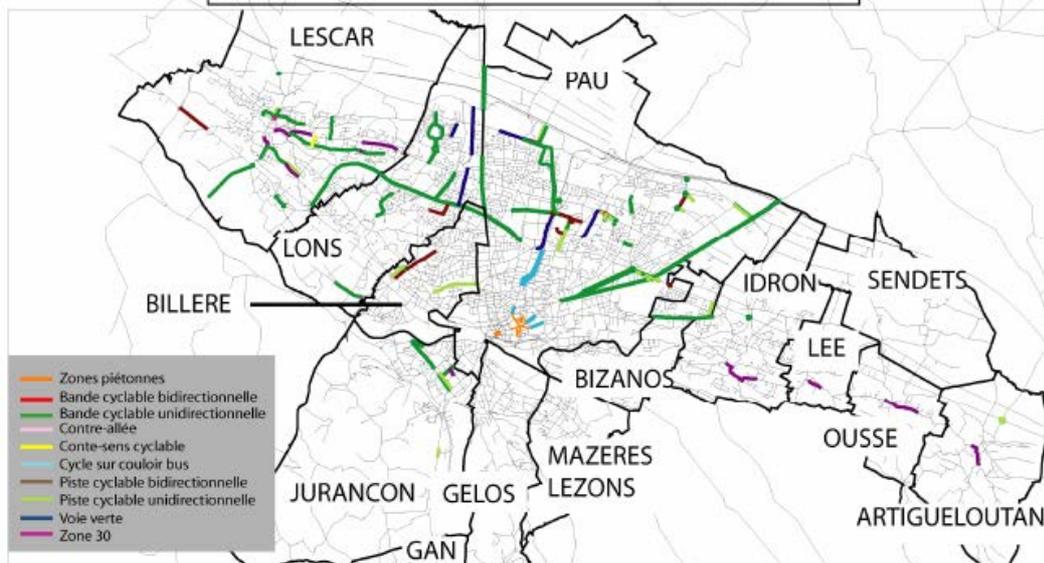
La présence d'unités foncières de grande superficie enclavées entre les rues Louis Barthou permettra, si leur urbanisation met en place des schémas de voirie soucieux de s'intégrer avec cohérence dans le tissu urbain, de résorber ce phénomène de labyrinthisation.

3.6 – Equipement en transports en commun et aménagements doux

3.6.1 – Aménagements cyclables

Le réseau de voirie est structuré autour de départementales, pensées pour le transit automobile, et d'axes intermédiaires à l'emprise contrainte. De plus, les destinations privilégiées et motifs des déplacements favorisent des comportements centrés sur l'automobile. Les aménagements sécurisant les modes de transports piétons et cyclistes sont relativement rares. Cependant, les précédents documents d'urbanisme avaient planifié la réalisation de liaisons douces interquartiers qui sont restées à l'état embryonnaire.

LES AMENAGEMENTS CYCLABLES DANS L'AGGLOMERATION DE PAU PYRENEES



source : Schéma directeur circulations douces, CAPP

Selon le diagnostic du schéma directeur des circulations douces réalisé par la CDAPP, il n'y a pour le moment sur la commune aucun aménagement dédié à la circulation vélo – une bande cyclable unidirectionnelle existe néanmoins sur la portion de RD37 située à l'Ouest de la rocade.

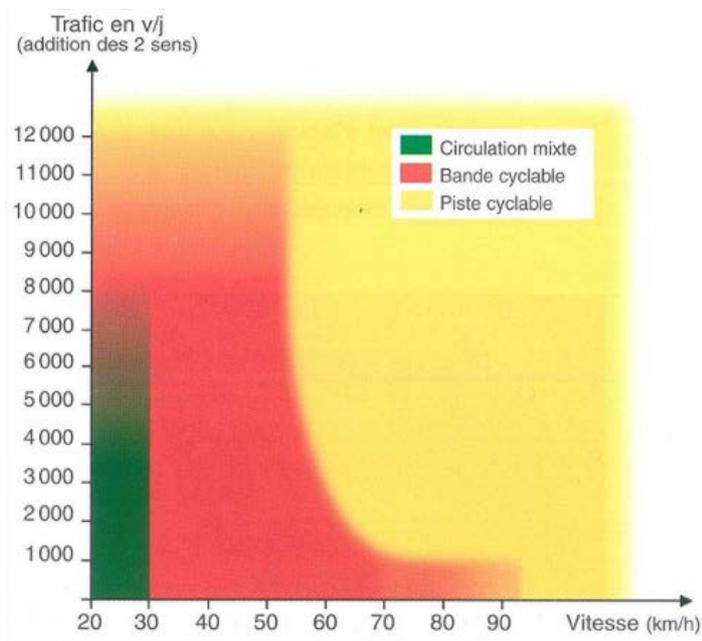
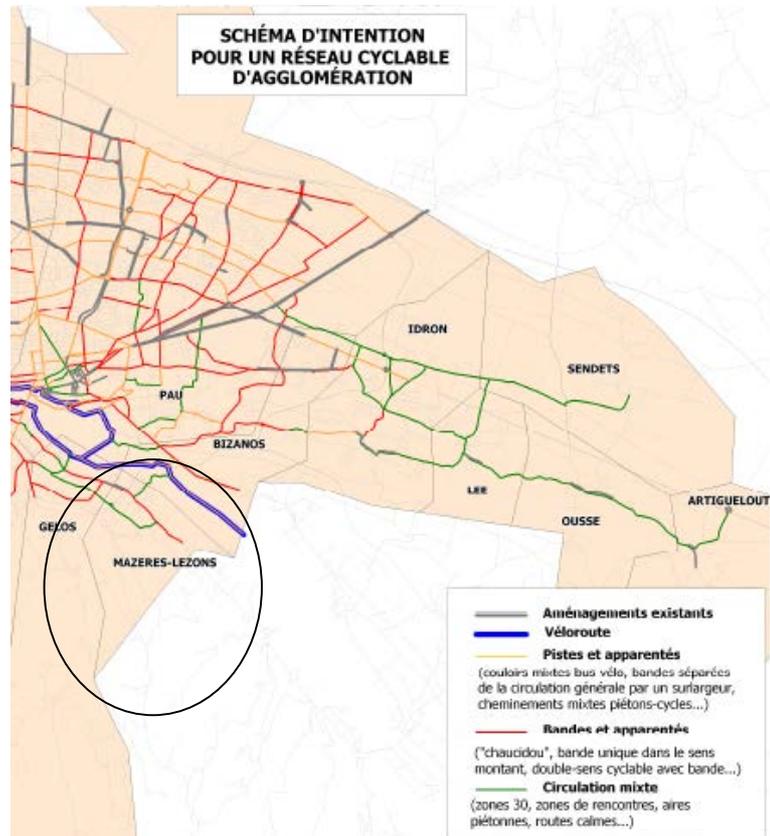


Schéma issu des expérimentations françaises et recommandé par le Certu

L'aménagement de bandes cyclables est conseillé au dessus de 8000 véhicules/jour, et l'aménagement de pistes cyclables au dessus de 12000 véhicules/jour roulant à une vitesse inférieure ou égale à 50 km/h.

Même sur des voiries peu fréquentées, les pistes cyclables trouvent une utilité en cas de vitesse élevée ou comportements accidentogènes.

Au vu des risques de sécurité identifiés, il semble que la sécurisation des ronds points de la rocade et de la traversée du centre bourg à destination des équipements communaux apparaissent nécessaires à l'augmentation de la part de ce mode de transport dans les déplacements communaux. Ces segments apparaissent ainsi en « priorité 1 » sur la cartographie prévisionnelle du schéma directeur.



3.6.2 – Le réseau de transports en commun

Le réseau de transports en commun exploité par la STAP apparaissait globalement efficace en termes de couverture du territoire : 7 arrêts répartis sur les zones pavillonnaires de la vallée du Gave. Si on considère qu'une personne va marcher jusqu'à 300 mètres pour accéder à un arrêt de bus – distance perçue comme un seuil d'acceptabilité moyen – le territoire ne comportait aucun angle mort.

Desserte de la commune par le réseau de la STAP



Plan réseau STAP 2009

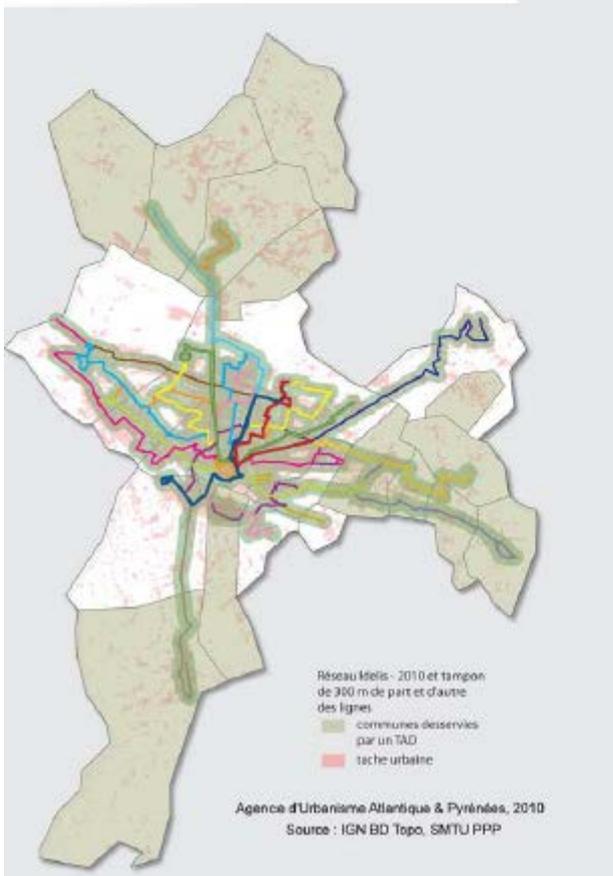
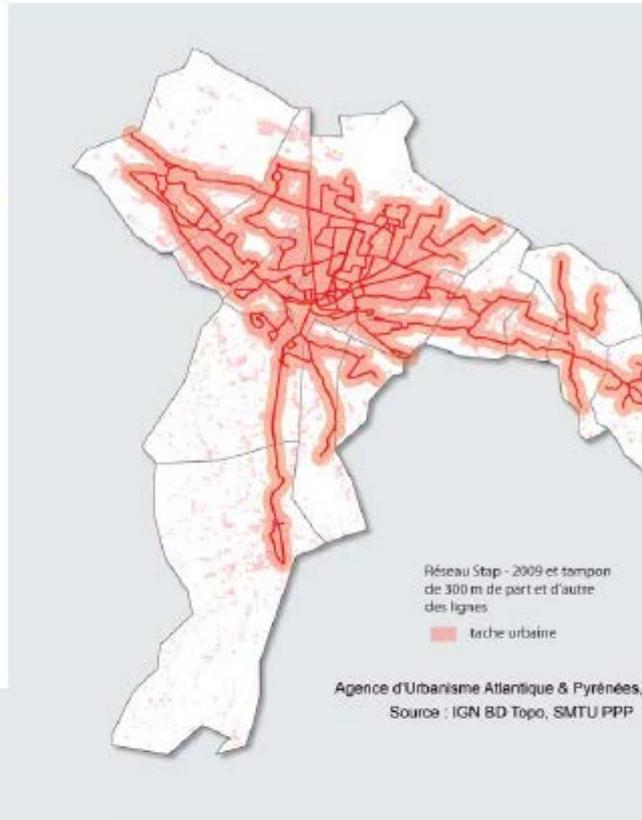
Cependant, une seule ligne desservant la commune, ils participaient tous d'un itinéraire unique à destination du centre ville palois via Gelos puis Jurançon. Les liaisons transversales étaient complètement exclues du dispositif.

La désaffection de ce mode de transport semblait alors due à l'absence de choix offert quand aux itinéraires possibles et de la faible fréquence de passage. De plus, l'objectif du réseau STAP résidant dans la couverture maximale du territoire par les arrêts plutôt que l'efficacité de la liaison, le temps de trajet en bus, à distance égale était environ deux fois plus élevé qu'en voiture.

De fait, les seuls usagers quasi exclusifs des transports en commun étaient les jeunes fréquentant des établissements d'enseignement secondaires du cœur urbain palois, soit un public captif.

En 2010, le réseau de transports en commun de l'agglomération a subi une refonte et été confié à un nouvel opérateur : Idelis. Vu l'efficacité de la couverture de la commune par le précédent réseau, qui ne laissait aucun angle mort, le tracé a été conservé

Couverture du territoire par le réseau STAP 2009



idelis : un nouveau réseau pour optimiser la couverture du territoire

Desserte de la commune par le réseau Idelis



Si le territoire reste couvert par les mêmes arrêts, une ligne a été ajoutée pour diversifier l'offre de destinations accessibles.

- La ligne 1, désormais nommée P5, suit toujours les tracés de l'avenue de la République et la rue Henri IV sur toute leur longueur avant de prendre la RD37 jusqu'au 14 Juillet à Jurançon, où elle bifurque pour accéder au centre ville palois. Elle conserve la même couverture des secteurs pavillonnaires et le même itinéraire qu'auparavant. Un nœud permettant des bifurcations d'itinéraires a été créé au niveau du centre commercial. Il donne le choix entre une liaison directe vers le cœur urbain ou, au contraire, son contournement vers l'Est ou l'Ouest de l'agglomération.
- La ligne C14, créée par le réseau Idelis, est accessible depuis le centre commercial Leclerc implanté sur la commune. Elle fait office de « rocade de contournement » en évitant le cœur urbain. Elle permet ainsi une liaison directe avec Bizanos via le pont de Franqueville ou, vers l'Ouest jusqu'au secteur de l'université Pau Pyrénées. Elle offre ainsi une plus grande variété de destinations accessibles en transports en commun.

MEMO...

Le diagnostic met en avant des caractéristiques typiques des territoires périphériques à dominante pavillonnaire.

- *Dépendance à l'égard des zones centrales de l'agglomération en matières d'emploi, de services et équipements, ici fortement tempérée par la présence d'une grande surface implantée à proximité des secteurs résidentiels.*
- *Sous équipement en aménagements sécurisant les déplacements doux*
- *Desserte en transports en commun inadéquate.*
- *Réseau de voirie peu hiérarchisé et interconnecté.*

les comportements de la population, très homogènes, sont contraints par cette situation mais reposent également sur une conception de la mobilité individuelle propre aux territoires périphériques

- *Un nombre de déplacements quotidiens comparable à celui enregistré dans le cœur urbain en raison d'une diminution de la population active. Les déplacements secondaires, sans doute en raison de la présence de la grande surface, sont assez rares.*
- *Utilisation quasi exclusive de la voiture et ce même pour les déplacements intra communaux.*
- *Polarisation des déplacements vers la ville centre de l'agglomération.*

... DEPLACEMENTS

4 – ECONOMIE

4.1 – Un secteur économique très polarisé à l'échelle de l'agglomération.

L'essor économique du bassin de l'Adour, malgré des héritages agricoles et manufacturiers très présents, ne démarre pas réellement avant les années 1960. Il est largement tributaire de la découverte des gisements de gaz de Lacq et de l'exploitation de nouveaux maïs hybrides importés des Etats-Unis, qui attirent des entreprises d'une dimension à même de structurer l'activité locale. Ces locomotives économiques sont dans les secteurs :

- De l'aéronautique et de la mécanique dans le sillage de Turboméca
- De l'énergie et la chimie, impulsé par Elf
- L'agroalimentaire avec Euralys

Des tentatives de diversification ont récemment été opérées avec :

- Les technologies de l'information et de la communication en relation avec le projet « Pau Broadband Country ».
- La filière équine, traditionnellement présente sur le territoire, qui gagne en visibilité.

Ce dynamisme a des conséquences sur les petites communes périphériques, notamment celles ayant conservées un cadre rural. Il favorise une fonction de « ville-dortoir » d'une main d'œuvre qualifiée et disposant de revenus suffisants pour envisager l'accession à la propriété d'un logement individuel.

On y retrouve donc un secteur primaire occupant une place de plus en plus faible au fur et à mesure que la pression foncière fait disparaître les terres agricoles au profit de l'urbanisation pavillonnaire. Le secteur secondaire est resté atrophié en raison de son incompatibilité avec une attractivité résidentielle basée sur la ruralité. Le secteur tertiaire, notamment les services à la personne, loisirs, commerces de proximité, devrait logiquement être dynamisé par la présence d'une population aisée, ce qui n'a pas réellement été le cas non plus à cause de la proximité du cœur urbain, déjà très bien équipé en la matière.

4.2 – Le tissu économique de la commune

4.2.1 – Répartition par secteurs d'activités

Répartition par secteurs d'activité des établissements économiques en 2009		
Industrie	7	7%
Construction	14	14%
Commerces, transports, services	50	51%
Admin. Publique, enseignement santé	12	12%
Agriculture	15	15%
Ensemble	98	100%

source : fichier SIRENE

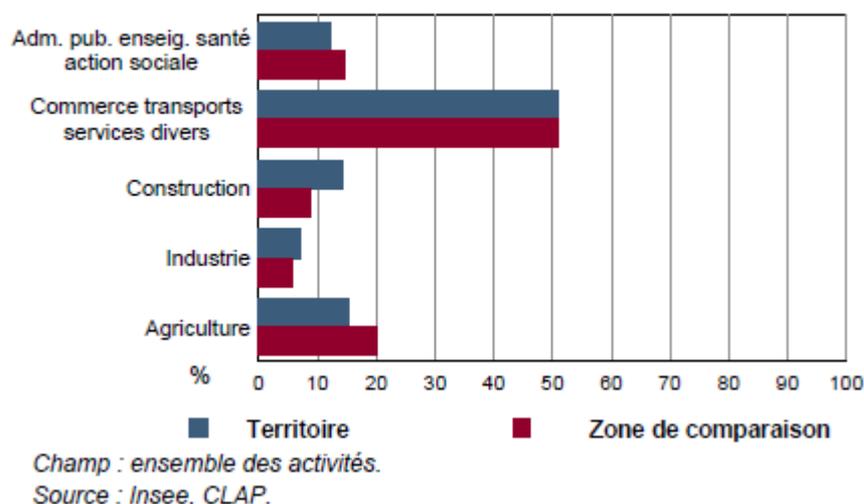
Avec 98 établissements économiques recensés au fichier SIRENE en 2009, Mazères Lezons a un tissu économique très faible en regard de sa population – environ 2000 habitants. La fonction résidentielle du territoire a été privilégiée ces 30 dernières années. La possibilité d'une primo accession a attiré des salariés possédant déjà un emploi dans les zones urbaines de l'agglomération et disposant de capacités de déplacements les rendant indépendants des services et commerces de proximité.

La répartition montre une nette prédominance du secteur tertiaire, gagnant en importance au détriment de l'agriculture, pourtant vocation originelle de la commune, qui ne représente plus que la portion congrue. Son développement est dû à la résidentialisation progressive de la commune, mais aussi au passage de la rocade de contournement qui confère un « effet vitrine » aux magasins implantés à ses abords. La présence d'établissements d'hébergements spécialisés donne une certaine représentation aux activités de santé. Elles constituent un des principaux pourvoyeurs d'emplois.

Le secteur secondaire, malgré la présence d'une petite zone d'activité et d'un bon dynamisme de la construction – comme dans la plupart des communes résidentielles pavillonnaires, reste sous développé. Il ne

correspond pas à l'image qu'a voulu donner le territoire.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2009



Comparé à l'ensemble du département des Pyrénées Atlantique, à dominante rurale, le tissu économique de Mazères Lezons présente des caractéristiques plutôt urbaines.

- Les établissements agricoles et les services liés à la santé, l'administration ou l'enseignement apparaissent moins élevés que sur la zone de comparaison. En milieu rural, où le tissu économique est souvent très lâche et principalement constitué des sièges d'exploitation, les collectivités sont tenues de répondre aux besoins des habitants que le privé n'assume pas.
- Les commerces, transports et services directs ont une représentation équivalente. Bien qu'ils soient rares dans les communes rurales, leur concentration dans les zones urbaines agglomérées suffit à rééquilibrer leur part à l'échelle du département.
- La construction et l'industrie, malgré que peu d'établissements soient recensés, ont une part plus importante à Mazères que sur l'ensemble du département. Cette disparité souligne en creux la faiblesse des autres secteurs d'activités

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2009

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	98	100,0	65	25	1	5	2
Agriculture, sylviculture et pêche	15	15,3	15	0	0	0	0
Industrie	7	7,1	4	3	0	0	0
Construction	14	14,3	12	2	0	0	0
Commerce, transports et services divers	50	51,0	31	16	0	1	2
dont commerce, réparation auto	22	22,4	12	8	0	0	2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	12	12,2	3	4	1	4	0

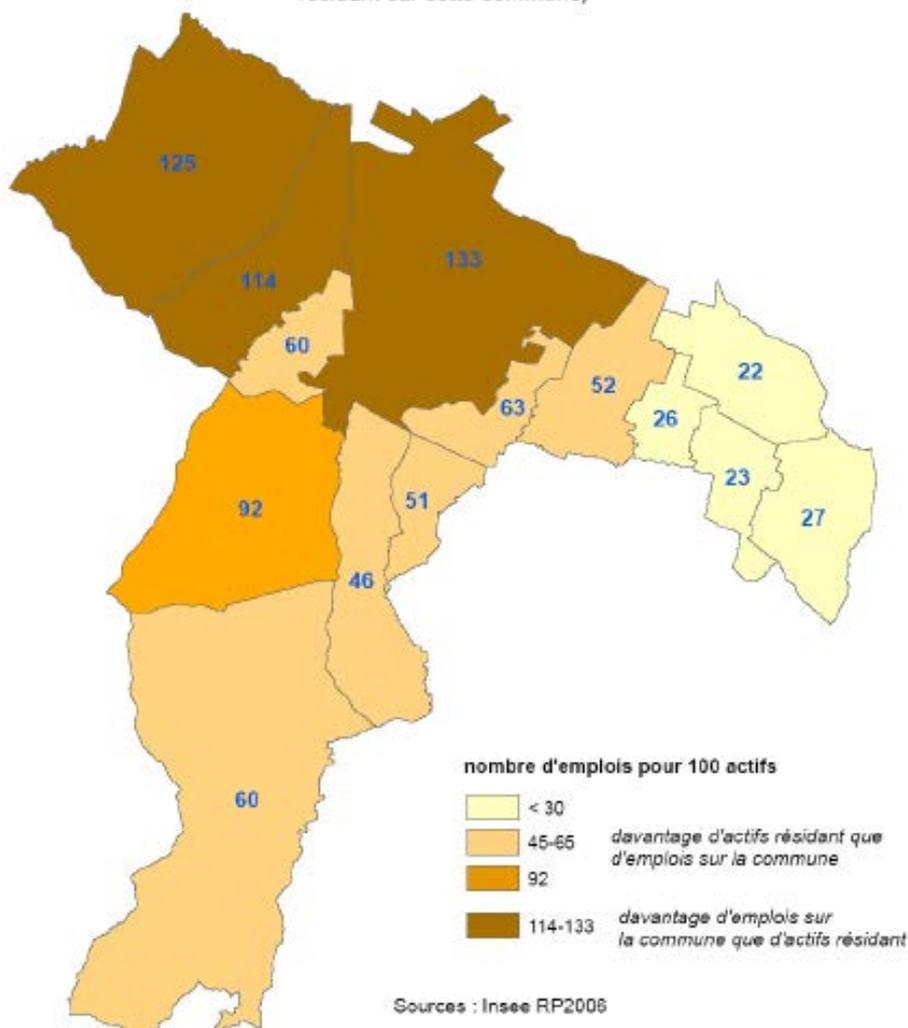
Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

Les établissements présents sur la commune apparaissent faiblement pourvoyeurs d'emploi. Sur 98 inscrits au fichier SIRENE 90 ont moins de 10 salariés et 65, soit une large majorité, constituent des entreprises individuelles.

Ces caractéristiques mettent en évidence la faiblesse du tissu, constitué de petits commerces, artisans et exploitants agricoles isolés. Elles sont néanmoins contrebalancées par l'implantation de plusieurs locomotives commerciales, l'hypermarché Leclerc et les surfaces spécialisées venues s'installer dans son sillage, comptant chacune plus de 50 salariés. Le Leclerc lui même en emploie plus de 100. Bien qu'ils soient peu nombreux, les établissements de santé des coteaux emploient chacun plus de 20 personnes.

Indice de concentration d'emploi

(nombre d'emplois sur la commune pour 100 actifs résidant sur cette commune)



	2009	1999
Nombre d'emplois dans la zone	574	355
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	825	886
Indicateur de concentration d'emploi	69,6	40,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	52,7	56,8

L'indice de concentration d'emploi de Mazères Lezons, un des plus faibles de l'agglomération en 2006 – 51 postes salariés pour 100 résidents actifs ayant un emploi, est aujourd'hui proche de 70 postes salariés pour 100 actifs ayant un emploi. Il s'agit d'une progression spectaculaire, dont la cause tient cependant plus à la dynamique démographique qu'au développement de l'activité.

En effet, la commune est une des plus vieillissantes de l'agglomération. Le nombre d'actifs ne cesse de diminuer, à un rythme de plus en plus rapide, alors que le nombre d'emplois proposés se maintient ou augmente faiblement.

EN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2009

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	459	100,0	75	12	171	81	120
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0,0	0	0	0	0	0
Industrie	8	1,7	8	0	0	0	0
Construction	3	0,7	3	0	0	0	0
Commerce, transports et services divers	291	63,4	56	0	34	81	120
dont commerce, réparation auto	228	49,7	27	0	0	81	120
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	157	34,2	8	12	137	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

La quasi intégralité de l'emploi est concentré autour du commerce, de l'administration publique et de la santé. Cette répartition correspond déjà à celle des établissements économiques, mais elle apparaît ici encore plus accentuée par le fait que les locomotives de l'activité appartiennent également à ces secteurs.

Le fait que pratiquement 2/3 des postes salariés dépendent d'un seul secteur, *a fortiori* d'une ou deux enseignes, laisse tout de même présager un effondrement de l'ensemble du tissu économique au cas où elles quitteraient la commune. Ce cas de figure apparaît extrêmement peu probable au vu de l'importance des enseignes en question : de grands groupes de distribution commerciale.

4.2.2 – Un dynamisme tout relatif

DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2011

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	15	100,0	22,7
Industrie	2	13,3	40,0
Construction	2	13,3	16,7
Commerce, transports, services divers	9	60,0	22,0
dont commerce et réparation auto.	3	20,0	16,7
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	13,3	25,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

Au vu de la situation initiale – moins de 100 établissements sur la commune – les créations de nouvelles entreprises sont relativement nombreuses. En 2011, elles représentent près de 25% du tissu recensé sur l'année précédente.

Ce dynamisme peut apparaître surprenant au vu de la spécialisation résidentielle affichée par le territoire et du contexte de crise. Il concerne principalement les services – 6 créations – et le commerce.

	Entreprises individuelles créées	dont auto-entrepreneurs	Part en % dans l'ensemble des créations	
			des entreprises individuelles	des auto-entrepreneurs
Ensemble	10	8	66,7	53,3
Industrie	1	c	50,0	c
Construction	1	c	50,0	c
Commerce, transports, services divers	6	c	66,7	c
dont commerce, réparation auto.	1	c	33,3	c
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	c	100,0	c

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

De fait, 2/3 des entreprises créées en 2011 sont des entreprises individuelles rattachées au domaine du commerce mais surtout des services. Globalement peu pérennes et disposant d'une force d'entraînement nulle elles ne sont donc pas, comme les locomotives commerciales, à même de renforcer les capacités d'emplois de la commune.

On peut penser que le dynamisme correspond plutôt au redéploiement de l'activité en un tissu plus fragile à l'échelle du bassin d'emploi : d'anciens salariés licenciés, devant le marasme du marché de l'emploi, décident de créer leur propre structure.

4.3 – Le secteur primaire

DEFINITION INSEE

Le secteur primaire regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêt, mines, gisements. La classification n'est pas rigide ; selon le point de vue, les industries extractives peuvent y être intégrées.

Bien que Mazères Lezons ait une vocation originelle tournée vers l'agriculture, elle apparaît aujourd'hui comme un territoire à dominante urbaine marqué par la dynamique résidentielle et la proximité au cœur d'agglomération. Depuis les années 70, l'attractivité pavillonnaire et la forte imperméabilisation des sols qui en a résulté ont provoqué un déclin progressif des activités pour lesquelles le foncier, support de culture et d'exploitation, constitue une ressource essentielle.

Cependant, la présence de secteurs de coteaux et de saligues ont permis de préserver une part, de plus en plus faible, de ce capital.

16 établissements rattachés au secteur primaire étaient inscrits au fichier SIRENE 2007 de la commune, soit 18% du total. Ils relèvent principalement de l'exploitation agricole, en perte de vitesse malgré une certaine diversité de la production et de nombreuses protections instaurées sur les terres – PPRI et EBC.

L'activité d'extraction, également présente sur le territoire, a une représentation très marginale.

4.3.1 – L'activité d'extraction

Les sociétés Elf, puis TIGF, ont implanté des installations d'extraction et de stockage d'hydrocarbures – gaz naturel – sur les coteaux et la plaine du Gave dans les années 80. Bien que les gisements exploités par les puits soient épuisés, et que ces derniers aient été mis hors service, il subsiste une station de compression liée au transport de gaz. Les oléoducs sont en effet restés en activité.

Elle est située sur le lieu dit des Aouts. Son fonctionnement ne nécessitant pas de personnel permanent, aucun salarié n'y est affecté. Il ne s'agit donc pas d'un potentiel d'emploi sur le territoire.



4.3.2 – Caractéristiques des exploitations agricoles

Activité agricole			
MONSIEUR ANDRE BERGERET	1 RUE PASTEUR	0 salarié	Maïsiculture
MONSIEUR JEAN CHRISTOPHE LACOUE	2 RUE HENRY IV	0 salarié	Maïsiculture
MONSIEUR JEAN LACOUE	2 RUE HENRI IV	0 salarié	Maïsiculture
MONSIEUR RENE CLAVARET-HOURTANE	RUE DES CHAMPS	0 salarié	Maïsiculture
MONSIEUR NOEL LOUSTAU	25 RUE DU GENERAL DE GAULLE	0 salarié	Maïsiculture
MONSIEUR STEPHANE ESTREM	1 AV DE LA REPUBLIQUE	0 salarié	Maïsiculture
MONSIEUR MICHEL ANNETTE		0 salarié	Maraîchage
MONSIEUR HENRI LANUSSE	3 RUE PASTEUR	0 salarié	Elevage laitier
MONSIEUR MICHEL CAILLABET		0 salarié	Elevage laitier
MONSIEUR FREDERIC LESCUDE	4 AV MORTIMER DE LASSENCE	0 salarié	Elevage bovin viande
MADAME MARIA LANUSSE CAZALE	8 RUE PASTEUR	0 salarié	Elevage équin
MADAME LILIANE CAZENAVE LACROUTS	27 RUE HENRI IV	0 salarié	Elevage équin
MONSIEUR JEAN ESTREM	1 AV DE LA REPUBLIQ	0 salarié	Culture + élevage

Source : fichier SIRENE 2007

13 sièges d'exploitation ont été recensés au fichier SIRENE 2007. On peut y ajouter la présence d'une activité de soutien – un maréchal ferrant. Leur nombre est en constante diminution depuis les années 80 et la pérennité de certains peut aujourd'hui être fortement requise en cause.

AGR T1M - Exploitations agricoles

	Nombre d'exploitations		SAU (1) moyenne (ha)	
	2000	1988	2000	1988
Toutes exploitations (2)	15	24	10	10
dont exploitations professionnelles	7	10	12	12

(1) : Superficie agricole utilisée

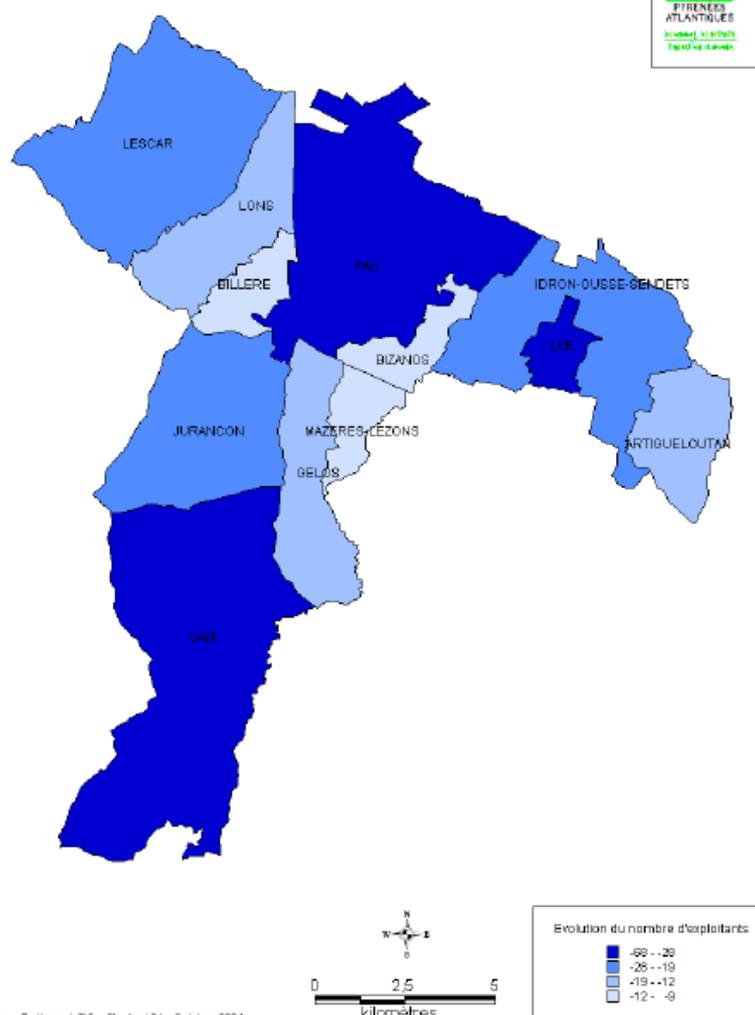
(2) : y compris les exploitations sans SAU

Source : AGRESTE, recensements agricoles, 1988 et 2000

Le nombre d'établissements est passé de 24 en 1988 à 15 en 2000 puis 13 en 2007. Les exploitants professionnels, pour lesquels l'activité n'est pas seulement un revenu d'appoint, ont beaucoup mieux résisté à cette chute même si ils semblent avoir de plus en plus de mal à se maintenir. Plusieurs facteurs viennent se conjuguer pour expliquer cette déprise :

- Une urbanisation de plus en plus contraignante vis à vis de l'activité, que ce soit au niveau de la pression foncière ou des conflits d'usage. On retrouve cette problématique sur l'ensemble des communes de l'agglomération.
- **Le secteur n'est pas créateur d'emploi – aucun poste salarié n'est inscrit**, les agriculteurs travaillent seuls aidés de leur famille sur des exploitations dont la surface diminue. On assiste à une paupérisation de la profession qui, couplée avec la pression foncière, peut remettre en cause sa pérennité.
- En comparaison avec l'uniformisation des productions sur le bassin de l'Adour – aujourd'hui entièrement tourné vers la maïsiculture – les cultures sont très diversifiées. Si le maïs concerne la moitié des exploitations on trouve aussi de l'élevage, équin et bovin et du maraîchage. Cependant, à la différence des autres communes du secteur des coteaux, aucune de ces productions ne revêt un caractère identitaire permettant de l'associer au territoire.
- **Les exploitations ont une SAU moyenne très faible – 10 ha.** On peut l'expliquer par la diversité de l'activité, toutes les productions n'ayant pas des besoins fonciers équivalents. Cependant, elle révèle aussi un éparpillement et une fragilité des exploitations, surtout celles tournées vers la maïsiculture.

Evolution du nombre d'exploitations entre 1979 et 2000 dans la communauté d'agglomération de Pau Pyrénées



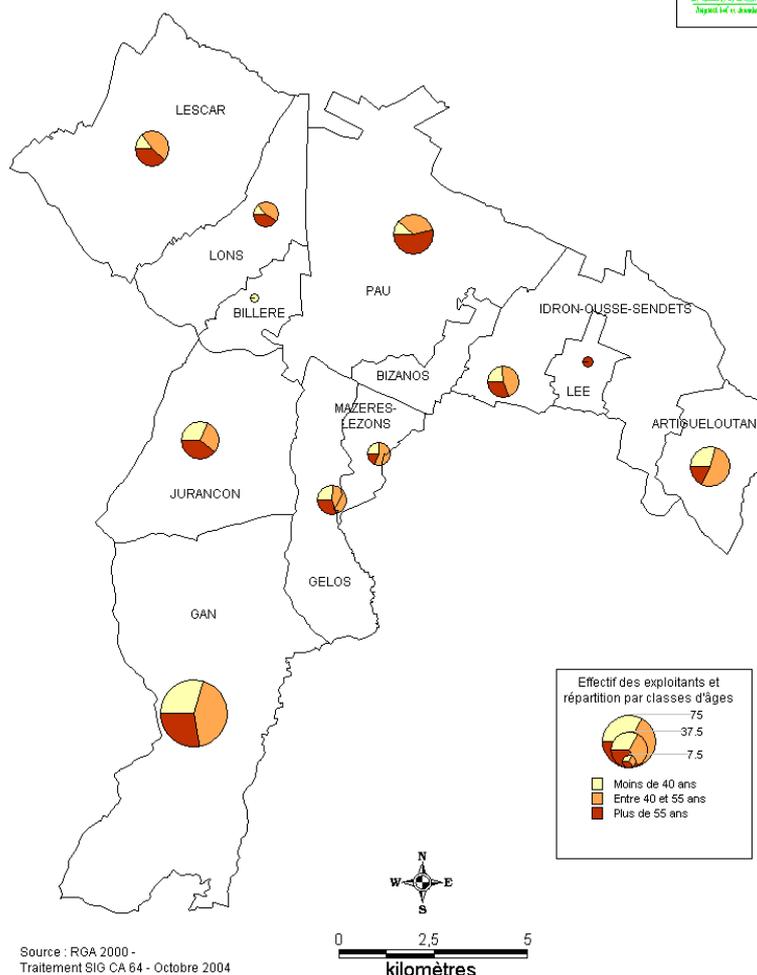
Source : Traitement SIO - Ch. Agri84 - Octobre 2004

la diminution du nombre d'établissements est une tendance partagée par l'ensemble des communes de l'agglomération, et particulièrement dans ce secteur du cœur urbain où sa pérennité est fortement remise en cause. Globalement, les territoires qui résistent le mieux à cette érosion de l'activité sont Artigueloutan, où l'élevage est très dynamique, et Gan où les surfaces agricoles sont protégées de la pression foncière par le caractère contraignant de la topographie.

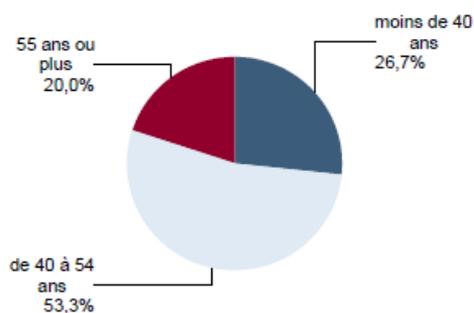
Dans la plupart des cas elle se traduit par la disparition de plus de 50%. On constate que Mazères Lezons, en valeur absolue, semble une des moins impactées.

- La commune, très faiblement peuplée, comptait initialement moins d'exploitations que ses voisines. Si la diminution paraît équivalente à celle de Gelos ou Bizanos, elle n'a pas les mêmes causes. En effet, ces deux dernières ont connu une urbanisation plus précoce ayant réduit la plus grande partie de leur activité agricole avant les années 80.
- La présence de secteurs protégés en raison du risque d'inondation, ou déconnectés du bourg et de son dynamisme résidentiel, ont conduit à une protection de fait. De plus, la commune a été dotée assez tôt de documents d'urbanisme encadrant son développement et cherchant à protéger l'agriculture.
- La particularité de certaines productions – maraîchage, élevage équin – et l'influence qu'elles ont sur la qualité du paysage et du cadre de vie leur confèrent une certaine valeur ajoutée facilitant la reprise.

Répartition des exploitants par classes d'âges dans la communauté d'agglomération de Pau Pyrénées



AGR G2M - Répartition des chefs d'exploitation et coexploitants selon l'âge en 2000

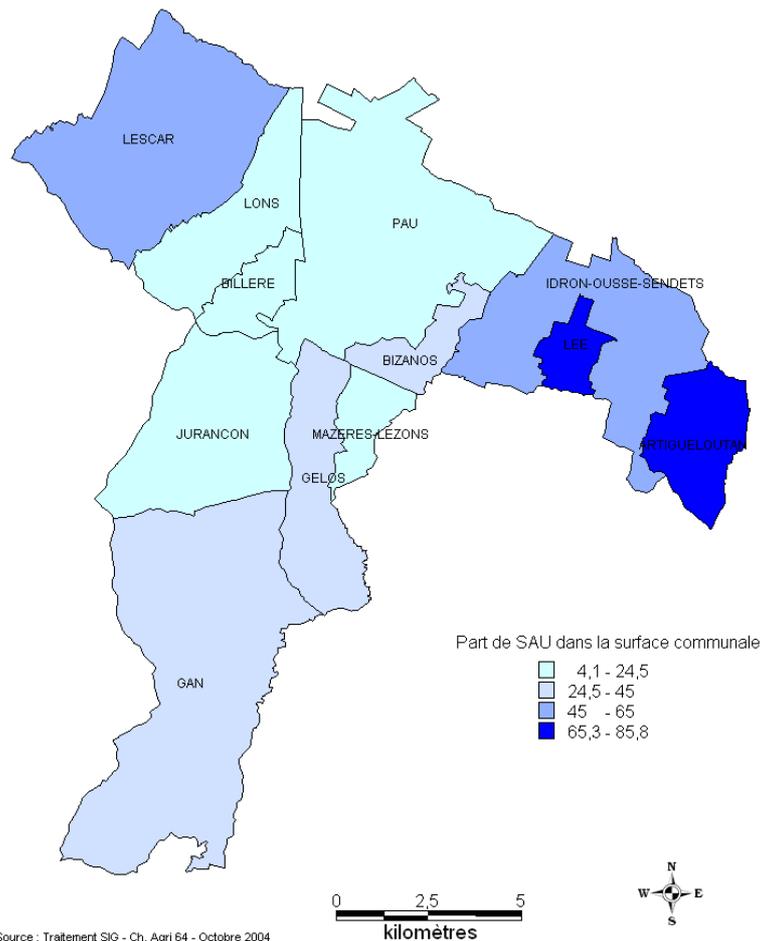


Source : AGRESTE, recensement agricole 2000

Avec une majorité d'exploitants âgés entre 40 et 55 ans, la population agricole de Mazères Lezons apparaît relativement jeune en comparaison de celle de l'agglomération. En effet, la plupart des communes accuse un vieillissement marqué de leurs agriculteurs avec, par manque de volonté de reprise, une remise en cause de la pérennité de l'activité. Ce phénomène est particulièrement visible sur les territoires de maïsiculture.

Une partie des agriculteurs les plus âgés de Mazères Lezons a cessé son activité dans les années 80 et 90, conduisant à un rajeunissement mécanique de la profession. De plus, certains établissements, notamment dans l'élevage, ont été repris par les enfants même.

Part de SAU dans la surface communale dans la communauté d'agglomération de Pau Pyrénées

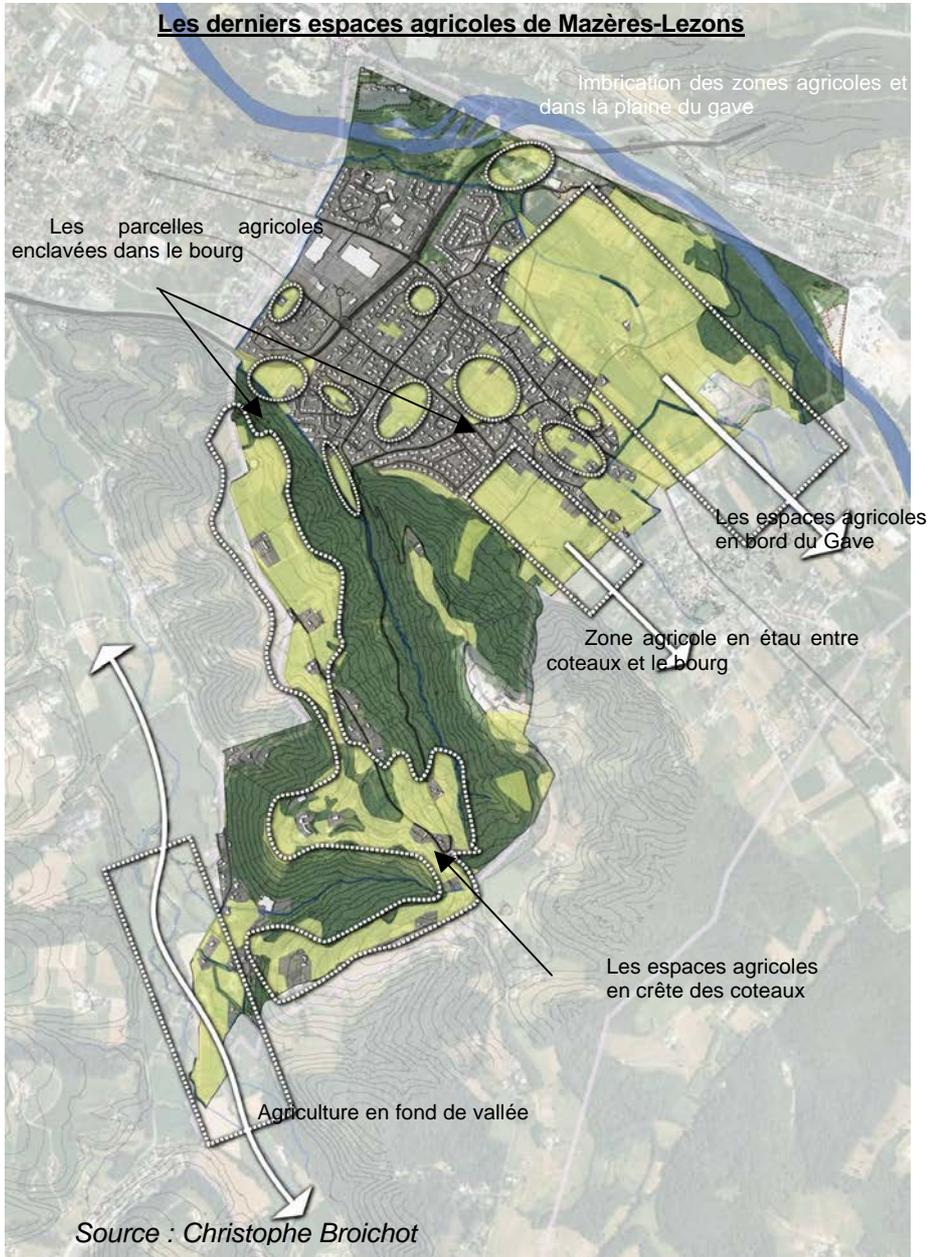


La Surface agricole utile repérée sur les 14 communes de l'agglomération représente 6588 hectares en 2005, soit 36% de la superficie totale de la collectivité.

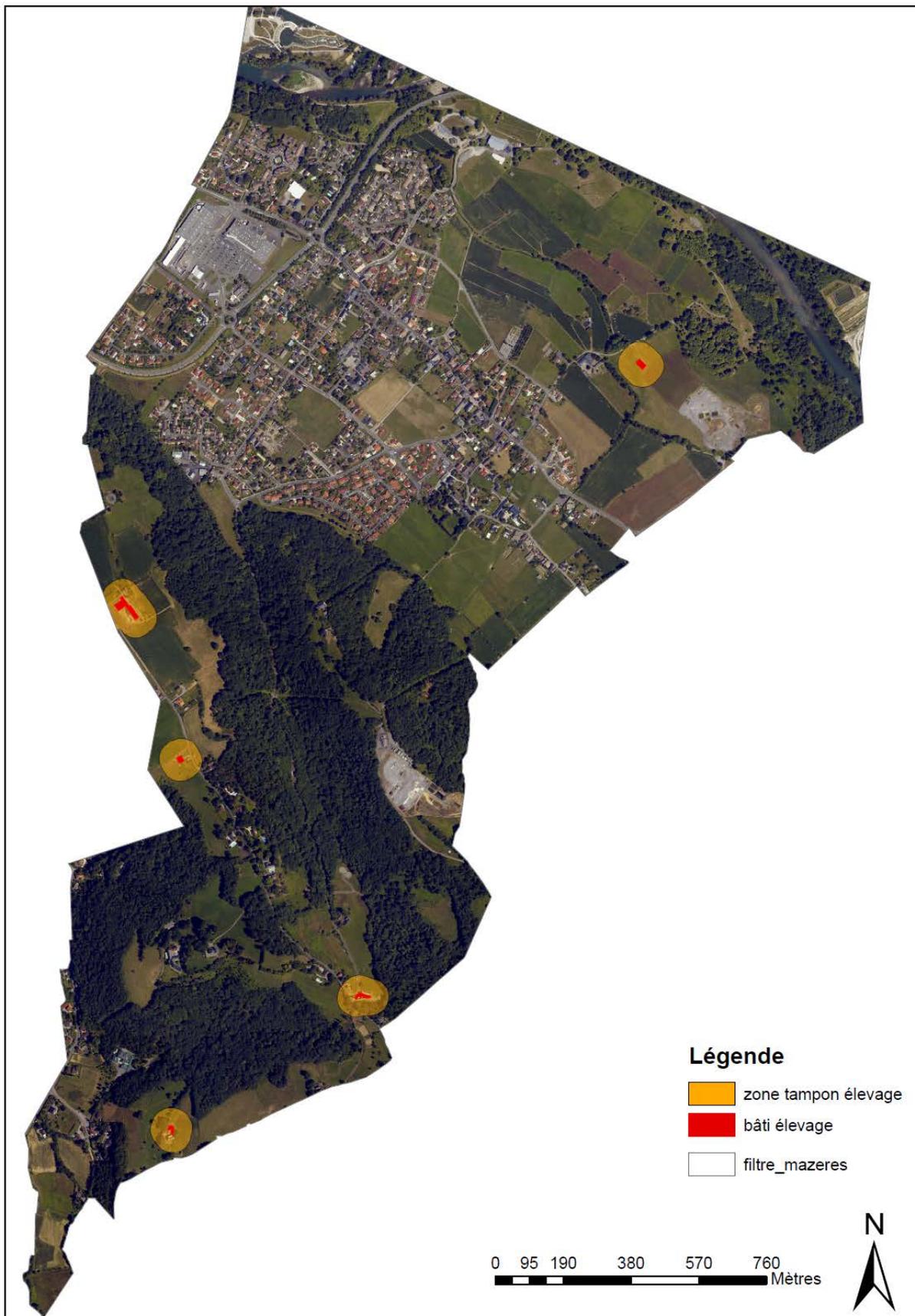
Mazères Lezons s'inscrit dans la situation des communes du cœur urbain, où le développement progressif des zones bâties s'est fait au détriment du foncier agricole. Aujourd'hui les seuls terrains agricoles restants sont souvent ceux dont l'urbanisation a été rendue impossible en raison de contraintes indépendantes de la sauvegarde de l'activité.

- La SAU est inférieure à 25% de la surface du territoire communal. Une grande partie de ce dernier fait partie du secteur de coteaux Sud de l'agglomération, où les contraintes liées à la pente et aux boisements limitent fortement les surfaces cultivables. La SAU est donc concentrée dans la plaine du Gave. L'activité y apparaît en portafaux avec le développement de l'urbanisation.
- Les derniers terrains cultivables sont principalement situés sur les zones rendues inconstructibles en raison du risque d'inondation – bande de PPRI entre la saligue et les secteurs résidentiels – ou de la nécessité de préserver un patrimoine naturel remarquable – sur les coteaux. Plus rarement, certains subsistent au sein de la tâche bâtie, enclavés par les lotissements pavillonnaires.
- Les superficies en fermage, déjà très faibles en 1988, sont inexistantes en 2000 ce qui dénote une volonté, de la part des derniers agriculteurs en activité, d'exploiter au maximum les derniers ensembles fonciers laissés à leur disposition.

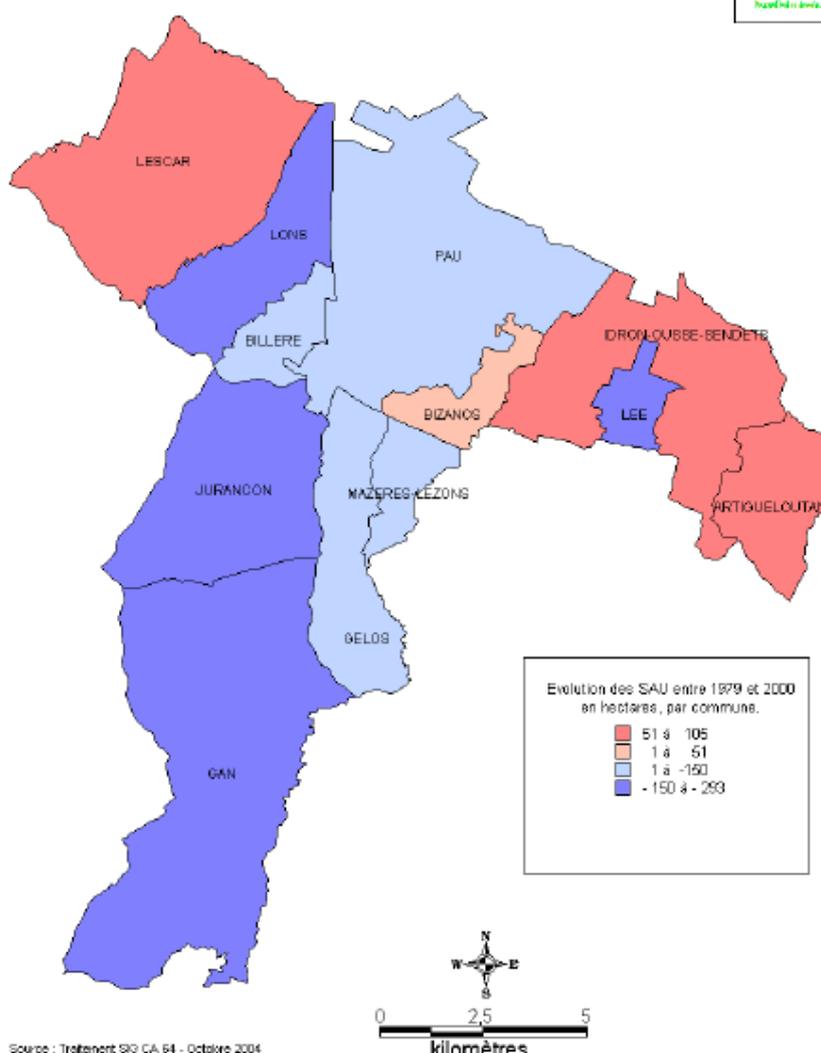
Les derniers espaces agricoles de Mazères-Lezons



Localisation des bâtiments d'élevage et zones inconstructibles



Evolution des SAU des exploitations communales dans la communauté d'agglomération de Pau Pyrénées



En plus des contraintes topographiques ayant réduit le potentiel initial de SAU, l'urbanisation de la plaine du Gave a depuis 30 ans consommé de larges surfaces auparavant dévolues à l'agriculture.

AGR T2M - Superficies agricoles

	Exploitations concernées		Superficie (ha)	
	2000	1988	2000	1988
SAU (1) des exploitations sièges	15	24	147	229
Terres labourables	13	20	85	134
dont céréales	9	20	33	88
Superficie fourragère principale	13	18	105	121
dont superficie toujours en herbe	11	15	56	76
Superficie en fermage (2)	0	9	0	59

(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : Superficie en ha ou parc en propriété et copropriété

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

Entre 1988 et 2000, on comptabilise environ 80 Ha de SAU en moins. Ce type de déprise peut s'observer sur toutes les communes entourant le cœur urbain, où le développement de l'urbanisation s'est principalement

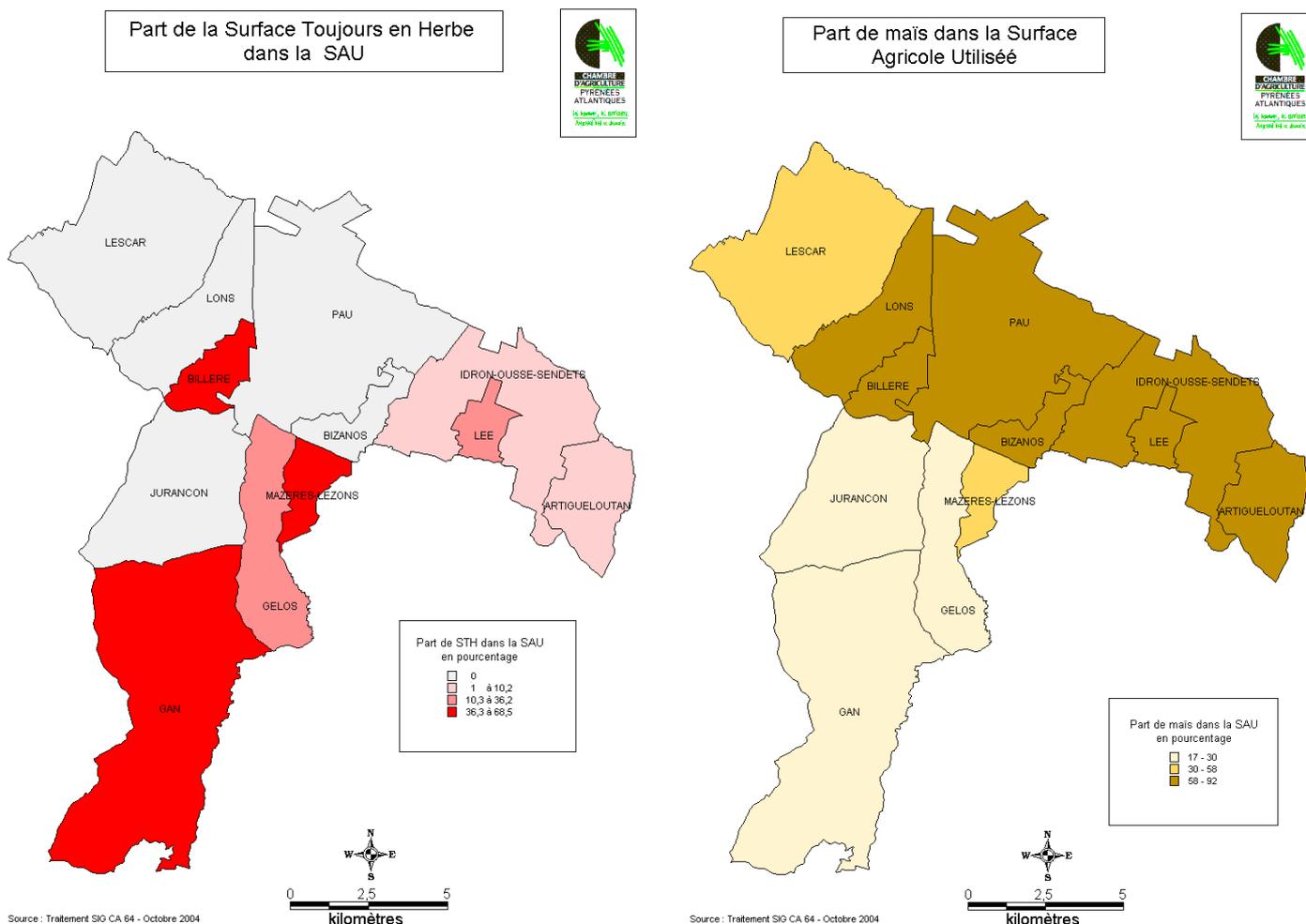
effectué au détriment des espaces agricoles.

Les zones de coteaux et de bords de saligue, bénéficiant de protections réglementaires, sont épargnées. **Les plus touchées sont celles de la plaine du gave, notamment les terres maïsicoles qui ont subi une perte de 50 ha de SAU.** Elles ont subi de plein fouet la pression foncière causée par la construction des lotissements.

4.3.3 – Caractéristiques des exploitations agricoles

La répartition de l'activité des 13 sièges d'exploitations recensés au fichier SIRENE 2007 souligne une certaine diversité de la production :

- 6 cultivateurs de céréales, principalement du maïs.
- 5 élevages, parmi lesquels on peut distinguer 2 élevages laitiers, 2 élevages équin et un élevage bovin viande.
- 1 maraîcher
- 1 exploitant dont l'activité se partage entre maïsiculture et élevage



L'utilisation de la SAU apparaît conforme à la répartition de l'activité des exploitants, avec entre 30 et 50% de terres toujours en herbe comme de terres consacrées à la culture du maïs. On ne retrouve pas de spécialisation dans son utilisation comme à Gan et Gelos pour la prairie, Lescar et les communes de l'Est pour le maïs.

Le Béarn a une tradition de polyculture laissant une large part à l'élevage et au maraîchage. Cependant, l'arrivée dans les années 50 de variétés de maïs hybrides ayant de forts rendements et s'accommodant bien du climat doux et humide de la région a, sous l'impulsion d'Euralys, conduit à une spécialisation rapidement devenue exclusive. Les cultures, intensives, sont majoritairement situées au Nord de la RD817 sur les terres du Pont-long, considérées comme les meilleures du département. Mazères Lezons a en partie échappé à cette dynamique ce qui révèle l'ancrage de certaines activités sur le territoire, mais aussi le manque d'attractivité des terres par rapport à d'autres secteurs de l'agglomération

- La culture du maïs est bien représentée à Mazères Lezons. Elle est surtout localisée dans la plaine du gave mais occupe aussi, de manière plus marginale, certains replats des coteaux .
- L'activité de maraîchage apparaît aujourd'hui résiduelle sur le territoire de l'agglomération. Il s'agit d'une spécificité des territoires jouxtant la rive gauche du gave. Bien qu'elle soit représentée à Mazères, elle reste très minoritaire, surtout en comparaison des communes voisines, notamment Gelos, où elle est restée très dynamique.
- L'élevage, occupant une part non négligeable de la SAU laissée en prairie, a des productions diversifiées – laitier, bovin viande et équin. Les deux premières sont principalement localisées dans le secteur des coteaux, quand la dernière se trouve dans la plaine du Gave, y compris dans les respirations agricoles subsistant au sein de la tâche bâtie.

AGR T3M - Cheptel				
	Exploitations concernées		Effectif	
	2000	1988	2000	1988
Bovins	7	13	134	152
dont vaches	6	13	91	115
Volailles	8	17	384	683

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

Comme sur tous les secteurs où l'urbanisation a fortement progressé, sa pérennité est fortement menacée par les conflits d'usage et le manque de foncier. Le nombre d'établissement comme la taille des cheptels est en diminution constante.

On ne localise plus aujourd'hui que 5 bâtiments d'élevage, principalement implantés dans les coteaux.

4.4 – Le secteur secondaire

DEFINITION INSEE

Le secteur secondaire regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières (industries manufacturières, construction).

Si la région paloise, avec l'arrivée de locomotives telles que Total ou Turboméca, doit une grande partie de son développement au secteur secondaire, les possibilités d'implantation industrielle sur la commune sont restées très limitées. Mazères Lezons est longtemps restée une périphérie agricole peu urbanisée, mal reliée aux gisements d'emplois et réseaux de transport. Même si la commune est proche des sites Turboméca d'Aressy, aucune liaison routière directe n'existait avant la mise en service du pont de Franqueville dans les années 90.

Ce constat est partagé avec une grande partie des territoires de l'Est et du Sud de l'agglomération, dont le cadre rural a favorisé une vocation de « villes dortoirs » quand le cœur urbain et la périphérie Ouest centralisent les activités industrielles.

Non seulement il n'y a pas eu par le passé de tradition artisanale ou manufacturière, mais ces établissements véhiculent aujourd'hui, auprès des périurbains, une imagerie qu'ils ont cherché à fuir en s'installant en périphérie.

Une petite zone d'activité a tout de même réussi à s'implanter en lisière de secteurs pavillonnaires. Elle est limitée en termes de capacités d'accueil – environ 5 lots – et sa localisation, enclavée entre un lotissement et le pied des coteaux, ne laisse que peu de possibilités d'extensions.



Industrie et construction confondues, le secteur secondaire comprend 17 établissements, soit 19% de l'activité économique de la commune.

Etant principalement composé de petits artisans sa capacité d'emploi, bien que légèrement supérieure à celle de l'agriculture, reste donc extrêmement limitée. Au recensement INSEE 2009, il représente 11 postes salariés sur les 459 que compte la commune – soit 2%.

4.4.1 – Les établissements industriels

Selon les recensements opérés par l'INSEE dans le fichier SIRENE 2007, seules 8 entreprises sont comptabilisées dans la catégorie « industrie manufacturière ». Il s'agit du secteur le moins représenté sur la commune en nombre d'établissements – un peu moins de 10%.

Etablissements industriels		
AU FOURNIL DE MAZERES	NN	Boulangerie
MONSIEUR JEAN GELIZE-DUVIGNEAU	0 salarié	Reliure
PSP EUROPE	3 à 6 salariés	Production articles conso courante plastique
SARL M P B MECANIQUE PRECISION BEARNAIS	6 à 9 salariés	Mécanique industrielle
SURTEL	0 salarié	Fabrication matériel électrique
TROPICLIM	0 salarié	Fabrication équipements réfrigération
MONSIEUR LUIS SOARES	0 salarié	Fabrication de meubles
COMMUNE DE MAZERES LEZON	NN	Collecte et traitement des eaux usées

Source : fichier SIRENE 2007

Malgré que la nomenclature les classe dans la catégorie « industrie », nous pouvons exclure la boulangerie et le traitement des eaux usées de la commune de Mazères Lezons, qui s'apparentent respectivement à un commerce de proximité et une erreur manifeste d'inscription – la commune dépend de la CDA en termes d'assainissement.

Les 6 autres établissements ont des productions variées allant de l'ameublement aux systèmes de climatisation. Il s'agit tous de TPE correspondant à des ateliers artisanaux. A l'exception de PSP Europe et MPB mécanique précision béarnais, il s'agit même d'entreprises individuelles : leur capacité d'embauche et de structuration du tissu économique est inexistante. On peut s'attendre à ce qu'elles disparaissent au départ à la retraite de l'artisan.

L'industrie est, avec la construction, le secteur le plus faiblement pourvoyeur d'emploi de la commune. Malgré cette fragilité du secteur, deux créations ont été enregistrées en 2011.

Seuls deux des locaux sont situés dans la zone d'activité de la commune. Les autres sont éparpillés dans le tissu urbain :

- Sur la partie Nord Ouest isolée par la rocade et la RD37.
- Sur les rues transversales du centre bourg.

4.4.2 – Le secteur de la construction

Le secteur de la construction compte un nombre d'établissements sensiblement supérieur – toutes proportions gardées – à celui de l'industrie. Il a également enregistré 2 créations en 2011. Il est principalement constitué d'artisans isolés et ne participe pas du tissu économique de la commune.

Il s'avère le moins pourvoyeur d'emplois : 3 postes salariés soit moins de 1% du total sur la commune. Les seules entreprises ayant embauché des salariés officient dans la « maçonnerie et le gros œuvre de bâtiment », dont la nature de l'activité nécessite au moins de mobiliser une petite équipe. Les autres – plomberie, peinture, installation électrique – sont assurées par des artisans pouvant travailler seuls sur de petits chantiers

Les établissements sont éparpillés au sein du tissu pavillonnaire, enregistrés à des adresses de maisons d'habitations.

Ce type d'activité trouve souvent une certaine représentation sur les communes périphériques de l'agglomération :

- Elle ne nécessite pas forcément d'avoir un local dédié à l'accueil du public ou un atelier, et son implantation correspond le plus souvent à l'installation résidentielle de l'artisan.
- Le commerce, l'activité et le commerce sont très peu développés sur ce type de territoire. Ils recherchent des caractéristiques précises – zone de chalandise et demande correspondant à leur offre, foncier, synergie avec d'autres activités... ce qui n'est pas le cas de la construction.

Construction		
MADAME MARCELLE BERNADET	0 salarié	Construction ouvrages de génie civil
ASA IRRIGATION UZOS MAZERES LEZONS 2	0 salarié	Construction ouvrages de génie civil
LA VALLEE	0 salarié	Construction ouvrages de génie civil
MONSIEUR REGIS LABAT	NN	Installation électrique
S.E. ETS CHARAZENC BERNARD	0 salarié	Plomberie, chauffage
MONSIEUR JOSE-CARLOS DA SILVA	0 salarié	Plomberie, chauffage
LVR EURL	NN	Plomberie, chauffage
MONSIEUR PATRICK MAHEROU	1 à 2 salariés	Peinture, vitrerie
EUROPEENNE DE BATIMENT	3 à 6 salariés	Maçonnerie, gros oeuvre
MONSIEUR JEROME GIBANEL-ESCOLA	1 à 2 salariés	Maçonnerie, gros oeuvre

Source : fichier SIRENE 2007

4.5 – Le secteur tertiaire

DEFINITION INSEE

Le secteur tertiaire regroupe un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles.

La vocation principalement résidentielle des communes périurbaines provoque le plus souvent une mutation de la structure économique de l'agriculture, activité originelle, vers les services à la personne et commerces. Il en résulte un tissu lâche, constitué de TPE et surtout d'entreprises individuelles relevant de la sphère non présenteielle.

A Mazères Lezons le processus, encouragé par l'effet vitrine de la rocade de contournement, a favorisé l'implantation de locomotives commerciales au détriment du petit commerce de centre bourg. Le secteur tertiaire est également renforcé par la présence d'établissements de santé. Bien que leur représentation soit bien moindre qu'à Jurançon ou Gelos, ils représentent un nombre d'emplois non négligeable par rapport aux autres activités de la commune.

Ainsi le secteur tertiaire, avec 62 établissements recensés par l'INSEE en 2009, représente 63% des établissements économiques. Avec 11 créations en 2011 il s'agit de loin du plus dynamique de la commune. Il regroupe 448 emplois : la quasi totalité de ceux proposés sur le territoire – plus de 97% pour la majorité concentrés dans les surfaces du centre commercial Leclerc.

Ces résultats mettent avant tout l'accent sur une atrophie particulière des secteurs primaires et secondaires, quasi inexistantes, et d'une grande monofonctionnalité du bâti.

4.5.1 – Les activités de service

Au vu de la nomenclature établie par l'INSEE, les activités de service peuvent être regroupées dans plusieurs catégories

- Transport et entreposage
- Information et communication
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées scientifiques et techniques
- Art, spectacle et activités récréatives
- Autres activités de services – souvent assimilées à des services de proximité

Elles regroupent 24 établissements pour 63 postes salariés. Leur capacité d'embauche est assez faible, ce qui semble lié à la nature de leurs activités, souvent assez proches du petit commerce, service à la personne ou vie associative.

Avec 7 créations enregistrées en 2011, il s'agit cependant du secteur le plus dynamique.

ACTIVITES DE SERVICES		
MONSIEUR DOMINIQUE BARREYAT	0 salarié	Transport de voyageurs par taxis
LA POSTE	0 salarié	Activité de poste
SLT 64	NN	Télécommunications filaires
CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE	0 salarié	Intermédiaires monétaires
CAISSE EPARGNE PREVOYANCE PAYS ADOUR	3 à 6 salariés	Intermédiaires monétaires
SOVER	0 salarié	Société holding
CT GESTION	1 à 2 salariés	Société holding
MATVER	0 salarié	Agence immobilière
SARL RAKO FINANCE	1 à 2 salariés	Conseil pour affaires et gestion
MONSIEUR XAVIER FRENEAU	1 à 2 salariés	Cabinet d'architecte
CENTRE DE CONTROLE LAPORTE HAURET	1 à 2 salariés	Contrôle technique automobile
AD'A ATELIERS D'AUJOURD'HUI	0 salarié	Arts du spectacle vivant
ASS SPORTS MAZERES UZOS RONTIGNON	1 à 2 salariés	Club de sport
AMICALE LAIQUE FOYER CULTUREL	3 à 6 salariés	Club de sport
CF DE MAZERES	0 salarié	Club de sport
UNION SPORTIVE DE MAZERES LEZONS	0 salarié	Club de sport
ASS GESTION CENTRE SOCIAL MAZERES LEZONS	10 à 19 salariés	Autre activité récréative de loisir
ASS JONAS EVANGELISATION	0 salarié	Organisation religieuse
MAZERES DETENTE ET CULTURE	0 salarié	Volontariat
MONSIEUR SERGE REGNARD	1 à 2 salariés	Cordonnier
SANDY	6 à 9 salariés	Salon de coiffure
MIEUX VIVRE AVEC LA RELAXATION	0 salarié	Entretien corporel
MONSIEUR BERNARD PASCUAL	0 salarié	Entretien corporel

Source : fichier SIRENE 2007

La structure de service semble sur la commune, notamment pour ceux qui correspondent à une économie présente, très dépendante du centre commercial Leclerc où ils sont pour la plupart implantés. On y retrouve les deux agences bancaires, le magasin de téléphonie SLT 64, un salon de coiffure, un cordonnier...

Ce type d'établissements est souvent associé au commerce de proximité, fonctionnant avec un personnel réduit et situé dans les cœurs de villes. Cependant, si ce n'était l'effet vitrine conféré par la présence de la grande enseigne et des locaux de sa galerie marchande, il est probable qu'ils ne se seraient pas tous implantés sur une commune de la taille de Mazères. La grande surface, tout en éliminant une grande partie de l'offre de centre bourg, s'y est donc substituée pour les habitants.

Les services ayant une orientation plus technique – sociétés holding, conseils de gestion, cabinet d'architecte – ne laissent pas réellement ressortir de structure ou de spécialisation. Elles sont éparses, la seule raison de leur implantation réside, comme dans le cas des artisans, dans la présence du domicile de leur représentant sur la commune. Ce type d'activité non présente ne nécessite pas de local dédié et n'a pas de visibilité dans le tissu économique.

4.5.2 – Restauration et commerces

La restauration et les commerces, pour un nombre d'établissements équivalent à celui des services, ont une capacité d'embauche presque 4 fois plus élevés. Ils représentent plus de la moitié des postes salariés de la commune.

Selon les recensements INSEE 2009, pour 22 établissements inscrits dans les catégories « commerce et réparation automobiles », on comptabilise 228 emplois. L'hypermarché Leclerc en pourvoit à lui seul plus de 120.

COMMERCES ET RESTAURATION		
AQUITAINE PNEUS-AUTO	0 salarié	Commerce automobile
CARROSSERIE DOLIE	0 salarié	Entretien, réparation de véhicules légers
KANKI DE FRANCE	0 salarié	Entretien, réparation de véhicules légers
EURL GUILHAMEY	1 à 2 salariés	Entretien, réparation de véhicules légers
SARL GONCALVES	6 à 9 salariés	Entretien, réparation de véhicules légers
MONSIEUR GEORGES ABRAHAM	0 salarié	Commerce de pièces, équipements automobiles
MADAME BEATRICE RAKOWICZ	0 salarié	Commerce meubles, articles de ménage, quincaillerie
MONSIEUR RAYMOND VILA COTO	0 salarié	Intermédiaire spécialisé commerce de produits spécifiques
MONSIEUR PHILIPPE MANACH	NN	Intermédiaire spécialisé commerce de produits spécifiques
MAZEDIS	100 à 199 salariés	Hypermarché
AUDIOLYRE	0 salarié	Commerce de matériel audio et vidéo
BRICO GRAND SUD	0 salarié	Articles de quincaillerie et bricolage en petite surface
BRICO DEPOT	50 à 99 salariés	Articles de quincaillerie et bricolage en grande surface
MADAME MARTINE ALLET	3 à 6 salariés	Pharmacie
LA COMPAGNIE DES FEMMES	3 à 6 salariés	Commerce de parfumerie, produits de beauté
LE CLOS FLEURI	3 à 6 salariés	Fleuristes, articles pour animaux
SARL AZZARO OPTIQUE	1 à 2 salariés	Opticien
ETABLISSEMENTS BERNADET ET FILS	6 à 9 salariés	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
MONSIEUR GILLES EMERIAU	0 salarié	Commerce alimentaire sur éventaires et marchés
MADAME MARIE-CHRISTINE PONTHEIL	0 salarié	Commerce de détail sur éventaires et marchés
LE BISTRO	0 salarié	Activité de poste
LE BAR A BORD	6 à 9 salariés	Restauration traditionnelle
MC DONALDS	20 à 49 salariés	Restauration rapide

Source : fichier SIRENE 2007

La majorité des commerces sont regroupés autour de l'emprise du centre commercial Leclerc qui comprend l'hypermarché, sa galerie marchande comprenant de petits magasins, établissements de restauration et plusieurs emprises de moyennes surfaces spécialisées – bricolage, garage automobile, jardinerie... – aux alentours. L'ensemble représente plus de 8ha de terrain isolés des zones pavillonnaires par le passage de la rocade de contournement. Ils profitent ainsi de l'effet vitrine et de la visibilité conférée par la fréquentation de l'axe de transit. Ils ne se destinent donc pas à une zone de chalandise strictement communale, mais à l'ensemble des habitants de l'aire urbaine empruntant la rocade pour leurs déplacements quotidiens.

La diversité de l'offre et la proximité des zones pavillonnaires a détruit la structure commerciale du centre bourg, qui comptait déjà peu d'établissements. Il serait aujourd'hui très difficile de réimpulser son développement. Il subsiste un petits nombres de surfaces, de faible taille et spécialisées – par exemple audiolyre qui vend du matériel audio et vidéo, mais aussi une pharmacie et un coiffeur. Il est à ce titre intéressant de constater qu'il s'est opéré un transfert entre les secteurs du cœur urbain et la grande distribution « périphérique » qui s'y est substituée en termes d'offre de proximité.

Localisation du centre commercial



4.5.3 – Administration publique, enseignement, santé

La santé et de l'administration publique regroupent sur la commune 10 établissements. Avec plus de 150 postes salariés recensés il s'agit, après le commerce, du secteur le plus pourvoyeur d'emplois.

Administration publique et santé		
MAIRIE	20 à 49 salariés	Services de la commune
SIVU REGULATION COURS D EAU	1 à 2 salariés	Gestion des cours d'eau
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	NN	Etablissement enseignement public
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	6 à 9 salariés	Etablissement enseignement public
MADAME MARYSE RODERO	0 salarié	Médecin généraliste
MADAME MARIE-JEANNE CACHELET	0 salarié	Denstiste
ASS DEVEL GESTI EQUIP SANIT SOCIAU AQU	20 à 49 salariés	Hébergement médical pour personnes âgées
OEUVRE L'ENFANCE DEFICIENTE	20 à 49 salariés	Hébergement médical pour enfants handicapés
ASS M A D DES 2 RIVES DU GAVE	20 à 49 salariés	Auxiliaire de vie
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	3 à 6 salariés	Action sociale sans hébergement
SAINTE PAUL TINH	1 à 2 salariés	Action sociale sans hébergement

Source : fichier SIRENE 2007

Les activités relevant du secteur public – Mairie, CCAS, écoles maternelles et primaires, sièges d'un SIVU – ont une représentation proportionnelle à l'importance de la commune et des besoins qu'elle induit. Elles comprennent les services techniques et administratifs ainsi que l'enseignement public, que chaque commune se doit de faire fonctionner, mais aussi un centre d'action sociale lié à la présence de logements sociaux hébergeant une population en difficulté financière.

Les activités de santé sont relativement développées pour un territoire de cette taille. Outre les cabinets de médecine généraliste et dentaire, elles sont représentées par des établissements d'hébergement spécialisé – maison de retraite, enfants handicapés – ainsi que par une association favorisant le maintien à domicile des personnes âgées. Chacun comprend entre 20 et 49 salariés, soit le plus gros gisement d'emploi après les surfaces commerciales rattachées au Leclerc.

Bien que la présence d'établissements de santé apparaisse comme une spécificité sur les coteaux du Sud de l'agglomération – présence historique des sanitariums sur Jurançon notamment – seule la maison de retraite y fait référence. L'œuvre « l'enfance déficiente » et l'association « maintien à domicile » sont toutes deux situées dans la plaine du Gave, sur la partie Nord Ouest de la commune. La dispersion sur le territoire limite les chances de faire émerger un pôle cohérent et de développer ce potentiel.



Centre Médico-Psychologique "Le Château"



Maison de retraite St Léon

Source : Christophe Broichot

Localisation des établissements commerciaux



MEMO...

La commune présente un tissu économique épars et peu dynamique caractéristique des territoires périurbains à dominante résidentielle. Elle dispose cependant, grâce à la présence de la rocade, d'une véritable locomotive commerciale assurant un gisement d'emploi conséquent et se substituant au commerce de proximité

- *La proximité du cœur urbain remet en question la pérennité de l'activité agricole. Malgré la diversité des productions et la relative jeunesse des exploitants, l'urbanisation est venue grignoter les terres de la plaine du Gave quand la topographie rend l'exploitation des coteaux difficile. Les précédents documents et le PPRI ont tout de même permis de sauvegarder une partie du foncier.*
- *Le secteur secondaire, porté par une petite zone d'activité, est peu représenté et comprend principalement des artisans.*
- *Le commerce représente l'essentiel de l'activité du territoire. Il est concentré autour du centre commercial Leclerc implanté en bord de rocade. La commune en est très dépendante en termes de capacité d'emploi comme pratiques de déplacements et d'achats de sa population.*
- *Bien que Mazères Lezons ne soit pas concernée par la « tradition » des établissements de soin des coteaux du Jurançon, elle comprend trois établissements d'hébergement spécialisé. Leur éclatement sur le territoire ne permet cependant pas de mettre en évidence un potentiel de développement.*

... ECONOMIE

5 – EMPLOI DE LA POPULATION

Pour rappel

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes qui font leur service national. Les apprentis et stagiaires en entreprise sont comptabilisés dans la population active ayant un emploi. On distingue les personnes salariées et les personnes non salariées ; ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession.

Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

5.1 – Caractéristiques de l'activité de la population

	Mazères Lezons		CDAPP	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1676	/	116250	/
Actifs	873	52%	66158	57%
- Chômeurs	57	3%	7760	7%
- Actifs ayant un emploi	816	49%	58398	50%
Inactifs	803	48%	50092	43%
- Élèves, étudiants, stagiaires	107	6%	13678	12%
- Retraités et préretraités	609	36%	27101	23%
- Autres inactifs	91	5%	9022	8%

Source : INSEE RGP 2009

Les chiffres relatifs à l'activité de la population illustrent le vieillissement général et les difficultés qu'a la commune pour retenir sur son territoire les jeunes entrant dans la vie active.

Bien que les proportions d'actifs en situation d'emploi soient équivalentes sur Mazères Lezons et la CDAPP, on observe des disparités au niveau des taux d'activité/inactivité. **Le taux d'activité des plus de 15 ans est de 52% sur la commune.** Il apparaît faible en comparaison de celui de l'agglomération – 57%. On peut expliquer cette différence par un **élargissement du sommet de la pyramide des âges** :

- **sur-représentation des retraités – presque 36% de la population de plus de 15 ans contre 23% à l'échelle communautaire.** La croissance de leurs effectifs est une tendance observée au niveau national. Cependant son effet est ici amplifié par la spécialisation du parc résidentiel vers l'individuel en propriété – 3/4 contre 1/4 pour le locatif – « fixant » les ménages pour de longues périodes et aboutissant à la rétention d'une population de plus en plus âgée quand les jeunes décohabitent. Une grande partie des logements, notamment ceux construits durant les années 80, sont toujours occupés par leurs premiers propriétaires aujourd'hui retraités.
- Les « élèves, étudiants, stagiaires » ont par contre une représentation deux fois plus faible sur Mazères-Lezons que sur l'agglomération – 6% contre 12%. La catégorie des « 15-24 ans » auxquels ils appartiennent en majorité connaît une forte décohabitation. Faute d'offres résidentielle et service adaptés à leurs besoin, ils quittent la commune à l'entrée dans la vie active ou pour se rapprocher des logements étudiants de la ville de Pau. Leur taux d'activité, bien que plus élevé que celui des « 55-64 ans », reste deux fois plus faible que celui des « 25-54 ans ».

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2009	1999
Ensemble	1 247	1 420
Actifs en %	70,0	68,6
dont :		
actifs ayant un emploi en %	65,4	62,0
chômeurs en %	4,6	6,1
Inactifs en %	30,0	31,4
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,4	14,5
retraités ou préretraités en %	14,4	9,6
autres inactifs en %	7,3	7,3

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Les personnes qui entrent dans la vie active sortent donc des statistiques de la commune alors que celles qui prennent leur retraite, surtout si elles sont propriétaires et installées depuis des années, y restent souvent.

L'évolution de la situation des 15-64 ans entre 1999 et 2009 vient confirmer l'impact des effets du vieillissement. Le nombre de résidents ayant entre 15 et 64 ans a fortement diminué durant la période, passant de 1420 en 1999 à 1247 en 2009. Si la commune a perdu des habitants, on peut surtout attribuer cette baisse au basculement d'une partie de la population dans les retraités de plus de 65 ans.

- On constate une augmentation de la proportion d'actifs et actifs ayant un emploi – de 62% à 65,5%. Cependant, elle cache une diminution de leurs effectifs. En effet, il y avait 974 actifs entre 15 et 64 ans en 1999 contre 873 en 2009.
- L'inversion des parts des retraités et des étudiants souligne le déplacement de la pyramides des âges vers les catégories les plus vieillissantes.

Taux d'activité et d'emploi par catégories d'âge

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	1 247	872	70,0	816	65,4
15 à 24 ans	191	90	47,0	71	37,4
25 à 54 ans	726	669	92,1	634	87,3
55 à 64 ans	330	114	34,6	110	33,4

Source : INSEE RGP 2009

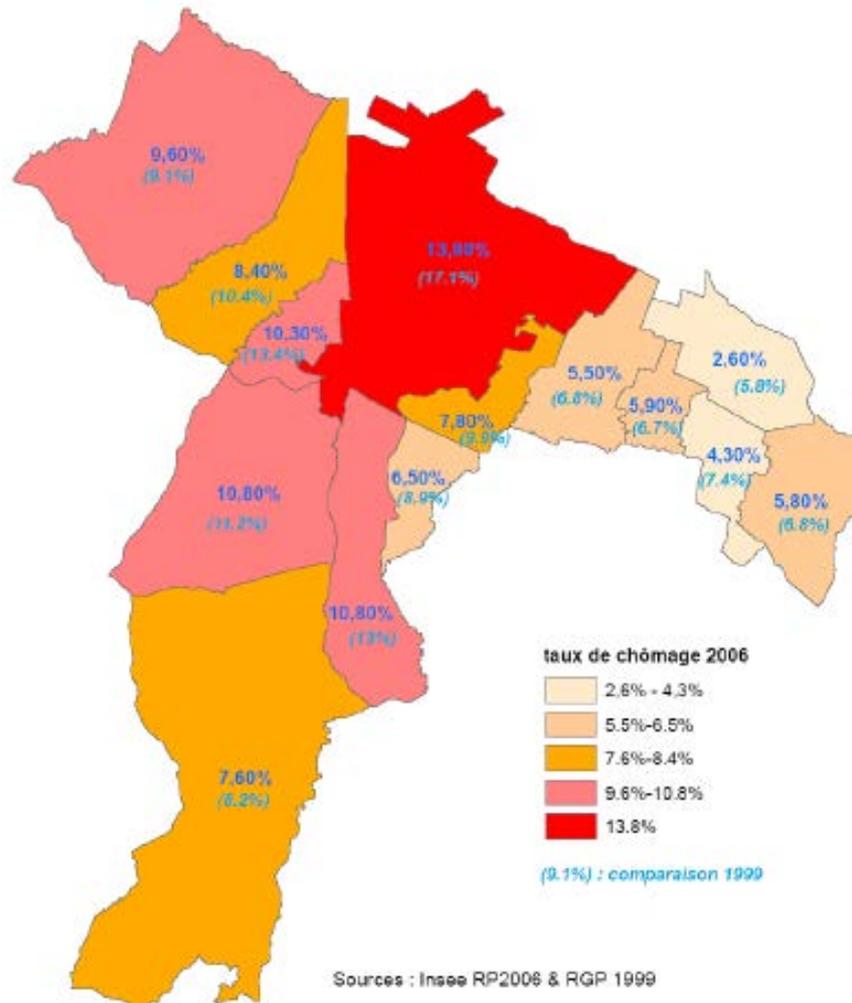
La plus grande partie des habitants appartenant au cortège des 15-64 ans ont entre 25 et 54 ans. Leurs taux d'emploi comme d'activité sont très élevés, contrairement aux « 15-24 ans » et aux « 55-64 ans ».

Les 15-24 ans ont un taux d'activité relativement fort par rapport aux autres territoires périphériques de l'agglomération, mais leur taux d'emploi est en comparaison assez faible. Il s'agit de la catégorie la plus touchée par le chômage. Cette tendance est renforcée par la décohabitation massive, dont le travail est la motivation la plus fréquente. Elle ne laisse sur la commune que ceux qui sont en situation de non emploi, qui n'ont pas les moyens financiers de prendre leur indépendance et qu'on peut supposer habiter le domicile parental.

Les 55-64 ans ont des taux d'activité comme de chômage très bas. Il semble qu'une grande partie des effectifs de cette classe d'âge soit en retraite ou en cessation d'activité.

Taux de chômage 2006 par commune

(comparaison 1999)



EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2009	1999
Nombre de chômeurs	57	87
Taux de chômage en %	6,5	8,9
Taux de chômage des hommes en %	6,7	6,9
Taux de chômage des femmes en %	6,3	11,1
Part des femmes parmi les chômeurs en %	46,6	59,8

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

3% des plus de 15 ans résidant sur la commune se déclarent à la recherche d'un emploi, contre 7% à l'échelle de l'agglomération. Le taux de chômage au sein de la population active, en forte diminution entre 1999 et 2009, est un des plus faibles de la CDAPP, beaucoup moins élevé que dans le cœur urbain mais plus que dans la périphérie Est où la mixité sociale est très peu développée.

Cette situation peut en partie être expliquée par la configuration duale de l'offre résidentielle. Les lotissements pavillonnaires sont majoritairement en propriété et attirent des ménages ayant une situation sociale stable si ce n'est confortable, le chômage et la précarité y sont très peu présents. Les logements sociaux sont attribués à une population en situation de précarité, cependant il s'agit souvent de personnes âgées à la retraite et leur représentation au sein du parc est trop faible pour avoir un impact significatif.

5.2 – Statuts et conditions d’emplois.

Tout comme la faiblesse du taux de chômage, les conditions d’emploi mettent en évidence une faible représentation des situations de précarité au sein de la population

	Statuts et conditions d’emploi des plus de 15 ans			
	Lée		CDAPP	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	824	100%	59302	99%
Salariés	761	92%	52848	89%
- Titulaires fonction publique ou CDI	680	83%	44078	74%
- CDD	53	6%	5737	10%
- Intérim	12	1%	1050	2%
- Emplois aidés	2	0%	724	1%
- Apprentissage ou stage	15	2%	1259	2%
Non salariés	64	8%	6454	11%
- Indépendants	32	4%	3136	5%
- Employeurs	30	4%	3211	5%
- Aides familiaux	2	0%	108	0%

Source : INSEE RGP 2009

La spécialisation du parc de logement déterminant largement la composition sociale, les statuts et conditions d’emploi des résidents de la commune apparaissent très homogènes. A Mazères, comme sur l’ensemble des communes où l’offre résidentielle est orientée vers le pavillonnaire en propriété, la plus grande partie est salariée en CDI ou titulaire de la fonction publique. Cette répartition reste relativement proche de celle observée sur l’ensemble de la CDAPP, où la hausse des prix immobiliers et fonciers limite l’accueil de ménages dont la situation n’est pas assez stable. Les situations de précarité sont concentrées dans le cœur urbain où on retrouve une grande diversité de produits logement.

Cependant, bien que les proportions de salariés soient relativement proches sur les deux périmètres comparés – 92% contre 89%, la part des « fonction publique ou CDI » – conditions assurant la plus grande stabilité de l’emploi – est plus importante sur Mazères Lezons.

Cette différence résulte **d’une sous-représentation de contrats que l’on peut qualifier de précaires. L’addition des CDD, de l’intérim, des stages, emplois aidés n’atteint pas les 10% du nombre de travailleurs de plus de 15 ans.** Les jeunes et les personnes sans qualifications sont généralement les plus touchés par cette instabilité professionnelle. Or la décohabitation massive ayant lieu sur la commune réduit fortement les effectifs des premiers, notamment au sein de la population active, et les seconds ont plus de difficulté à atteindre l’aisance financière minimale requise pour s’y installer.

A l’échelle de l’agglomération, ce qui implique une offre de logement plus diversifiée, les contrats précaires représentent 15% des situations d’emploi.

Au contraire, **on comptabilise relativement moins de non-salariés – indépendants ou employeurs – sur Mazères Lezons que sur l’ensemble de la CDA.**

De la même manière qu’à l’échelle nationale, malgré les progrès effectués ces dernières années, nous pouvons facilement établir une discrimination basée sur des critères sexistes. Ainsi, **les CDD concernent deux fois plus de femmes que d’hommes qui, eux sont plus nombreux à travailler en intérim.**

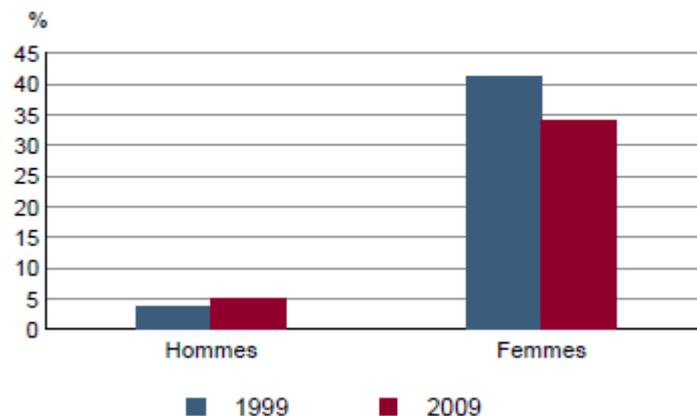
Statuts et conditions d'emplois par sexe

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	426	100,0	398	100,0
Salariés	383	89,9	378	94,8
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	351	82,3	329	82,5
Contrats à durée déterminée	17	3,9	36	9,1
Intérim	10	2,3	2	0,5
Emplois aidés	0	0,0	2	0,5
Apprentissage - stage	6	1,4	9	2,2
Non salariés	43	10,1	21	5,2
Indépendants	21	5,0	11	2,7
Employeurs	22	5,1	8	2,0
Aides familiaux	0	0,0	2	0,5

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Les femmes sont également six fois plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel. L'écart reste très important mais se résorbe rapidement. On peut expliquer ce résultat par la féminisation « traditionnelle » de certains emplois subissant beaucoup de temps partiel, mais aussi par une répartition parfois inéquitable de certaines tâches au sein de la famille.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



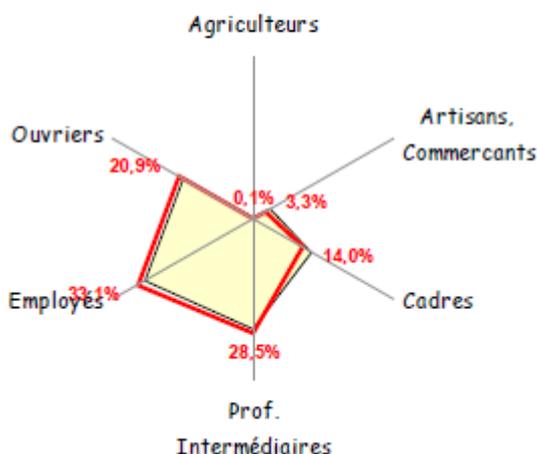
Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

5.3 – Répartition de la population entre CSP et niveaux de formation

	Catégorie socio-professionnelle de la personne de référence du ménage			
	2009		1999	
	Nombre	%	Nombre	%
Agriculteur exploitant	0	0%	4	1%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	16	2%	32	4%
Cadre et prof. intellectuelle supérieure	66	8%	76	10%
Profession intermédiaire	142	18%	132	18%
Employé	77	10%	84	12%
Ouvrier	123	16%	152	21%
Retraité	336	42%	216	30%
Autre	32	4%	32	4%
Total	792	100%	728	100%

Si on excepte les retraités, catégorie dont dépendent la plus grande partie des ménages et dont la représentation s'est fortement accrue entre 1999 et 2009, la répartition par CSP des personnes de référence des ménages est assez équilibrée avec une prédominance des ouvriers et professions intermédiaires. Cette dernière catégorie, portée par la tertiarisation de l'économie à l'œuvre depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, est avec celle des employés la plus représentée sur l'agglomération. La population ouvrière, bien qu'elle garde des effectifs conséquents, est à l'échelle de la commune comme du bassin de vie en constante diminution.

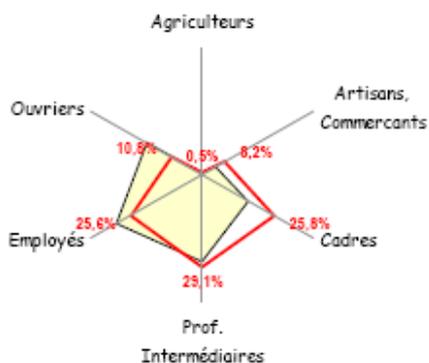
légère sur-représentation des employés Billère-Mazères Lezons



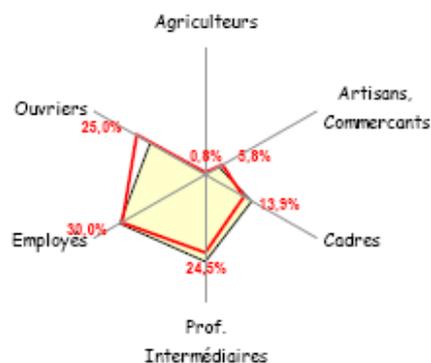
Les employés et professions intermédiaires représentent plus de 60% du cortège de la population active de l'agglomération, loin devant les ouvriers. Les agriculteurs, commerçants et artisans n'occupent plus qu'une place marginale.

Mazères Lezons se distingue légèrement de cette configuration par une présence plus marquée des employés au détriment des cadres, pourtant généralement sur représentés sur les territoires périphériques à dominante pavillonnaire de l'agglomération. Cette particularité vient souligner une certaine diversité des produits du parc de logement, notamment une part non négligeable d'habitat social.

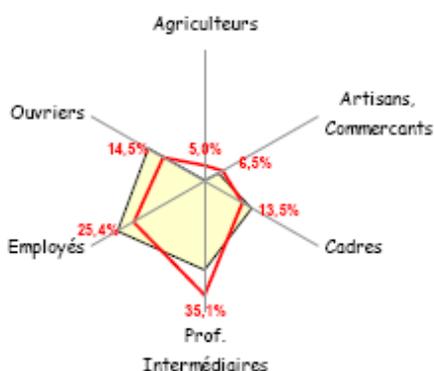
sur-représentation des cadres Idron-Ousse-Lée



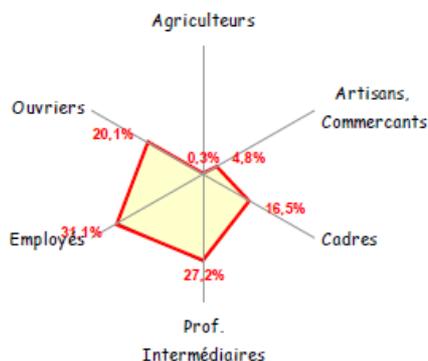
sur-représentation des ouvriers Jurançon-Gelos



sur-représentation des professions intermédiaires Artiqueloutan-Sendets

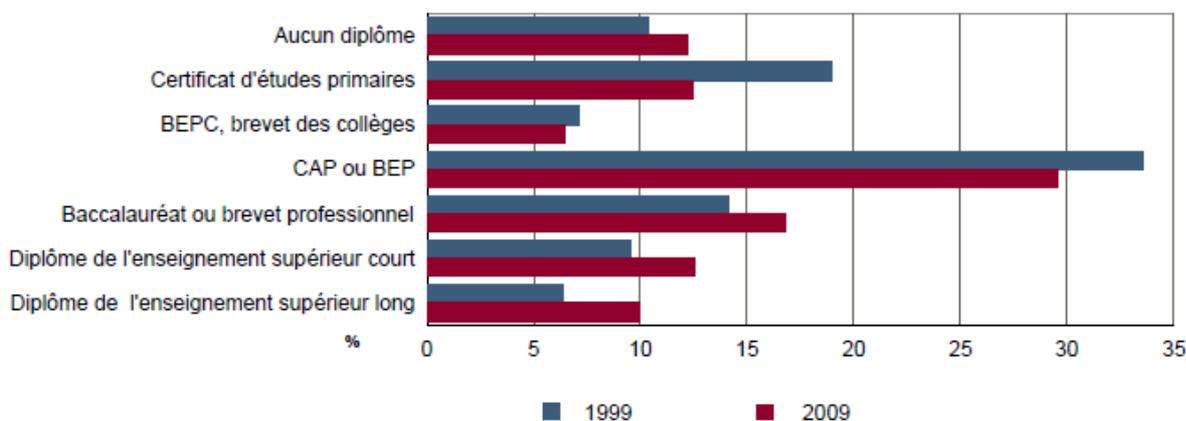


dans la moyenne de la communauté d'agglomération Pau-Lons-Lescar-Bizanos-Gan



Source : INSEE, RGP 2006

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans et plus résidant à Mazères Lezons



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Le niveau de formation des habitants de la commune montre une majorité de « CAP-BEP » et de « BAC-Brevet professionnel ». Il a cependant connu une forte uniformisation au profit de diplômes d'enseignement supérieur durant les 10 dernières années, ce qui le rapproche de la répartition observée sur l'ensemble de l'agglomération.

	CA Pau-Pyrénées		Pyrénées-Atlantique (2006)	Comparatif agglomérations (2006)
	2006	1999		
Population non scolarisée de 15 ans et plus	108 192	101 722	480 084	
Diplôme obtenu :				
- aucun diplôme	14,0%	14,0%	15,6%	20,8%
- certificat d'études primaires	9,3%	13,9%	11,8%	12,2%
- BEPC, brevet des collèges	6,4%	8,6%	6,5%	6,9%
- CAP, BEP	23,7%	25,7%	27,3%	23,1%
- baccalauréat, brevet professionnel	17,6%	14,3%	16,2%	15,2%
- diplôme de niveau bac + 2	13,1%	10,6%	11,9%	10,7%
- diplôme de niveau supérieur	15,9%	12,9%	10,7%	11,1%

Source : INSEE, RGP 2006

Si les diplômes ayant la plus forte représentation sont les même sur la CDA et la commune – CAP-BEP et BAC-Brevet professionnel, le niveau d'étude moyen semble moins élevé à Mazères Lezons. En effet, la proportion de résidents ayant un diplôme inférieur à un niveau d'étude BAC y est de 60% contre 53% pour la CDA.

Cette disparité peut principalement être expliquée par un âge moyen des résidents parmi les plus élevés de l'agglomération. La démocratisation des études supérieures est en effet un phénomène récent.

Pour 100 personnes n'ayant aucun diplôme ou possédant au mieux un brevet des collèges, il y a XX personnes détenteurs d'un diplôme bac+2 et plus...

Idron	253	Lons	103	Gan	84
Lée	229	Lescar	103	Gelos	82
Ousse	150	Artigueloutan	101	Mazères	75
Sendets	134	Bizanos	100	Jurançon	62
Billère	108	Pau	95		

Source : INSEE, RGP 2006

Le niveau d'études moyen semble déterminé par l'état de vieillissement de la population, lui-même fortement influencé par les caractéristiques du parc de logement :

- standing et spécialisation sur un type de produit.
- Epoque et rythme de construction

Ainsi, la proportion de personnes ayant un diplôme d'études supérieures par rapport à celles ayant au mieux un brevet des collèges est beaucoup plus forte sur l'Est de l'agglomération, notamment Idron et Lée. Ces communes ont un parc de logement très récent, largement orienté vers le pavillonnaire en propriété de haut standing, ce qui crée une ségrégation sociale indirecte. La population est globalement plus jeune et aisée.

Au contraire Mazères, malgré une majorité de logements individuels en propriété, a aujourd'hui une population très vieillissante. Le niveau d'études est moyen est, avec celui des habitants de Juranton le plus faible de l'agglomération.

MEMO...

Les chiffres de l'emploi, fortement conditionnés par la spécialisation et l'époque de construction du parc de logement, mettent surtout en évidence le fort vieillissement de la population.

- *Si le chômage est à un niveau parmi les plus bas de l'agglomération.*
- *La part d'actifs est en forte diminution au profit de celle des retraités. Les jeunes quittant massivement la commune, les étudiants et stagiaires ont une représentation moindre*
- *Les formes d'emploi « précaires » - CDD, Intérim, temps partiel - sont relativement rares. Elles semblent toucher une proportion relativement importante de femmes.*
- *Les employés et professions intermédiaires sont les CSP les plus représentées. Cette répartition est proche de celle observée à l'échelle de la CDAPP. Le niveau d'étude moyen apparaît par contre plus faible.*

... EMPLOI DE LA POPULATION

6 – EQUIPEMENTS PUBLICS

6.1 – Les services offerts à la population

La proximité immédiate de Pau, dotée d'infrastructures de rayonnement régional, peut satisfaire les besoins des habitants de Mazères-Lezons en matières d'équipements publics et privés. Il est ainsi proposé sur l'agglomération, hors du territoire communal :

- Des infrastructures sportives (palais des sports, Jai Alai, stade d'eau vives, stade du Hameau, nombreuses salles et terrains destinés à la pratique de divers sports, vie associative riche...)
- Des infrastructures scolaires (nombreuses écoles primaires, plusieurs collèges et lycées, présence d'une université et de diverses formations supérieures, techniques ou professionnelles...).
- Des infrastructures culturelles et de loisir (théâtres, cinémas, salles et écoles de musique, musée, bibliothèque, MJC, vie associative riche...)

Contrairement aux autres communes périurbaines de l'agglomération, pour lesquelles la croissance démographique n'a pas eu de conséquences sur l'offre en équipements, Mazères Lezons s'avère relativement bien dotée. La plupart des infrastructures sont regroupées dans la plaine du Gave, le long de l'avenue du général de Gaulle et autour de la place Mendès-France.

Les zones commerciales et pavillonnaires étant en retrait, cette localisation est aujourd'hui le principal facteur de centralité du bourg.



Foyer et centre social



La Poste

Le pôle scolaire et de services autour de la place Mendès-France

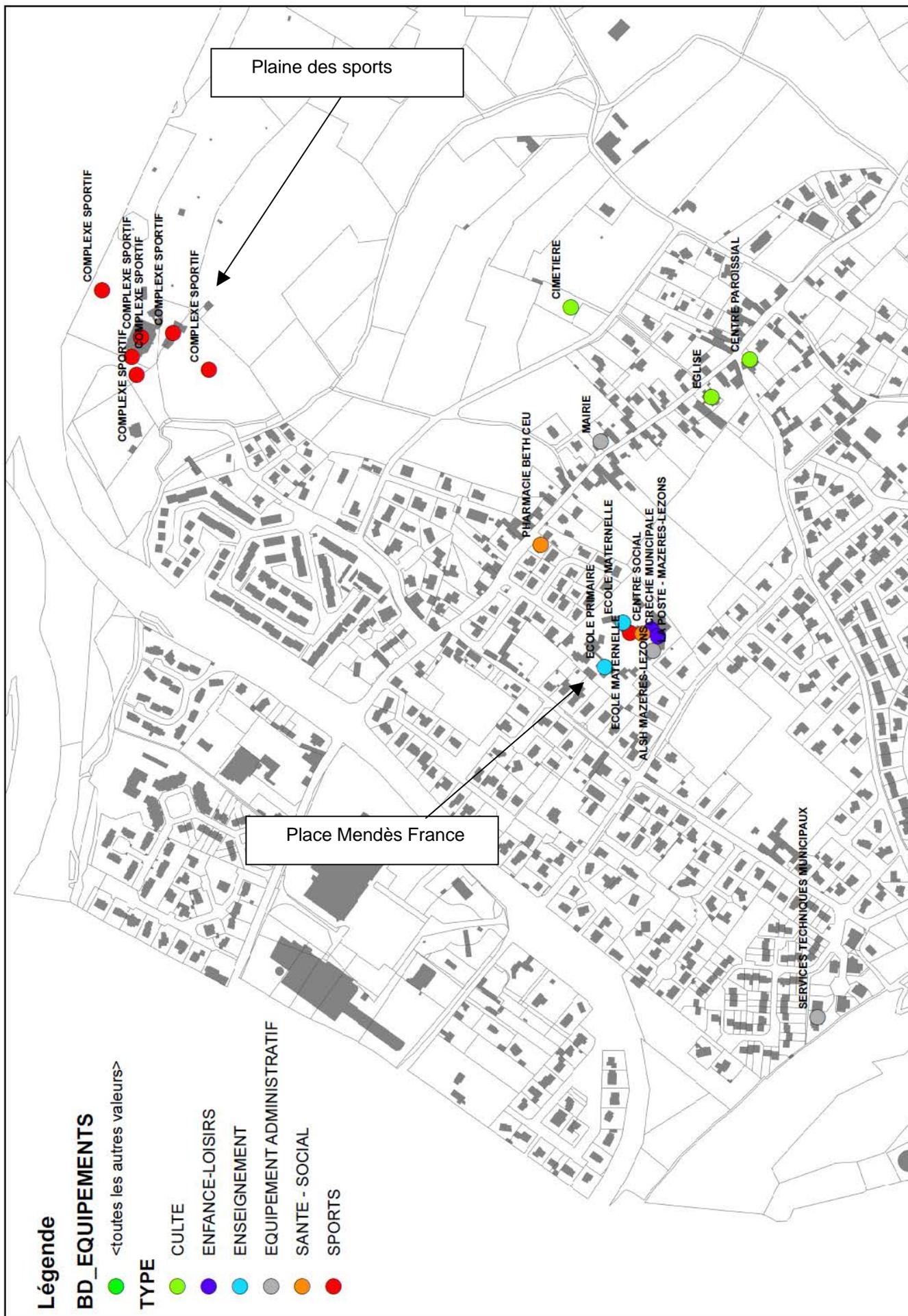


Source : Christophe Broichot



Groupe scolaire et crèche

Localisation des équipements



6.1.1 – Infrastructures administratives et culturelles

L'équipement culturel et administratif comprend toutes les infrastructures que l'on peut attendre d'une commune ayant une histoire remontant au moins au XIX^{ème} siècle. La localisation au centre du territoire sur l'avenue du Général de Gaulle, à l'exception des services techniques municipaux, est un héritage de la réunification de Mazères et Lezons (jonction entre les deux anciens territoires).

- église avec à proximité un local paroissial
- cimetière
- mairie
- services techniques municipaux

On peut y ajouter le bureau de poste présent sur la place Mendès France, service aux habitants jouant un rôle dans la vie du village.

6.1.2 – Equipements éducatifs et socio éducatifs

Les services éducatifs et socio éducatifs, élément décisif de la centralité du bourg pour une commune à dominante résidentielle et ayant une population très familiale, sont tous regroupés sur la place Mendès France.

- groupe scolaire comprenant 7 classes. On comptabilisait en 2009 60 enfant en maternelle et 105 en primaire.
- crèche de l'Auseron qui accueille 18 enfants.
- centre social communal

6.1.3 – Equipements de loisirs.

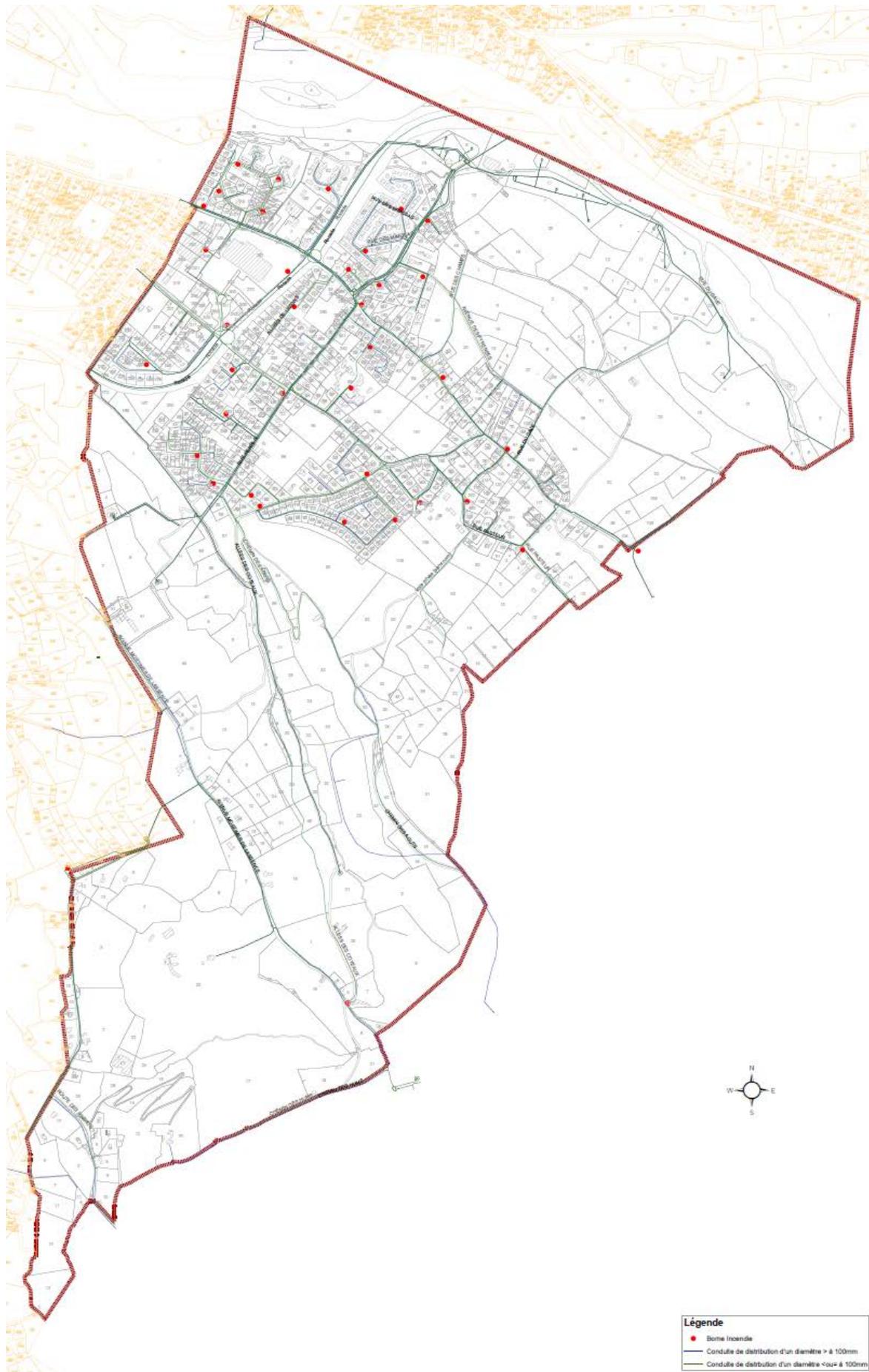
la plaine des sports, regroupe une salle polyvalente de grande taille et un foyer des associations entourés par des terrains de sport de plein air (notamment football).

Son implantation en bordure de Gave entre en résonance avec le potentiel aménagement de la Saligue dégagé par le projet de parc naturel urbain.



6.2 – La desserte en réseaux

6.2.1 – Le réseau d'adduction d'eau



5.2.2 – Le réseau d'assainissement

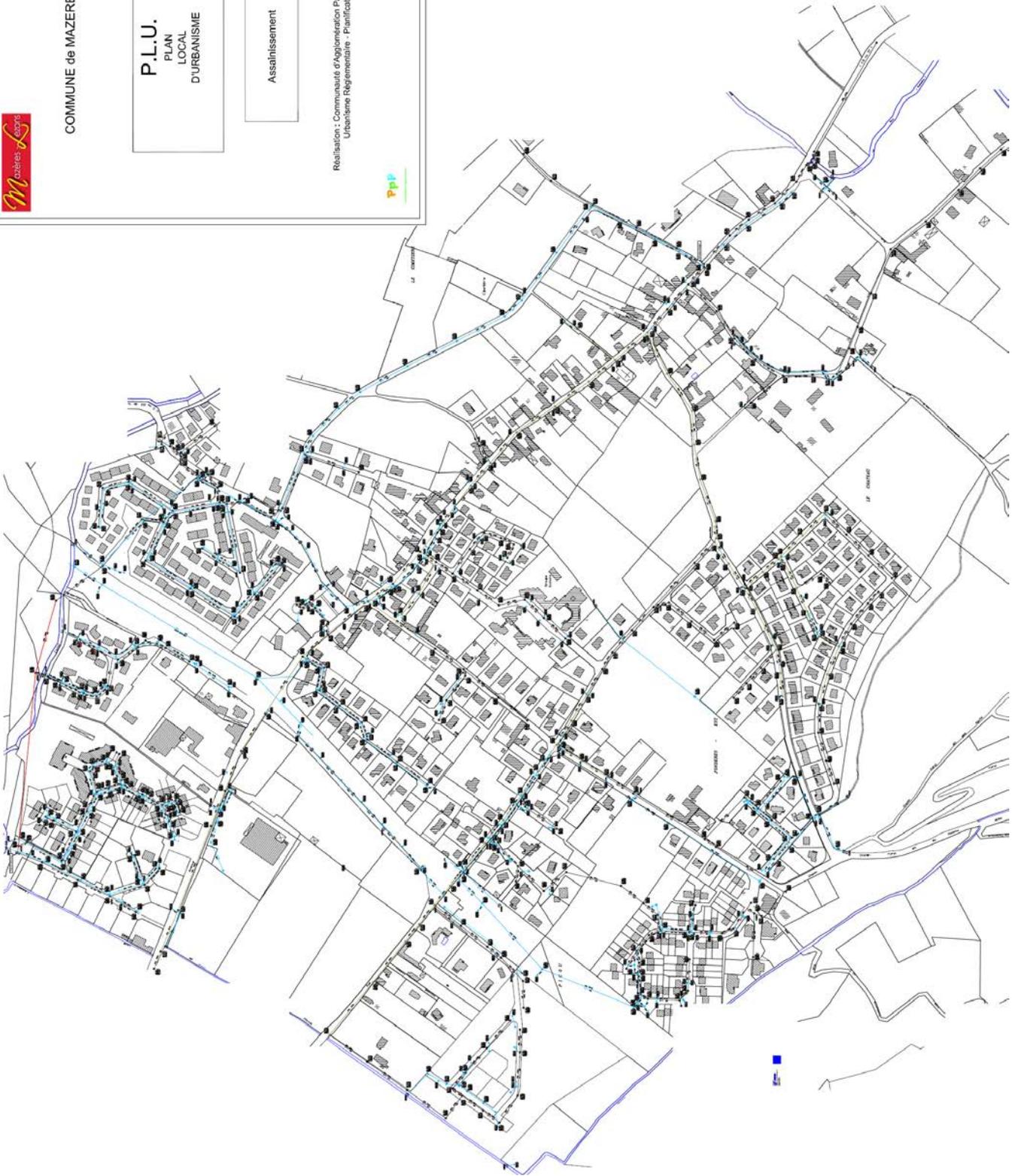
 **COMMUNE de MAZERES-LEZONS**

P.L.U.
PLAN
LOCAL
D'URBANISME

Assainissement

Réalisation : Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées
Urbanisme Réglementaire - Planification.

 Echelle = 1/2000



IV ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION

1 – LE CADRE PHYSIQUE

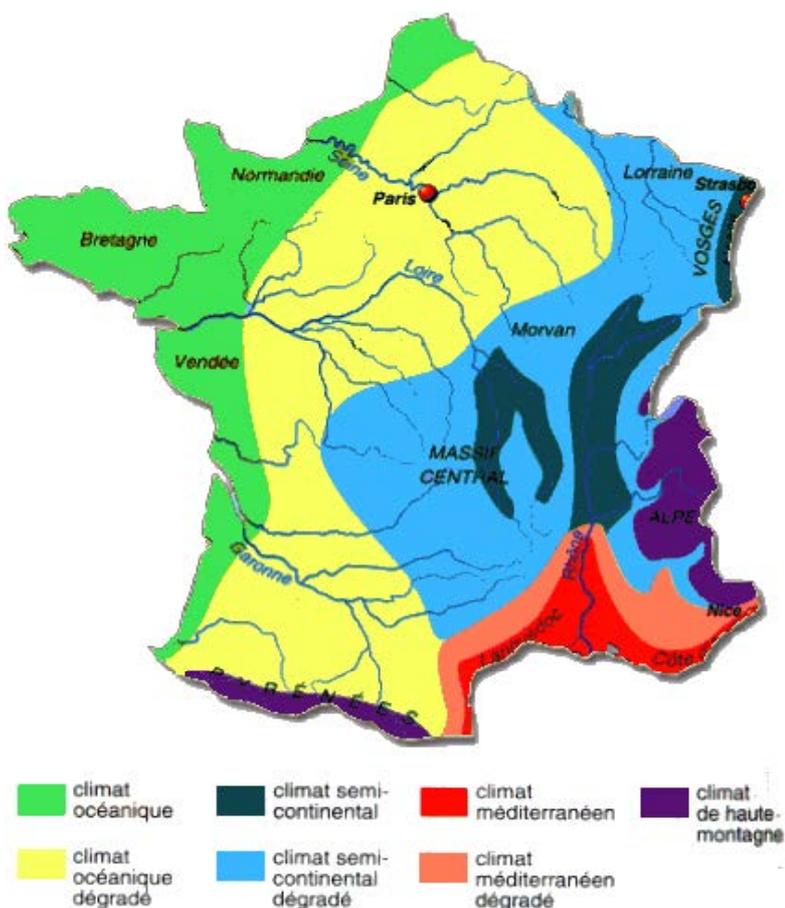
Les caractéristiques topographiques, pédologiques, climatologiques et hydrographiques de la commune sont le résultat de milliers d'années de lente transformation. Même si l'écueil du déterminisme géographique doit être évité, la description du milieu physique aide à mieux comprendre la manière dont les activités humaines se sont développées sur le territoire.

1.1 – Le climat

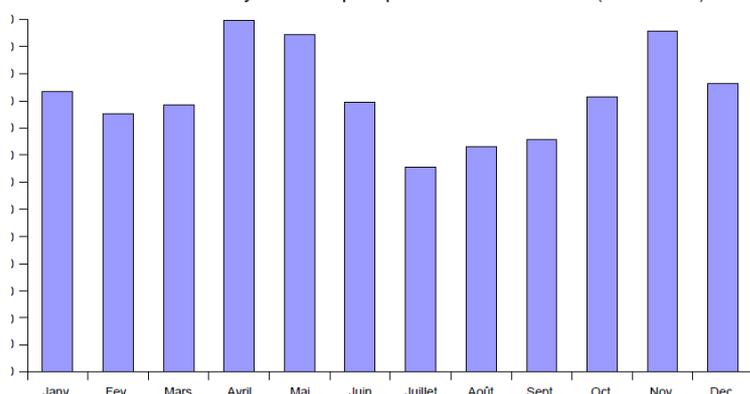
1.1.1 – Un climat doux et pluvieux

Le climat de la région paloise, doux et arrosé, est qualifié « d'océanique de transition ». Ses caractéristiques sont déterminées par :

- **La latitude méridionale** du département qui l'excentre par rapport au passage d'une partie des perturbations océaniques.
- **La présence des Pyrénées** permettant le passage des courants atmosphériques provenant du Sud espagnol et bloquant ceux arrivant du Nord Ouest. Elle favorise de fortes pluies au Printemps et un réchauffement des températures durant l'Automne.
- **L'influence océanique**, prépondérante, se traduit par une abondance des précipitations et une faible amplitude des températures moyennes tout au long de l'année.

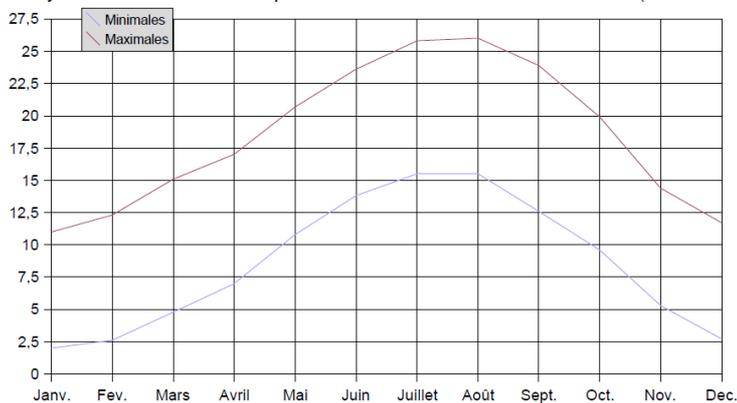


Hauteur mensuelle moyenne des précipitations en millimètres (1982-2011)



Source : Météo France (station d'Espoey)

Moyenne mensuelle des températures minimales et maximales en °C (1982-2011)



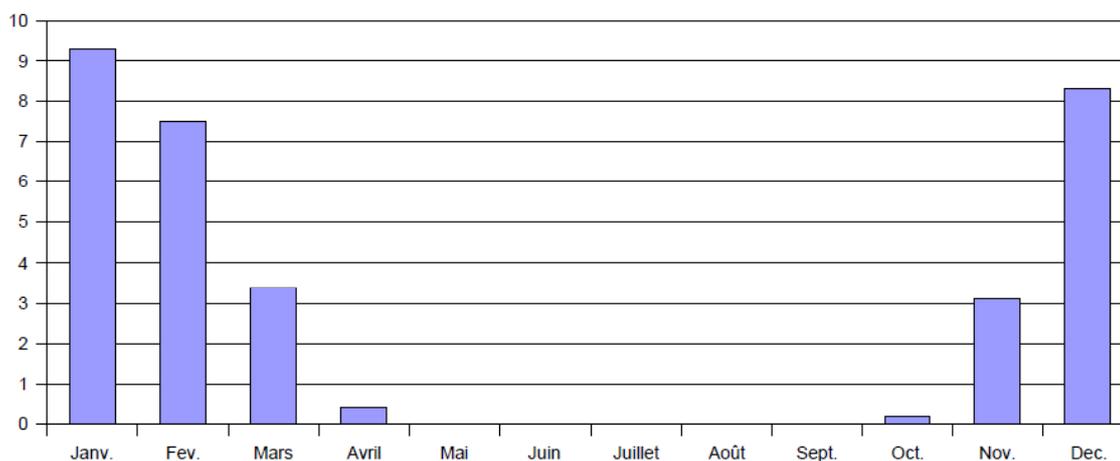
Les mois de Juillet et Août sont les plus chauds et secs, même si au plus fort de l'Été moins de la moitié des journées dépassent les 25°C. La saison «froide», entre Novembre et Avril, est également la plus humide avec des hauteurs de précipitations dépassant fréquemment les 90 mm/mois. C'est durant cette période que le risque d'inondation est le plus élevé.

- Le total annuel des précipitations est de 1228 mm ce qui est comparable aux résultats mesurés en Bretagne, une des régions les plus arrosées de France. Cependant, il y est comptabilisé en moyenne 124 jours de pluie par an contre 150 à Brest.
- La température moyenne est par contre relativement douce : 13,5°C, avec une amplitude relativement faible selon les saisons.
- Le territoire, protégé par les reliefs de coteau environnants, est également caractérisé par un vent généralement faible. La « moyenne du vent moyen » reste aux alentours de 8,5 m/s tout au long de l'année, et les jours de vents forts restent rares (moins de 30 jours/an avec des rafales supérieures à 58 km/h).

1.1.2 – Une faible occurrence des phénomènes exceptionnels

Si la région n'est pas épargnée par les phénomènes climatiques particuliers, ils se produisent cependant à une fréquence très faible.

Nombre moyen de jours de gel (1982-1991)



Source : Météo France (station d'Uzein)

Phénomènes climatiques (nbre jours/an)	
Orages	26,1
Grêle	1,1
Neige	5,2
Brouillards	30,5

La plupart des phénomènes climatiques ont une occurrence exceptionnelle.

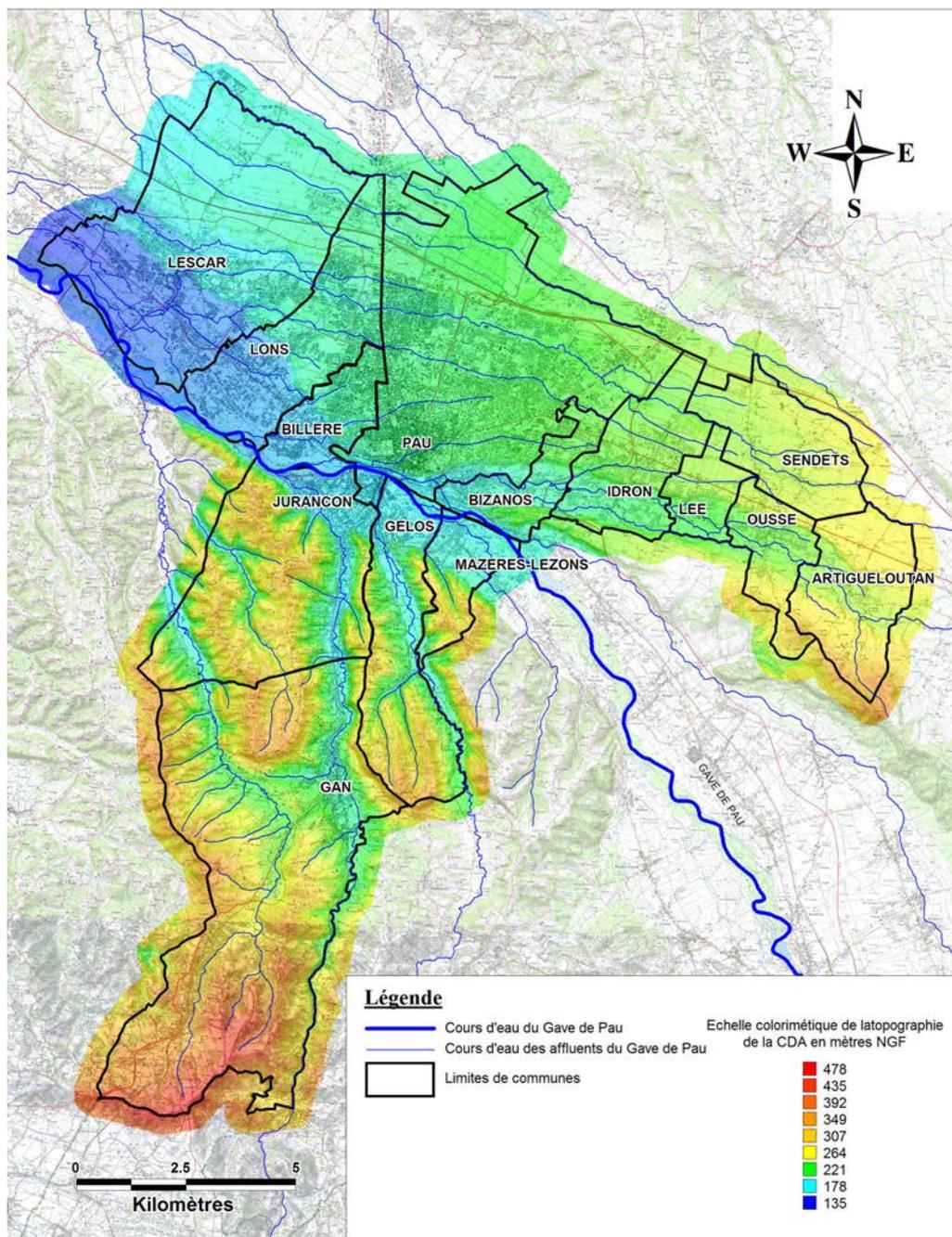
La douceur du climat limite les épisodes de gel (température minimale < 0) et de neige, qui n'interviennent généralement qu'entre Avril et Octobre. Sur les 30 dernières années, on comptabilise en moyenne 32 jours gel /an.

Elle favorise par contre les orages et brouillards, qui sont relativement fréquents. On en comptabilise plus de 25 jours/an.

1.2 – Le relief et la topographie

On peut distinguer deux entités géographiques majeures sur le territoire. Leurs caractéristiques topographiques et pédologiques ont favorisé différentes occupations du sol et contribué à façonner le paysage :

Topographie de la CDAPP

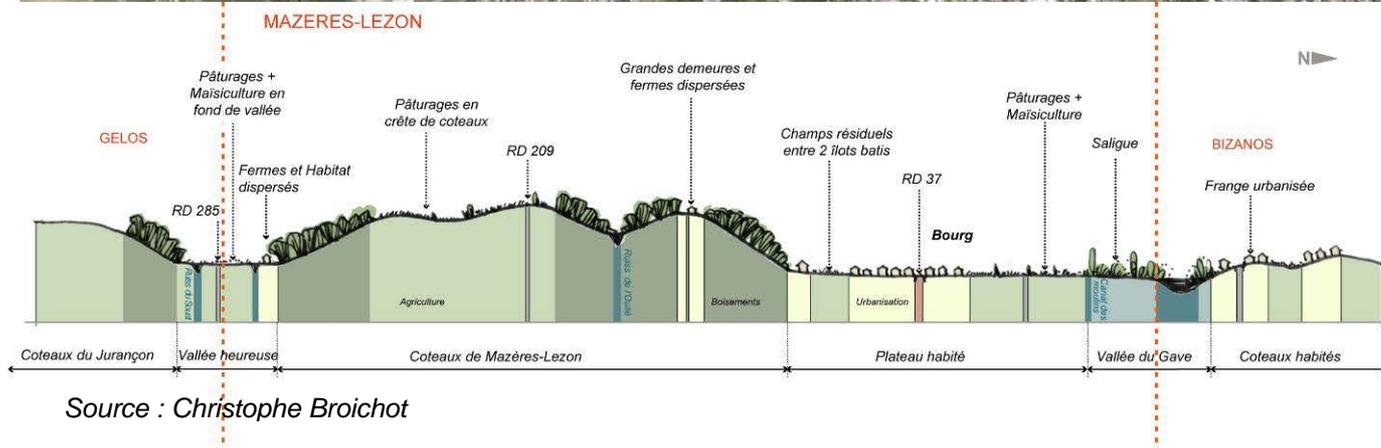


Le territoire de la CDAPP a un relief marqué par la proximité du piémont Pyrénéen, débutant sur les coteaux des communes du Sud de l'agglomération, et un réseau hydrographique au maillage dense :

- Au nord, le plateau rive droite du Gave, dont les pentes moyennes sont de l'ordre de 0,005 m/m environ orientées Est-Ouest.
- Au Sud, les terrains de coteaux à forte pente entaillés par les vallées du Soust, du Neéz et de Las Hiès orientés Sud-Nord.
- Au centre, les plaines alluviales du Gave de Pau et de l'Ousse, orientées Est-Ouest, dont la pente générale est de l'ordre de 0,005 m/m. Rappelons que la vallée de l'Ousse est une ancienne vallée fossile du Gave de Pau et qu'elle présente donc les mêmes caractéristiques géologiques.

Le territoire de Mazères Lezons est situé à cheval entre les coteaux de la rive gauche du Gave sur sa partie Nord et les plaines alluviales de l'Ousse sur sa partie Sud.

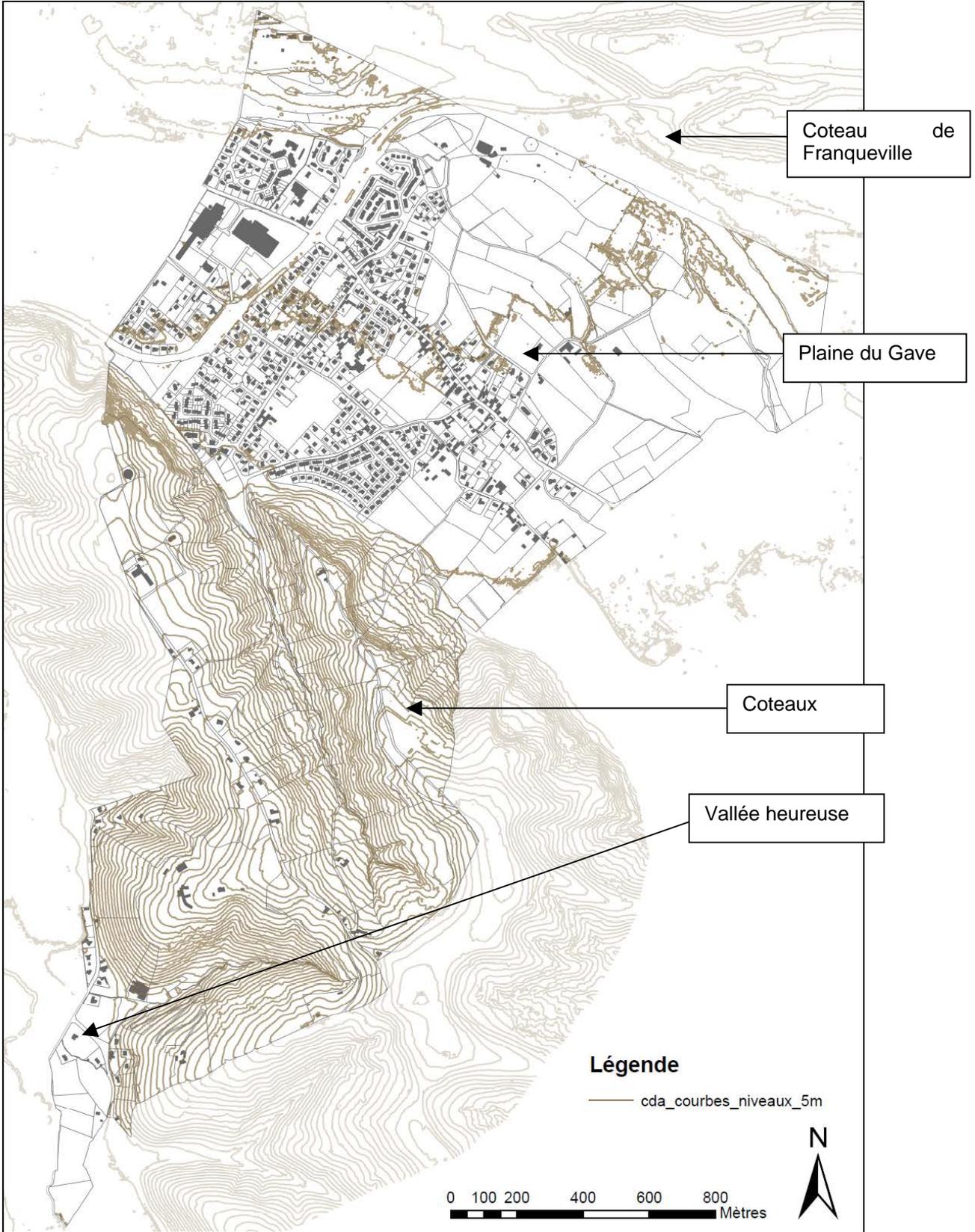
Les différentes entités topographiques



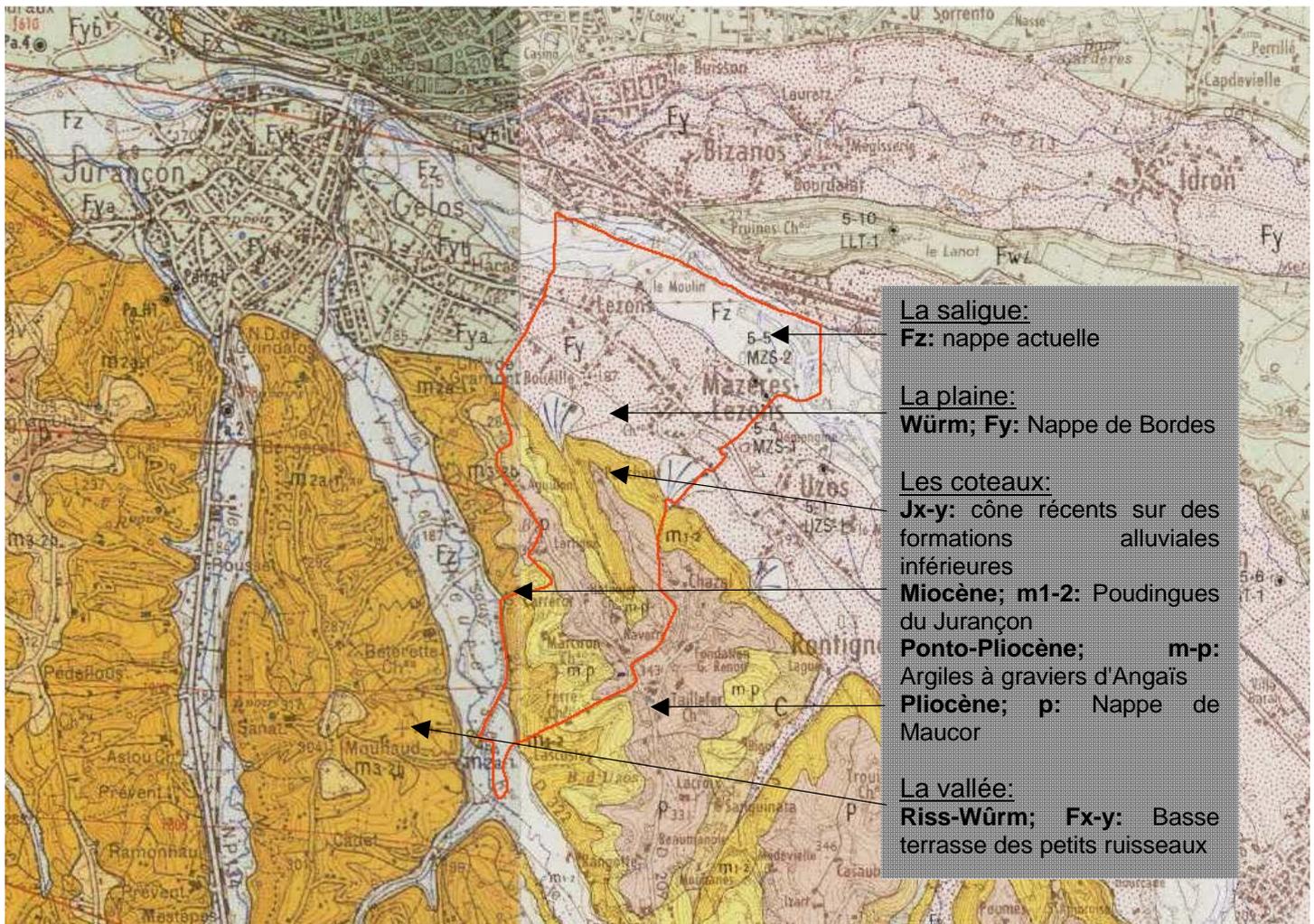
Source : Christophe Broichot

Le paysage comme l'occupation du sol sont fortement marqués par la brusque cassure topographique entre la plaine du Gave et les coteaux.

- La plaine désigne les dépôts alluviaux du fond de la vallée du Gave. Son altitude diminue très progressivement – pente 0,006m/m – selon un gradient d'orientation Sud-Est/Nord-Ouest. Elle passe de 195m NGF au bord du secteur de coteaux à 183 m NGF au bord du Gave. Le centre ancien – rue du général de Gaulle est situé à une altitude moyenne de 187 m NGF. Caractéristique des vallées alluviales d'origine glaciaires le fond est plat, d'une largeur importante, et remonte en « U ». Bien qu'il se resserre en amont au niveau d'Assat, on mesure tout de même une distance d'1,5 km entre le pied des coteaux de Franqueville, à Bizanos, et de Mazères Lezons à l'Est du territoire. Il s'agrandit à 2,5 km en aval, après la jonction entre les vallées du Gave et de l'Ousse.
- Le secteur des coteaux, entaillé par le vallon de l'Oullié, recouvre plus de 40% du territoire communal et culmine à 383 m NGF d'altitude. Il est caractérisé par des versants raides, aux pentes supérieures à 15%, et des crêtes plus érodées permettant l'accueil d'une activité agricole.



1.3 – La constitution des sols



Les grands types de terrains affleurants que nous avons distingué correspondent à des profils géologiques particuliers .

• Dans la plaine :

- La zone de saligue (Fz) désignant, sur la plan des formations alluviales, une nappe actuelle composée principalement de quartzites – 50% – et de granites – 30 à 35% – mais aussi de quartz et de lydienes, de roches éruptives et de calcaires.
- La vallée de du gave est constituée par la Nappe de Bordes – Würm = quatrième et dernière glaciation du Quaternaire, 80 000 à 9 800 ans. Bien individualisée dans la vallée actuelle du Gave de Pau, elle est également reconnue dans la vallée de l'Ousse.
dans le premier cas, cette nappe est constituée par le cortège classique des galets pyrénéens – quartzites en majorité, granites sains, quartz, schistes métamorphiques ; calcaires et roches volcaniques plus rarement – rassemblés dans une matrice très argileuse.

• Dans les coteaux :

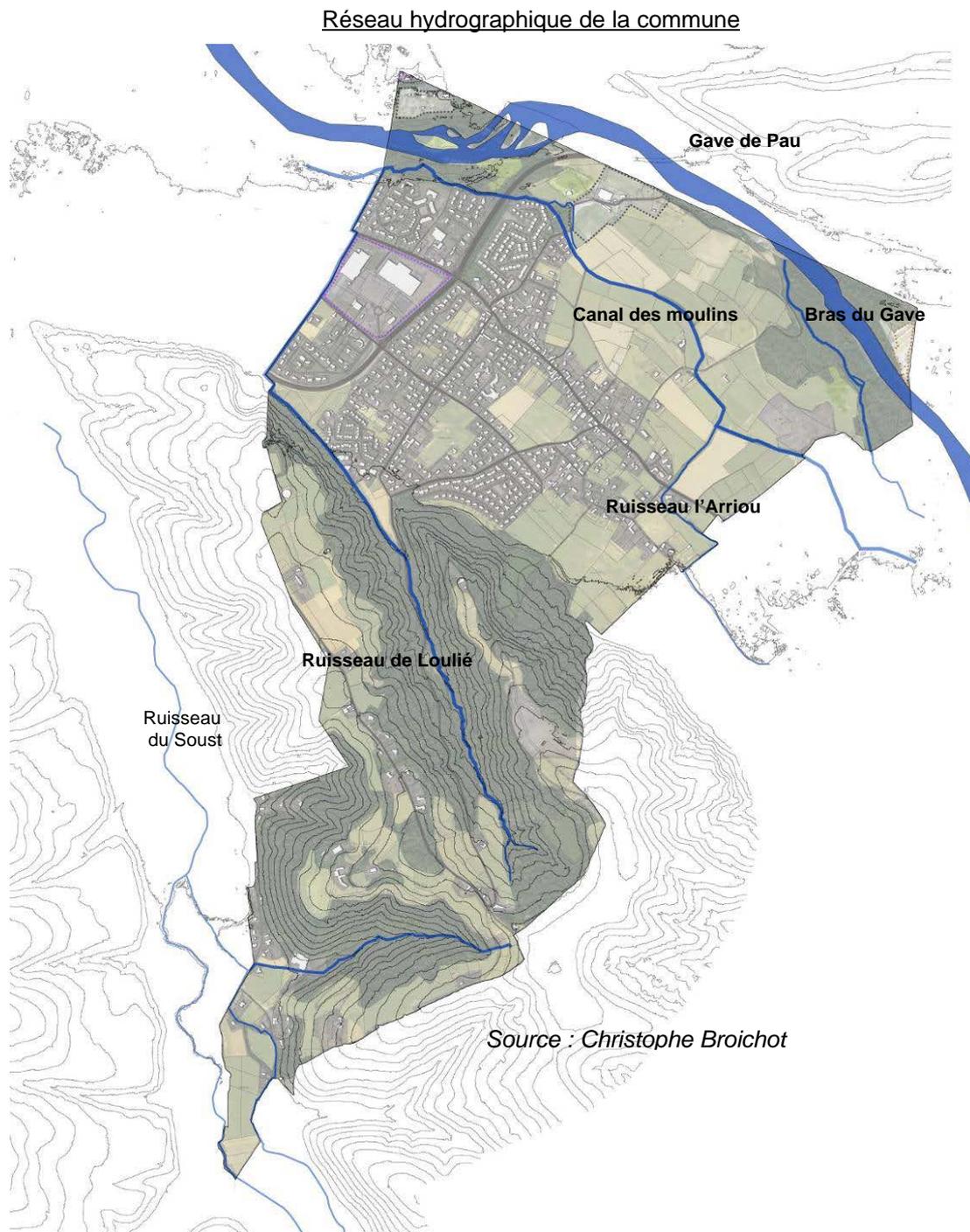
- Les fonds ainsi que les versants pentus des coteaux sont composés d'une formation de Poudingues de Jurançon (Miocène; m1-2) qui correspond au démantèlement de la chaîne pyrénéenne et arme toutes les collines du secteur de Jurançon. Les bancs de Poudingue sont à base ravinante et comprennent des galets assez gros, mal cimentés, souvent de nature calcaire.
- A mi-hauteur des pentes on retrouve une zone intermédiaire constituée d'Argiles à graviers d'Angaïs (Ponto-Pliocène; m-p). Il s'agit d'une série complexe essentiellement continentale. Elle est constituée de sable assez grossier, siliceux.
- La partie en amont des coteaux est composée de la Nappe de Maucor (Pliocène; p): Cette nappe, qui recouvrirait à l'origine tout leur périmètre, ne subsiste plus à l'heure actuelle qu'en secteurs disjoints par les érosions. Il s'agit de galets cimentés par de l'argile plus ou moins rouge où dominent les quartzites.
- Au débouché des vallons – ruisseau de l'Oulié, en pied de coteau, on retrouve des cônes récents (Jx-y). Il

s'agit de systèmes qui reposent sur des formations alluviales inférieures et peuvent être raccordés à diverses banquettes alluviales du Riss et du Würm.

- **Dans la vallée heureuse :**

- Les éléments mineurs des petits ruisseaux sont accompagnés par une formation alluviale qui remanie des matériaux déjà façonnés par les écoulements antérieurs dans les nappes principales. Aussi il est difficile de caractériser ces sédiments (sables, galets de nature diverses...). Leur mise en place se déroule durant une longue période, depuis l'installation des niveaux qui les supportent jusqu'à nos jours.

1.4 – Le réseau hydrographique



Le réseau hydrographique, globalement orienté Sud Est/Nord Ouest, présente un maillage lâche. Outre le Gave, il est constitué de ruisseaux de faible importance et de canaux d'irrigation.

1.4.1– Le réseau hydrographique de la plaine du Gave

- **Le Gave de Pau** qui marque la limite Nord de la commune Cette rivière fait partie du bassin versant de l'Adour. Longue de 193km, elle naît de la confluence entre les Gaves de Gavarnie et de Cauterets. Il rejoint le Gave d'Oloron à Peyrehorade (40) pour former les Gaves réunis qui se jetteront dans l'Adour au lieu dit « Bec de Gave ». Au niveau du bassin alluvial palois, le Gave de Pau a un régime hydrique pluvio-nival ; c'est une rivière de charriage à tendance torrentielle.

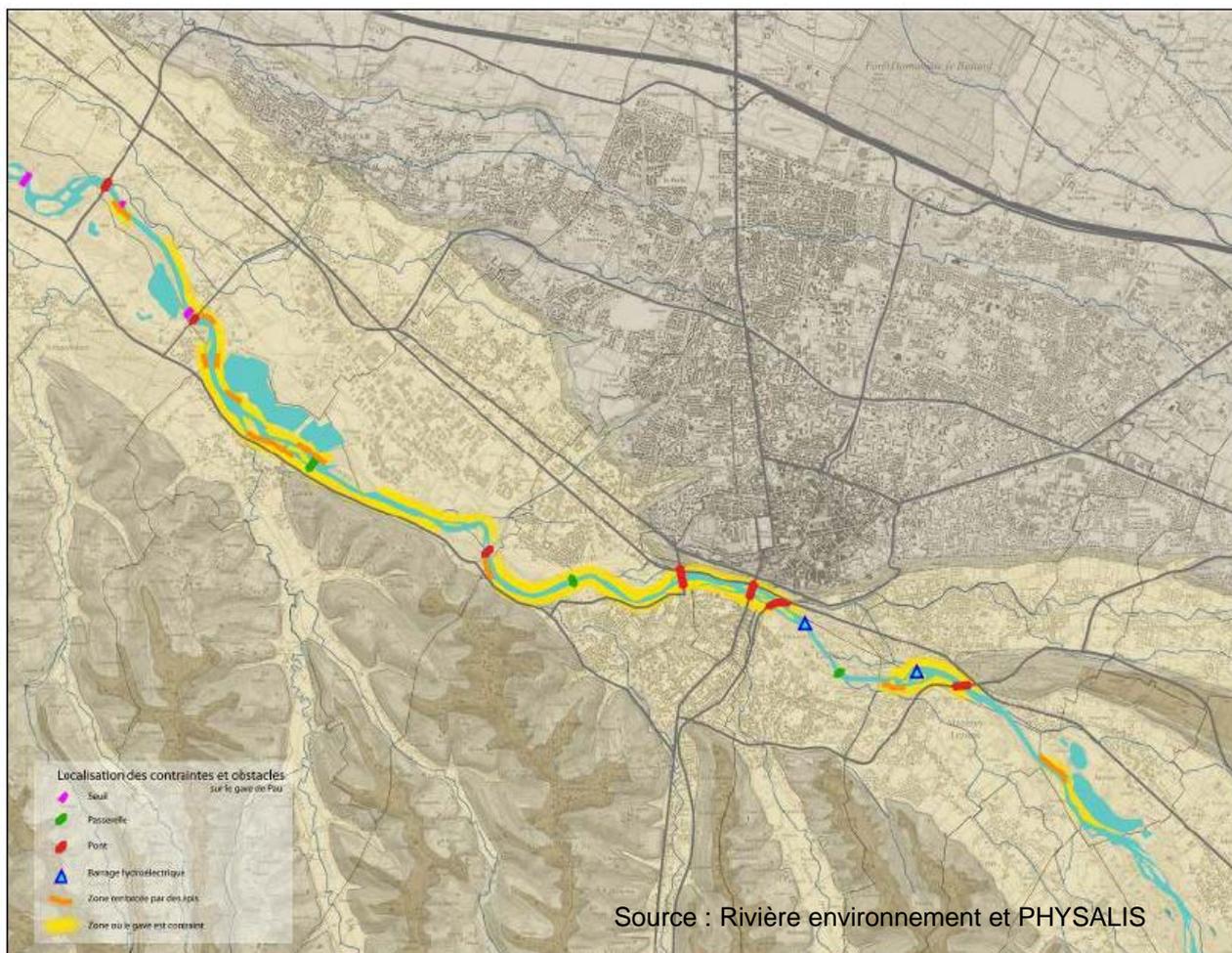


Source : Rivière environnement et PHYSALIS

Saliques entre Aressv et Mazères-Lezons

Le Gave est en interaction constante avec la nappe. Pendant la période de hautes eaux (automne hiver) le Gave remplit son lit majeur, là où il en a encore la possibilité, créant ainsi des zones humides de fort intérêt écologique. L'eau s'infiltré et rejoint la nappe phréatique. Ainsi, les saliques, au même titre que les zones humides, participent à l'écrêtage des crues hivernales et au rechargement des nappes phréatiques. Durant la période d'étiage (principalement en été), les nappes phréatiques alimentent la rivière et participent à maintenir le débit du Gave. Sur le territoire de la CAPP le Gave compte 7 affluents : le Canal des Moulins, le Soust, le Néez et Las Hies pour sa rive gauche et le Lagoin, l'Ousse et le Lescourre pour sa rive droite.

Caractéristiques hydrodynamiques particulières de cette rivière : l'existence de crues parfois violentes et les divagations du lit mineur.



Carte des contraintes et obstacles sur le Gave de Pau
Source : IGN

De nombreux aménagements ont été réalisés sur le Gave de Pau afin de limiter ces contraintes liées à l'érosion et à la divagation de la rivière qui ont pour conséquence de provoquer une perte foncière au niveau des terres riveraines du cours d'eau et parfois de mettre en danger la sécurité des personnes et des biens.

Le Gave de Pau revêt en outre une grande importance en terme de biodiversité. La qualité de ses milieux ont conduit à un classement en ZNIEFF2, ZICO ainsi que la création d'un site Natura 2000 dédié.

- **Le ruisseau de L'Arriou** (également appelé Lasbourries ou ruisseau des Bourries) marque la limite entre l'espace dit de « la saligue » et la plaine urbanisée. Il s'agit d'un affluent mineur du Gave de Pau, long de 9,4 km, prenant sa source dans les coteaux Sud de l'agglomération aux environs de Pardies-Piétat et Baliros. Son profil a été fortement contraint par l'espace agricole et, au Nord Ouest de la commune, l'urbanisation.

Sa bordure alluviale a par endroits été défrichée. Bien qu'elle n'ait pas une qualité suffisante pour permettre les échanges et déplacements de la faune, elle a une fonction d'épuration des effluents polluants.

Avec le Canal des Moulins qui y est rattaché, ils drainent et irriguent les espaces agricoles à proximité de la saligue.



1.4.2 – Le réseau hydrographique des coteaux et de la vallée heureuse

- **L'oulié** qui recueille les eaux de ruissellement des coteaux de Mazères-Lezons sur la partie Nord. Il s'agit d'un ruisseau mineur, d'une longueur de 2 km, qui prend sa source au sommet des coteaux de Mazères Lezons et se jette directement dans le Gave. Il peut provoquer des inondations dans la plaine.
- **Le Soust** est un affluent du Gave prenant sa source dans les coteaux du Jurançon. Son cours, long de 24 km, serpente dans le fond de la vallée heureuse. Sa présence sur la commune est extrêmement tenue, le cours d'eau marque la limite avec Gelos sur un très court linéaire au Sud Ouest du territoire.

Son corridor alluvial constitue un réservoir de biodiversité dont la richesse est reconnue par un classement au réseau Natura 2000.

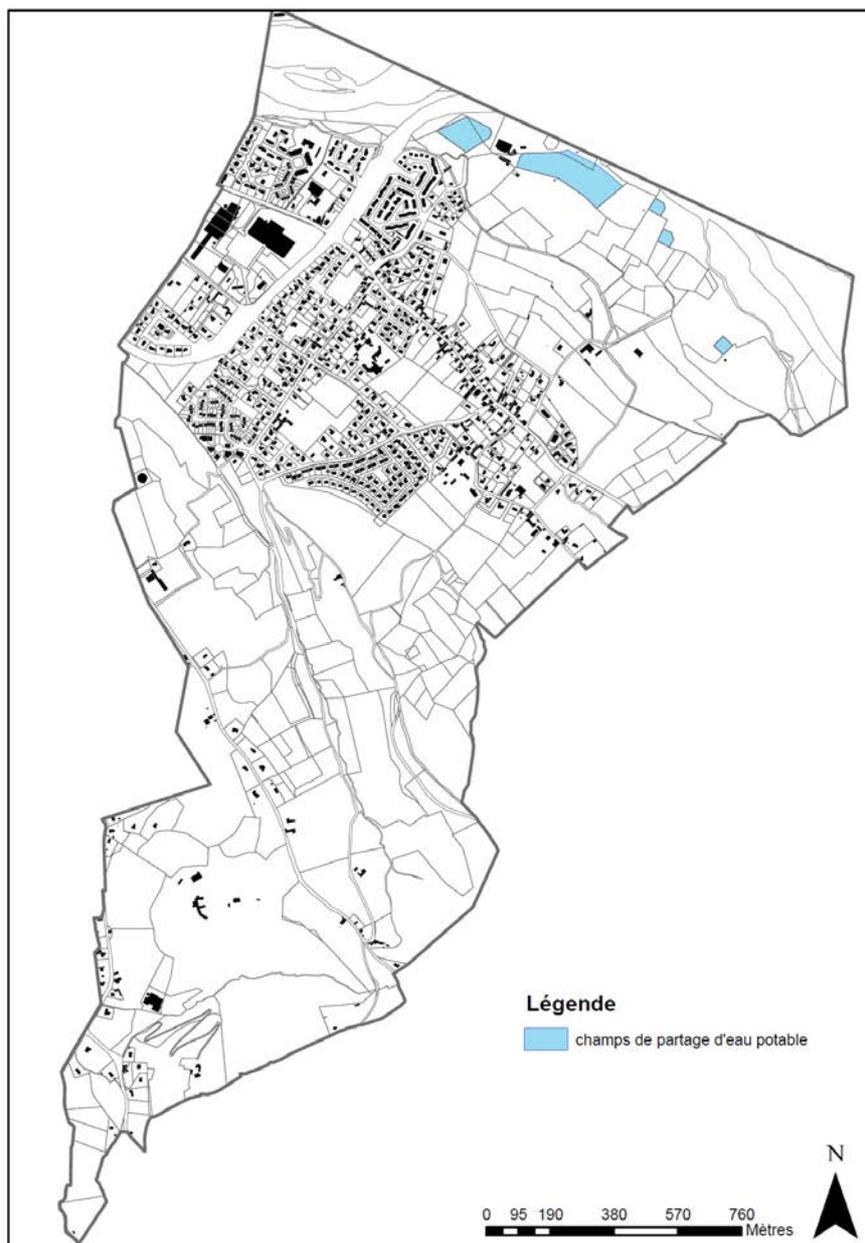
1.5 – Ressources naturelles du territoire

1.5.1 – La ressource en eau

- On note la présence de nappes d'accompagnement du Gave de Pau situées dans la basse terrasse würmienne et alimentées par les infiltrations du Gave, les eaux pluviales, le canal des moulins et les cours d'eau provenant des coteaux.

Bien que l'épaisseur de l'aquifère ne dépasse pas en règle générale 10 m, les bonnes caractéristiques hydrodynamiques ($T > 10\text{-}2$ m/s) permettent d'escompter des débits unitaires élevés. Dans certains secteurs, particulièrement favorable l'épaisseur des alluvions dépasse 20 m.

L'absence d'une protection argileuse et l'occupation du sol (agriculture, urbanisation) entraînent une grande vulnérabilité de la nappe. On observe des teneurs en nitrates élevées et en augmentation. Toutefois, ces teneurs très élevées dans les hautes terrasses (supérieur à 30 mg/l), sont de plus en plus faibles vers le gave (environ 10 mg/l dans la saligue), soulignant le rôle épurateur de ce dernier. La préservation des principaux champs captants dont les ouvrages sont souvent situés près du gave, nécessite en conséquence le maintien d'une bonne qualité physico-chimique des eaux du gave et de ses affluents.



Ces nappes fournissent le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) de Jurançon qui gère un ensemble de 10 forages AEP, tous situés en rive gauche du Gave. Une usine de traitement de l'eau ainsi que 7 puits se trouvent sur la commune de Mazères-Lezons. Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée permettent de limiter les pollutions. Le syndicat s'est de plus lancé dans une politique d'acquisition foncière, participe à des actions de gestion durable de l'agriculture et de maintien des prairies.

- Les eaux de surface de la commune sont également utilisées pour l'irrigation des parcelles agricoles. Plusieurs points de prélèvements sont localisés à proximité du Gave et du canal des moulins, mais aussi sur les coteaux.

Prélèvements de l'année 2011 (en mètres cubes)

Nature\Usage	Irrigation		Eau Potable		Total	
	Volume	Nb d'ouvr.	Volume	Nb d'ouvr.	Volume	Nb d'ouvr.
Total	28 000	1	1872808	2	1900808	3
Eau de surface	28 000	1			28 000	1
Nappe phréatique			1872808	2	1872808	2

1.5.2 – La ressource en hydrocarbures

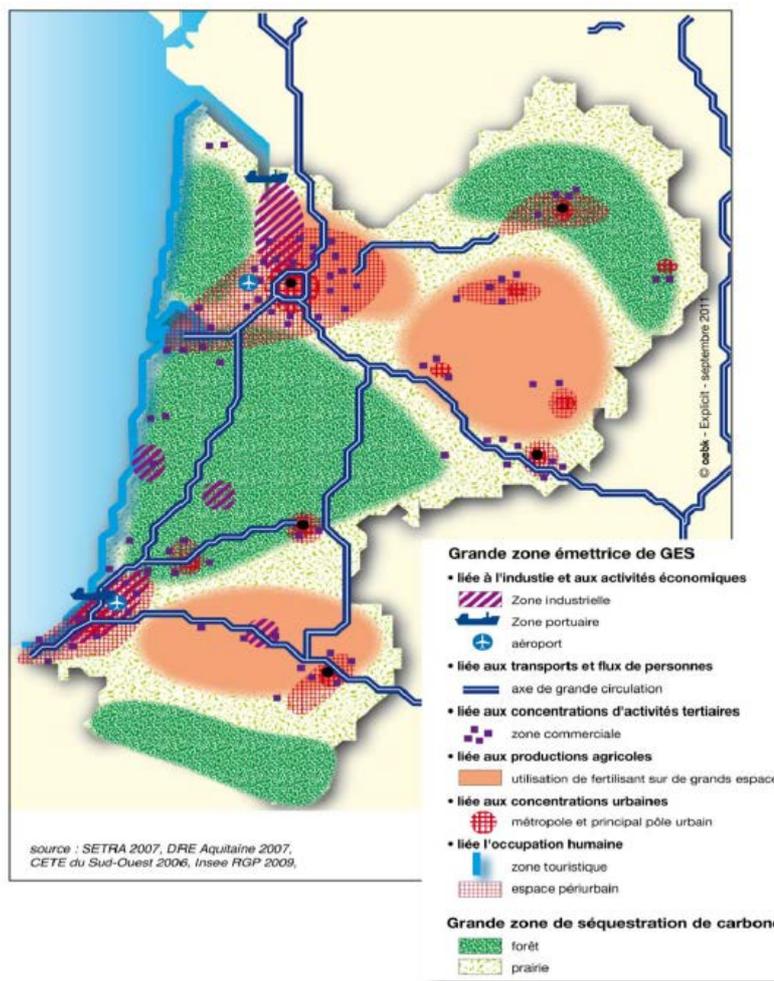
Les sous-sols de la plaine du Gave et des coteaux font l'objet d'une exploitation de gaz naturel depuis le milieu des années 80. Deux puits d'extraction ainsi qu'une station de compression sont implantés sur la commune. Bien que l'épuisement du gisement ait été prévue depuis plusieurs années, les infrastructures continuent à fonctionner.

Localisation des puits de gaz sur le territoire communal



2 – CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET EMISSIONS DE GES

Figure 19: Carte de synthèse des principaux déterminants des émissions de gaz à effet de serre



Les objectifs de maîtrise des consommations et de développement des énergies renouvelables font partie intégrante de la politique communautaire, qui y consacre un chapitre dans le plan d'action de son agenda 21. Ces problématiques sont liées à deux champs majeurs intimement liés à la planification: les déplacements et le bâti.

Les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic de l'agenda 21 apparaissent cohérents avec les conséquences du développement récent du territoire:

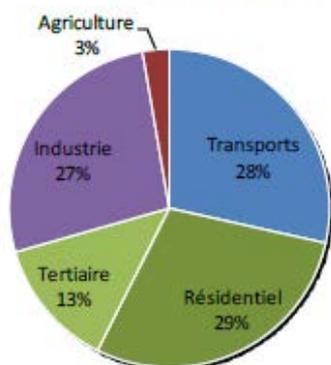
- Un parc de logement dominé par la maison individuelle.
- Un patrimoine communal peu performant.
- Des situations de précarité énergétique qui semblent se développer.
- Une forte dépendance à l'automobile individuelle.

L'aire urbaine paloise, une des plus développées de la région, concentre la plupart des déterminants d'émissions de GES :

- Desserte par plusieurs grands axes de circulation routière
- Présence de zones commerciales et d'activités.
- Pôle urbain entouré d'un espace périurbain de plus en plus étalé.

2.1 – Les consommations d'énergie liées au bâti

Figure 12: Consommation d'énergie finale en Aquitaine par secteur en 2008 (Source : SOES)



source : Projet de SRAE Aquitaine

	GWh (2008)
Transports	28 453
Résidentiel	28 821
Tertiaire	13 127
Industrie	26 695
Agriculture	2 677
Total	99 773

En Aquitaine, la consommation d'énergie finale dépendant du bâti résidentiel et tertiaire est passée de 27,8 à 43,2 TWh – soit une croissance de plus de 50% – entre 1990 et 2008. Il s'agit désormais du secteur le plus consommateur derrière les transports.

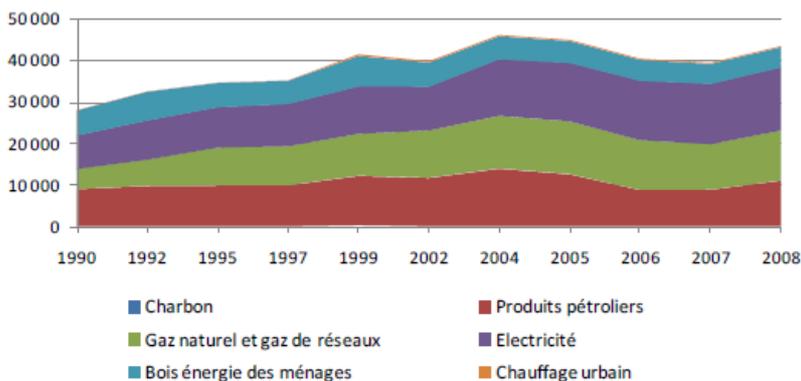
Les facteurs de consommation du bâti résidentiel et tertiaire dépendent notamment :

- De la compacité et de l'adaptation aux facteurs du site – altitude, exposition, relief – de la forme urbaine. Leur prise en compte peut impliquer de véritables ruptures par rapport aux modes de construction traditionnels. Cependant entre une approche favorisant de faibles densités, se contentant d'une

application à minima de la réglementation, et une approche volontariste privilégiant l'habitat collectif et des règles adaptées à l'environnement local, les consommations peuvent être divisées par 2 ou 3.

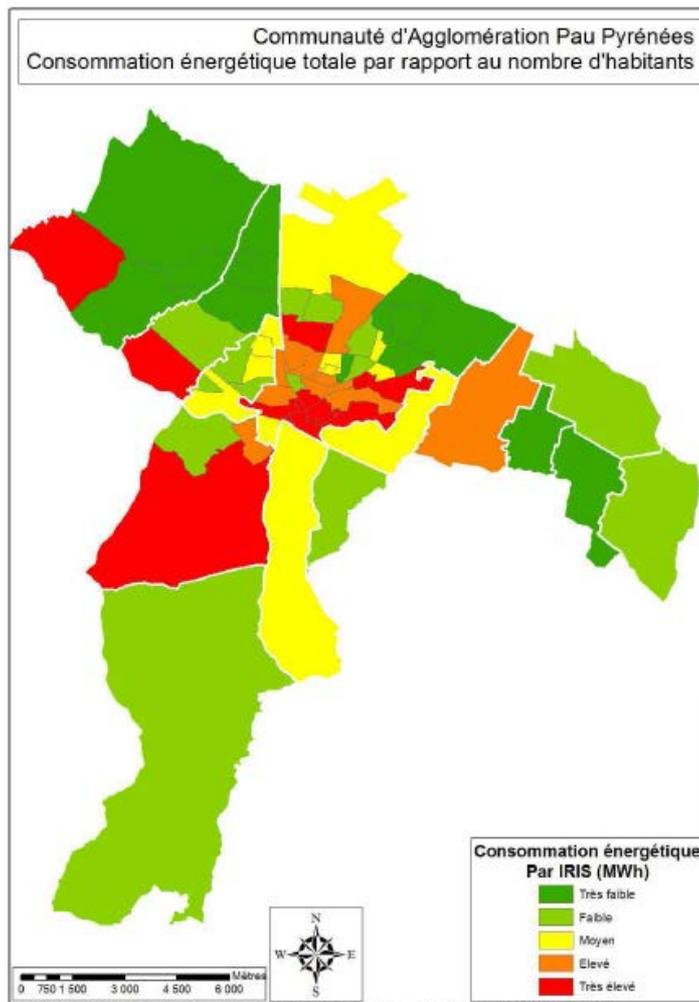
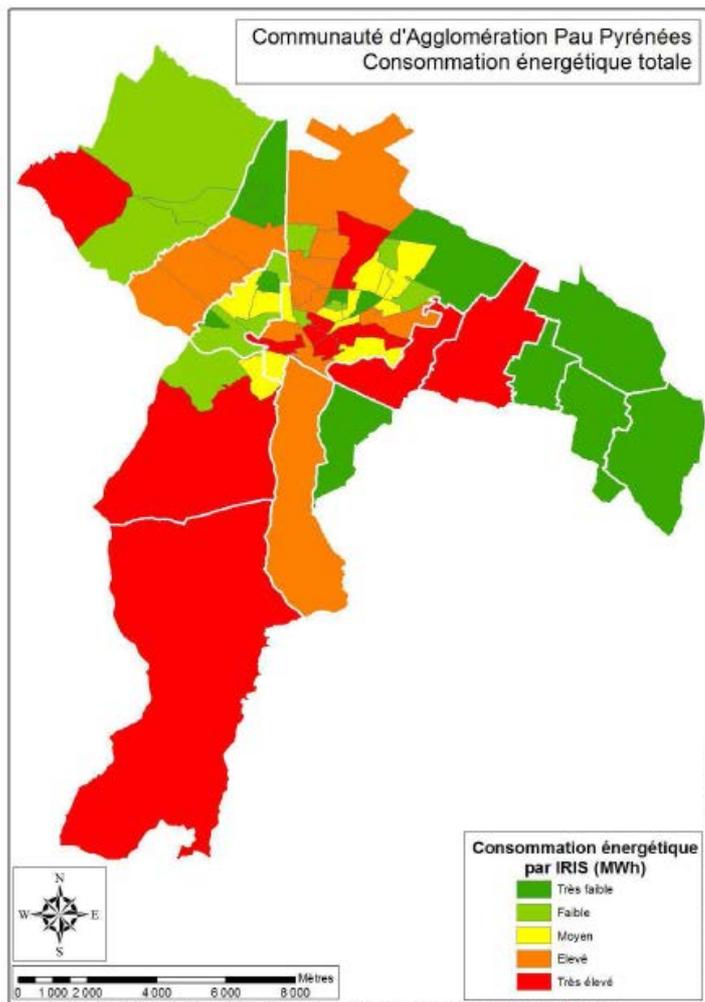
- De l'utilisation du bâti – habitat, équipement public, commerce – et de sa fréquentation, qui ont un impact sur les besoins en chauffage ou refroidissement.
- De l'ancienneté de construction du bâti. Les premières réglementations thermiques ont été adoptées en 1975 et se sont depuis régulièrement durcies. Ainsi les logements récents sont beaucoup plus performants.
- Du choix de l'énergie de chauffage.

Figure 4: Consommations d'énergie des secteurs résidentiel/tertiaire par énergie en Aquitaine entre 1990 et 2008 (en GWh) – Source : SOES



L'électricité et le gaz naturel plus utilisées à l'échelle de la région. Leur place s'est accrue au détriment du fioul et du bois de chauffage. Si la part des produits pétroliers a diminué, celle des énergies fossiles – fioul et gaz naturel – reste cependant très élevée.

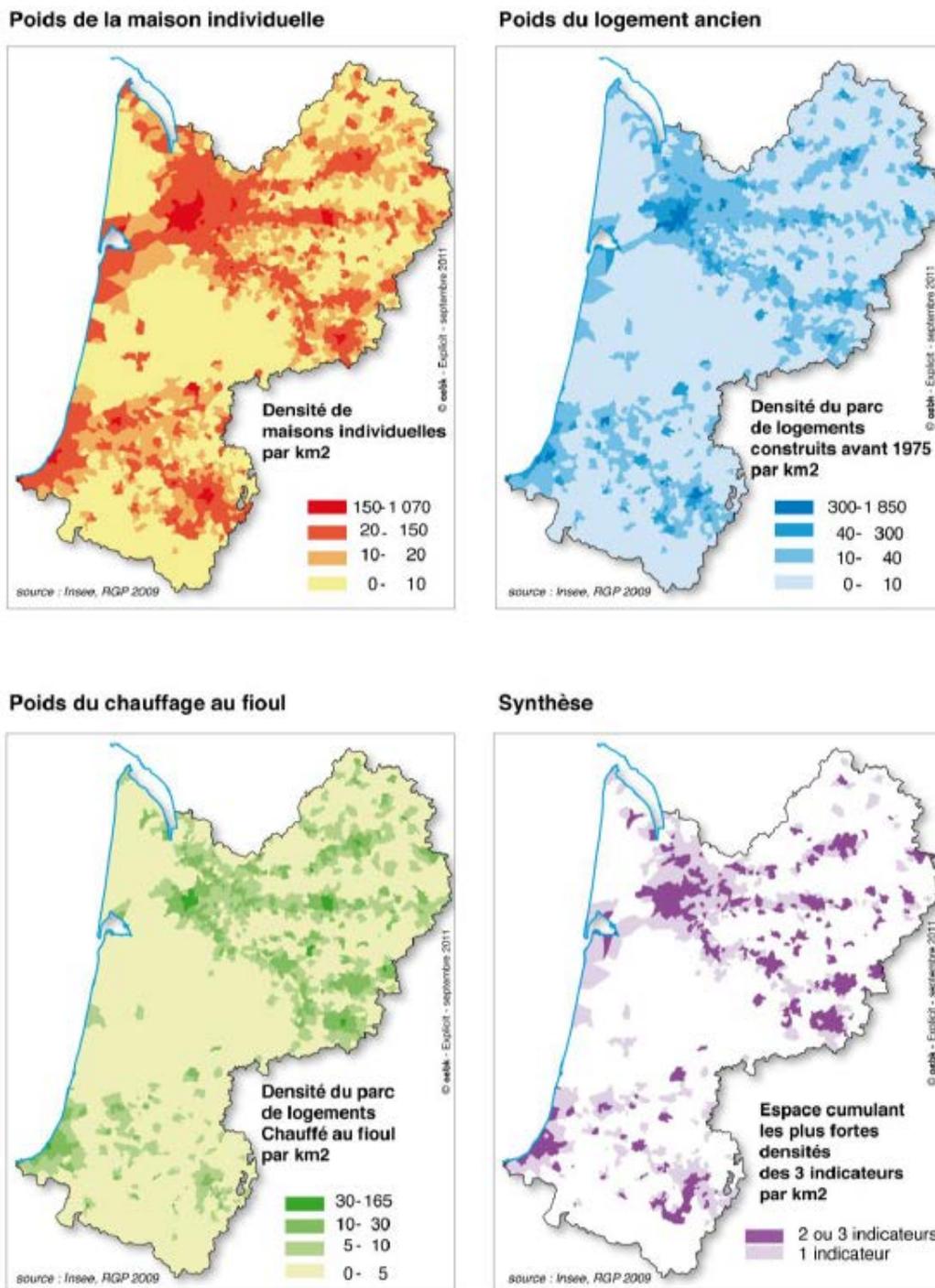
L'agglomération paloise, concentrant de nombreux équipements, secteurs d'habitats, activités, est un des principaux pôles de consommation énergétique à l'échelle de la région. Cependant de fortes disparités existent entre les communes.



Mazères Lezons, dont la forme bâtie est dominée par l'habitat diffus, n'accueille pas sur son territoire d'installations industrielles ou de grands équipements ayant de forts besoins en énergie. **Il s'agit d'une des communes de l'agglomération qui a la consommation totale comme par habitants la plus faible.**

2.1.1 – Un parc individuel limitant les surconsommations

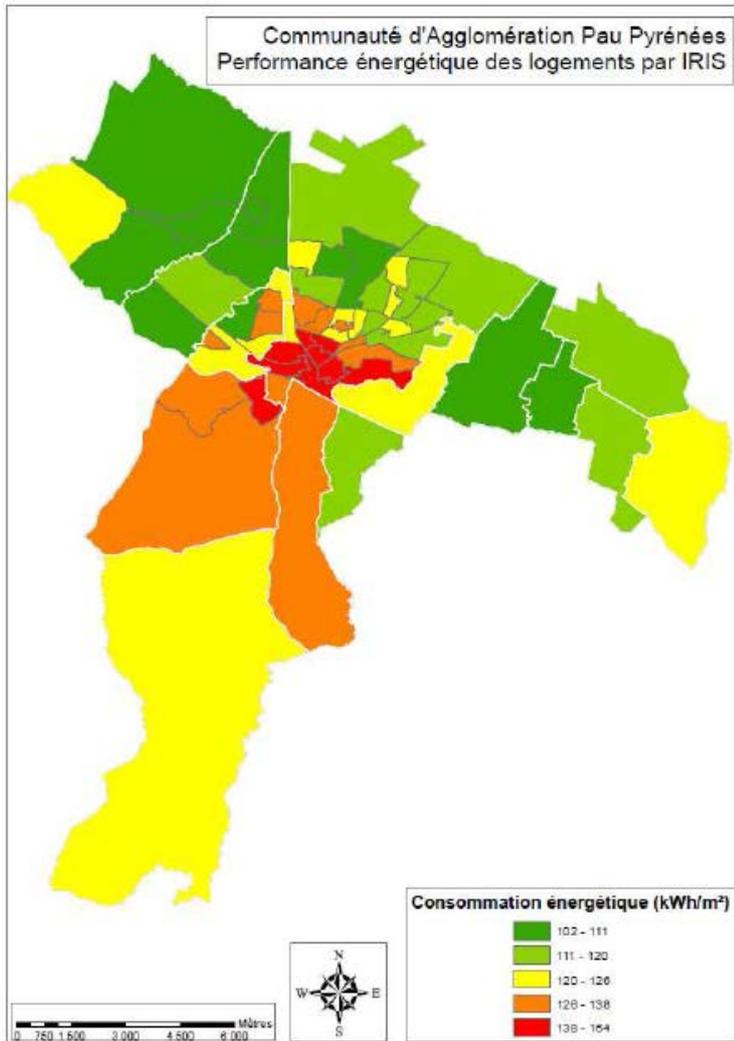
Figure 5: Représentation des principaux déterminants des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de l'habitat



source : *Projet de SRAE Aquitaine*

A l'échelle de la région Aquitaine, l'agglomération paloise présente une forte densité de maisons individuelles et un parc de logement globalement ancien : deux facteurs de surconsommation d'énergie dans l'habitat.

Par contre, en raison du développement de la desserte en gaz naturel et de l'utilisation traditionnelle du bois énergie, les modes de chauffage sont moins générateurs de GES que sur les autres aires urbaines où le fioul a toujours aujourd'hui un poids important.



La performance énergétique des logements de la CDAPP varie sensiblement selon les communes et quartiers considérés.

Le cœur urbain de Pau, Billère et Jurançon, marqué par un habitat dense et ancien, a un parc très gourmand en énergie.

A l'inverse les communes qui ont connu une périurbanisation récente, comme Lée, Idron ou Lescar, sont dominées par un habitat individuel mais performant. Leur consommation énergétique est plus faible.

Le parc de Mazères Lezons est dans une situation intermédiaire par rapport à ces deux extrêmes :

- L'habitat ancien désigne principalement les fermes traditionnelles du noyau historique. Il est globalement rare.
- Le parc de logement s'est principalement développé entre les années 70 et 90. Il est donc dans l'ensemble soumis aux premières réglementations thermiques même si il n'est pas aussi performant que celui de Lée ou Idron, presque entièrement postérieur aux années 80-90.
- Malgré une forte dominante d'habitat individuel, les formes urbaines sont relativement diversifiées et compactes.

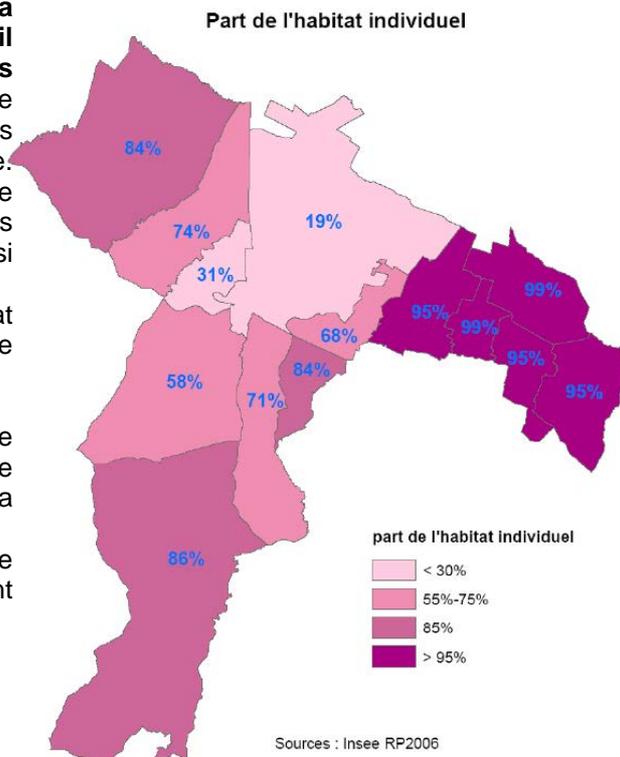
- **La commune a une forte spécialisation pavillonnaire** – 84% du parc la moyenne nationale étant de 53%. A époque de construction équivalente **une maison consomme en moyenne deux fois plus qu'un collectif.**

Bien que l'habitat individuel représente la plus grande partie de l'offre résidentielle, il revêt des typologies et des enveloppes très diverses. Le modèle du pavillon en milieu de parcelle reste, comme sur la plupart des communes périphériques, la forme dominante. Cependant, des opérations laissant une large place à des produits intermédiaires comme les maisons jumelées ou petits collectifs ont aussi été menées.

Un quartier plus dense, marqué par l'habitat collectif, a également émergé au Nord Ouest de la commune.

Nous pouvons rappeler qu'à l'exception de Billère et Pau l'ensemble des communes de l'agglomération ont un parc orienté vers la maison individuelle.

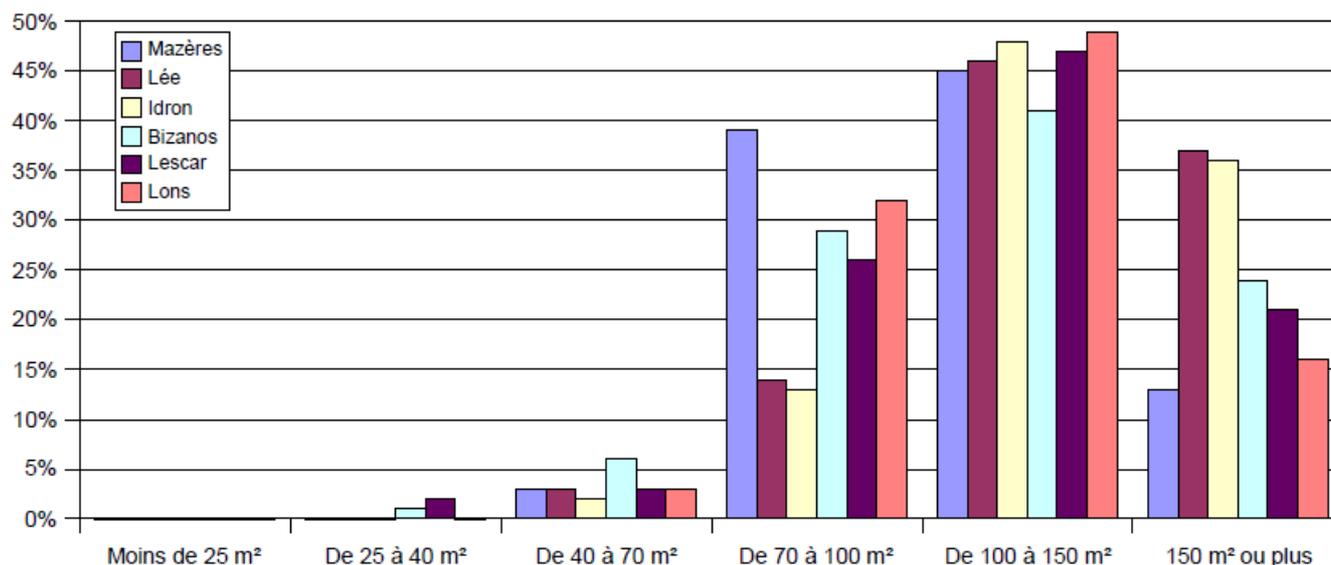
La spécialisation devient même quasi exclusive sur l'Est, où les taux dépassent uniformément les 95%



De plus, une grande partie du parc a été réalisée entre les années 70 et 80, période à laquelle la production avait des standards moins élevés en termes de surfaces habitables.

Les superficies des maisons apparaissent globalement plus faibles que sur les autres communes périphériques à dominante pavillonnaire, notamment celles de l'Est de l'agglomération.

Superficies des logements individuels



La classe des 100-150 m² domine le parc individuel sur chaque commune. Mazères Lezons se distingue cependant par l'importance de la part que prennent les maisons entre 70 et 100 m² de surface de plancher.

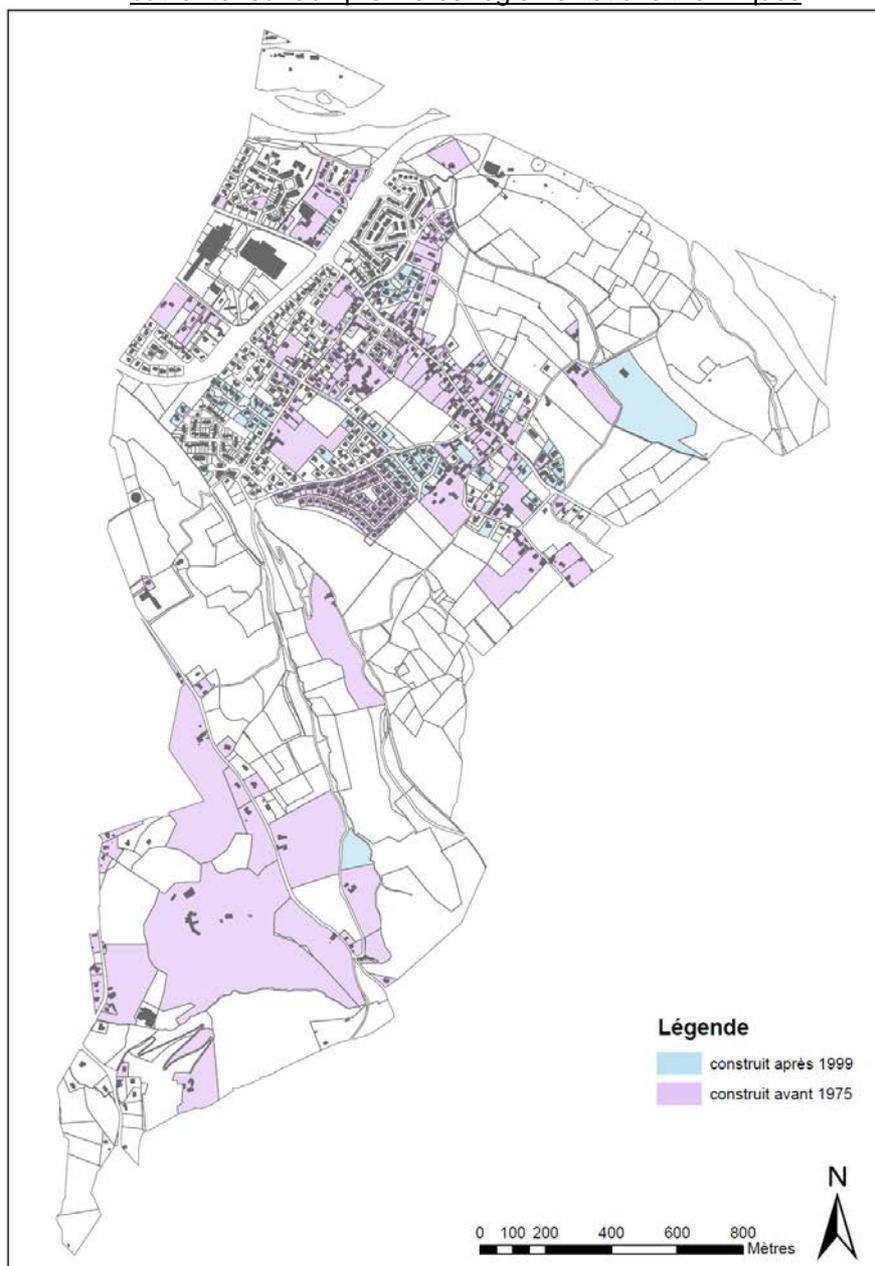
- **L'époque de construction est relativement récente. 35% du parc est antérieur à l'entrée en vigueur des premières réglementations thermiques**, en 1975. Ce bâti peu performant est localisé autour du bourg-rue. Il comprend principalement des fermes anciennes, dont une grande partie a été restaurée depuis, ainsi que les deux premiers lotissements pavillonnaires réalisés sur la commune au tournant des années 60-70 – le hameau et la garenne.

	Maison				Appartement			
	Résidence principale	Résidence secondaire	Logement occasionnel	Logement vacant	Résidence principale	Résidence secondaire	Logement occasionnel	Logement vacant
Avant 1949	64	1	3	4	1	0	0	0
De 1949 à 1974	168	0	3	3	12	0	0	0
De 1975 à 1981	135	0	0	1	23	0	0	1
De 1982 à 1989	150	0	0	2	65	0	0	1
De 1990 à 1998	77	0	1	3	14	0	0	0
De 1999 à 2005	62	0	0	1	1	0	0	0
Ensemble	656	1	7	14	116	0	0	2

La plus grande partie du parc date de la fin des années 70 et surtout des années 80, époque où ont également été réalisées les opérations d'habitat collectif. La dynamique de construction a ralenti durant les années 90 pour s'effondrer dans les années 2000. L'habitat récent, soumis aux réglementations thermiques les plus strictes, est donc encore plus rare que l'habitat ancien.

Malgré les dernières législations destinées à dynamiser la construction durable, aucune opération privée ou publique ne fait actuellement état d'une certification HQE ou de l'utilisation de techniques ou de matériaux entrant dans son cadre.

bâti antérieur aux premières réglementations thermiques



Source : RGP INSEE

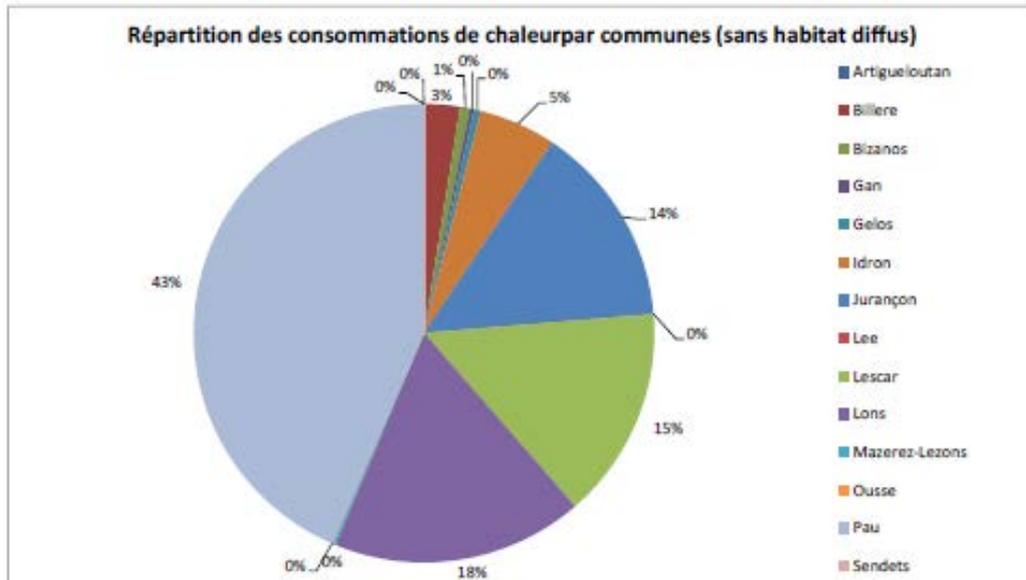
- **70% des maisons et 90% des appartements, soit la grande majorité du parc, sont chauffés au gaz naturel.** Cette énergie fait l'objet d'une desserte particulièrement développée sur le territoire de l'agglomération et est également fortement représentée dans le bassin de l'Adour. Considérée comme « propre », notamment par rapport au charbon ou aux produits pétroliers comme le fioul, elle reste une ressource fossile non renouvelable.

L'électricité représente la seconde source de chauffage. Il s'agit d'une énergie meilleur marché et largement répandue dans le parc ancien. Elle a cependant un impact environnemental conséquent en raison de ses modes de production.

	Maison				Appartement			
	Propriétaire	Locataire	Locataire HLM	Logé gratuitement	Propriétaire	Locataire	Locataire HLM	Logé gratuitement
Chauffage urbain	0	0	0	0	0	0	0	0
Gaz de ville ou réseau	416	25	17	6	0	9	95	1
Fioul	25	0	0	2	0	0	1	0
Electricité	111	11	6	3	4	3	3	0
Gaz en bouteille ou citerne	10	0	0	0	0	0	0	0
Autre	42	1	0	2	0	0	1	0
Ensemble	604	37	23	13	4	12	100	1

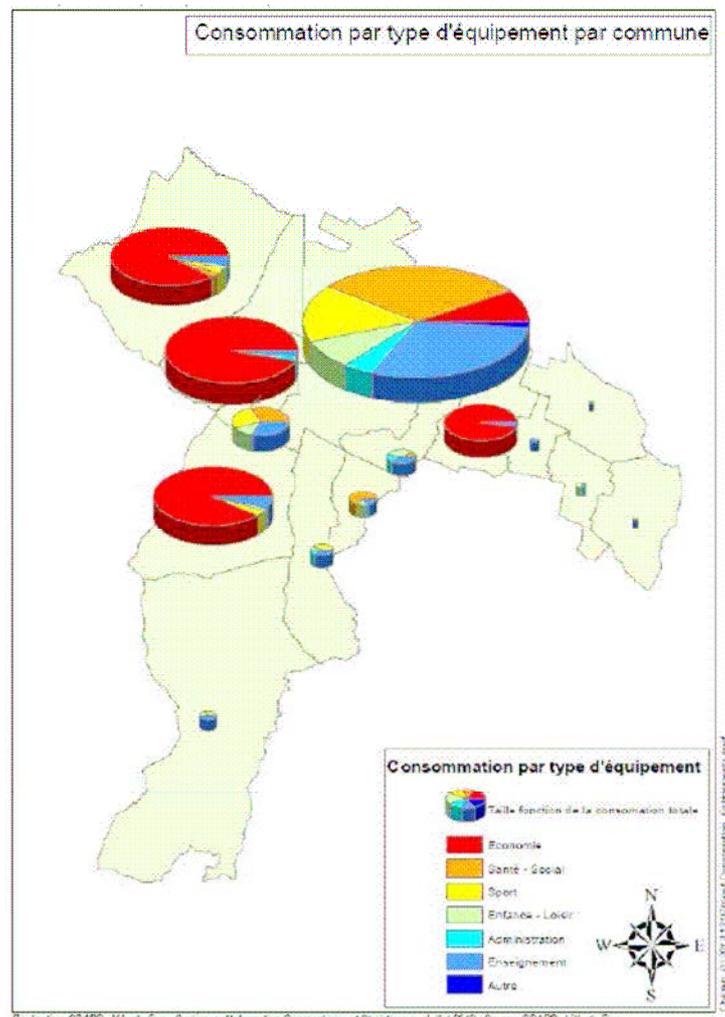
Les énergies renouvelables – solaire thermique, géothermie, bois de chauffage – représentent moins de 7% de l’approvisionnement du parc. La production de logements relève en effet principalement d’opérations standardisées de lotissements ne prenant que rarement en compte les problématiques de performance énergétique du bâti. De plus, le document de POS en vigueur ne met place aucune mesure réglementaire, contraignante ou incitative, destinée à favoriser les dispositifs de performance énergétique.

2.1.2 – Une représentation marginale des équipements et activités



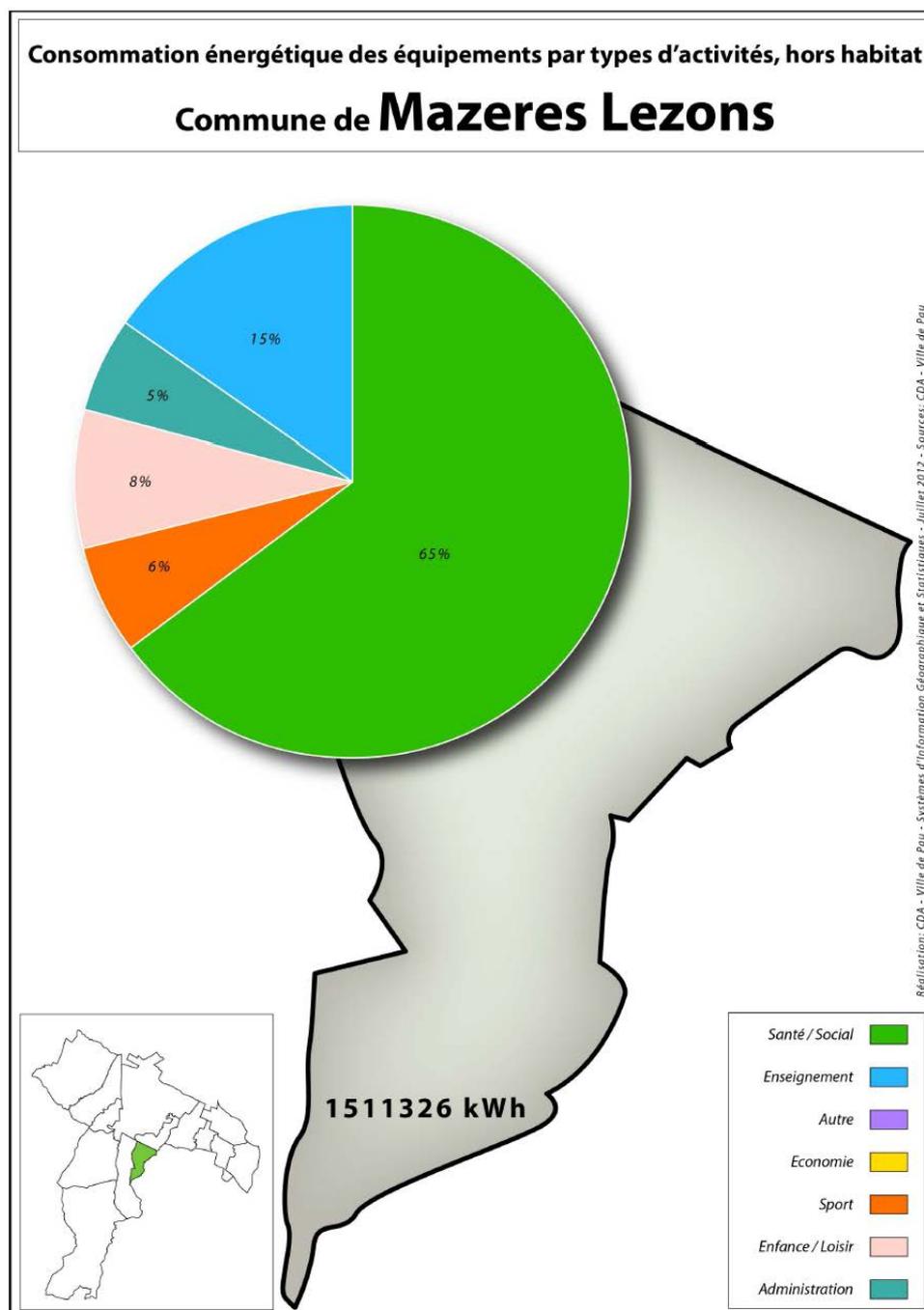
Les équipements publics, établissements commerciaux et industriels, très forts consommateurs d’énergie, sont concentrés sur quelques communes de l’agglomération :

- Pau regroupe la plupart des grands équipements publics, de nombreuses zones commerciales et établissements d’activité. Elle représente près de 45% des consommations de chaleur à l’échelle de l’agglomération.
- Lescar et Lons abritent une des plus importantes zones commerciales de France mais aussi plusieurs établissements industriels – et notamment agro industriels
- Jurançon a un tissu urbain marqué par l’artisanat et des industries de tailles diverses.
- Idron, même si la commune a un caractère résidentiel apparaît fortement consommatrice en raison de l’unité de production Pierre Fabre.



La commune de Mazères, au même titre que d’autres périphéries résidentielles ayant conservé un cadre rural,

a une offre en services et commerces assez faible. Ainsi les consommations énergétiques du bâti hors habitat sont parmi les moins importantes de l'agglomération.



2.1.3 – Des initiatives publiques à l'échelle intercommunale

Une opération visant à une amélioration thermique de l'habitat, « plaisir d'habiter », a été lancée par la CDAPP avec l'aide de l'ANAH entre 2004 et 2009. Elle a permis la réalisation de travaux sur environ 1600 logements privés pour une dotation en subventions de 2 millions d'euros.

Tableau 4 : Économies générées par l'opération Plaisir d'habiter

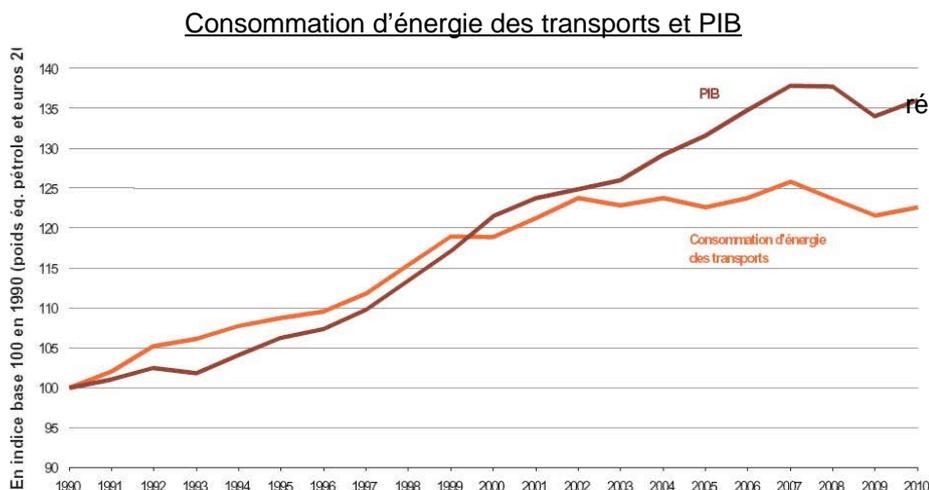
	Habitat privé	Bâtiments tertiaires
Économies d'énergies	6 315 344 kWh/an	281 847 kWh/an
Économies de CO2	2469 tonnes/an	70 tonnes/an
Économie financière	323 509 € TTC/an	12 538 € TTC/an

Un second cycle de l'opération « plaisir d'habiter » a débuté en 2009. sous la forme d'une OPAH à volet

énergie. Un centre « Ressources » animant le dispositif et servant de point d'information sur ses thématique a été créé dans ce cadre.

2.2 – Les consommations d'énergie liées aux transports

A l'échelle nationale, après une augmentation de plus en plus importante durant les années 1980 et 1990, la consommation d'énergie finale liée aux transports s'est stabilisée depuis 1999. Elle progresse aujourd'hui beaucoup plus lentement que la croissance du PIB.



Les causes de ce découplage résident principalement dans :

- Des efforts de sobriété effectués au niveau du parc automobile (durcissement des normes, incitations via des primes à la casse et bonus-malus).
- La hausse continue du prix des carburants.
- La part croissante des biocarburants et énergies renouvelables.

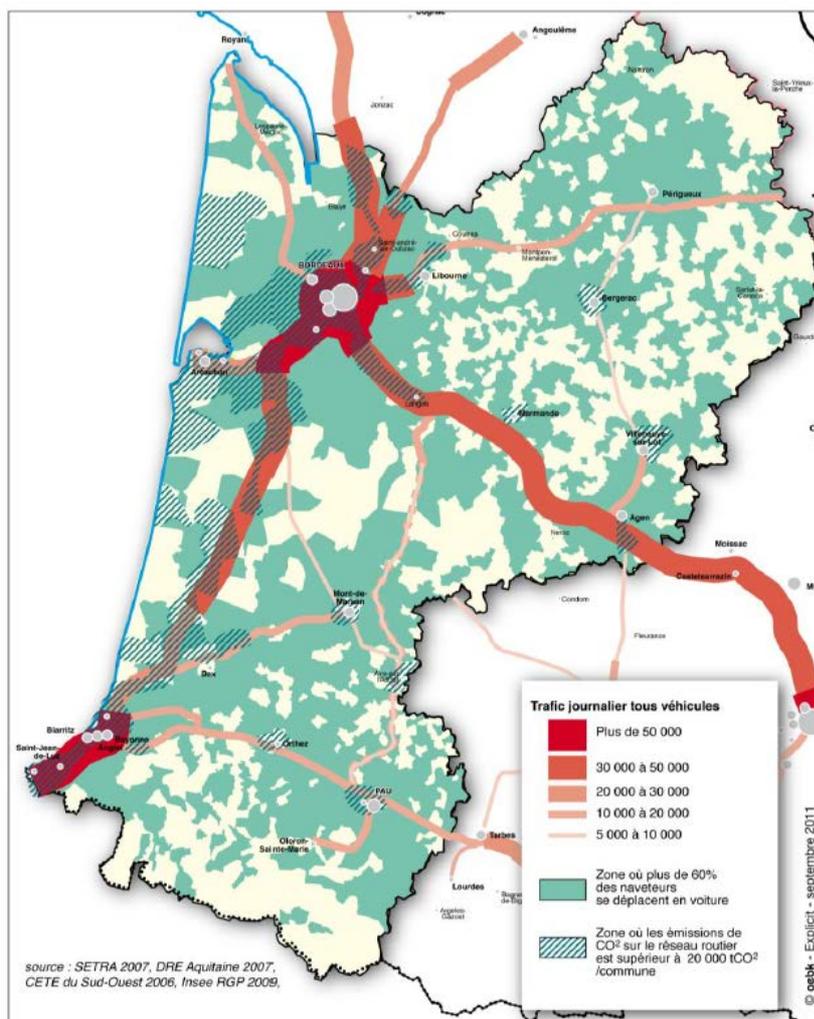
source : INSEE

Figure 7: Représentation cartographique des principaux axes de transports et des principales zones d'émissions de GE

Cependant, il s'agit toujours du premier poste de consommation d'énergie à l'échelle de la région. En 2008, elle était estimée à 3,2 millions de tonnes équivalent pétrole et représentait 31% des émissions de gaz à effet de serre. Les transports routiers de voyageurs et marchandises sont responsables de l'essentiel des consommations – 97% - qui sont donc concentrées le long des axes les plus fréquentés et autour des agglomérations.

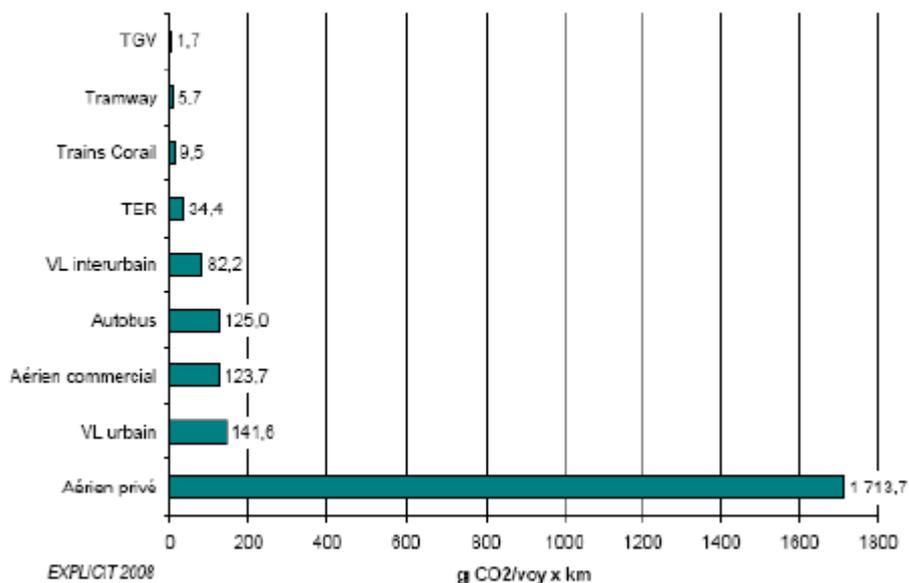
des marges importantes peuvent toujours être dégagées en terme de rééquilibrage des modes de transport. La prédominance de l'automobile individuelle est toujours perceptible à l'échelle nationale comme locale.

Ainsi, une enquête réalisée en 2005 sur l'agglomération paloise a révélé qu'elle était utilisée pour 78% des déplacements, soit 10 à 15 points de plus que dans d'autres territoires comparables. De plus, cette situation cache de plus des disparités : les taux d'utilisation sur les communes de l'Est de l'agglomération peuvent dépasser les 85%.



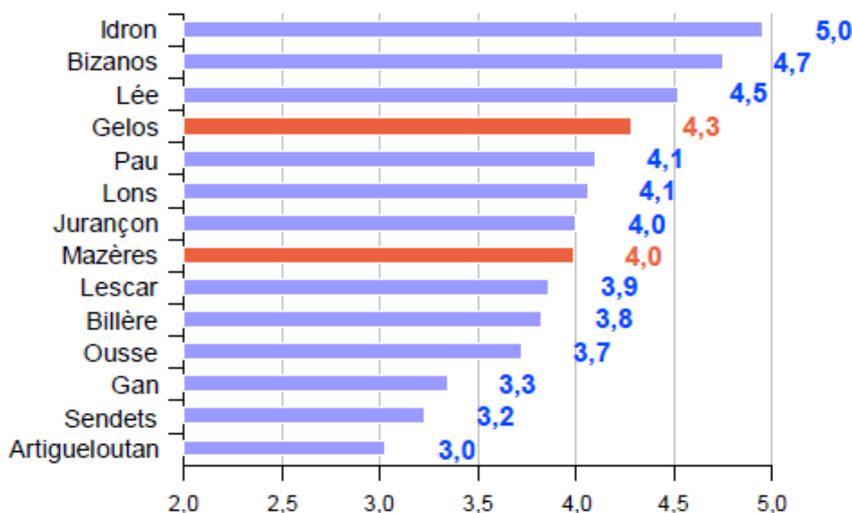
Rappelons que le transport individuel consomme 3,7 fois plus d'énergie que le transport collectif. De même, le rail consomme 2,6 fois moins que le bus et 5,4 fois moins que la voiture individuelle.

Efficacité environnementale (CO₂) comparée des modes de transport de voyageurs



Les comportements observés sur la commune apparaissent en contradiction avec les objectifs de mobilité durable promus par la politique communautaire :

Nombre de déplacements par jour et par personne

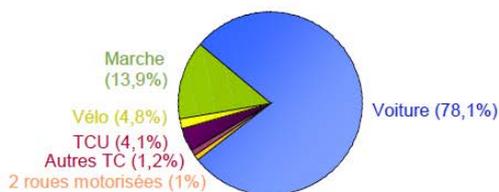


- La mobilité individuelle des habitants de la commune se situe dans la moyenne de l'agglomération – 4 déplacements/jours/personne.

Cependant, celle des actifs est beaucoup plus importante. Elle atteint les 6,5 déplacements/jours/personne.

- **Près de 80% des déplacements sont effectués en voiture** – 90% entre Pau et Mazères-Lezons. Les transports en commun et les deux roues ne trouvent qu'une utilisation marginale. La marche à pieds est mieux représentée, notamment pour les trajets infra communaux.

Répartition des modes de transports utilisés par les Gelosiens et Mazérois



Parmi les 23398 déplacements effectués par les habitants de Gelos et Mazères :

- 18293 se font en voiture,
- 1225 en transport collectif (dont 951 en TC Urbains),
- 411 en deux roues (dont 388 en vélo),
- 3248 à pied.

- **Les transports collectifs sont particulièrement sous-utilisés**, notamment au vue du nombre de personnes qui seraient susceptibles de les emprunter. La refonte du réseau opérée en 2010 a augmenté les fréquences de passage et amélioré la couverture du territoire. Il semble cependant pour le moment prématuré de conclure à un éventuel impact sur les comportements.

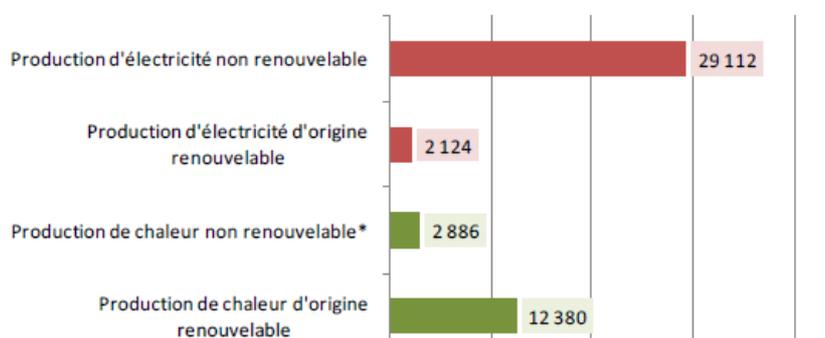
Ces pratiques, apparaissant aux habitants comme une contrainte, sont conditionnées par la relation de dépendance centre/périphérie nouée avec la ville de Pau. Cette dernière concentre la majorité des équipements, services et emplois de l'aire urbaine. Elle attire un grand nombre de déplacements quotidiens – migrations pendulaires – d'actifs en provenance des couronnes périurbaines.

Au vu de l'éloignement voulu des secteurs résidentiels et de la qualité des infrastructures routières, elles sont essentiellement effectuées en voiture individuelle.

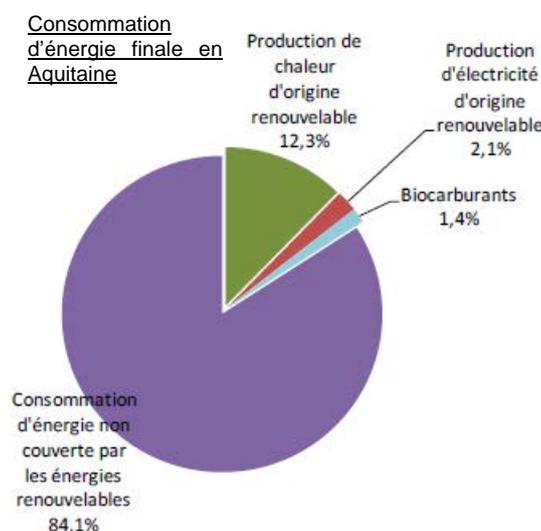
2.3 – Potentiel de production d'énergie renouvelable

La production d'énergie en Aquitaine est estimée à **46410 GWh en 2008, dont 14142 GWh provenant de sources renouvelables**. Ces dernières permettent de répondre à 16% des consommations d'énergie finale. Si elles occupent, avec le développement de leurs filières respectives, une part de plus en plus importante, elle est encore loin de l'objectif de 23% à l'horizon 2020 fixé par les lois Grenelle.

Figure 24 : Production d'énergie en Aquitaine en 2008 (en GWh) – (Source : SOES Juillet 2010)



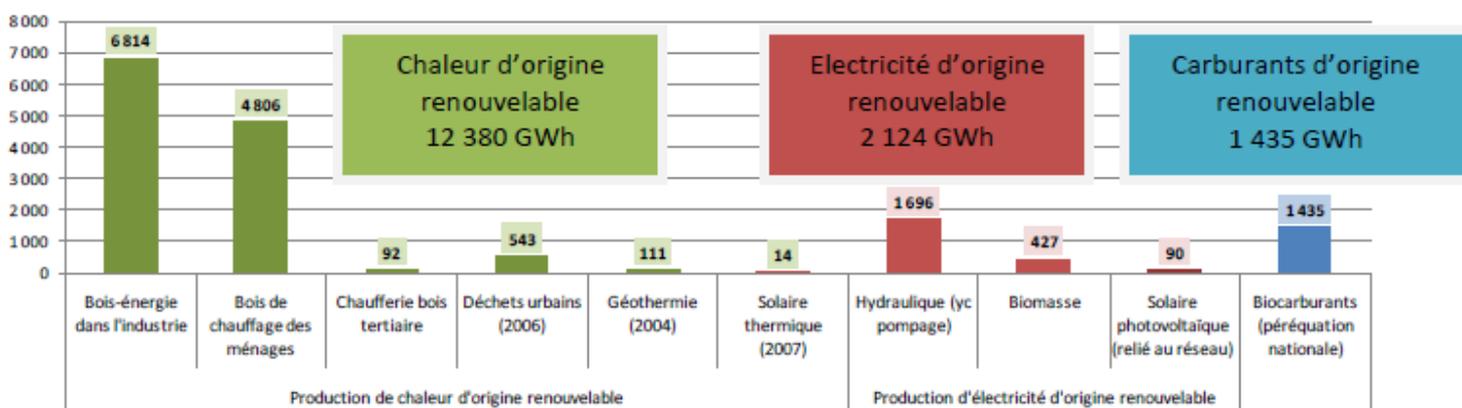
*Production de chaleur non renouvelable (y compris cogénération)



Actuellement, le secteur de la production de chaleur représente à lui seul 85% du total de l'utilisation des énergies renouvelables. Il est couvert aux 2/3 par la biomasse – le bois de chauffage utilisé par l'industrie et les ménages.

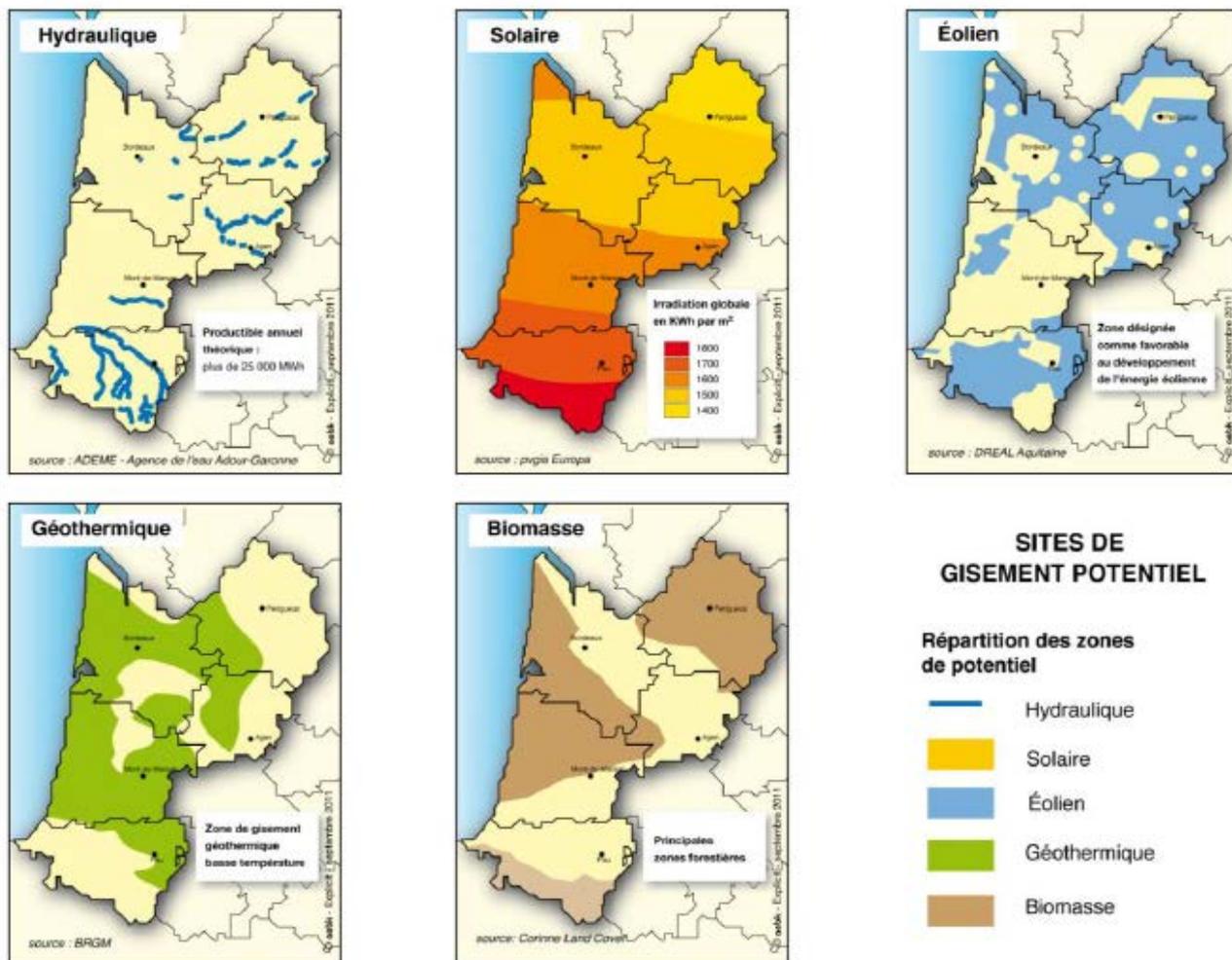
En comparaison, la production d'électricité issue de sources renouvelables apparaît donc très faible. Elle est dominée par l'énergie hydraulique bien que cette dernière n'occupe qu'une place marginale – 7%. Plus de 90% de la production d'électricité dépend toujours du nucléaire, notamment de la centrale du blayais en Gironde.

Figure 26 : Consommation d'énergie finale produite à partir de sources renouvelables en Aquitaine en 2008 (Unité GWh ; Source: SOES Juillet 2010)¹¹



La géothermie, le solaire et l'éolien restent très peu développés malgré des potentiels intéressants à l'échelle de la région. On peut l'imputer à des procédés techniques encore en voie de perfectionnement et restant plus méconnus.

Figure 21: Cartographie des potentiels des différentes filières de production d'énergies renouvelables en Aquitaine



En 2008, la production d'énergie renouvelable était quasi nulle sur l'agglomération paloise, en raison d'un manque de développement des filières plus que de potentiels insuffisants, même si plusieurs projets étaient en voie de finalisation :

- La biomasse est la plus répandue – 14% des ménages étaient chauffés au bois en 2004 – même si l'absence d'entreprise produisant des plaquettes ou granulés a fortement limité son développement. 3 réseaux de chaleur fonctionnant avec des chaudières bois sont actuellement prévus sur des opérations urbaines dans le centre bourg de Gelos, le quartier du hameau et aux serres municipales de Pau.
- Malgré un niveau d'ensoleillement favorable le solaire photovoltaïque et le solaire thermique restent très marginaux. Outre les installations ponctuelles en toitures dues aux initiatives de particuliers, plusieurs projets publics et privés ont émergé. Des panneaux solaires ont été installés sur les bâtiments d'activité – centre de recherche Total, cité multimédia – ainsi que sur plusieurs équipements publics de l'agglomération – parking du zénith, cantine scolaire d'Artigueloutan....
- L'exploitation de la géothermie semble actuellement limitée par une connaissance insuffisante du potentiel du territoire. Plusieurs études sont en cours.

Il a été réalisé un tableau de synthèse des potentiels, contraintes et projets actuels par sources d'énergies renouvelables dans le cadre de l'état initial de l'environnement du SCOT du Pays du Grand Pau.

Typologie d'énergie renouvelable	Potentialités dans le Grand Pau	Contraintes éventuelles	Niveau de développement
Solaire thermique		Forme de l'habitat Intégration paysagère	Développement important principalement dans les habitations individuelles mais non mesuré. Bâtiments collectifs, grands équipements et entreprises s'équipent également.
Solaire photovoltaïque	En ce qui concerne la production solaire le territoire bénéficie d'un ensoleillement favorable au développement de ce type d'énergie (≈ 1800 heures par an).	Diminution constante du prix de rachat de l'électricité par EDF Possibilité donnée aux documents d'urbanisme de s'opposer au développement d'installations Entre 2004 et 2009, l'opération Plaisir d'habiter a permis de subventionner 10 installations photovoltaïques. A noter que ces aides ne font plus partie du programme 2009-2013. (source: <i>Diagnostic Agenda 21 Pau Pyrénées</i>)	Les installations photovoltaïques produisaient sur le département 64 environ 3 000 kW (source : <i>SoeS - Bilan énergétique de la France en 2009 – Juin 2010</i>). Aucune centrale solaire d'importance n'est installée sur le Grand Pau. Des projets sont en cours comme à Sévignacq-Thèse sur environ 8 hectares ou la mise à disposition du parking du zénith à Pau
Hydro-électrique	Développement déjà à son maximum au regard des contraintes. Il peut cependant y avoir une éventuelle optimisation des systèmes actuels.	Son potentiel d'évolution est limité de part des contraintes qu'il provoque sur l'environnement (poissons migrateurs, débits d'étiage...).	L'hydroélectricité compte quelques petites structures sur le territoire (centrales hydraulique sur le Gave de Pau par exemple).
Géothermie	Les Pyrénées-Atlantiques ne comptent aucun site de géothermie de haute énergie exploitable. Le département présente toutefois de nombreuses formations aquifères peu étendues exploitables comme sources géothermiques de basse énergie. La plus intéressante se trouve sous le territoire des plaines et coteaux. Quant à la géothermie de très basse énergie, les aquifères superficiels sont largement répandus sur l'ensemble du département comme partout en France et peuvent être exploitées. (Source: <i>profil environnemental des Pyrénées-Atlantiques</i>). Compte tenu des anciennes activités gazières sur le Béarn, de nombreux forages exploratoires de plusieurs centaines de mètres ont été réalisés. Ils suscitent aujourd'hui des réflexions quant aux possibilités de réappropriation en tant que puits géothermiques.	Coût financier important Manque de fiabilité dans les techniques en profondeur	Un atlas des ressources souterraines potentiellement exploitable en géothermie très basse énergie en Aquitaine est en cours de réalisation. La CAPP a retenu la production d'énergie par sondes géothermiques d'une profondeur de 100 mètres dans le cadre de la construction HQE de la médiathèque intercommunale. Un projet de création d'un doublet géothermique sur le campus de l'université de Pau est également en cours d'étude.
Bois énergie Biomasse (Déchets urbains et bois)	D'une manière générale, les peuplements forestiers du Grand Pau sont sous-exploités. Avec l'actuelle recherche de développement des énergies renouvelables et les efforts menés en ce sens par le territoire du SCoT, la filière bois-énergie pourrait connaître un essor important dans les prochaines années notamment à travers le Plan de développement massif ainsi que la conduite d'une étude sur la filière bois énergie. La biomasse représente une ressource énergétique renouvelable considérable en Aquitaine, notamment en raison du massif forestier. Une partie significative de l'accroissement annuel des massifs reste encore à valoriser : en Adour-Pyrénées, seule 30% de la croissance est aujourd'hui récoltée (source CRPF). Il convient d'y ajouter la ressource potentielle que représentent les déchets verts et biodéchets.	Morcellement et dominance des forêts privées ne facilitent pas une valorisation de ce gisement. pas de production locale de granulés ou de plaquettes. Seul le bois buche est produit localement par des entreprises et des propriétaires de bois. Aucune entreprise qui stocke, façonne et vend un bois combustible n'est identifiée. La valorisation de la biomasse à des fins énergétiques ne doit pas cependant se faire au détriment de la régénération des sols forestiers, une partie du bois mort devant participer à la reconstitution de l'humus. De plus, une partie des déchets verts doit être préservée pour le compostage et la formation d'engrais biologique. Pour rappel, la consommation d'énergie en vue de la fabrication d'engrais chimique représente environ 50% du bilan énergie global d'une culture agricole. (source: Plan climat Aquitaine)	De rares équipements existants dans le privé et le publique. Projets de réseau de chaleur avec chaudière à bois
Bio-carburant	En 2005, le gouvernement a donné son agrément pour la création d'une usine de bio-éthanol, à base de maïs ¹¹ , sur le site de Lacq avec comme objectif la production d'environ 40 000 tonnes d'éthanol avant 2007. A noter que dans le cadre du SUAT* Béarn (Service d'utilité agricole territoriale), une telle approche pourrait être développée sur les énergies produites par l'agriculture (biomasse – carburants). (Source: <i>profil environnemental des Pyrénées-Atlantiques</i>)		
Eolien	Le territoire n'a pas de conditions favorables au développement de l'énergie éolienne.	Ressource en vent non suffisante Aucun gisement éolien régional potentiel d'identifié sur le Grand Pau (vitesse enregistrée à une hauteur de 80 mètres) - <i>Etude Compagnie du Vent, ADEME, 2008</i> Sensibilités naturelles et paysagères importantes.	Aujourd'hui, aucun projet n'est à l'étude sur le Grand Pau et le département ne compte aucune installation.

2.4 – enjeux identifiés

ATOUS	FAIBLESSES
- La proximité de la ville centre, principale destination des déplacements automobiles (emploi)	- La prépondérance de l'automobile, même pour des déplacements de courte distance - Un parc de logements énergivore orienté sur la maison individuelle
OPPORTUNITES	MENACES
- Le schéma directeur vélo - Le TCSP	- Une urbanisation pensée sans cohérence avec les transports

LES ENJEUX:

- Penser les opérations d'aménagement en fonction de la desserte en transports en commun
- Renforcer le réseau
- Incitation au recours à la construction HQE, aux dispositifs technologiques limitant la consommation d'énergie.
- Diversification et densification des formes bâties.

3 – MILIEUX REMARQUABLES

3.1 – Les inventaires ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Floristique et Faunistique sont des inventaires scientifiques dont la fonction est d'identifier les secteurs du territoire national les plus riches ou représentatifs sur le plan écologique.

Elles ont été créées en 1982, avec l'inventaire du Ministère de l'Environnement, dont l'objectif était la connaissance du patrimoine naturel de la France, en vue du respect des grands équilibres écologiques. Cette compétence d'inventaire revient aujourd'hui aux DREAL.

Les ZNIEFF sont un outil de connaissance de la valeur écologique des milieux naturels, et n'ont de ce fait aucune valeur juridique ou normative.

La circulaire n°91-71 du 14 mai 1991 définit deux catégories de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type I** : elles correspondent à des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique à l'échelle locale, régionale, nationale ou européenne.
- **Les ZNIEFF de type II** : elles concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, avec des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagères.

La commune de Mazères est concernée par le périmètre ZNIEFF2 du réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau.

Créée en 1989, elle s'étend sur une superficie de 5260 ha entre 4 m et 1600 m d'altitude. Les principales communes de cette zone sont Pau et sa communauté d'agglomération, Lacq et Asson.

Elle est constituée de plaines, vallées, lacs, réservoirs, étangs, marais, tourbières, forêts et bois. L'anthropisation est marquée par la pêche et la chasse, l'agriculture et l'élevage, le tourisme ainsi que des équipements de loisirs, l'industrie et des exploitations diverses.

Les intérêts biologiques et écologiques sont multiples et variés :

- Une faune vertébrée exceptionnelle (avec des espèces rares en voie de régression en France),
- Des zones umides majeures de l'Aquitaine avec de nombreuses espèces nicheuses et hivernantes dont une colonie d'Aigrettes gazettes, de Hérons Bihoreaux ainsi que le Balbuzard pêcheur. Présence du Vison d'Europe et du Desman des Pyrénées
- Des ripisylves assurant la protection des nappes phréatiques contre la pollution (rôle d'épurateur)
- La présence de biotopes variés peu pollués et riches trophiquement induisant donc un excellent secteur d'hivernage (Gave de Pau). Certaines zones peu pénétrables par l'homme constituent des refuges et sont favorables à la reproduction d'espèces farouches.

Elles constituent de plus des frayères potentielles pour le saumon Atlantique et peuvent abriter la Loutre présente il y a quelques années dans ces zones.

Les saligues font l'objet de plusieurs mesures de protections : mise en place d'échelles à poissons pour le franchissement des barrages, amélioration de la collecte et le traitement des eaux usées pour la réduction de la pollution azotée.

Les **menaces** pesant sur cette zone viennent de l'exploitation incontrôlée des granulats provoquant une érosion du lit du gave et une perturbation de son régime hydrique renforcée par de nombreuses usines hydro électriques, la chasse excessive dans les saligues, les barrages entravant la remontée des saumons, la pollution sur certains secteurs (aval de Pau et Orthez, Lacq).

Si aucune exploitation de granulats n'est implantée à proximité du Gave, les habitats ont été endommagés par les défrichements agricoles, les périmètres de captage d'eau ainsi qu'une prise liée aux conduites de transport de gaz naturel

Périmètre ZNIEFF2 sur Mazères-Lezons



3.2 – Le réseau Natura 2000

3.2.1 – Présentation du réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau ayant pour ambition de protéger et valoriser le patrimoine écologique européen. Il recense des sites remarquables qui sont ensuite gérés localement dans le cadre des directives européennes « oiseaux » (1979) et « habitats faune flore » (1992).

L'objectif de la démarche est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Les Etats proposent, pour intégrer le réseau Natura 2000, des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) retenus au vu des connaissances scientifiques disponibles. Le critère principal est la représentativité des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Ces sites prennent la dénomination de « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC) après désignation formelle par la commission européenne et la France.

Les directives prévoient également une prise en compte par le réseau de « Zones de Protection Spéciale » (ZPS) désignées par les Etats pour la préservation des oiseaux sauvages et migrateurs et de leurs habitats. Elles participent à la conservation des oiseaux les plus menacés (listés en annexe I de la directive « Oiseaux » 79/409/CEE) et des espèces migratrices dont la venue est régulière.

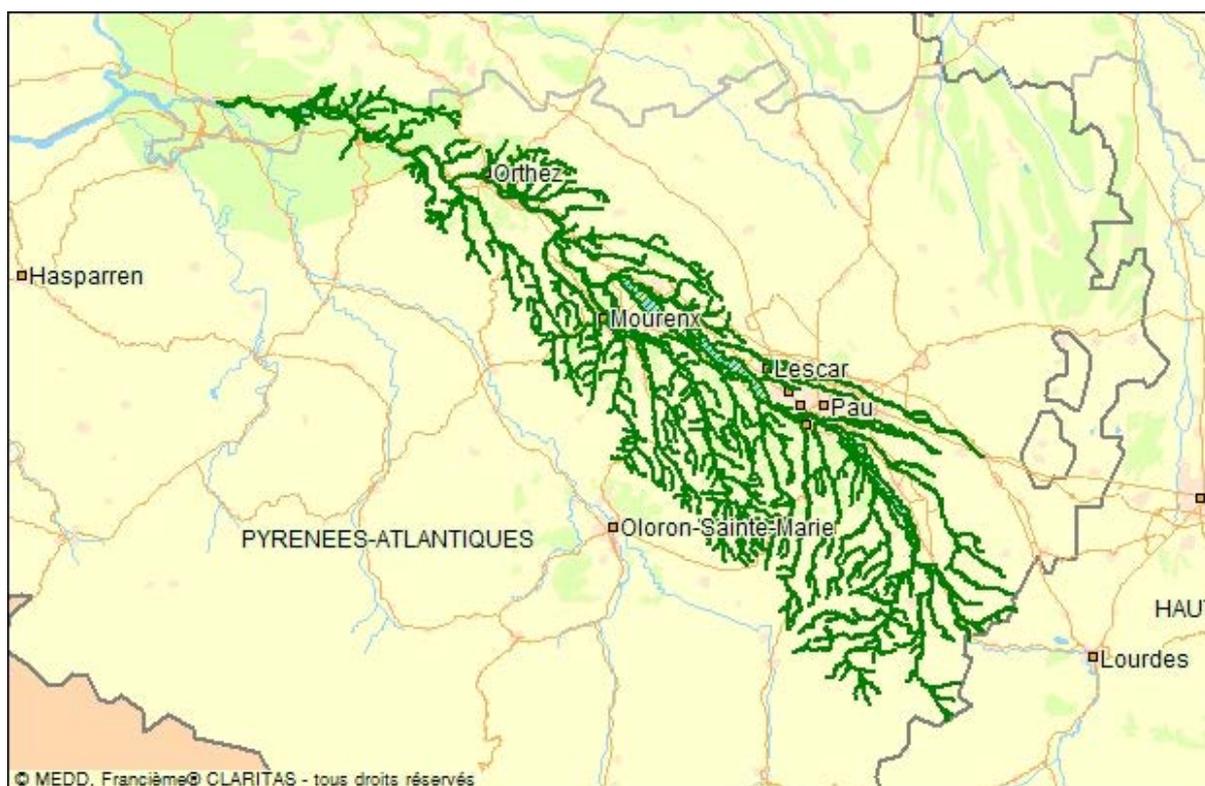
La gestion opérationnelle des ZSC et ZPS passe par l'élaboration, par les acteurs locaux, de documents d'objectifs (DOCOB) venant préciser la localisation des habitats et instaurer des mesures de protection.

3.2.2 – L'ensemble lié au Gave de Pau

Le Gave de Pau et ses affluents, soit un ensemble de plus de 8200 Ha, ont été inscrits au réseau en 2003 en tant que « Proposition de site d'intérêt communautaire », puis « site d'intérêt communautaire » au titre de la directive « habitat faune flore » en 2004.

Cependant, faute d'arrêté ministériel actant leur classement, ils n'ont jamais reçu la qualification de « Zone spéciale de conservation ». De plus, aucun DOCOB n'a été élaboré sur leur périmètre. Le seul élément dont nous disposons est la cartographie du SIC.

Périmètre du site d'intérêt communautaire.



Au vu de la superficie du périmètre, s'étendant de la frontière avec la région Midi Pyrénées jusqu'à celle du département des Landes, l'ensemble lié au Gave de Pau apparaît très hétérogène. Il fait par contre l'objet d'un zonage indifférencié : une unique trame englobe les différents types d'habitats et de milieux présents sans chercher à les distinguer ni à les localiser précisément.

3.2.3 – Les habitats naturels susceptibles d’être présents sur le site :

Les habitats dont la présence justifie le classement au réseau Natura 2000 sont tous liés au réseau hydrographique du Gave, et notamment à son système de saligues. Ils sont présentés avec des pourcentages de couverture de la surface du site qui sont « estimés de manière très approximatives et feront l'objet d'ajustements lorsqu'une cartographie précise aura été réalisée », mais servent néanmoins de base à une classification par indice « SR » comparant la présence mesurée sur le périmètre du zonage à celle mesurée à l'échelle nationale :

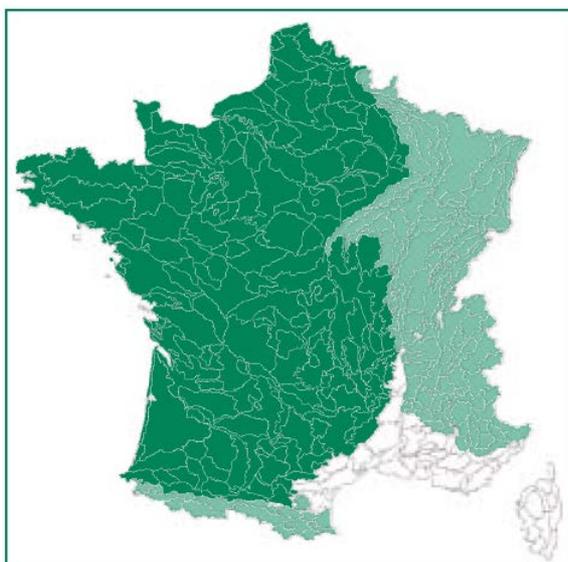
- A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%)
- B=site très important pour cet habitat (2 à 15%)
- C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%)

Les directives distinguent également les habitats selon le niveau de menace qui pèse sur leur préservation :

Les habitats naturels prioritaires (en danger de disparition sur le territoire européen) inventoriés :

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) CODE CORINE 44.3, 44.2 et 44.13	25 %	C

Localisations possibles sur le territoire national



Ces habitats occupent le lit majeur des cours d'eau (recouvert d'alluvions récents et soumis à des crues régulières). On les retrouve en situation de stations humides, inondées périodiquement par la remontée de la nappe d'eau souterraine, ou en bordure de sources ou de suintements. On peut distinguer ici deux ensembles de types d'habitats élémentaires :

• **Les forêts à bois tendre**

Il s'agit de saulaies, de saulaies-peupleraies, de peupleraies noires prospérant sur les levées alluvionnaires des cours d'eau, nourries par les limons de crues. Les lasses organiques et les débris de toutes sortes y sont décomposés et nitrifiés chaque année à l'époque des basses eaux, durant l'été. Les sols minéraux sont marqués en profondeur par l'engorgement, ils sont caractérisés par l'impossibilité d'évolution (crues emportant les litières).

Il a été repéré plusieurs forêts galeries de saules blancs (*salix alba*) et saules fragiles (*salix fragilis*) dans la

saligue du gave de Pau.

• **Les forêts à bois dur (avec persistance possible de quelques espèces à bois tendre)**

Elles se rencontrent sur toute l'étendue du territoire de l'Europe tempérée, de l'étage des plaines et collines à l'étage montagnard. Il s'agit d'un type d'habitat résiduel (ayant fortement régressé du fait des pratiques anthropiques) jouant un rôle fondamental dans la fixation des berges et sur le plan paysager. L'intérêt patrimonial est donc élevé. Elles sont installées en retrait par rapport aux forêts à bois tendre ou directement en bordure des cours d'eau (ripisylves plus ou moins étroites). On peut distinguer les habitats des grands fleuves de ceux bordant les petites rivières, ruisselets et suintements. Cette diversification est liée aux facteurs stationnels comme la vitesse d'écoulement et la durée de stationnement des crues, l'intensité de l'engorgement, la granulométrie des alluvions...



Aulnaies-frênaies

Sur le territoire de l'agglomération il a été repéré :

- des Aulnaies marécageuses ; elles occupent les marais et les berges mal drainées des ruisseaux ou des petites rivières et sont saturées en eau durant une grande partie de l'année. Ces milieux présentent une valeur patrimoniale régionale forte;
- des Aulnaies-Frênaies des ruisselets et des sources qui sont des habitats prioritaires de la directive européenne « Habitats ». Les peuplements forestiers constituant ces forêts alluviales sont dominées par les essences feuillues, telles que l'Aulne glutineux, le Frêne, l'Orme et les Erables. La végétation herbacée est en général luxuriante de par la richesse en éléments et la très bonne alimentation en eau du sol.

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> CODE CORINE 31.12	5 %	C

Localisations possibles sur le territoire national



Il s'agit de landes humides atlantiques sous forte influence océanique, caractérisées par la présence simultanée de la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) et de la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*). Elles se développent sur des substrats oligotrophes acides constamment humides ou connaissant des phases d'assèchement temporaire. Des Sphaignes peuvent être présentes sous la forme de coussinets dans les landes les plus humides, mais leur présence n'est pas systématique. Lorsque l'engorgement du sol est permanent, une faible activité turfigène des Sphaignes peut exister, caractérisant alors les landes tourbeuses.

Résultant généralement de défrichements anciens, elles sont présentes sur la façade atlantique en Bretagne et en Gascogne, ainsi que dans le Pays basque et dans l'Ouest du Limousin avec quelques irradiations dans les régions limitrophes. Cet habitat connaît une forte régression en raison soit de sa destruction directe (drainage, plantations de

résineux, mise en culture...) soit de l'abandon de son entretien traditionnel (pâturage, fauche) conduisant généralement à la fermeture du milieu.

Landes humides Atlantiques

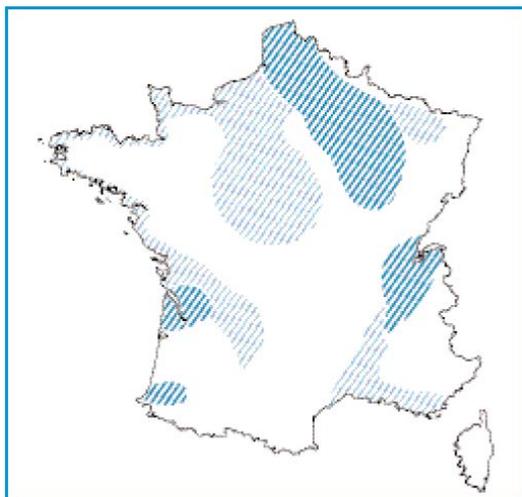


Une variété dominée par la bruyère et la molinie, se développant sur des sols très engorgés, a été repérée sur le territoire de l'agglomération. Elle abrite des communautés animales et végétales souvent rares et

menacées, spécialisées, adaptées à de fortes contraintes environnementales. L'intérêt de cet habitat pour la faune, notamment l'avifaune, est certain : les landes humides constituent d'excellents biotopes de reproduction pour le Courlis cendré, les Busards cendré et Saint-Martin, ainsi que pour la Fauvette pitchou dans les landes hautes évoluées. Bien que ces landes humides tempérées puissent être localement abondantes, leur aire de distribution est assez limitée ce qui en fait un habitat peu commun à l'échelle tant de la France que de l'Europe.

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Carex davallianae</i> CODE CORINE 53.3	5 %	C

Localisations possibles sur le territoire national



Végétations caractérisées par la présence, et le plus souvent par la prépondérance, du Marisque (*Cladium mariscus*), se développant sur des substrats organiques tourbeux, mésotrophes à eutrophes, souvent en contact avec des groupements de bas-marais neutroalcalins, parfois avec des végétations acidiphiles. La densité du Marisque peut être très variable, de quelques pieds disséminés au sein de groupements de bas-marais ou de tourbières de transition diversifiés et ouverts, jusqu'à des cladiaies fortement paucispécifiques, fréquemment monospécifiques, denses et impénétrables. Les formations de *Cladium* se développant sur substrat minéral (cladiaies riveraines sur sable, formations littorales), également d'intérêt communautaire, sont relativement mal connues et leur description au sein de cette fiche ne sera que sommaire. Une attention toute particulière sera portée ici aux végétations se développant sur tourbe, mais également sur des radeaux flottants à la surface d'eaux

libres en préfiguration de leur évolution vers des groupements de tourbières.

Cet habitat, qui se développe de manière préférentielle dans les régions calcaires de notre territoire et aux étages planitiaire et collinéen, a connu une évolution très contrastée selon les régions : dans la plupart d'entre elles, il a fortement régressé, en même temps que l'ensemble des milieux tourbeux, sous l'effet combiné de l'intensification des pratiques agricoles, du drainage, de l'eutrophisation. Dans certaines régions, au contraire, il a bénéficié de l'abandon des prairies et marais tourbeux qui se sont vus envahis par cette espèce au très fort pouvoir de colonisation, avec parfois des conséquences négatives sur la diversité biologique globale des sites colonisés. La gestion de cet habitat dépend des types de cladiaies (cladiaies-radeaux ou cladiaies terrestres) et des objectifs que se seront fixés les gestionnaires : maintien de cladiaies denses à forte accumulation de litière favorable aux invertébrés, selon une gestion passive avec contrôle de la végétation ligneuse, ou maintien de cladiaies ouvertes privilégiant la diversité végétale grâce au contrôle du Marisque par la fauche ou le pâturage extensif.

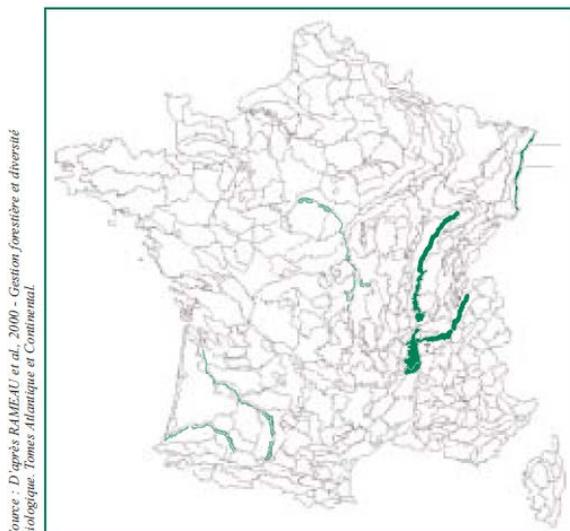
Marais calcaire



Aucun milieu pouvant correspondre à ce type d'habitat n'a à ce jour été repéré sur le territoire de l'agglomération paloise.

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>) CODE CORINE 44.4	20 %	C

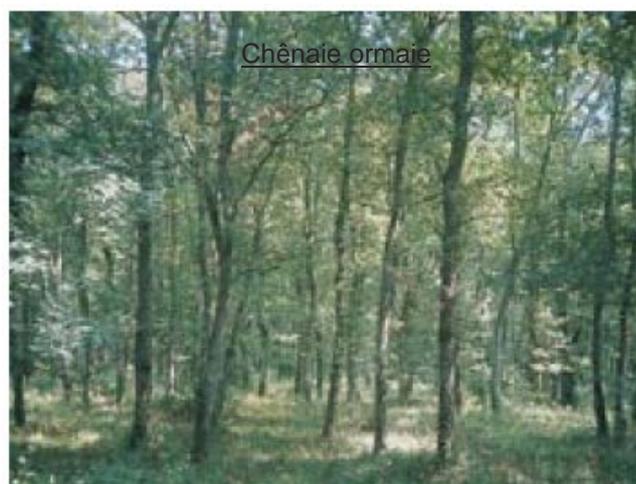
Localisations possibles sur le territoire national



Il s'agit de « chênaies-ormaies » pouvant présenter un type d'habitat pionnier avec le Peuplier blanc (*Populus alba*), installées sur les terrasses alluviales inondables des fleuves ou grandes rivières. Elles représentent les forêts riveraines les plus mûres que l'on puisse observer au niveau des lits majeurs de nos cours d'eau. On les retrouve dans certaines zones déprimées soumises à des crues dues à la remontée de la nappe. Elles sont généralement associées à des forêts à bois tendre auxquelles elles peuvent succéder dans le temps après des perturbations causées par la dynamique du fleuve (ou par l'homme).

Les essences caractéristiques sont les Frênes (*Fraxinus excelsior* et *F. angustifolia*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), les Ormes (*Ulmus laevis*, *U. minor*), le Peuplier blanc parfois (*Populus alba*).

Ces formations sont devenues rares à l'échelle de la France (anciennes pratiques anthropiques, défrichements plus récents opérés pour la réalisation d'installations portuaires, d'usines, de plantations de peupliers...). Elles s'observent à l'étage collinéen de la région de l'Europe tempérée en bordure du Rhin, du Rhône, de la Saône, de la Seine, de la Loire, de la Garonne, de l'Adour et de certains de leurs grands affluents. Il s'agit d'un habitat de très grand intérêt patrimonial malgré son caractère non prioritaire (plus rare que les autres forêts riveraines).



	% couv.	SR ⁽¹⁾
Landes sèches européennes CODE CORINE 31.2	20 %	C

Localisations possibles sur le territoire national



Ce sont des formations basses dont le maintien est dû à l'action humaine directe ou indirecte. Elles constituent généralement le stade d'évolution des pelouses sèches mais peuvent également succéder aux landes tourbeuses. On distinguera ainsi:

- Les landes à Genévrier succédant à des pelouses sèches et caractérisées par une végétation arbustive dominée par le Genévrier au sein de laquelle peuvent persister quelques espèces de pelouse sèche;
- Les landes à Bruyère et Ajonc succédant aux landes tourbeuses. Elles constituent des milieux ouverts qui peuvent être utilisés pour des prédateurs comme les rapaces (Milan noir, Buse variable) ou les libellules. De plus, concernant les landes à Bruyère et Ajonc, la présence de fleurs de bruyères en quantité

importante attire de nombreux insectes, en particuliers les abeilles.



Lande à Genévrier

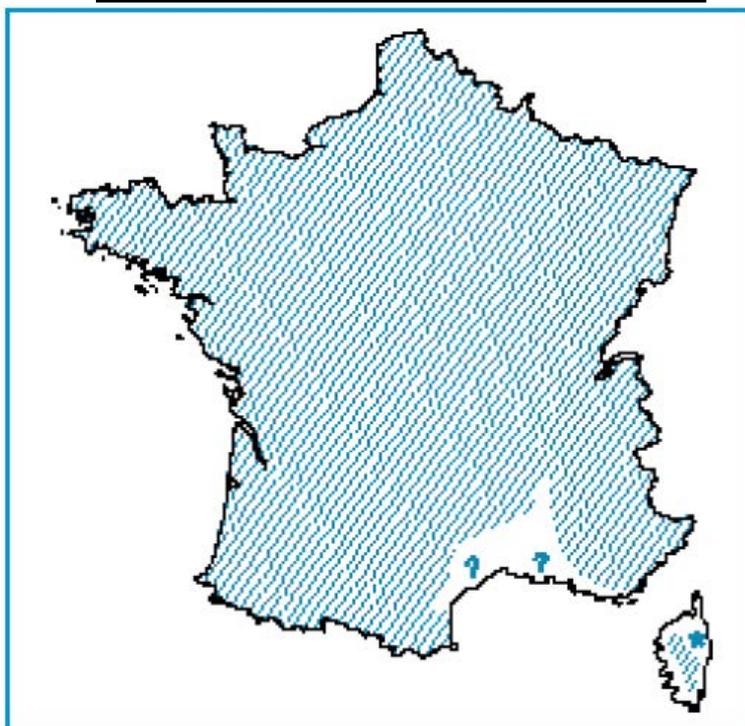


Lande sèche en mosaïque avec de la lande à Fougères

Lorsque ces milieux ne sont plus entretenus par des pratiques agropastorales traditionnelles, la végétation reprend sa dynamique naturelle. En effet, les stades de pelouse, de prairies et de lande ne sont que des étapes dans la succession écologique qui, en l'absence de toute perturbation, conduit à la forêt. Cette fermeture du milieu s'accompagne d'une diminution de la richesse biologique avec la disparition des espèces végétales prairiales et des espèces animales de milieux ouverts qui sont remplacées par des espèces forestières (Muller F. & al, 2002). Une majorité de ces milieux non soumis à des conditions extrêmes de sécheresse sont donc à court terme, en l'absence de toute intervention, voués à disparaître.

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Megaphorbiais hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins CODE CORINE 37.7 37.8	5	C

Localisations possibles sur le territoire national



Il s'agit de bordures herbacées hautes, nitrophiles et humides qui se développent le long des cours d'eau et en lisière de forêt, et qui sont soumises à un régime d'inondation plus ou moins important. Elles se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes (Saules) et d'arbres des forêts riveraines vers lesquelles elles évoluent et réapparaissent dans les cycles forestiers qui animent la dynamique de ces milieux forestiers. Il s'agit donc de milieux souvent fugaces qui subsistent cependant en lisière et au bord de chemins.

3.2.4 – Les espèces animales susceptibles d’être présentes sur le site :

-Les invertébrés :

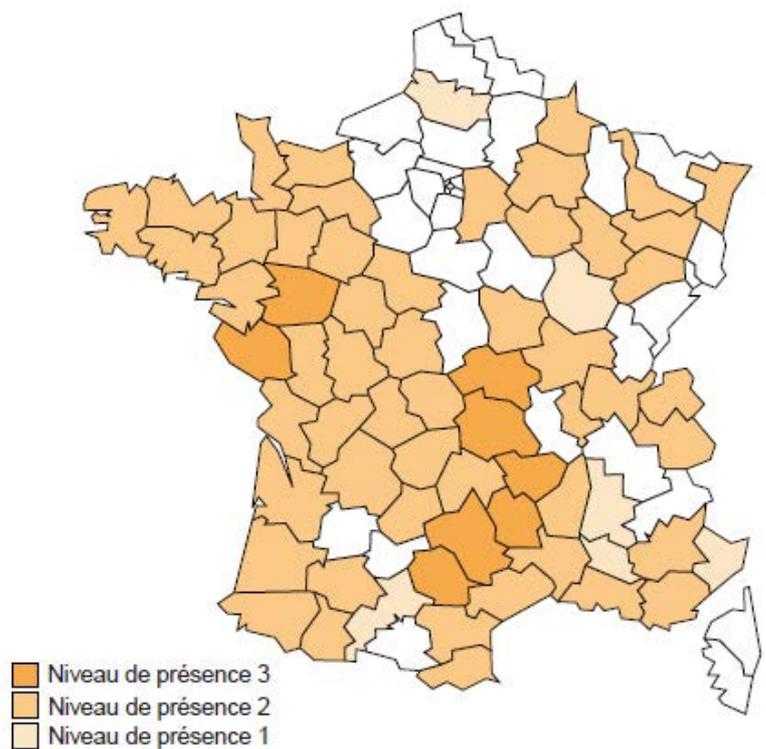
1. *Oxygastra Curtisii* (cordulies à corps fin)



Il s’agit d’une sorte d’odonate inféodée aux habitats lotiques et lenticques bordés d’une abondante végétation aquatique et riveraine. On peut le retrouver, en France, jusqu’à une altitude de 1 300 m d’altitude, autant en régions de plaine que sur des reliefs accentués, les zones littorales, constitué par des secteurs forestiers ou boisés, des prairies, des friches, des champs bordés de haies, des vignes, etc. Les rivières et les fleuves constituent d’une manière générale ses habitats typiques. *O. curtisii* se développe aussi dans les canaux, les lacs et dans d’autres milieux stagnants comme les grands étangs, les plans d’eau résultant d’anciennes exploitations de carrières ou les lagunes et les étangs littoraux. Les populations qui se développent dans ces milieux lenticques semblent plus réduites que celles colonisant les cours d’eau.

Le cortège odonatologique est très varié et comprend, sur le plan des anisoptères, des espèces comme *Onychogomphus forcipatus*, *Gomphus pulchellus*, *G. graslinii*, *G. simillimus*, *G. vulgatissimus*, *Boyeria irene*, parfois *Macromia splendens*, ainsi que les espèces inféodées aux eaux stagnantes comme *Anax imperator*, *Orthetrum cancellatum*, *Sympetrum striolatum*... Les larves se tiennent dans la vase ou le limon à proximité des berges. Dans les rivières aux eaux vives, les zones calmes favorisées par les retenues naturelles ou des anciens moulins... sont propices au développement de l’espèce. Les plantes aquatiques sont constituées par quelques hélrophytes (joncs, laiches, roseaux, etc.) et parfois par des hydrophytes (potamots, renoncules, etc.).

Répartition géographique



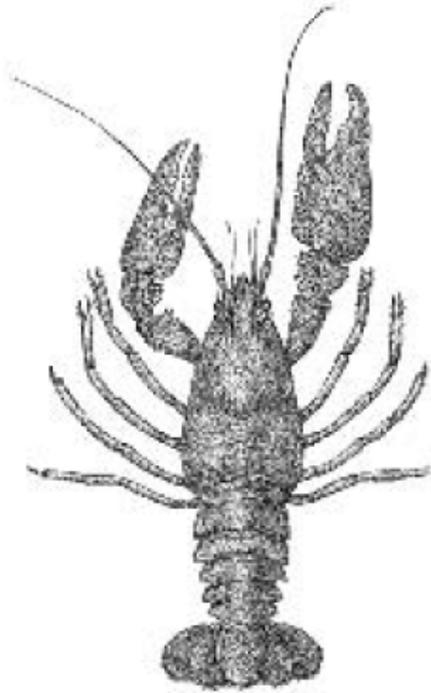
Types d’habitats susceptibles d’être concernés

Tronçons de cours d’eau à dynamique naturelle et semi-naturelle dont la qualité de l’eau ne présente pas d’altération significative.

3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* (Cor. 24.225)

3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo- Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populusalba* (Cor. 24.53)

2. *Austropotamobius Pallipes* (écrevisses à pattes blanches)



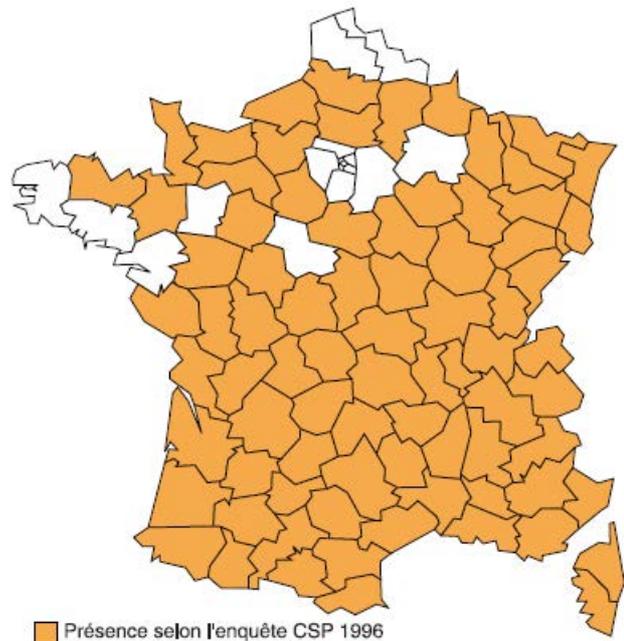
L'Écrevisse à pattes blanches présente des exigences écologiques très fortes et multiples. *ustropotamobius pallipes* est une espèce aquatique pouvant vivre dans des cours d'eau au régime hydraulique varié, et même dans des plans d'eau. Elle colonise indifféremment des biotopes en contexte forestier ou prairial, elle affectionne plutôt les eaux fraîches bien renouvelées. Les exigences de l'espèce sont élevées pour ce qui concerne la qualité physico-chimique des eaux et son optimum correspond aux « eaux à truites ». Elle a en effet besoin d'une eau claire, peu profonde, d'une excellente qualité. *Austropotamobius pallipes* est une espèce sténotherme, c'est-à-dire qu'elle a besoin d'une température de l'eau relativement constante pour sa croissance (15-18°C), qui ne doit dépasser qu'exceptionnellement 21°C en été (surtout pour la sous-espèce *A. p. pallipes*). Elle apprécie les milieux riches en abris variés la protégeant du courant ou des prédateurs (fonds caillouteux, graveleux ou pourvus de blocs sous lesquels elle se dissimule au cours de la journée, sous-berges avec racines, chevelu racinaire et cavités, herbiers aquatiques ou bois morts). Il lui arrive également d'utiliser ou de creuser un terrier dans les berges meubles en hiver.

Répartition géographique

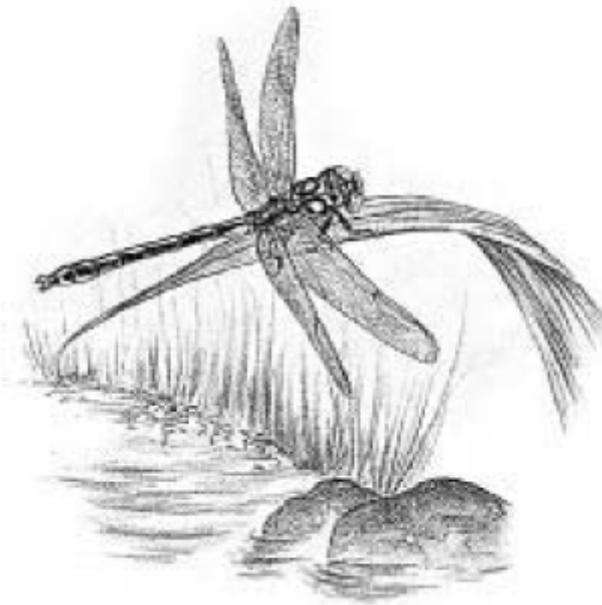
L'Écrevisse à pattes blanches est une espèce européenne, principalement présente en Europe de l'Ouest. Peuplant naturellement l'ensemble du territoire français, elle a cependant disparu de certaines régions sous la pression des perturbations environnementales (Nord, Nord-Ouest). Encore représentée dans la moitié sud elle y est parfois abondante, mais dans des zones restreintes. Colonisant tout type de milieu, on la trouve aussi bien en plaine qu'en montagne (des populations sont connues à 1200 m d'altitude dans la Massif central : lac Pavin et ruisseaux du Haut-Allier). Cette Écrevisse est également présente en Corse, dans le bassin du Fium Alto, après son introduction en 1920.

Types d'habitats susceptibles d'être concernés

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculus fluitans* et du *Callitriche Batrachion* (Cor. 24.4)



3. *Gomphus Graslinii* (une espèce d'odonate)



G. graslinii est une espèce héliophile qui colonise les milieux lotiques permanents dont les eaux sont claires et bien oxygénées, situées dans des environnements de plaine variés jusqu'à 400 m d'altitude.

Dans ces habitats, le cortège odonatologique comprend, sur le plan des anisoptères, des espèces comme *Onychogomphus forcipatus*, les autres espèces du genre *Gomphus*, *Boyeria irene*, *Oxygastra curtisii*, parfois *Macromia splendens*, etc. La larve se développe principalement dans les rivières bordées d'une abondante végétation aquatique et riveraine. Les secteurs sableux et limoneux des parties calmes des cours d'eau comme celles favorisées par les retenues naturelles ou provoquées par d'anciens moulins, conviennent bien au développement de l'espèce. Dans ces milieux, la végétation des berges est souvent constituée par une lisière arbustive haute, épaisse et dense. Les plantes aquatiques sont constituées par quelques héliophytes (joncs, laiches, roseaux, etc.) et parfois par des hydrophytes (potamots, renouées amphibies, nénuphars, renoncules, etc.), mais la

végétation aquatique ne semble pas déterminante pour le développement de l'espèce.

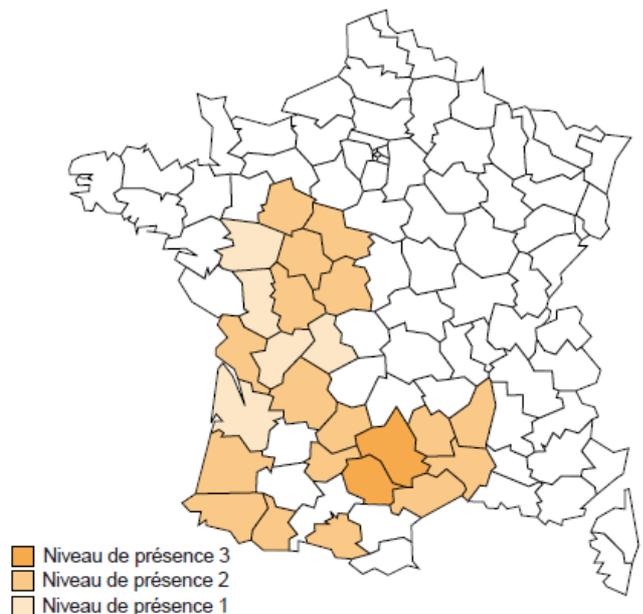
Types d'habitats susceptibles d'être concernés

Tronçons de cours d'eau à dynamique naturelle et semi-naturelle dont la qualité de l'eau ne présente pas d'altération significative.

3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* (Cor. 24.225)

3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo- Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* (Cor. 24.53)

Répartition géographique



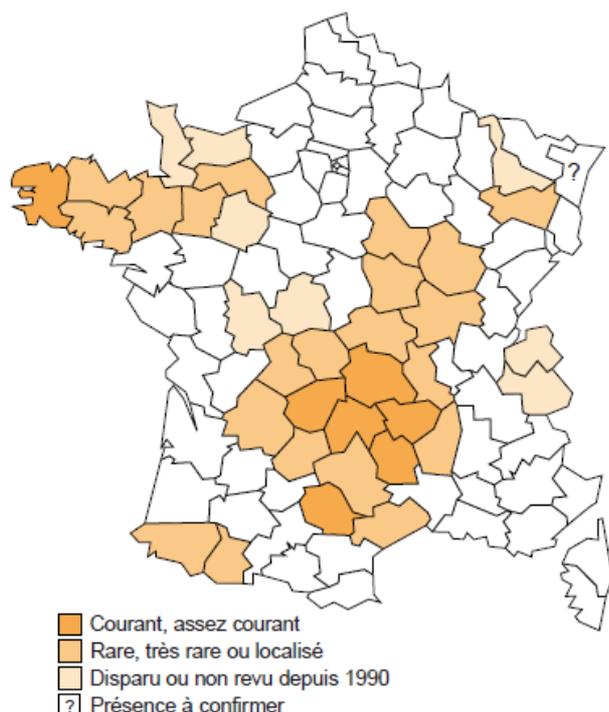
4. *Margaritifera Margaritifera* (moule perlière)



Seules les rivières s'écoulant sur des roches siliceuses retiennent l'espèce. La concentration en calcium doit être inférieure à 10 mg/l. De fait, la Mulette caractérise les cours d'eau oligotrophes des massifs anciens. La variété des habitats est grande car il suffit d'un peu de sédiments meubles pour retenir la Mulette. Ainsi, les rivières à fond sableux, qui méandrent dans les dépressions périglaciaires sur socle granitique, sont appréciées, tout comme les secteurs en gorges boisées et encaissées où l'eau cascade entre les blocs. Les biefs de moulins constituent parfois des milieux de choix grâce à la pérennité des conditions hydrologiques, à l'origine de grandes concentrations d'individus. Par contre, les tronçons sans courant sont inutilisables par l'espèce. Pour s'enfoncer dans le substrat, la Mulette a besoin

d'un fond sableux ou graveleux. Par sa phase enfouie dans le sédiment qui dure plusieurs années, la Moule perlière est très sensible à tout colmatage dû soit à une augmentation de la charge en matériaux fins, soit à une diminution du courant par la création de retenue. L'espèce peut se trouver en faciès lotique ou lentique, dès lors que les deux composantes de son habitat, substrat meuble et courant, sont présentes. Les rivières très lentes ne conviennent pas car trop boueuses ; au contraire, les cours d'eau trop rapides sont traumatisants pour cette espèce très sédentaire. La présence d'ombre ou de soleil n'a pas d'influence sur l'installation de l'espèce. Il s'agit, de fait, d'un excellent bioindicateur.

Répartition géographique



En France, seuls les cours d'eau du versant atlantique des massifs anciens sont occupés avec la répartition suivante du nombre de rivières concernées :

- Massif armoricain : 18 ;
- Massif central et Morvan : 59 ;
- Vosges : 1 ;
- Pyrénées : 2.

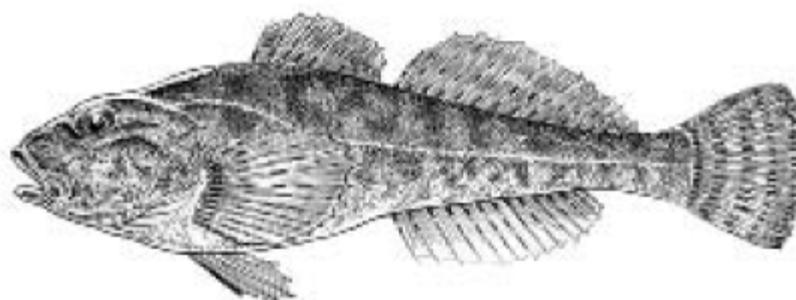
Au total, ce sont 80 rivières françaises qui hébergent encore la Mulette perlière, avec une assez large amplitude altitudinale : du niveau de la mer, en Bretagne et dans les Pyrénées, à 1153 m, dans le Massif central. 27 départements sont encore occupés avec, dans plusieurs cas, un seul cours d'eau.

Types d'habitats susceptibles d'être concernés

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranuncion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (Cor. 24.4)

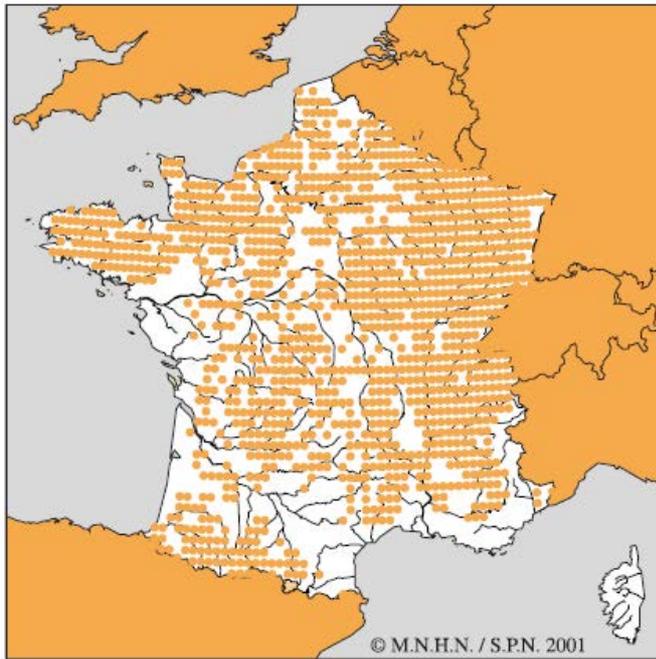
- Les poissons :

5. *Cottus Gobio* (chabot)



Le Chabot affectionne les rivières et fleuves à fond rocailleux. Bien que plus commun dans les petits cours d'eau, il peut également être présent sur les fonds caillouteux des lacs. L'espèce est très sensible à la qualité des eaux. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement de ses populations. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils en long (radier-mouilles) et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits. C'est une espèce qui colonise souvent les ruisseaux en compagnie des Truites.

Répartition géographique



L'espèce est répandue dans toute l'Europe (surtout au nord des Alpes), jusqu'au fleuve Amour, en Sibérie, vers l'est. Elle est par contre absente en Irlande, en Écosse et dans le sud de l'Italie et n'existe en Espagne que dans le val d'Aran, aux sources de la Garonne.

Le Chabot présente une très vaste répartition en France (y compris dans le Finistère). On le trouve dans les rivières près du niveau de la mer jusqu'à des altitudes de 900 m dans le Massif central, dans le Cantal à 1 200 m et dans les Alpes à 2 380 m (lac Léantier). Sa distribution est néanmoins très discontinue, notamment dans le Midi où se différencient des populations locales pouvant atteindre le statut de sous-espèce ou d'espèce (cf. le Chabot du Lez, *Cottus petiti*, p. 214). Il manque en Corse, dans le Roussillon, l'Orb, l'Argens, le Gapeau, la Nivelle et la Bidassoa.

Types d'habitats susceptibles d'être concernés

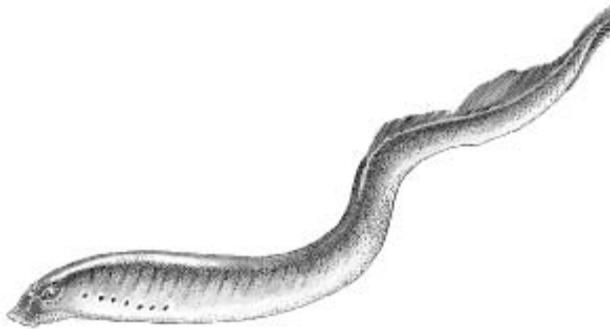
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche Batrachion (Cor. 24.4)

3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (Cor. 22.12 x 22.44)

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (Cor. 22.13 x (22.41 et 22.421))

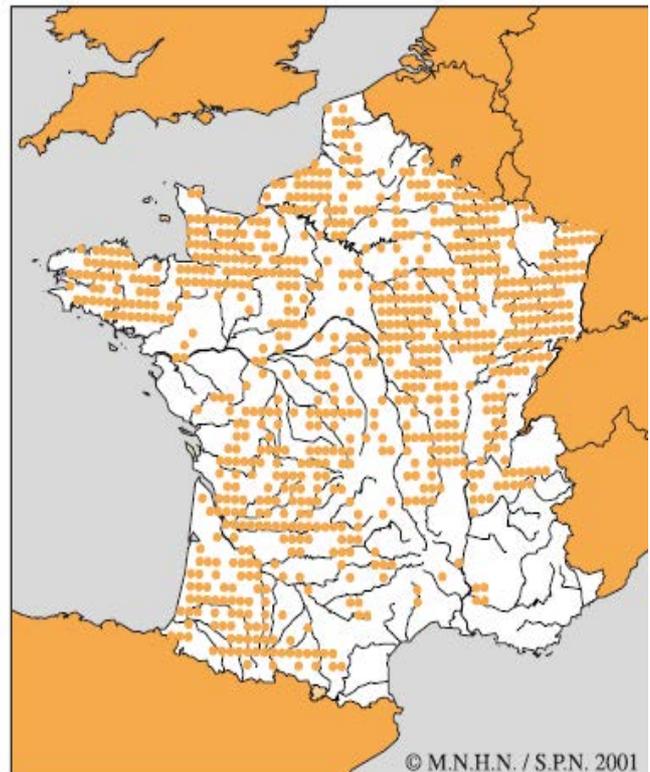
6. *Lampetra Planeri* (Lamproie de planer)

Répartition géographique



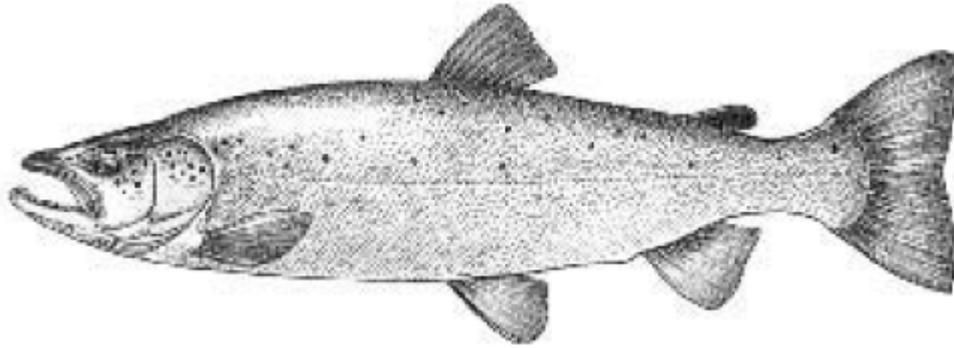
La Lamproie de Planer, contrairement à la Lamproie de rivière et à la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), est une espèce non parasite, vivant exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les larves « ammocètes », aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire.

Comme la Lamproie de rivière, sa distribution actuelle s'étend des rivières de l'Europe de l'Est et du Nord (Danube, golfe de Bosnie, côtes britanniques, irlandaises et du sud de la Norvège) jusqu'aux côtes portugaises et italiennes.



L'espèce est présente dans les rivières du nord et de l'est de la France, en Normandie, en Bretagne, en Loire, en Charente, en Dordogne, Garonne, dans l'Adour et certains affluents du Rhône.

7. *Salmo Salar* (saumon atlantique)



Il s'agit d'un animal fortement territorial passant une partie de son cycle de vie au niveau des fleuves côtiers ou dans les grands fleuves. Il existe un nombre maximal d'individus par habitat. Les frayères sont constituées par des plages de galets ou de graviers en eau habituellement peu profondes dans les zones d'alternance de pool et de radier. Les oeufs sont déposés dans les eaux vives. Après le frai certains saumons hivernent dans les profondeurs. La reproduction et la vie juvénile se déroulent en eau douce dans les rivières bien oxygénées sur fond de graviers. Le séjour en rivière est d'autant plus long que la rivière est plus élevée en latitude. En France cette durée de vie est courte, environ 1 à 2 ans, car la température moyenne annuelle est élevée. Dans certaines régions, il existe des populations de saumons qui se sont adaptées aux eaux douces et qui y accomplissent tout leur cycle vital : ce sont les « Landlocked salmon » des lacs d'Amérique du Nord, de Scandinavie et de Russie. Ce sont des populations de saumons sédentaires, souvent des formes naines, qui passent toute leur vie dans les lacs ou les cours d'eau. Ils sont liés aux eaux riches en oxygène, fraîches, et ils fraient pendant la saison hivernale. Il existe donc des possibilités de l'espèce à s'adapter définitivement à l'eau douce quand les circonstances s'y prêtent. Les mers à salure trop élevée ne conviennent pas au Saumon : on ne les trouve pas dans les tributaires de la Méditerranée.

Répartition géographique



Le Saumon atlantique fréquente la grande majorité des cours d'eau de la région tempérée de l'Atlantique Nord. Il est présent à la fois sur les façades océaniques Est et Ouest (Europe du Nord, Canada, États-Unis). Les aires d'engraissement se situent en mer : à l'ouest du Groënland, au nord des îles Féroé et dans la mer de Norvège. En France, l'espèce ne fréquente que les cours d'eau du littoral Atlantique et de la Manche (Bretagne et Normandie), l'axe Loire-Allier, le Gave de Pau, la Garonne et la Dordogne jusqu'à Beaulieu-sur-Dordogne.

Types d'habitats susceptibles d'être concernés

1130 - Estuaires (Cor. 13.2)

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (Cor. 24.4)

3.2.5 – Périmètre réglementaire et localisation des habitats natura 2000

Eléments du site d'intérêt communautaire sur la commune de Mazères-Lezons



Sur le territoire de Mazères Lezons sont concernés par le périmètre du SIC du Gave de Pau :

- **La Saligue du Gave de Pau**, milieu naturel le plus remarquable de la Communauté d'Agglomération et que l'on peut considérer comme d'intérêt national, traverse la commune de Mazères-Lezons.

Classée à la fois comme Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et en Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO), la Saligue du Gave de Pau accueille de très nombreuses espèces animales et végétales protégées, en particulier de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs et hivernants et une grande richesse odonotologique (Libellules...). Deux espèces d'Odonates sont entre autres protégées au niveau national et européen: l'Agrion de Mercure et la Cordulie à corps fin. Elle abrite également l'une des plus importantes populations de Cistudes d'Europe du béarn. Dans le cadre du SDAGE³ Adour-Garonne, le Gave de Pau, qui présente d'importantes richesses et ressources halieutiques, est un axe prioritaire⁴ pour les poissons migrateurs comme le Saumon atlantique et le Toxostone, et l'ensemble du corridor alluvial et le Gave sont aussi classés en « zone verte »

Les milieux naturels de la Saligue sont susceptibles d'accueillir des espèces emblématiques, rares et protégées voire menacées de disparition au plan national et européen comme la Loutre, le Vison d'Europe, le Gomphe de Graslin, le Balbuzard pêcheur... Parmi celles-ci, deux disposent de plans nationaux de restauration menés par le Ministère de l'Ecologie et du développement Durable: la Loutre et le Vison d'Europe. Ce milieu est également une importante zone récréative périurbaine. La saligue du Gave de Pau peut être considérée à juste titre comme l'un des principaux « poumons verts » du Pays du Grand Pau.

Un inventaire faune-flore réalisé en 2004-2005 entre le CREN et la CDAPP, puis actualisé en 2010, a permis d'identifier plus précisément les habitats d'intérêt communautaire.

Sur l'agglomération, la Saligue renferme :

- 11 habitats différents identifiés et nommés grâce à la nomenclature européenne «Corine biotopes».
- 10 mosaïques d'habitats (associant des habitats purs déjà identifiés comme tels, ne créant donc pas une diversité supplémentaire)
- 11 habitats perturbés et artificiels.

Sur la commune de Mazères Lezons la saligue renferme :

	Code Corine	Nom	Etat	Sup (ha)
Habitat	44.33	Galerie d'aulnes et de frênes des rivières lentes	dégradé	0,39
	44.33	Galerie d'aulnes et de frênes des rivières lentes	dégradé	0,24
	44.33	Galerie d'aulnes et de frênes des rivières lentes	dégradé	0,32
	37.71	Megaphorbiaie	en voie de fermeture	0,19
	44.13	Forêt galerie de saules blancs	bon	0,69
	44.31	Aulnaie frênaie des ruisselets et des sources	bon	3,52
Mosaïques d'habitat	44.33 x 37.71	Galerie d'aulnes et de frênes des rivières lentes + megaphorbiaie	dégradé	0,75
	44.13 x 37.71	Forêt galerie de saules blancs + megaphorbiaie	bon	1,9
	44.31 x 37.71	Aulnaie frênaie des ruisselets et des sources	bon	3,19
	44.33 x 22.1	Galerie d'aulnes et de frênes des rivières lentes	dégradé	2,04
	44.33 x 44.13	Galerie d'aulnes et de frênes des rivières lentes + galerie de saules blancs	dégradé	5,61



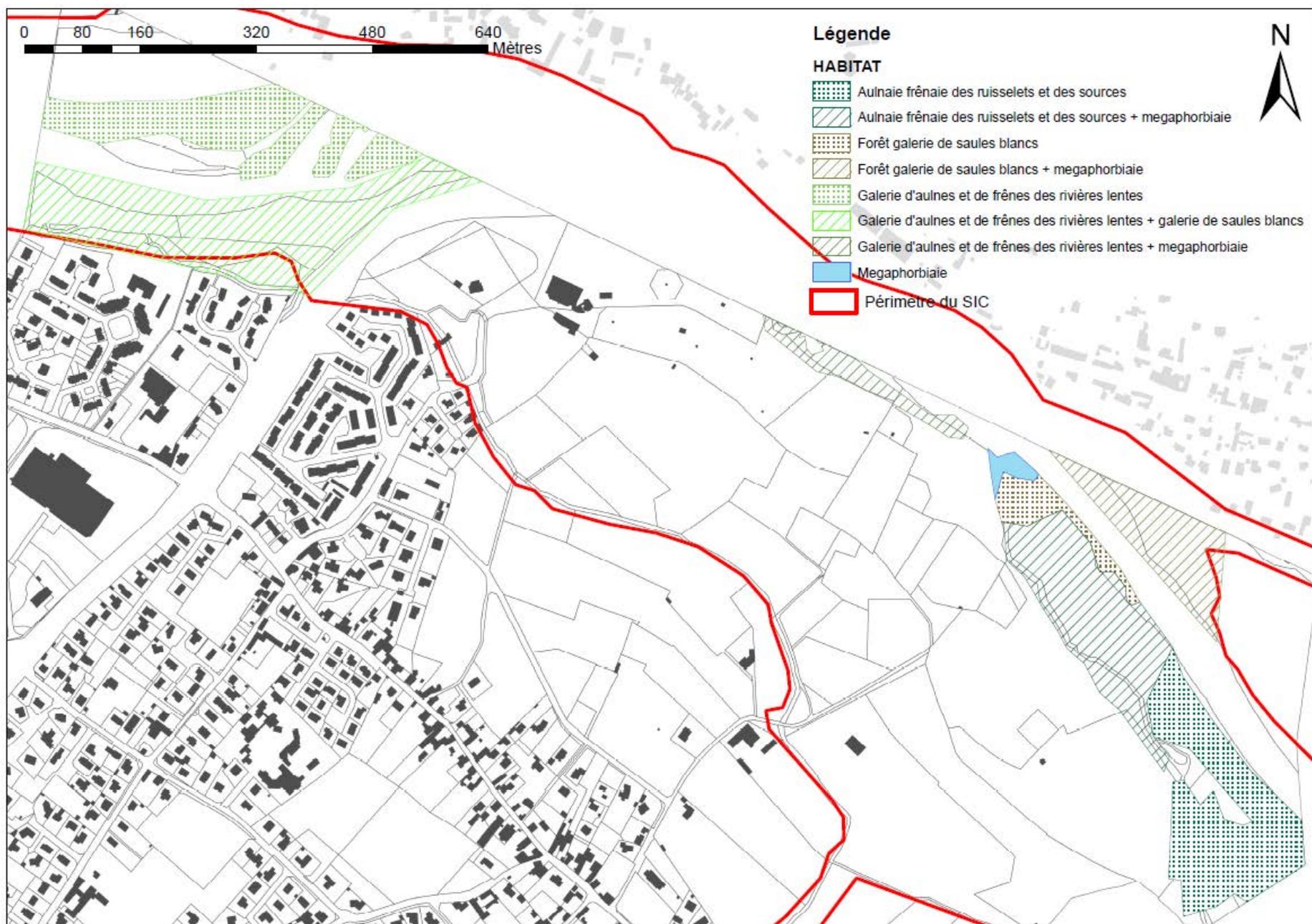
Le gave de Pau borde part et d'autre par la saligue

Source : Christophe Broichot

³ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

⁴ Axe prioritaire pour la mise en oeuvre de programmes de restauration des grands poissons migrateurs

Localisation des habitats d'intérêt communautaire



Le territoire de Mazères-Lezons est concerné par deux des métasites repérés dans l'étude :

- La saligue du Gave de Pau.
- Les coteaux de Mazères-Lezons qui, bien qu'ils ne soient rattachés à aucun site natura 2000, abritent plusieurs « prairies à faciès de Mésobromium aquitain » protégées par les directives.

3.3.1 – Présentation de l'ensemble du gave de Pau.



Métasite n° 1 : Saligue du Gave de Pau.

> LOCALISATION

- **Communes** : Mazères-Lezons, Bizanos, Gelos, Pau, Jurançon, Billère, Lons et Lescar ;
- **Altitude** : de 190 m (en amont) à 144 (en aval);
- **Surface**: 698 hectares environ

> PROTECTION REGLEMENTAIRE et/ou STATUTS ACTUELS

- propriétés privées et communales ;
- une Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) ;
- zone verte du SDAGE Adour-Garonne comme "Corridor alluvial remarquable" ;
- ZNIEFF* n°64940002 ;
- ZICO* n°00152 ;
- zone à aléa fort à moyen dans les PPRi ;
- cours d'eau domanial de 2^{ème} catégorie piscicole, rivière réservée, "Axe Bleu" du SDAGE Adour-Garonne : axe prioritaire pour la mise en œuvre de programmes de restauration des grands poissons migrateurs ;
- pré-inventaire Natura 2000 ;
- zones de protection de captage.

> TOPOGRAPHIE

Le Gave de Pau coule au sein d'une vallée constituée d'un emboîtement de terrasses alluvionnaires formées au cours des glaciations du Quaternaire.

> DESCRIPTION DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITE

- **Superficie du bassin versant** : 1909km² (en amont de la zone)
- **Description des types d'occupation du sol** :
 - urbanisation en bordure du lit mineur et dans le lit majeur,
 - zones boisées en amont et en aval de la zone urbanisée,
 - Sentiers et zones de loisir en limite du lit mineur,
 - 2 gravières en limite de Communauté d'Agglomération,

> FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE

- **Hydrosystème** :
 - **Hydrographie de surface** : Gave de Pau et ses affluents (l'Ousse et l'Ousse des Bois, en rive droite, le Soust, le Néez et Las Hies, en rive gauche),
 - **Physionomie du Gave de Pau** : cours d'eau présentant un léger méandrage et divagant entre des tronçons stables ; enfoncement du lit de 2 à 3m, dans certaines zones, du fait des extractions de granulats en lit mineur.
- **Régime hydrique** : Régime pluvio-nival à tendances torrentielles. Fortes crues en fin de printemps et automne, dues, respectivement, à la fonte des neiges et aux pluies d'automne.
- Beaucoup de zones déconnectées en raison des divers aménagements et constructions en lit mineur.

> INTERET PAYSAGER

La Saligue du Gave de Pau, bien que dégradée par endroit (parfois même détruite) présente un fort intérêt paysager car elle offre un corridor vert plus ou moins continu qui se détache fortement des zones densément urbanisées de l'agglomération.

> INTERET ECOLOGIQUE

- **Habitats inventoriés** :

- Habitats naturels d'intérêt communautaire :

Code Corine	Habitat	Surface (ha)
37.7	Mégaphorbiaie	ponctuel
44.13*	Forêt galerie de Saules blancs	7,2
44.33*	Galerie d'Aulnes et de Frênes des rivières lentes	65,7

(*) Habitats prioritaires au titre de la directive Habitat* (92/43/CEE)

- Autres habitats naturels présents :

Code Corine	Habitat	Surface (ha)
22.1	Lac	10
24.1	Lit du fleuve	90
24.21 ou 24.22	Banc de galets exondé avec ou sans végétation	3
24.3	Banc de sable	5,7
31.831	Roncier	1,3
37.71	Voile des cours d'eau	9
38	Prairie mésophile	3,3
44.91	Bois marécageux d'Aulnes	
45.1	Chênaie acidiphile	10
53.16	Roselière : végétation à <i>Phalaris arundinacea</i>	4

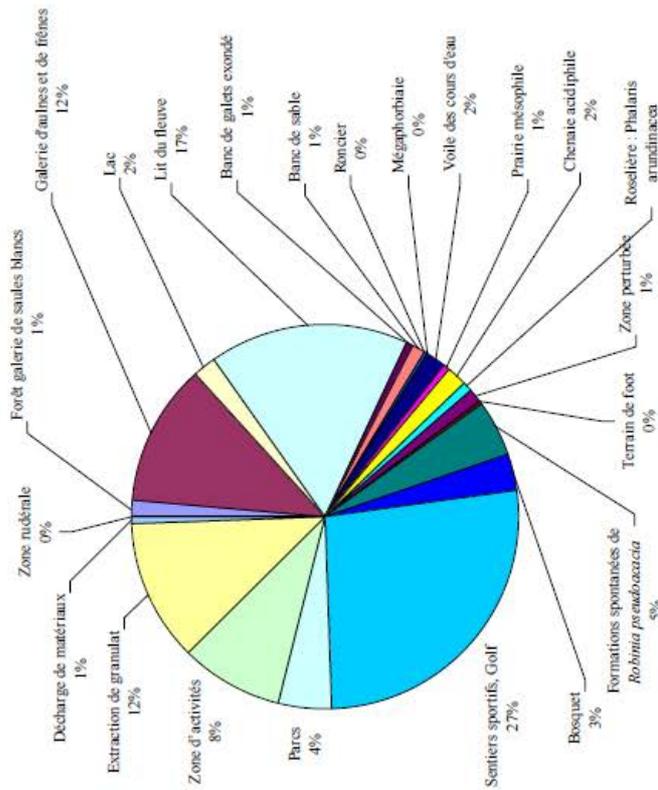
- Habitats artificiels :

Code Corine	Habitat	Surface (ha)
8	Zone perturbée	6,3
81	Terrain de foot	1
83.324	Formations spontanées de <i>Robinia pseudoacacia</i>	26

84.3	Bosquet	15,8
85	Sentiers sportifs, Golf	145
85.1	Parcs	24
86.3	Zones d'activités	46
86.41	Extraction de granulat	65
87	Décharge de matériaux	3,3
87.2	Zone rudérale	ponctuel

- Habitats voisins du site : villes (86.2) et habitations, Zones d'activités (86.3), prise de Gaz, cultures et prairies (82 et 38)

Recouvrement des principaux habitats



BILAN :

- * Corridor du Gave de Pau : largement dominé par la présence d'*habitats artificiels* (61% de recouvrement),
- * Recouvrement important (12%) de l'habitat « *Galerie d'Aulnes et de Frênes* (44.33) », habitat d'intérêt prioritaire alors que les autres habitats sont plutôt ponctuels,
- * Les zones les moins dégradées se situent à l'amont et l'aval de la zone urbanisée, sur les communes de Mazères-Lezons, Bizanos et Lescar.

• Inventaires botaniques

Famille	Nom scientifique	Nom commun
Pteridophytes		
Dryopteridacées	<i>Polystichum setiferum</i>	
Osmondacées	<i>Osmunda regalis</i>	
Monocotylédones		
Poacées	<i>Calamagrostis arundinacea</i>	Calamagrostis faux-Roseau
Plantes à fleurs :		
Acéroracées	<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre
	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore
Apiacées	<i>Angelica sylvestris</i>	Angelique des bois
Aracées	<i>Arunum italicum</i>	Goutet d'Italie
	<i>Arunum maculatum</i>	Goutet tacheté
Astéracées	<i>Arcium minus</i>	Bardane à petites têtes
	<i>Arcium tomentosum</i>	Bardane tomenteuse
	<i>Lapsana communis</i>	Lapsane commune
	<i>Sonchus aquatica</i>	Laiteron aquatique
Aspléniacées	<i>Pipyllitis scolopendrium</i>	Scolopendre officinale
Balsaminacées	<i>Impatiens glandulifera</i>	Balsamine de l'Himalaya
Bétilacées	<i>Abies glutinosa</i>	Aulne glutineux
Borraginacées	<i>Symplocium tuberosum</i>	Consoude tubéreuse
Brassicacées	<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale
	<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée vulgaire
	<i>Cardamina flexuosa</i>	Cardamine flexueuse
	<i>Cardamina latifolia</i>	Cardamine à larges feuilles
	<i>Hesperis matronalis</i>	Julienne des dames
Budliénacées	<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson de fontaine
Callitricacées	<i>Buddleia davidii</i>	Buddleia – Arbre à papillons
Cannabacées		
Caprifoliacées	<i>Humulus lupulus</i>	Houblon
	<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvre feuille des bois
	<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir
	<i>Viburnum opulus</i>	Viole obier
Caryophyllacées	<i>Silene dioica</i>	Compagnon rouge
Cistacées	<i>Helianthemum nummularium</i>	Mouron des oiseaux
Cornacées	<i>Cornus sanguinea</i>	Hélianthème commun
	<i>Hedera helix</i>	Cornouiller sanguin
Corylacées	<i>Corylus avellana</i>	Lierre grimpant
Cypéracées	<i>Carex pendula</i>	Noisetier
	<i>Carex sylvatica</i>	Carex à épis pendant
Dioscoracées	<i>Tamus communis</i>	Carex des forêts
Euphorbiacées	<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Tamier commun
	<i>Euphorbia flavicoma</i>	Euphorbe des bois
Fabacées	<i>Fumaria caprolata</i>	Euphorbe pauvre
	<i>Galega officinalis</i>	Fumetere grimpante
	<i>Lotus corniculatus</i>	Galega officinale
	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Lotier corniculé
Fagacées	<i>Quercus robur</i>	Robinier faux acacia
Géraniacées	<i>Geranium phacium</i>	Chêne mouve
	<i>Geranium dissectum</i>	Géranium livide
Hypericacées	<i>Geranium robertianum</i>	Géranium découpé
Iridacées	<i>Hypericum perforatum</i>	Géranium Herbe à Robert
	<i>Iris foetidissima</i>	Millepertuis perforé
	<i>Iris pseudacorus</i>	Iris foetid
Lamiacées	<i>Glechoma hederacea</i>	Iris faux acor
	<i>Lamium purpureum</i>	Lierre terrestre
	<i>Origanum vulgare</i>	Lamier pourpre
	<i>Stachys officinalis</i>	Maiglane sauvage
	<i>Stachys sylvatica</i>	Epiaire officinale
Ményanthacées	<i>Vincia minor</i>	Epiaire des bois
Oléacées	<i>Fraxinus excelsior</i>	Petite pervenche
	<i>Ligustrum vulgare</i>	Frêne élevé
		Troène

Onagracées	<i>Oenothera</i> sp.	Onagre sp.	Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i>	Crapaud accoucheur
Papavéracées	<i>Chelidonium majus</i>	Chelidoine			
Plantaginacées	<i>Plantago lanceolata</i> <i>Plantago media</i>	Plantain lancéolé Plantain moyen			
Plantaginacées	<i>Plantago lanceolata</i> <i>Plantago media</i>	Plantain lancéolé Plantain moyen			
Poacées	<i>Platanus x hybrida</i> <i>Avena pubescens</i> <i>Bromus tectorum</i> <i>Dactylis glomerata</i> <i>Festuca arundinacea</i> <i>Holcus lanatus</i> <i>Phalaris arundinacea</i> <i>Fallopia japonica</i> <i>Fallopia sachalinensis</i> <i>Fallopia sachalinensis x Fallopia sachalinensis</i> <i>Groenlandia densa</i> <i>Arenome ramiunculoides</i> <i>Clematis vitalba</i> <i>Ranunculus ficaria</i> <i>Ranunculus repens</i> <i>Nigella damascena</i> <i>Crataegus monogyna</i> <i>Pirus communis</i> <i>Rosa canina</i> <i>Rosa</i> sp. <i>Rubus</i> sp. <i>Sanguisorba minor</i> <i>Gallium aparine</i> <i>Gallium</i> sp. <i>Populus nigra</i> <i>Salix alba</i> <i>Salix caprea</i> <i>Salix fragilis</i> <i>Salix pentandra</i> <i>Salix acuminata</i> <i>Tilia platyphyllos</i> <i>Ulmus glabra</i> <i>Ulmus minor</i> <i>Urtica dioica</i> <i>Valerianaella locusta</i> <i>Scilla lituoyacanthus</i>	Platanus à feuilles d'érable Avoine pubescente Brome des toits Dactyle aggloméré Fétuque faux roseau Foulque lamineuse Baldingère, faux roseau Renouée du Japon Renouée du Japon Hybride des deux Renouées Anémone fausse renoncule Clematis des haies Renoncule ficaria Renoncule rampant Nigelle de Damas Aubépine monogyne Poirier commun Eglantier Ronces Pimpinelle Gailllet gratteron Gailllet sp. Peuplier noir Saulé blanc Saulé marsault Saulé cassant Saulé à 5 étamines Saulé noir cendré Tilleul à grandes feuilles Orme de montagne Orme champêtre Ortie dioïque Mâche Scille lis-jacinte	Nom scientifique <i>Scarus viduus</i> <i>Geneta geneta</i> <i>Mustela putorius</i> <i>Rattus norvegicus</i>	Nom commun Ecaureul roux Genette Putois Surmulot	Type d'observation Capture (2004) Capture (2004) Capture (2004) Capture (2004)
Polygonacées					
Potamogetonacées					
Renonculacées					
Rosacées					
Rubiacées					
Salicacées					
Tiliacées					
Ulmacées					
Urticacées					
Valérianiacées					

OISEAUX	
Nom scientifique	Nom commun
<i>Circus cinclus</i>	Cincle plongeur
<i>Egretta garzetta</i>	Alerette garzette
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe
<i>Acrida hypoleucos</i>	Chevalier guignette
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
	Hivernant
	Erratique (an.1)
	Nicheur possible (an.1)
	Nicheur (an.1)
	Nicheur
	Nicheur (an.1)

OISEAUX	
Nom scientifique	Nom commun
<i>Circus cinclus</i>	Cincle plongeur
<i>Egretta garzetta</i>	Alerette garzette
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe
<i>Acrida hypoleucos</i>	Chevalier guignette
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir

• Espèces patrimoniales potentiellement présentes

Groupe	Espèces patrimoniales probables	Espèces patrimoniales possibles
Insectes	Gomphes de Grasin (<i>Gomphus grasilini</i>)	Pique-prune* (<i>Osmoderma eremita</i>) Rosalie des Alpes* (<i>Rosalia alpina</i>) Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)
Reptiles	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>) Triton palmé (<i>Triturus helveticus</i>) Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>) Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>) Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>) Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>)	Pélobyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>)
Amphibiens		
Mammifères		Loutre (<i>Lutra lutra</i>)

INSECTES	
Nom scientifique	Nom commun
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur
<i>Calopteryx virgo</i> ssp. <i>meridionalis</i>	Caloptéryx vierge ssp. méridionale
<i>Calopteryx xanthostoma</i>	Caloptéryx ouest méditerranéen
<i>Cercion lindenii</i>	Agrion de V. and. Linden
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure (An.2)
<i>Coenagrion pieila</i>	Agrion jouvencelle
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée
<i>Oxygaster curtisii</i>	Cordalie à corps fin (An.2 et 4)
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympétrum à nervures rouges
<i>Inachis io</i>	Panon de jour
<i>Lucanus cervus</i>	Grande tortue
	Lucane cerf-volant (An. 2)

REPTILES ET AMPHIBIENS

Nom scientifique	Nom commun
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare

A2	Poissons	Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>)
		Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)
		Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)
		Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)
		Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>)
Lamproie planier		
		Loche épineuse (<i>Cobitis taenia</i>)
		Grande Alose (<i>Alosa alosa</i>)
		Alose fême (<i>Alosa fallax</i>)

A2 : Annexe 2 de la Directive Habitat* – CEE/43/92 (espèces devant faire l'objet de mesures spéciales de conservation).

(*) Espèce prioritaire ; A4 : Annexe 4 de la directive habitat

> TENDANCES NATURELLES ET IMPACTS

Dynamique de la végétation :

Fermeture progressive du milieu (lorsqu'elle n'est pas perturbée) : grèves d'abord nues puis colonisées par des herbacées vivaces (*Phalaris arundinacea*) puis par des ligneux (*Salix sp.* et *Populus nigra*).

Dynamique hydrologique : dynamique d'érosion-sédimentation

Evolution naturelle vers le boisement peut être, à tout moment, interrompue par une crue ramenant le milieu à un stade antérieur ou le faisant disparaître : rajeunissement des milieux et de leur végétation.

Autres processus d'évolution :

- Atterrissement : comblement ou l'assèchement des milieux (des bras morts) du fait de la dynamique du Gave (apport de sédiments) et de la végétation (apport de déchets organiques).
- Eutrophisation : phénomène naturel dû à l'enrichissement du milieu en éléments nutritifs dans les milieux isolés (bras morts déconnectés). Il conduit à un important développement de l'activité des micro-organismes : augmentation de la turbidité du milieu et diminution de la concentration en oxygène. Ceci aboutit à des conditions défavorables pour la faune piscicole.
- Oligotrophisation : retour en arrière dans l'évolution. Les crues qui affectent certains bras morts contribuent à évacuer la matière organique accumulée et permettent ainsi au milieu de s'appauvrir en éléments nutritifs. Le milieu redevient favorable à la faune piscicole.

> TENDANCES INDUITES PAR LES ACTIVITES HUMAINES

Altérations liées à l'urbanisation et aux activités économiques

Facteur ou Activité	Degré	Tendance	Conséquences
Urbanisation non maîtrisée	Ensemble du corridor	↗	-pressions foncières ; -aménagements en lit mineur (protection) ; Mauvais fonctionnement du Gave ; -installation d'espèces allochtones : banalisation du milieu ; -destruction du milieu naturel
Pollutions domestiques, industrielles ou agricoles	Important à l'aval de l'agglomération	-	-dégradation de la qualité chimique de l'eau ; -apports de particules (augmentation de la turbidité) ; Ceci peut conduire à l'eutrophisation des milieux alluviaux.
Apport de déchets flottants lors des crues	ensemble du site, surtout les bras morts	-	- dégradation de la qualité chimique de l'eau ; - pollution esthétique ; - apports de déchets toxiques ;

Extractions de granulats en lit majeur	L'escart Mazères	-	-destruction de milieux naturels et altérations durables ; -participe à l'enfoncement de la nappe alluviale et du lit mineur
Maisiculture	périphérie de la Saligue	-	-pollution de la nappe par apport d'engrais azotés ; -banalisation du paysage ; -régression de la Saligue par défrichement ; -disparition des prairies humides.
Captage d'eau potable	1 captage	-	-rudéralisation favorable aux espèces allochtones dans les zones aménagées pour le captage.

- Altérations liées aux aménagements en lit mineur

Facteur ou Activité	Degré	Tendance	Conséquences
Aménagements des berges par des techniques lourdes (épaves en enrochements)	Ensemble du linéaire	Pas de nouveaux prévus	-stabilisation du lit : chenalisation, mauvais fonctionnement du Gave, crues plus destructrices en aval ou amont.
Seuils de stabilisation	Quelques-uns sur le linéaire	Pas de nouveaux prévus	-remontent la ligne d'eau à l'amont ; -abaissent le niveau d'eau à leur aval immédiat : installation de "saulaies perchées" → surcreusement au pied du seuil ; -gènent la circulation des poissons (malgré l'installation d'échelles à poissons).

- Altérations liées à la fréquentation du site

Facteur ou Activité	Degré	Tendance	Conséquences
Accès facile aux véhicules à moteurs et incivisme des usagers	Surtout sur l'agglomération	Se poursuit	pollution visuelle - dépôts sauvages de tous types ; - dépôts ponctuels par les usagers ; nappe de pollution de la nappe
Promenade, randonnée	Site totalement accessible à pied et VTT	Se poursuit	- risques de dérangement de la faune, notamment celle des grèves ; - nécessité des chemins en bord de berges, ce qui accentue les risques d'érosion ;
Sablère	Zone derrière la gare	Se poursuit	- dépôts de gravats - destruction d'habitats naturels - dérangement de la faune

Espèces introduites

- 5 espèces végétales présentent une dynamique d'extension importante et sont susceptibles de constituer une gêne pour les usagers et de générer localement une baisse de diversité

- > la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*),
- > l'Arbre à papillons (*Buddleia davidii*),
- > le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudacacia*),
- > le Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*),
- > le Bambou (du groupe *Bambusoideae*).

L'extension de ces espèces dans la Saligue est particulièrement préoccupante, en particulier pour la renouée du Japon et l'arbre à papillons qui colonisent les zones mises à nue par les aménagements.

Il faut noter qu'ici, l'invasion du milieu par des espèces allochtones peut être considérée comme **un signal d'alarme, témoignant d'un degré d'altération du fonctionnement naturel** de la Saligue du fait des aménagements du Gave et des rives.

➤ **FONCTIONS**

- Fonctions hydrologiques
Expansion des crues : permet de réduire l'impact des inondations à l'aval, les crues sont plus logues mais moins dévastatrices.
La Ripisylve : Restauration ou maintien de la *qualité de l'eau, limitation de l'érosion des berges.*
- Fonctions biologiques
Complexes écologiques (ou éco-complexe) dont la faune et la flore sont très diversifiées,
Zone refuge pour de nombreuses espèces.
- Valeurs socio-économiques
Siège de nombreuses activités, notamment des activités de loisirs (sentiers sportifs, Golf, VTT ...).
Il s'agit de plus d'une zone de captage d'eau servant à alimenter les foyers de la zone en eau potable.

➤ **GESTION ET VALORISATION ENVISAGEES**

- Facteurs pouvant influencer la gestion

Relief	Fond de vallée plat, sans contraintes topographiques
Condition d'humidité du sol	Portance autorisant l'emploi d'engins motorisés, sauf dans les zones de bras morts et sur les grèves non stabilisées
Condition d'accès au site	Nombreux chemins d'accès dont la plupart sont carrossables
Foncier	Une grande majorité des terrains appartient aux communes riveraines

- Préconisations de gestion :

Les actions de gestion envisageables sur la Saligue du Gave de Pau doivent remplir les cinq objectifs suivants :

- la conservation du patrimoine du site ;
- la limitation des dégradations ;
- la restauration des zones dégradées ;
- la gestion des plantes introduites envahissantes ;
- l'amélioration des connaissances ;

I. Conservation du patrimoine de la Saligue

3 sites prioritaires offrent des conditions favorables au maintien d'un corridor de forêt alluviale et d'un espace de divagation au Gave :

- Site de Lescar :
*conserver un *espace de divagation* : zone d'expansion des crues, *ré-inondations* périodiques de certains milieux, notamment de la décharge de matériaux grâce à la *mise en place d'une digue en lit majeur*.
*proscrire les *aménagement en lit mineur* (dans la mesure du possible) sans remettre en question ceux qui existent déjà.

- Site de la gare de Pau (en cas d'abandon du projet de Stade d'eaux-vives)
*conserver un *espace de divagation* : zone d'expansion des crues, *ré-inondations* périodiques de certains milieux.

*restaurer les bras morts en les ré-inondant

- Site de Mazères-Lezons

*conserver un *espace de divagation*

*conserver des sites favorables à l'installation d'espèces patrimoniales

*restaurer les bras morts en les ré-inondant

*curage, débroussaillage et fauchage de la dépression humide et ré-inondation périodique

2. Limiter les dégradations du site

- éviter toute intervention sur les habitats d'intérêt communautaire (Saulaias blanches et chênate-frénaies), c'est à dire, éviter :
 - les coupes rases de la végétation de berges ;
 - les interventions dans le lit mineur car les milieux sont naturellement entretenus par la dynamique du Gave ;
- éviter l'exploitation des formations de bois dur, et en particulier les vieux arbres ;
- limiter les interventions lourdes sur les berges et le lit mineur et privilégier l'emploi de techniques de génie végétal plus intéressantes d'un point de vue paysager ;
- éviter l'installation de chemins en bordure même du Gave là où c'est encore possible car ils favorisent l'érosion des berges ;
- prévoir des « zones tampon » entre les zones urbanisées et le Gave
- mettre en place un système de récupération des déchets flottants ;
- limiter les dégradations liées à la fréquentation :
 - gérer le problème des dépôts sauvages par sensibilisation des usagers et la mise en place d'une police de l'environnement apte à verbaliser ;
 - limiter l'accès aux grèves et à certains sites de nidification ;

3. Restaurer les milieux dégradés

- enlèvement des dépôts sauvages par une entreprise spécialisée ;
- nettoyage des déchets déposés par les crues par des actions bénévoles (chantiers par exemple) ;
- renaturation de zones dégradées : ré-inondation de certaines zones lors des crues (2 sites prioritaires).

Ceci passe par :

- l'élimination ou le contournement d'obstacles (portions de chemins, remblais) empêchant la remontée des eaux dans les anciens bras ;
- la mise en place d'un système permettant de conserver cette eau un certains temps (pose de barrage seuil) ;
- le débroussaillage de la zone afin d'éliminer les ronces ;

4. Gérer les espèces végétales envahissantes

Avant d'engager toute gestion de ces espèces, il faut chercher à savoir si l'espèce représente réellement un danger pour l'écosystème, s'il existe vraiment un moyen de lutte efficace et respectueux du milieu, et enfin, si la prolifération de cette espèce ne masque pas un dysfonctionnement du milieu (ce qui est souvent le cas).

- le fauchage et le pâturage sont efficaces pour lutter contre la Renouée du Japon ;
- l'arrachage est essentiellement utilisable pour la Balsamine de l'Himalaya ;
- le débroussaillage et la coupe peuvent s'appliquer au Buddleia et au Robinier, avec certaines précautions pour le robinier car cette espèce rejette vigoureusement. Il faut donc, dans ce cas, éviter les coupes rases ;
- restauration de milieux : étant donné que la prolifération d'espèces végétales allochtones semble être favorisée par la modification du couvert végétal et des conditions hygrométriques du sol, une renaturation

du milieu par réinondation et replantation d'espèces arbustives et arborescentes autochtones peuvent être des solutions pour rétablir des conditions défavorables et une concurrence entre espèces végétales, en faveur de la flore de la Saligue. Ce type de restauration pourrait en particulier permettre de lutter contre la Renouée du Japon, le Buddleia et le Robinier.

- dans tous les cas, étant donné la proximité de la nappe alluviale, la lutte chimique n'apparaît pas être une méthode adaptée pour lutter contre les espèces végétales envahissantes dans le contexte de milieu alluvial.

5. Amélioration des connaissances

- inventaires complémentaires, notamment sur les odonates, les lépidoptères et les mammifères ;
- établissement d'un protocole pour tester les moyens de gestion des espèces végétales envahissantes sur des placettes expérimentales.
- phase diagnostic du plan de gestion

• Outils de gestion envisagés

Plan de gestion : 30 000 à 45 000 €

A l'échelle du bassin versant : SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ou Contrat de rivière

• Valorisation envisagés

-Pour le site prioritaire de Mazères-Lezons, un petit sentier pédagogique sur la végétation caractéristique des saligues (botanique) équipé de bornes ou de petits panneaux (veiller à la très bonne intégration des supports dans le paysage). Thématiques : espèces végétales.

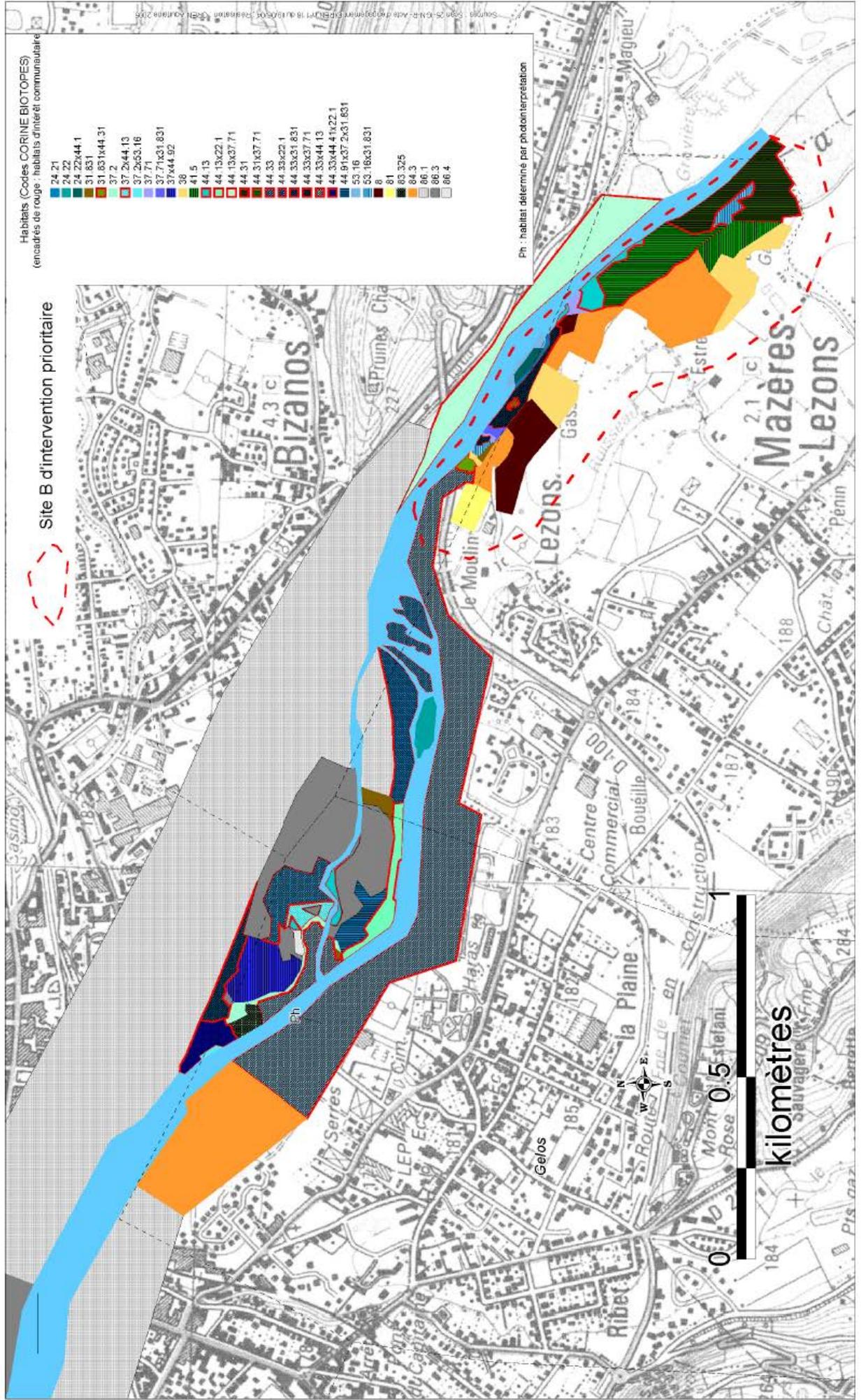
-Pour le site de la Gare, 2 à 3 panneaux d'interprétation du paysage pourraient être installés et un petit sentier d'accès aux zones humides restaurées pourrait également être conçu. Thématiques locales pouvant se reporter à l'histoire du site : extraction de granulats, restauration et évolution du paysage et des milieux naturels etc.

-Le site de Lescar pourrait être uniquement destiné à une problématique écologique (pas de valorisation touristique).

> **CONCLUSION**

Valeur paysagère	Valeur écologique	Faisabilité de gestion	Faisabilité valorisation	Priorité d'intervention
④④④④	⊗⊗⊗⊗⊗⊗	✘✘✘	①①①	1

Métasite de priorité 1 : Saligue du gave de Pau Est de la CDA



3.3.2 – Localisation des habitats liés à l'ensemble du Gave de Pau.

L'état de conservation des milieux naturels et habitats d'intérêt communautaire présents sur le périmètre du SIC du Gave de Pau est très variable selon les communes traversées, mais ils ont dans la plupart des cas été dégradés et morcelés. Les atteintes peuvent être dues à l'urbanisation pavillonnaire, l'extraction de granulats à Lescar ou l'activité industrielle à Pau et Bizanos.

Le milieu de saligue s'avère sur la commune très relictuel. Les seuls habitats qui n'ont pas été défrichés pour exploiter les terrains de la plaine – agriculture, ressources du sous sol – sont massés contre le cour d'eau. En outre, une majorité d'entre eux ne présente plus aujourd'hui un niveau de conservation suffisant pour leur permettre d'assurer leurs fonctions écologiques. La proximité de l'urbanisation – les boisements Nord-Ouest sont coincés entre le stade d'eau vive et les collectifs – et des équipements – plaine des sports, champs de captage d'eau potable – a fortement remis en cause leurs capacités.

Les aulnaies-frênaies des ruisselets et des sources et forêts galeries de saules blancs en bon état, situés au Nord Est du territoire à proximité du bras mort du gave, font figure d'exception. Elles sont valorisées par la présence d'un sentier de promenade. En outre, il a été repéré à proximité une megaphorbiaie en voie de fermeture

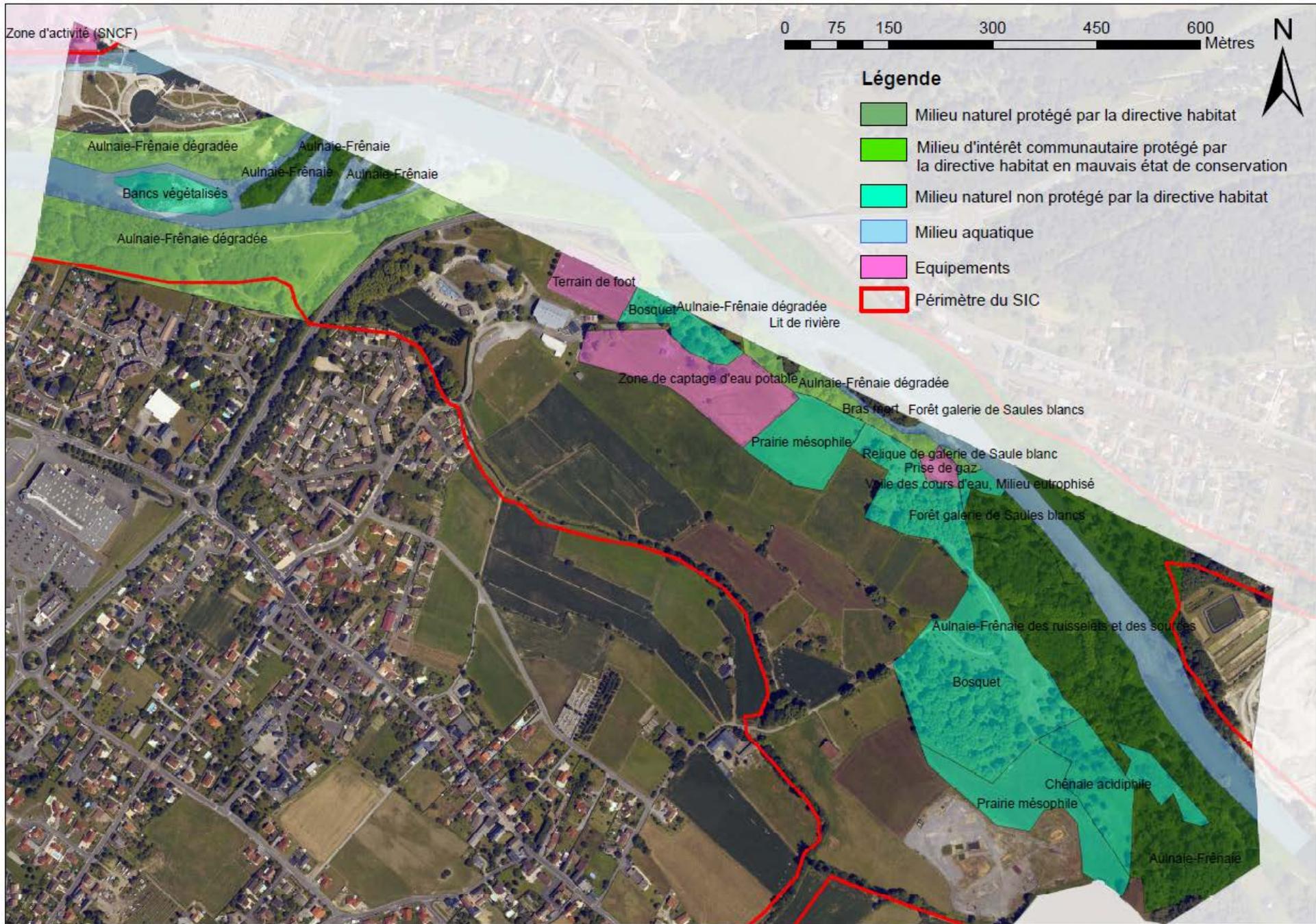
Le périmètre réglementaire du SIC apparaît ainsi démesuré en regard de la présence effective des milieux qu'il est censé préserver.

Vue de la saligue à Mazères



Canal des 3 moulins marquant la limite entre l'espace de la saligue comprenant des parcelles agricoles et la zone urbanisée

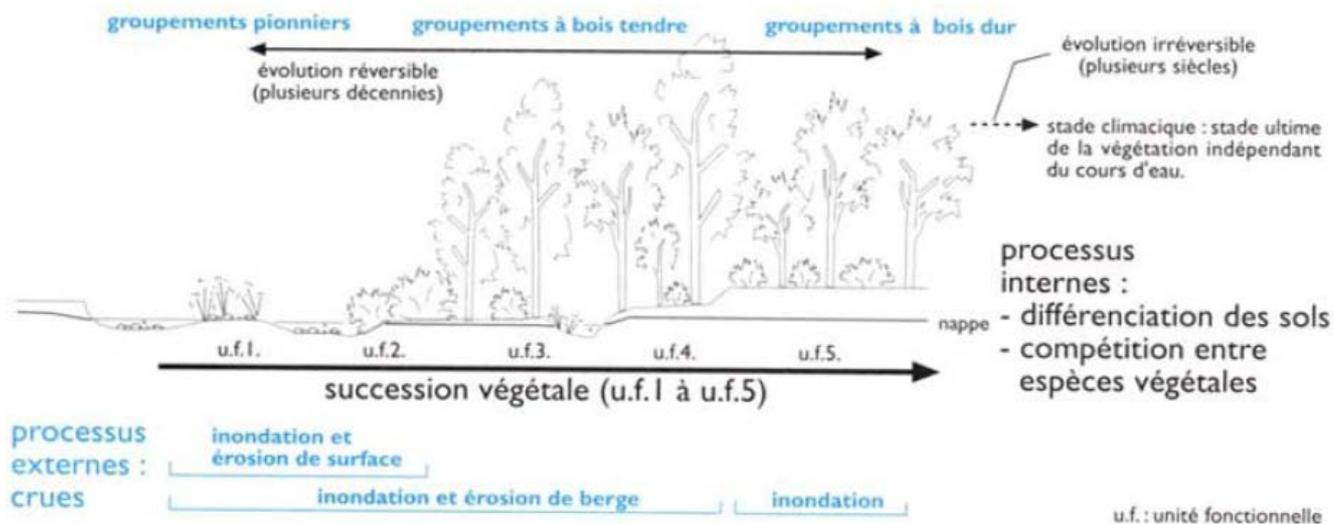
Source : Christophe Broichot



3.3.3 – Un milieu en perpétuelle évolution

Même si les inventaires réalisés par le CREN nous fournissent une « photographie » à un instant T de l'état des milieux de saligue, il convient de rappeler qu'ils sont par nature éphémères et transitoires. Cette évolution constante est causée par :

- Une dynamique de végétation fortement dépendante des aléas hydrologiques.

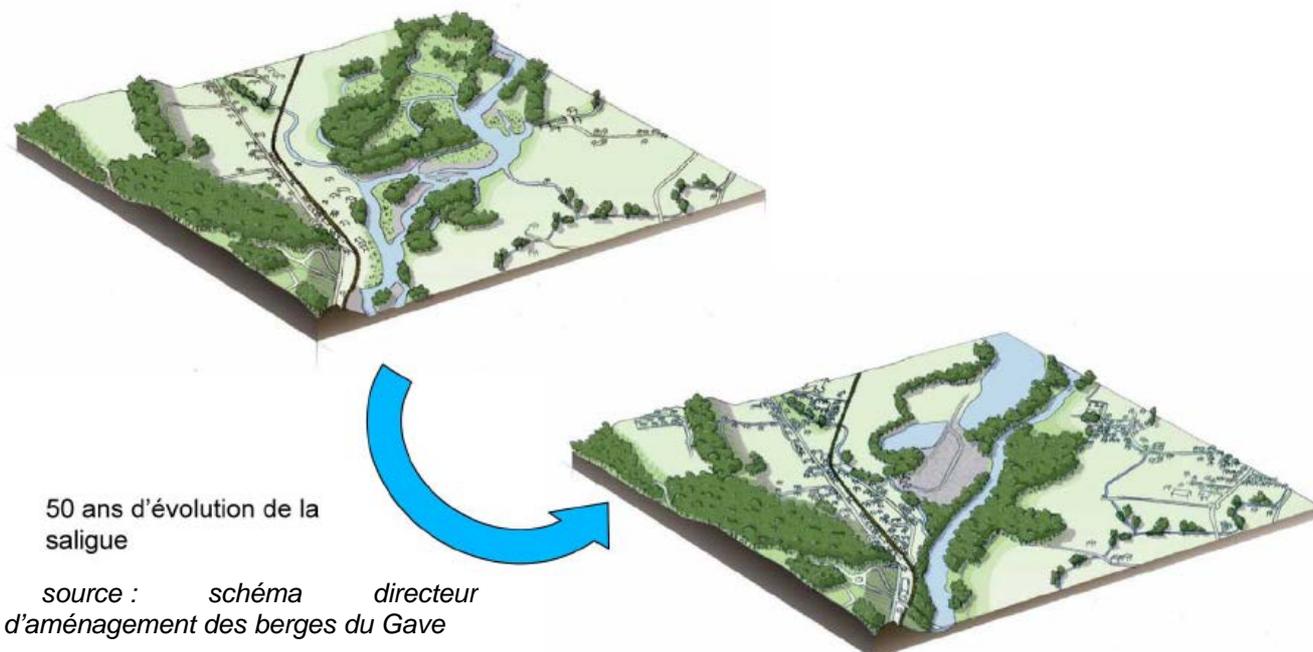


Extrait du rapport « inventaire des milieux naturel remarquables de la CAPP » : Auteur : SDAGE RMC 1998

Lors des crues, le fort charriage de matériaux participe à la formation d'atterrissements pouvant être rapidement colonisés, par une végétation pionnière si ceux-ci ne sont pas balayés par une nouvelle crue. Cette végétation est progressivement remplacée par une végétation plus haute de type mégaphorbaie (végétation herbacée dense et diversifiée). Progressivement la mégaphorbaie est colonisée par des ligneux, principalement des saules. La composition floristique de cette formation arbustive évolue vers une forêt alluviale de bois tendre, dénommé ici Saligue. Si le régime des crues en laisse la possibilité, la dernière étape de cette succession végétale aboutit à une forêt de bois dur dont l'évolution régressive n'est plus possible.

Ainsi, les processus d'érosion, les transports et dépôts de sédiments et de recouplement de méandres créent, détruisent et recréent, à une échelle de 10 à 100 ans, une mosaïque d'habitats dont la grande richesse écologique tient dans leur fréquence de régénération et leur imbrication complexe.

- Les activités humaines qui modifient le profil du cour d'eau, notamment l'exploitation de granulats et les infrastructures de loisir.



3.3.4 – Enjeux pour la protection de l'ensemble du Gave de Pau

LES MENACES AU MAINTIEN DU RESEAU ECOLOGIQUE

La disparition et la dégradation des réservoirs biologique	Urbanisation non maîtrisée (pressions foncières, aménagements en lit mineur, installation d'espèces invasives, pollutions domestiques, industrielles et agricoles, apport de déchets, extractions de granulats en lit majeur (ces extractions ont pour principale conséquence un abaissement de la nappe alluviale à l'origine de la déconnexion entre la Saligue et le Gave), captage d'eau potable, aménagement des berges par des techniques lourdes (enrochements...), surfréquentation du site, construction de seuils de stabilisation dans le but de remonter la ligne d'eau en amont (à l'origine d'installation de boisements de Saulaies et constituent une gêne pour la circulation des poissons et notamment des grands migrateurs bien que des échelles à poissons aient été installées), maïsiculture (destruction des milieux, drainage des zones humides, pollution de l'eau). Les landes humides sont spécifiquement menacées par le drainage de la nappe (assèchement du milieu et fermeture progressive).
La fragmentation des milieux et la disparition des corridors	La continuité entre les habitats naturels est limitée par la présence de deux zones imperméables aux échanges biologiques : une zone de forte urbanisation où l'ensemble du corridor alluvial a été détruit (zone de rupture de liaison n°1) ainsi qu'une zone d'infrastructures routières importantes (zone de rupture de liaison n°2) qui sépare les deux milieux associés au Gave de ceux associés à l'Ousse. Concernant ce dernier, trois zones semi-perméables de culture sans présence de haies limitent les échanges biologiques entre les habitats sans les interdire (zones de limitation de liaison 3, 4 et 5).

ENJEUX ET PRECONISATIONS

Gestion écologique de la Saligue	Restauration des milieux dans un plan de gestion global sur l'ensemble de la longueur du cours d'eau dans le cadre de la politique départemental des Espaces Naturels Sensibles.
Maîtrise de l'urbanisation	<ul style="list-style-type: none">- Prise en compte des caractéristiques écologiques du site dans le projet de Base d'eaux vives- Protection réglementaire dans les PLU

3.3.5 – Présentation de l'ensemble des coteaux de Mazères

Inventaire des milieux naturels remarquables de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées



Métasite n° 6 : Coteau de Mazères-lezons

> LOCALISATION

- **Communes** : Gan
- **Surface**: 26.3 ha

> PROTECTION REGLEMENTAIRE et/ou STATUTS ACTUELS

Propriétés privées

> CARACTERISTIQUES

- Coteaux secs d'exposition Sud et Sud-Ouest
- Prairies mésophiles à faciès de Mésobromion aquitain

> INTERET PAYSAGER

- Pelouses peu visibles

> INTERET ECOLOGIQUE

- Habitats inventoriés :

- Habitats naturels d'intérêt communautaire (*habitats prioritaires) :

Code Corine	Habitats	Surface (ha)
34.322H*	Mésobromion aquitain	0.5

- Autres habitats naturels présents

Code Corine	Habitats	Surfaces (ha)
41.55	Chênaie acidiphile	20
41.22	Frênaie-chênaie aquitanienne	
41.13	Hêtraies neutrophiles	

- Habitats artificiels :

Code Corine	Habitats	Surface (ha)
38	Prairie mésophile	0.5
86	Habitations	2.1

BILAN :

* Habitats naturels les plus représentés : les milieux boisés entourant la prairie.

- Inventaires naturalistes

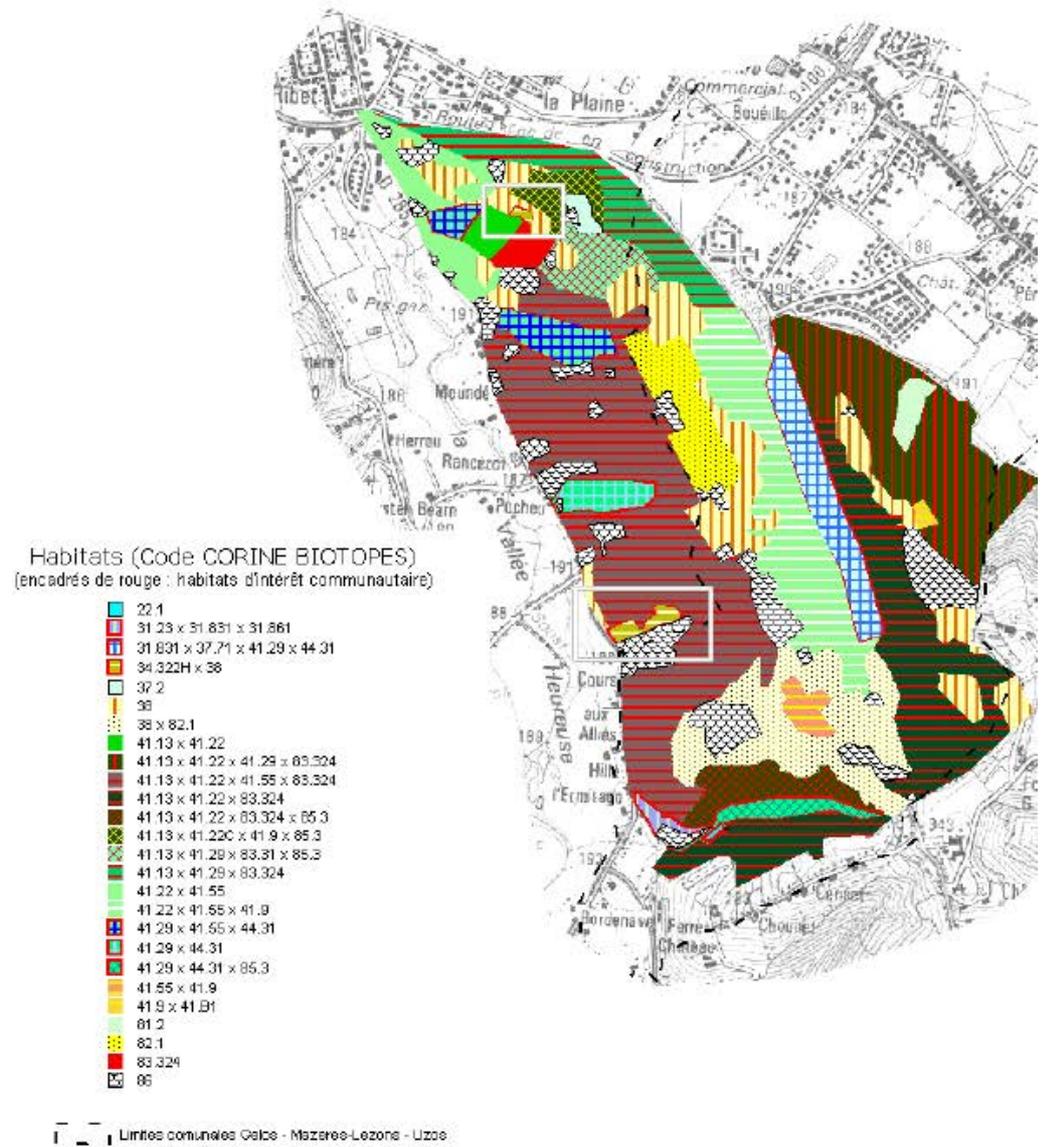
Richesse floristique très faible compte-tenu de la faible occupation du Mésobromion. Nous pouvons tout de même noter la présence d'espèces remarquables comme le Glaïeul commun (*Gladiolus communis*), l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), la Sérapias langue (*Serapias lingua*), l'Anémone des jardins (*Anemona hortensis pavonina*) et de différentes espèces caractéristiques du Mésobromion comme l'Origan vulgaire (*Origanum vulgare*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), Genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*), Pimprenelle (*Sanguisorba minor*), Lin purgatif (*Linum catharticum*), Polygale vulgaire (*Polygala vulgaris*), Brome dressé (*Bromus erectus*) etc.

- Espèces patrimoniales potentiellement présentes

groupe	Espèces patrimoniales probables	Espèces patrimoniales possibles
Odonates	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)
		Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)
Lépidoptères	Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Cuivré des marais (<i>Thermylaena dispar</i>)
	Azuré du serpolet (<i>Maculinea arion</i>)	
Coléoptères		Pique-prune (<i>Osmoderma eremita</i>)
		Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)
		Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)
Oiseaux	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanus collurio</i>)	Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>)
	Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	

Faisabilité de valorisation	
Priorité d'intervention	3

Inventaire des habitats du massif 10 Métasite de priorité 3 : Coteau de Mazères-



3.3.6 – Localisation des habitats liés aux coteaux de Mazères.

Ce vaste ensemble naturel s'étend sur les communes de Mazères-lezons, de Gelos et de Gan. Il est remarquable par la diversité des milieux qu'il abrite et la présence de plusieurs espèces patrimoniales.

La commune de Mazères-Lezons abrite le massif forestier présentant les caractéristiques écologiques les plus intéressantes de cet ensemble naturel. Son versant nord, qui semble le moins dégradé de tous, abrite en effet de nombreux rapaces comme l'Aigle botté qui y niche régulièrement. Des Pics mars ont également été recensés dans les autres parties boisées. Ces deux espèces sont classées en annexe I de la directive européenne Oiseaux.

Il comprend également une station de landes sèches qui augmentent la biodiversité patrimoniale potentielle de la zone. Plusieurs Orchidées remarquables ont été recensées (Orchis pyramidal et Séraphia langue).

Par contre, les prairies mésophiles à faciès de mésobromium aquitain repérées par l'étude du CREN sont situées sur la commune voisine de Gelos.

Les principales caractéristiques physiques et humaines ayant une influence sur le maintien de la biodiversité sont:

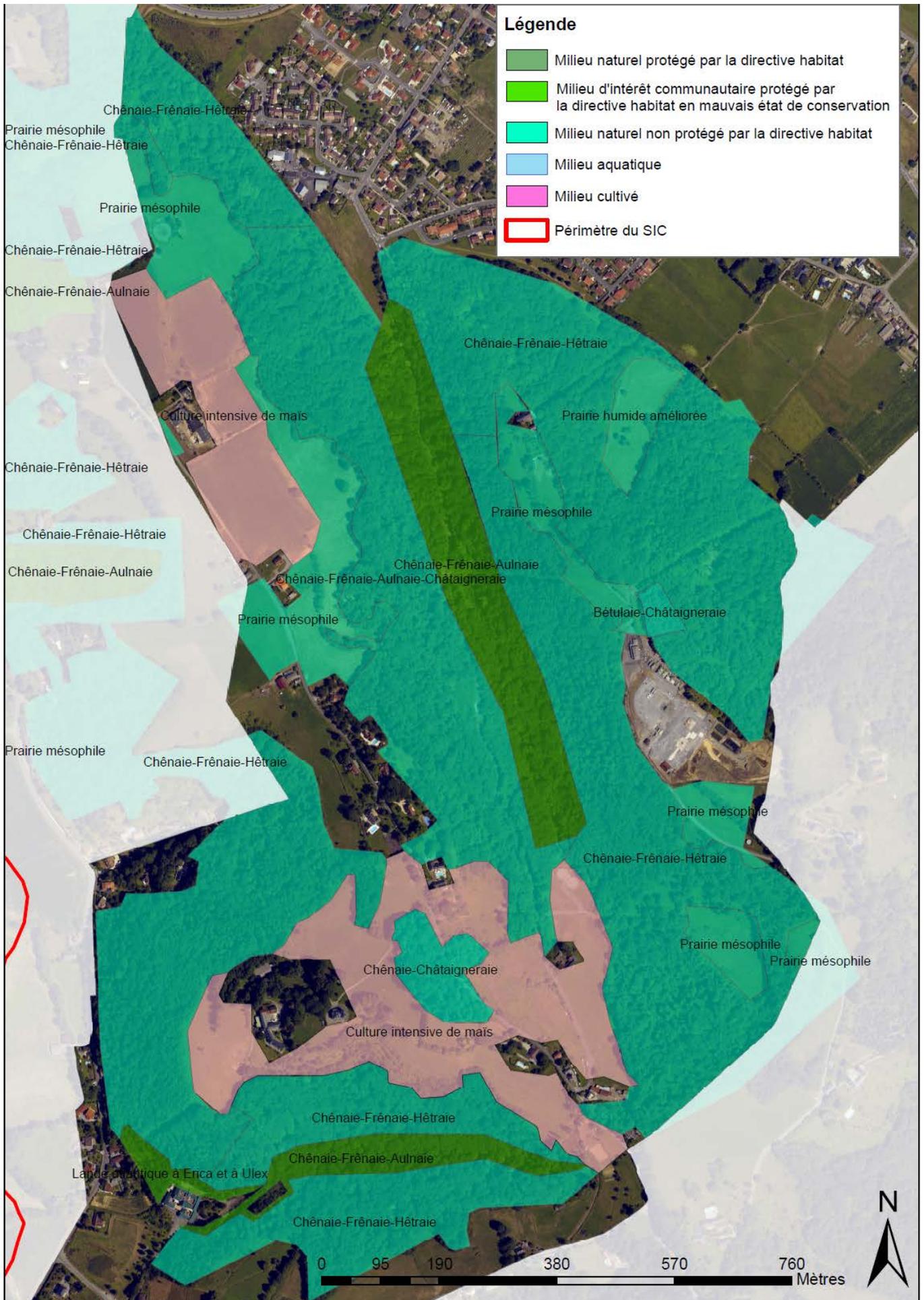
- une topographie limitant le développement de l'urbanisation mais une dynamique actuelle de périurbanisation caractérisée par le développement anarchique de lotissements et de pavillons isolés et le mitage du territoire. Cette dispersion de l'habitat a pour conséquence la disparition et la fragmentation des milieux naturels et l'isolement des populations animales et végétales;
- une zone à dominante rurale, où l'agriculture reste une des activités économiques dominantes. L'élevage est l'activité agricole principale et les pratiques traditionnelles telles que la fauche et le pastoralisme ont façonné au fil du temps une mosaïque de milieux naturels de fort intérêt écologique et patrimonial (notamment les pelouses sèches). Peu d'activités de culture intensive sont présentes sur ce secteur et le maillage bocager présente un bon état de conservation, favorisant ainsi les déplacements des espèces animales entre les milieux. Cependant, suivant une tendance nationale de déprise agricole, de nombreuses parcelles ne sont plus entretenues et on observe une fermeture des milieux naturels amenant une banalisation de ces derniers.
- des forêts appartenant majoritairement à des propriétaires privés et souvent peu entretenues.

Lande atlantique à *erica* et à *ulex* puis chênaie-frênaie-aulnaie en arrière plan



Alternance entre espaces ouverts (prairies, cultures) et espaces boisés façonnée par l'activité agricole





3.3.7 – Enjeux pour la protection des coteaux de Mazères

LES MENACES AU MAINTIEN DU RESEAU ECOLOGIQUE

La disparition et la dégradation des réservoirs biologique	<p>Les pelouses sèches sont menacées par l'abandon des pratiques agropastorales traditionnelles (fermeture du milieu entraînant une diminution de la diversité faunistique et floristique).</p> <p>Les milieux associés au du Nééz subissent la pression de la maïsiculture (destruction des milieux, drainage des zones humides, pollution de l'eau), ainsi que le développement des zones d'activité.</p> <p>Les milieux forestiers doivent quant à eux faire face aux décharges, plantation de Frênes ou de Chênes rouvres, Coupe à blanc (détruit l'ensemble des strates du boisement ainsi que la faune associée, création de conditions favorables pour des espèces favorables telles que le Robinier), présence de centrales hydroélectriques et d'usines d'extraction de gaz (prélèvements d'eau affaiblissant le débit des ruisseaux, fragmentation des massifs forestiers)</p>
La fragmentation des milieux et la disparition des corridors	<p>Aujourd'hui peu fragmenté, la dynamique de périurbanisation de ces communes pourrait constituer une menace au maintien des liaisons biologiques entre ces milieux en les fragmentant.</p>

ENJEUX ET PROPOSITIONS D'ACTIONS

Maitrise de l'urbanisation	Protection réglementaire dans les PLU des communes concernées
Maintien de pratiques agricoles extensives	Gestion des pelouses et des landes sèches dans le cadre du programme « terres fertiles »
Gestion durable de la forêt	<ul style="list-style-type: none">- Prise en compte des espèces présentes et de leurs contraintes écologiques (date de nidification des rapaces...) dans le plan de développement du massif ;- Entretien des haies dans le cadre de la filière bois énergie.

4 – Trames vertes et bleues

4.1 – Méthode d'étude

La communauté d'agglomération s'est lancée en 2005, en collaboration avec le conservatoire régional des espaces naturels (CREN), dans un travail d'inventaire des éléments constitutifs du réseau écologique de son territoire.

Cette étude est destinée à servir de support à la délimitation des protections réglementaires instaurées par les documents d'urbanisme communaux, mais aussi à des actions ponctuelles de revalorisation ou de restauration: continuité écologique, filière bois-énergie, programmes de restauration des bocages...

La méthodologie employée s'appuie sur la doctrine dite « du paysage écologique » qui s'attache particulièrement à repérer et mettre en réseau les éléments conditionnant les déplacements de la faune, au sein desquels on peut distinguer :

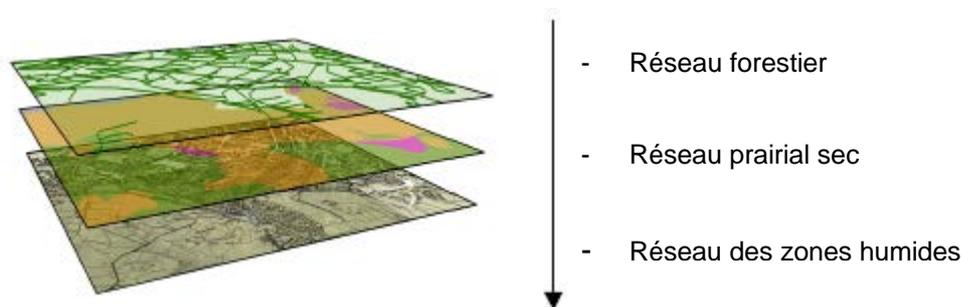
- **Les réservoirs biologiques** où les animaux accomplissent la majeure partie de leur cycle vital (ex : massif forestier). Ce sont des milieux naturels de bonne qualité et de surface suffisante, où la biodiversité est riche et bien représentée. Les animaux utilisent aussi occasionnellement d'autres zones favorables pour une partie seulement de leur cycle vital, où ils peuvent se nourrir par exemple.
- S'y ajoutent **les zones d'extension**, qui sont constituées par des milieux naturels dont les conditions ne permettent pas le maintien d'une population viable (espaces dégradés, transformés, de surface trop petite, non connectés...). Elles seraient potentiellement intéressantes pour la faune et la flore si ces conditions étaient améliorées.
- La mobilité entre ces différents espaces est permise grâce à la présence de **corridors écologiques** désignant les structures paysagères utilisées par la faune et la flore pour se déplacer entre les réservoirs biologiques. Il s'agit, selon l'espèce, de bois plus ou moins étendus, de couloirs forestiers ou aériens (oiseaux migrateurs), des réseaux de haies, des coteaux calcaires (milieux ouverts) ou encore des cours d'eau.

L'ensemble de ces éléments forme le réseau écologique du territoire, au sein duquel se superposent des réseaux spécifiques. Ils correspondent à des milieux favorables à la vie de certains groupes d'espèces, et sont donc caractérisés par le type de faune que l'on peut y observer.

Les échanges et les déplacements de la faune et de la flore vont être perturbés par des obstacles totalement infranchissables (**zones imperméables constituées par les tissus urbains et infrastructures routières**) ou difficilement franchissables, mais qui ne vont pas interdire complètement ces échanges (**zones semi-perméables constituées par les cultures intensives et parcs urbains**).

4.2 – Différents types de réseaux repérés sur le territoire

Il a été inventorié sur la commune des éléments pouvant être rattachés aux réseaux forestiers et aux réseaux des zones humides de l'agglomération :



Ils sont représentés par un type d'espèce indicatrice dont la présence et la mobilité sont conditionnées aux caractéristiques des réservoirs et corridors biologiques.

Caractéristiques des réseaux

	Espèces indicatrices	Réservoirs de biodiversité	Zones de liaison biologique		Obstacles aux échanges biologiques	
			Linéaires	Espaces	Semi-perméables	Imperméables
Réseau forestier	Chevreaux Sangliers	Forêts de feuillus et de résineux Zones arborées ou buissonnantes	Lisières forestières Haies Végétation riveraine	Zones humides et végétation riveraine Prairies, landes et broussailles Surfaces agricoles extensives	Surfaces agricoles intensives (cultures, vignobles, terres arables) Zones d'extraction de matériaux, Décharges Espaces verts urbains Equipements sportifs et de loisirs	Tissu urbain Zones industrielles et commerciales Réseaux routiers et ferroviaires Aéroports
Réseau prairial sec	Chiroptères Hirondelles Reptiles Batraciens Orthoptères Lépidoptères	Pelouses sèches Prairies sèches Landes sèches	Talus bande défrichée dans une zone boisée	Coteaux ensoleillés Zones humides et végétation riveraine Surfaces agricoles extensives	Forêts denses Zones d'extraction de matériaux, Décharges Espaces verts urbains Equipements sportifs et de loisirs	Surfaces agricoles intensives (cultures, vignobles, terres arables) Tissu urbain Zones industrielles et commerciales Réseaux routiers et ferroviaires Aéroports
Réseau des zones humides	Insectes et oiseaux aquatiques odonates	Prairies humides Marais Landes humides Forêts alluviales	Cours d'eau, végétation riveraine, lisière forestière, haie	Prairies, landes et broussailles Surfaces agricoles extensives Lacs et étangs Forêts	Zones d'extraction de matériaux, Décharges Espaces verts urbains Equipements sportifs et de loisirs	Surfaces agricoles intensives (cultures, vignobles, terres arables) Tissu urbain Zones industrielles et commerciales Réseaux routiers et ferroviaires Aéroports

Le réseau forestier se définit par sa capacité à permettre l'habitat et les déplacements de mammifères de taille moyenne à grande, disposant d'une mobilité importante. Ainsi, certains espaces fortement anthropisés, comme les surfaces agricoles extensives, peuvent être considérés comme des corridors écologiques.

Le réseau de zones humides se définit par sa capacité à permettre l'habitat et les déplacements d'espèces liées plus spécifiquement au milieu aquatique, notamment des insectes, oiseaux et libellules. Leur mobilité est moindre que celle de la faune caractérisant le réseau forestier. Les surfaces agricoles sont ainsi considérées comme des barrières aux échanges.

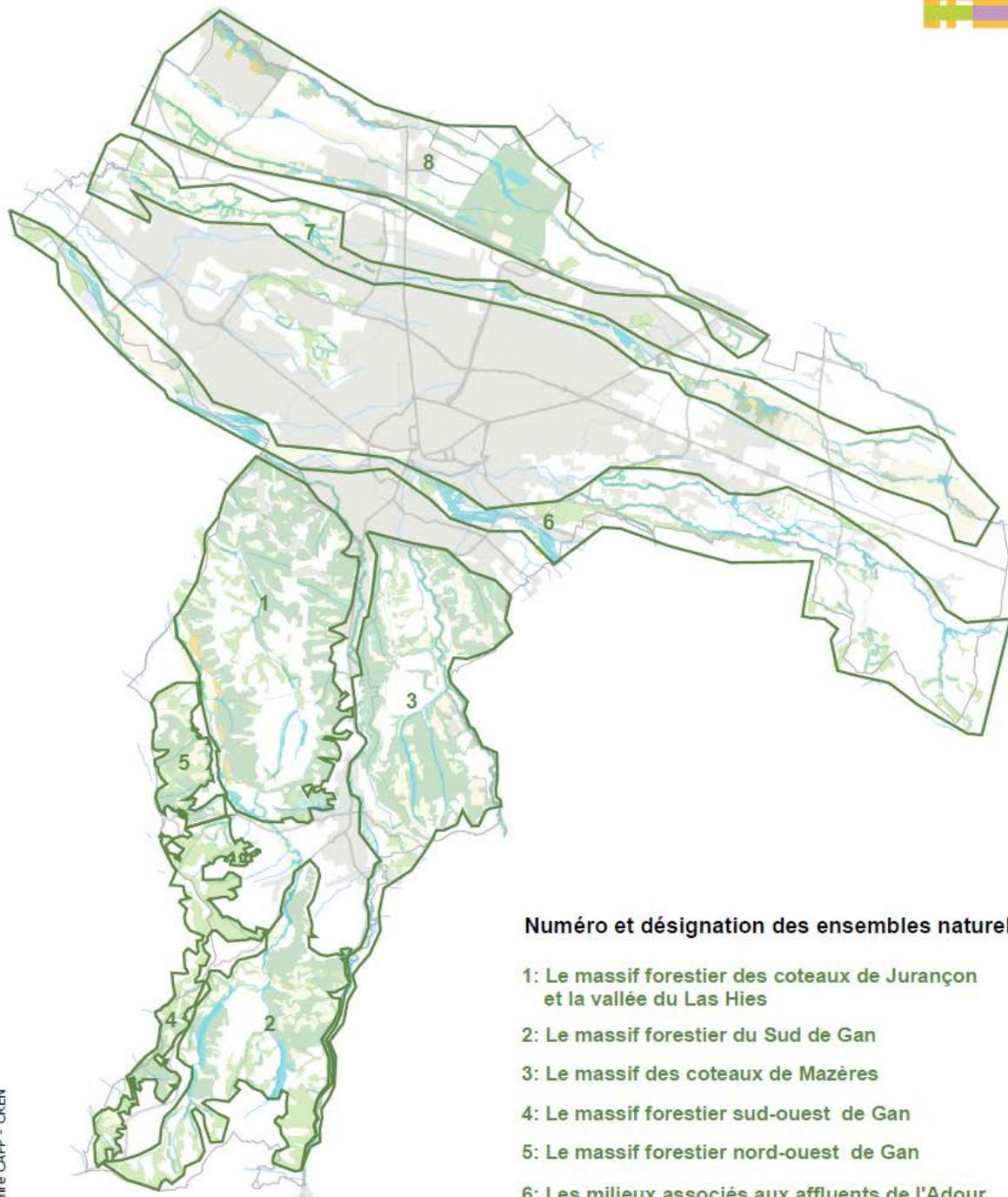
Le réseau prairial sec se définit par sa capacité à permettre l'habitat et les déplacements d'oiseaux, reptiles, batraciens et insectes adaptés aux milieux ouverts. Au vu de leur faible mobilité, les milieux forestiers et les surfaces agricoles intensives apparaissent comme des barrières à leurs échanges.

Ces deux types de réseaux écologiques se superposent et se complètent dans une large mesure. En effet, le réseau de zones forestières inclut de manière générale tout type de zone arborée, alors que le réseau de zones humides ne prend en compte que certains types de forêts alluviales. Il y rajoute cependant les marais et prairies humides

4.3 – Rappel des ensembles naturels structurant la trame verte

Les ensembles naturels identifiés sur la commune ont été présentés lors de la partie précédente : « milieux naturels remarquables ». Ils sont liés à la saligue du gave et aux coteaux de Mazères.

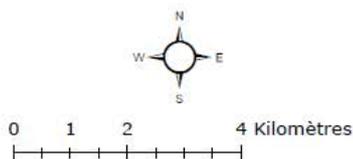
Les ensemble naturels constitutifs du réseau écologique



Numéro et désignation des ensembles naturels:

- 1: Le massif forestier des coteaux de Jurançon et la vallée du Las Hies
- 2: Le massif forestier du Sud de Gan
- 3: Le massif des coteaux de Mazères
- 4: Le massif forestier sud-ouest de Gan
- 5: Le massif forestier nord-ouest de Gan
- 6: Les milieux associés aux affluents de l'Adour et la forêt de Bastard
- 7: Les milieux associés au gave de Pau et à l'Ousse
- 8: Les milieux associés à l'Ousse des bois

Source: SIG communautaire CAPP - CREN
Juin 2006

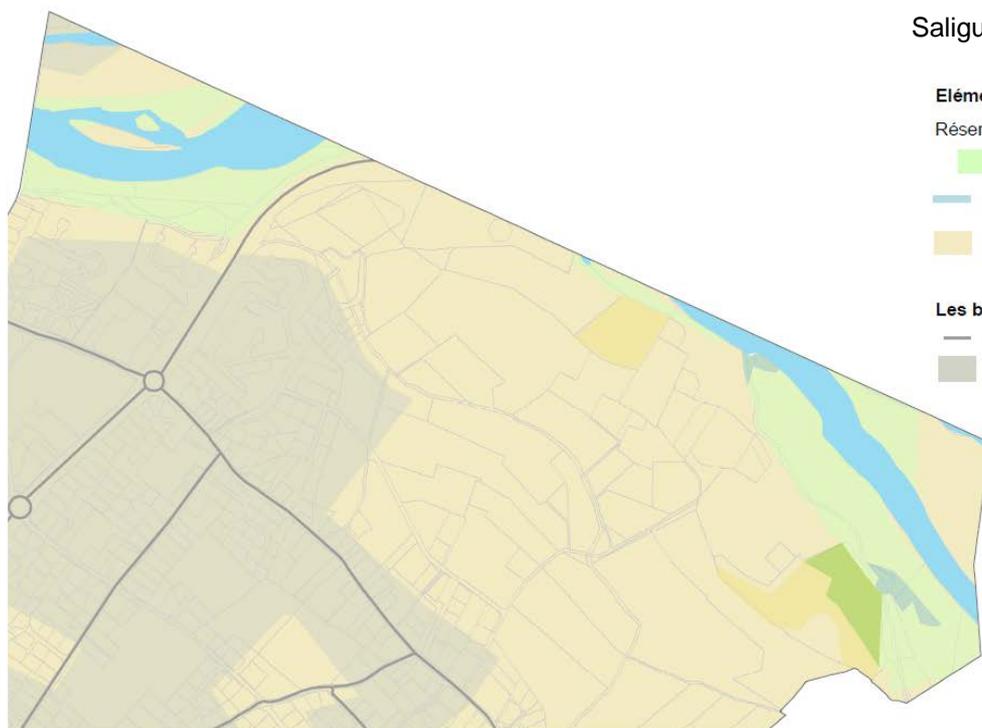


4.3.1 – Ensemble naturel lié à la saligue du Gave.

L'ensemble naturel des milieux associés au gave de Pau



Saligue du Gave



Eléments du réseau écologique:

Réservoirs de biodiversité

Forêts alluviales

Réseau hydrographique

Zone semi-perméables aux échanges biologiques

Les barrières aux échanges biologiques

Infrastructures de transport

Zones imperméables (tissu urbain, ...)



0 125 250 Mètres

Source: CREN - SIG communautaire
Juillet 2006

LE RESEAU ECOLOGIQUE			
	Réservoirs biologiques	Corridors	Espèces patrimoniales
Forestier	Il est formé de fragments de milieux forestiers, principalement des Chênaies acidiphiles.	Un réseau de haies assure la liaison entre ces différents milieux. L'ensemble de ces haies sont détaillées en annexe. A certains endroits, la forêt alluviale est réduite à un fin ruban permettant de limiter les effets de la fragmentation liée à l'urbanisation ou l'intensification de l'agriculture.	Saumon d'Atlantique, Toxostone,
Zones humides	Mégaphorbiaies, Landes humides, Aulnaie-Frênaie des ruisselets et des sources.	Ces structures linéaires résiduels assurent ainsi une fonction de corridor. Les prairies constituent pour certaines espèces des éléments du paysage leur permettant de circuler entre deux tâches d'habitat. En fonction de leur mode gestion, elles peuvent ainsi constituer une zone de liaison biologique.	Aigrette garzette, Martin pêcheur d'Europe, Milan noir, Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Cistude d'Europe, Chauves-souris.

Les berges du Gave sont restées préservées de l'urbanisation, mais leur exploitation a conduit à une réduction des boisements et l'apparition d'espaces ouverts. Les défrichements, progressifs, n'ont pas fragmenté les milieux

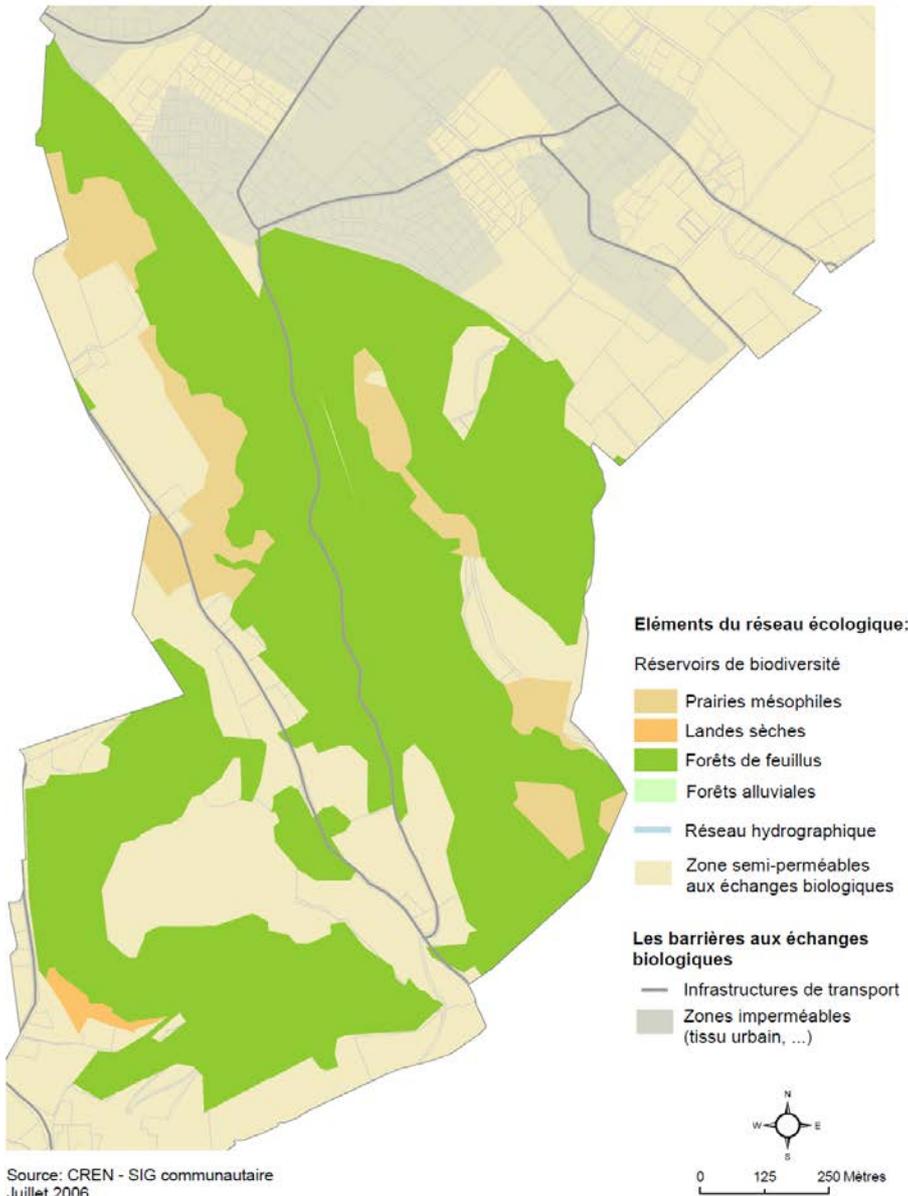
Les différents réservoirs de biodiversité relèvent principalement du réseau des zones humides :

- forêts alluviales
- prairies et landes humides

Les habitats forestiers, bien que plus rares, sont présents (chênaie acidiphiles).

La mobilité des espèces paraît importante dans les milieux de prairie et les boisements, mais est limitée sur les terrains de culture de maïs ou les bosquets..

L'ensemble naturel du Massif forestier de Mazères



Le réseau écologique des coteaux de Mazères est resté préservé de l'urbanisation. Il constitue un vaste ensemble non fragmenté, riche et diversifié, qui contient des réservoirs de biodiversité forestiers, humides et prairiaux secs.

- Des forêts humides en fond de vallée, le long du cours de l'Oulié.
- Des réservoirs biologiques forestiers, notamment de nombreux habitats mosaïques avec une prépondérance du chêne sur les flancs des coteaux.
- Des landes et prairies sèches favorisées par l'activité d'élevage.

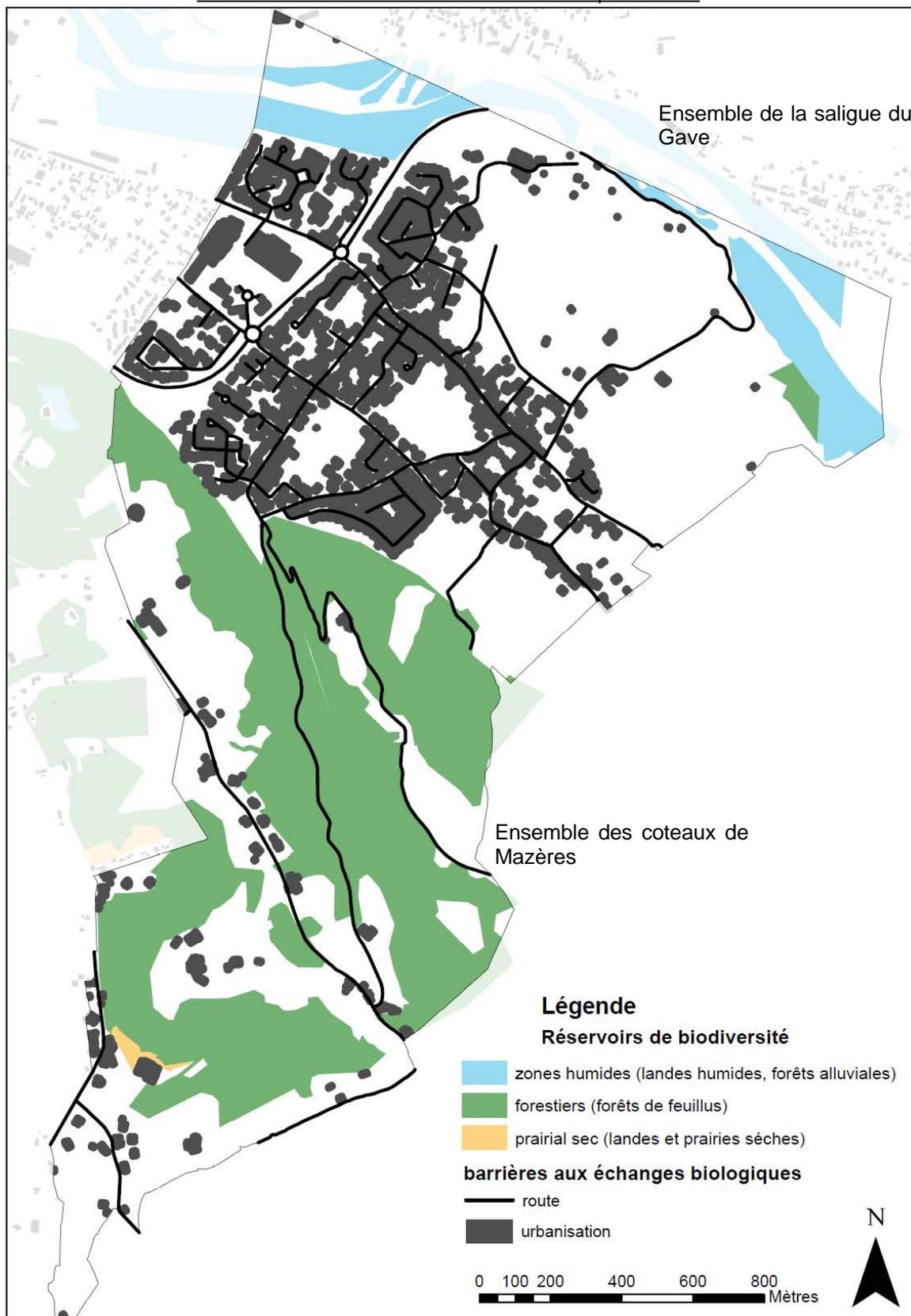
La forte représentation des milieux forestiers favorise l'habitat et le déplacement de leurs espèces indicatrices, mais permet aussi une bonne perméabilité aux échanges pour la faune des zones humides. Les espèces rattachées aux milieux prairiaux secs, ayant une mobilité réduite dans les secteurs de boisements, sont par contre regroupées dans les prairies et landes sèches.

LE RESEAU ECOLOGIQUE			
	Réservoirs biologiques	Corridors	Espèces patrimoniales
Forestier	Les habitats forestiers dominants sont la Chênaie acidiphile et la Frênaie-Chênaie. La Chênaie-Hêtraie est également bien présente	L'ensemble des milieux forestiers est relié par le corridor alluvial du Soust.	Orchidées pyramidale, Sérapias langue), Glaïeul commun, Anémone des jardins, Chiroptères, Aigle botté, Pic mar
Zones humides	Prairies humides, Aulnaie-Frênaie des ruisselets et des sources		
Prairies sèches	Pelouses sèches, Landes à Bruyères et Ajoncs, Landes à Genévrier		

4.4 – Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité désignent les milieux dont la qualité permet l'habitat (cycle de vie) de la faune. Ils ont une place essentielle dans le système de trames vertes. Selon la sous trame forestière, humide ou prairiale ; il peut s'agir de boisements, mais aussi de prairies, landes.

Localisation des réservoirs de biodiversité par milieu

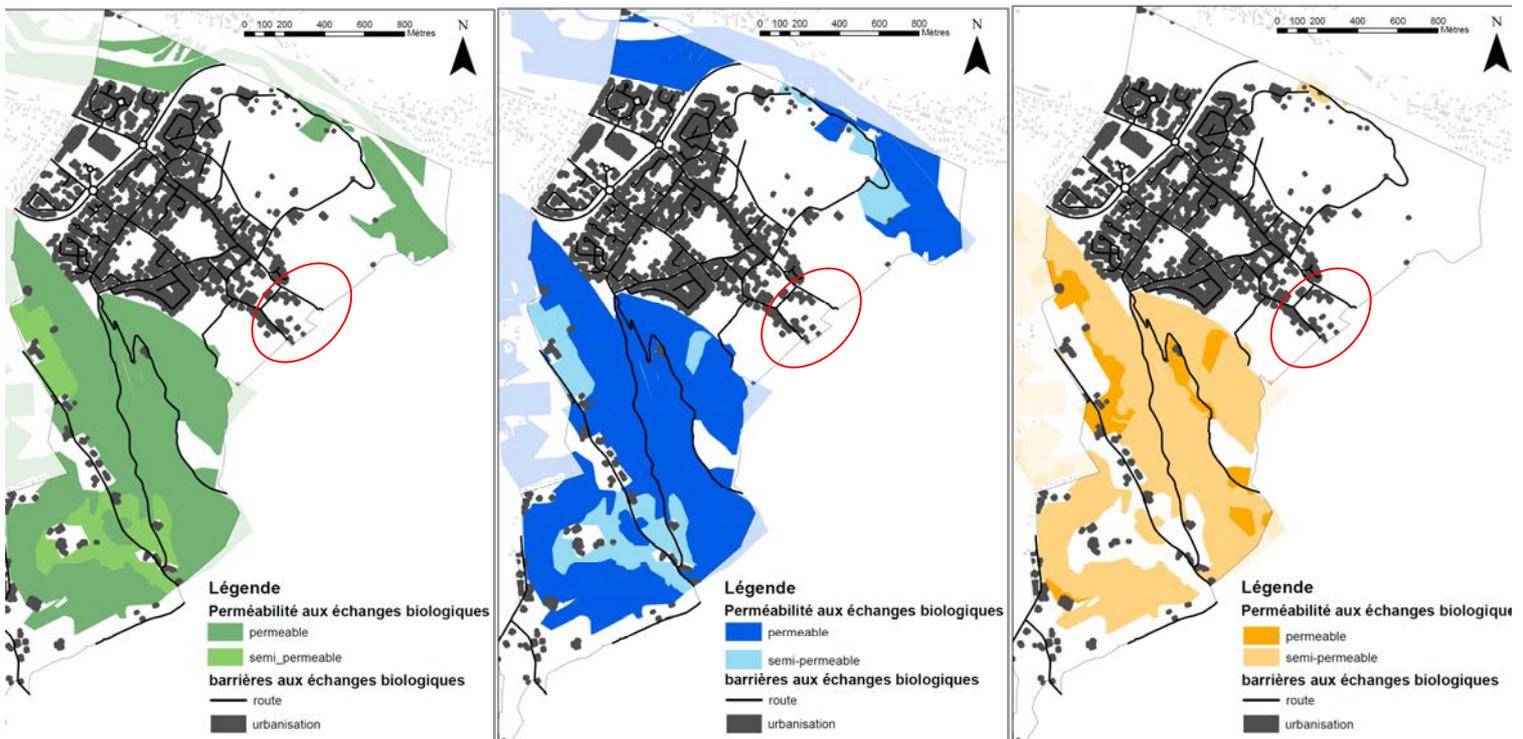


4.5 – Les zones de déplacements de la faune

La pérennité des populations animales repose en partie sur leur capacité à se déplacer entre différents réservoirs de biodiversité (brassage génétique, recherche de nourriture...). Leur mobilité est permise par

- des structures linéaires (corridors biologiques) telles que des haies et cours d'eau. La seule repérée lors de l'inventaire CREN/CDAPP est le ruisseau l'Arriou. Il n'a pas, actuellement, une qualité suffisante pour permettre les déplacements de la faune et est principalement rattaché au réseau de trame bleue.
- des milieux plus ou moins perméables aux échanges écologiques.
 - Des réservoirs biologiques dits « zones d'extension » trop dégradés pour permettre le cycle de vie de la faune mais autorisant leurs déplacements.
 - Des zones « perméables » aux échanges biologiques. Elles désignent différents milieux selon que l'on considère les sous-trames forestières, zones humides ou prairies sèches.
 - Des zones semi perméables aux échanges biologiques. Il s'agit souvent de milieux ouverts artificialisés (cultures intensives, espaces verts urbains).

Mobilité de la faune selon le type de réseau



Les différents types de milieux ont des perméabilités très variables aux échanges biologiques, ce qui crée des disparités entre espèces :

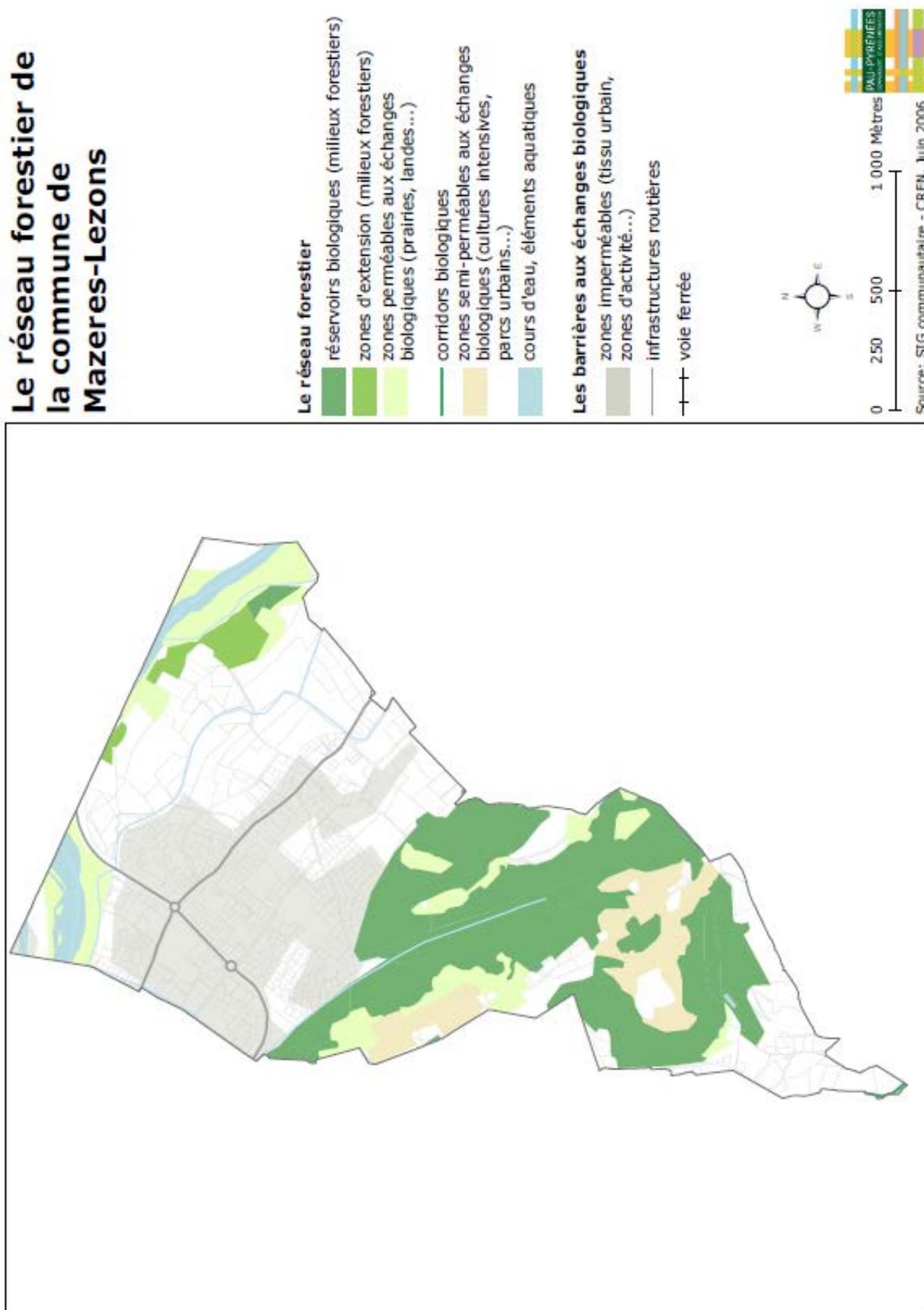
- Les espèces indicatrices des sous trames forestières et zones humides sont mobiles dans les boisements de feuillus, forêts alluviales et milieux de prairies et landes ouvertes secs comme humides. Elles sont plus limitées par les parcelles de culture intensive de maïs.
- Les espèces indicatrices du réseau prairial sec sont mobiles dans les milieux ouverts de prairies sèches et humides et plus limitées dans les boisements de feuillus. Les forêts alluviales et terrains de cultures de maïs leur sont par contre inaccessibles.

Aucun corridor biologique ne vient relier la saligue aux coteaux. Ces deux ensembles naturels structurant la trame verte sont isolés l'un de l'autre par la tâche urbaine et le réseau de voiries concentrés dans la plaine du Gave, ainsi que des secteurs de maïsicultures peu perméables aux échanges.

4.6 – La trame verte de la commune de Mazères Lezons

La trame verte correspond à la superposition des éléments appartenant aux réseaux forestiers, prairiaux et réseaux des zones humides de la commune.

4.6.1 – La sous trame forestière



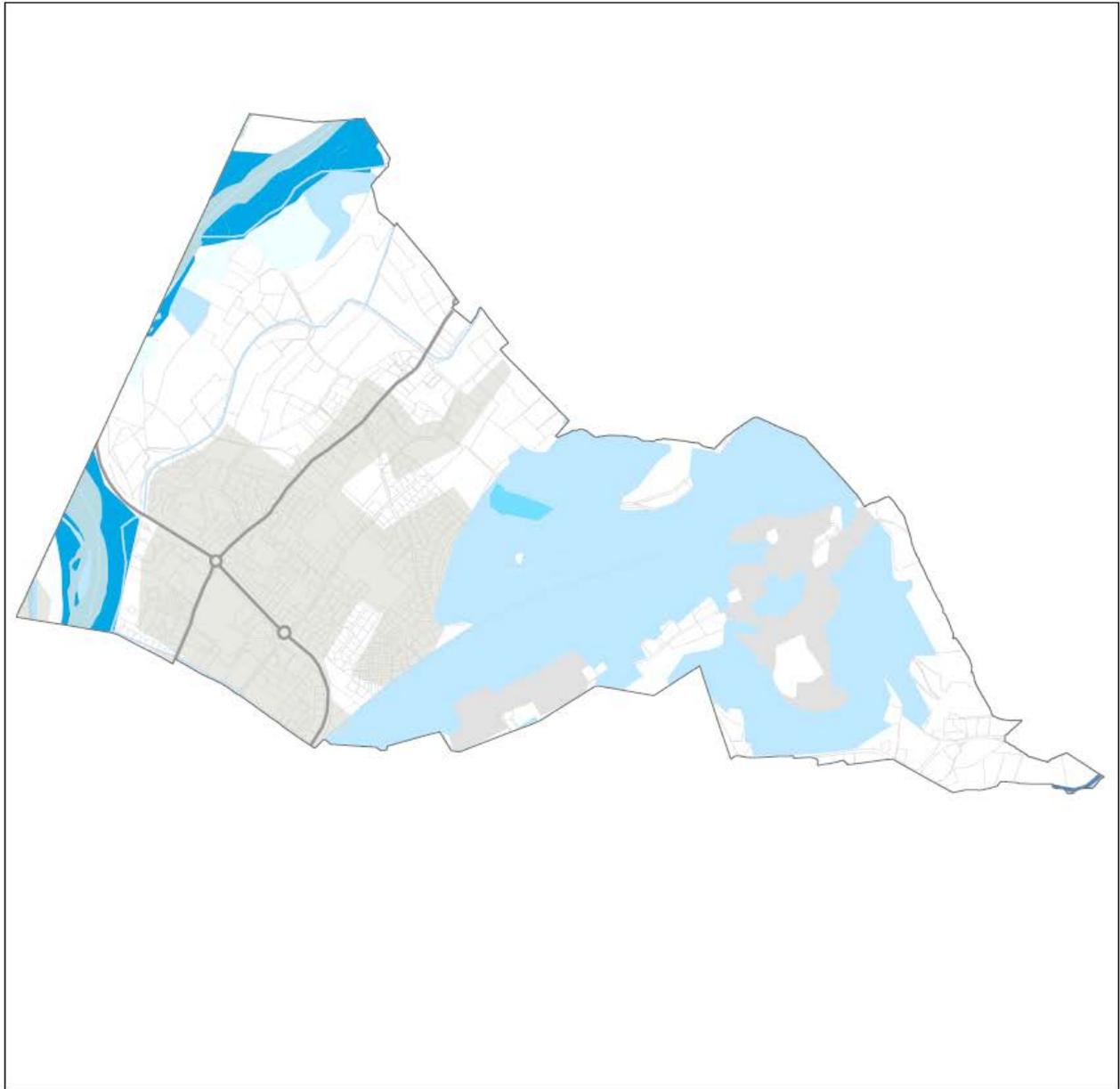
Le réseau des zones humides de la commune de Mazères-Lezons

Le réseau des zones humides

- réservoirs biologiques (prairies et landes humides, forêts alluviales...)
- zones d'extension (prairies humides améliorées)
- zones perméables aux échanges biologiques (forêts, landes sèches...)
- corridors biologiques
- zones semi-perméables aux échanges biologiques (décharges, parc urbain...)
- cours d'eau, éléments aquatiques

Les barrières aux échanges biologiques

- zones imperméables (tissu urbain, zones d'activité...)
- infrastructures routières
- voie ferrée



Source: SIG communautaire - CREN, Juin 2006

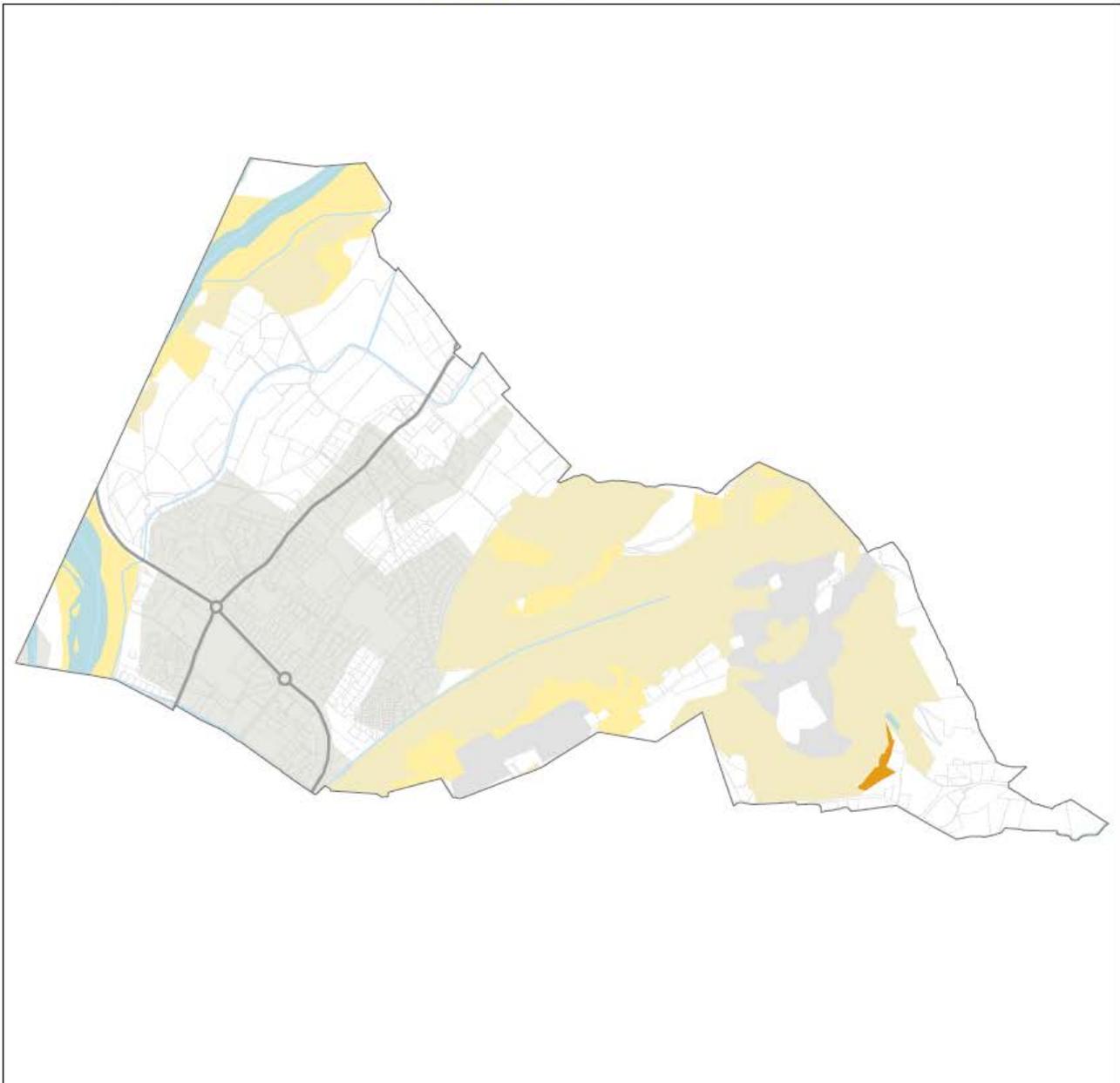
Le réseau des prairies sèches de la commune de Mazères-Lezons

- Le réseau des prairies sèches**
-  réservoirs biologiques (milieux forestiers)
 -  zones d'extension (milieux forestiers)
 -  zones perméables aux échanges biologiques (prairies, landes...)
 -  zones semi-perméables aux échanges biologiques (cultures intensives, parcs urbains...)
 -  cours d'eau, éléments aquatiques

- Les barrières aux échanges biologiques**
-  zones imperméables (tissu urbain, zones d'activité...)
 -  infrastructures routières
 -  voie ferrée

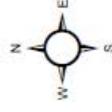


Source: SIG communautaire - CREN, Juin 2006

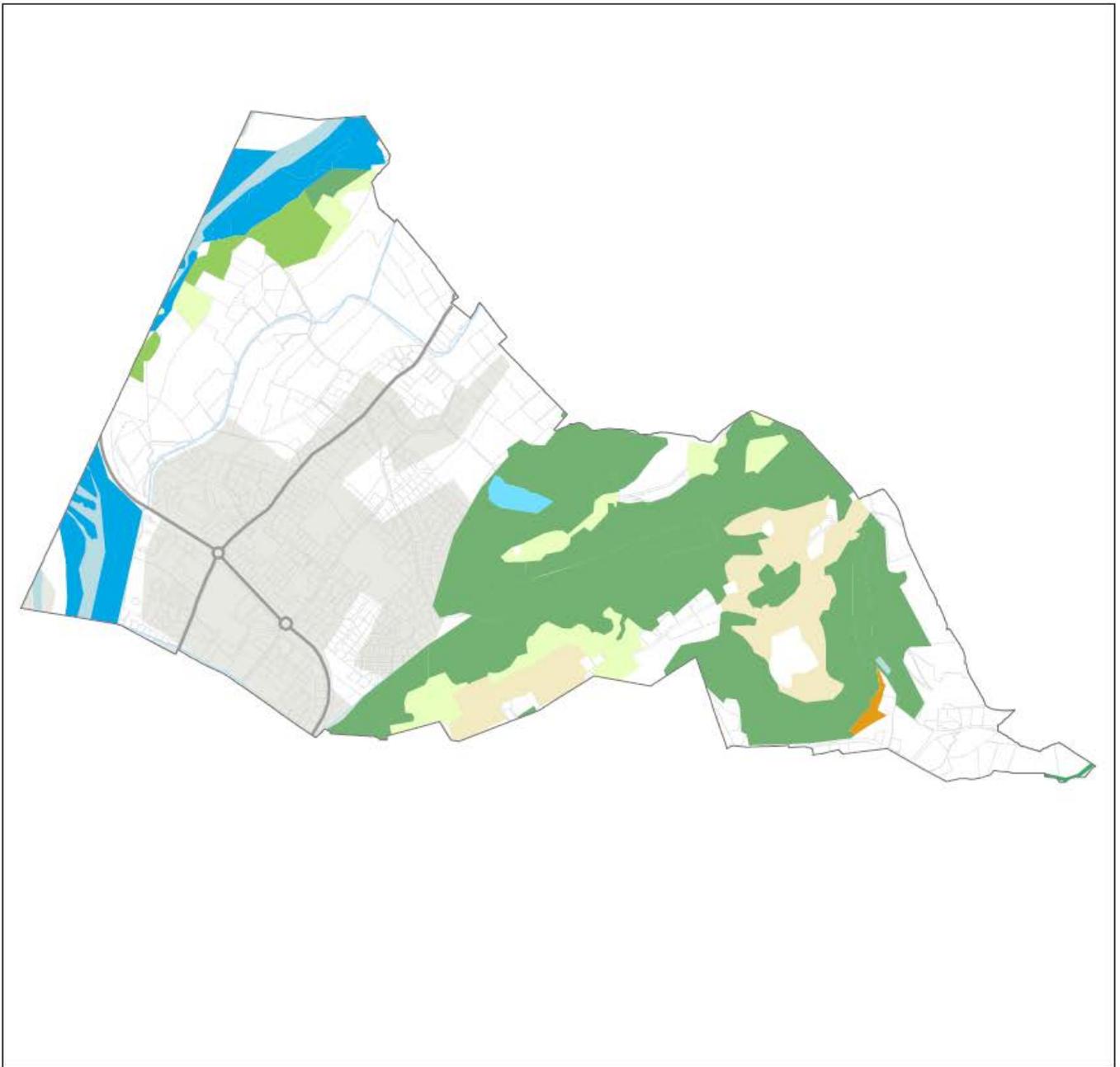


Le réseau écologique de la commune de Mazères-Lezons

- Le réseau écologique**
- Réservoirs biologiques
 - forestiers
 - prairies sèches
 - zones humides
 - Zones d'extension
 - forestières
 - prairies sèches
 - zones humides
 - zones perméables aux échanges biologiques
 - corridors biologiques
 - zones semi-perméables aux échanges biologiques (cultures intensives, parcs urbains...)
 - cours d'eau, éléments aquatiques
- Les barrières aux échanges biologiques**
- zones imperméables (tissu urbain, zones d'activité...)
 - infrastructures routières
 - voie ferrée



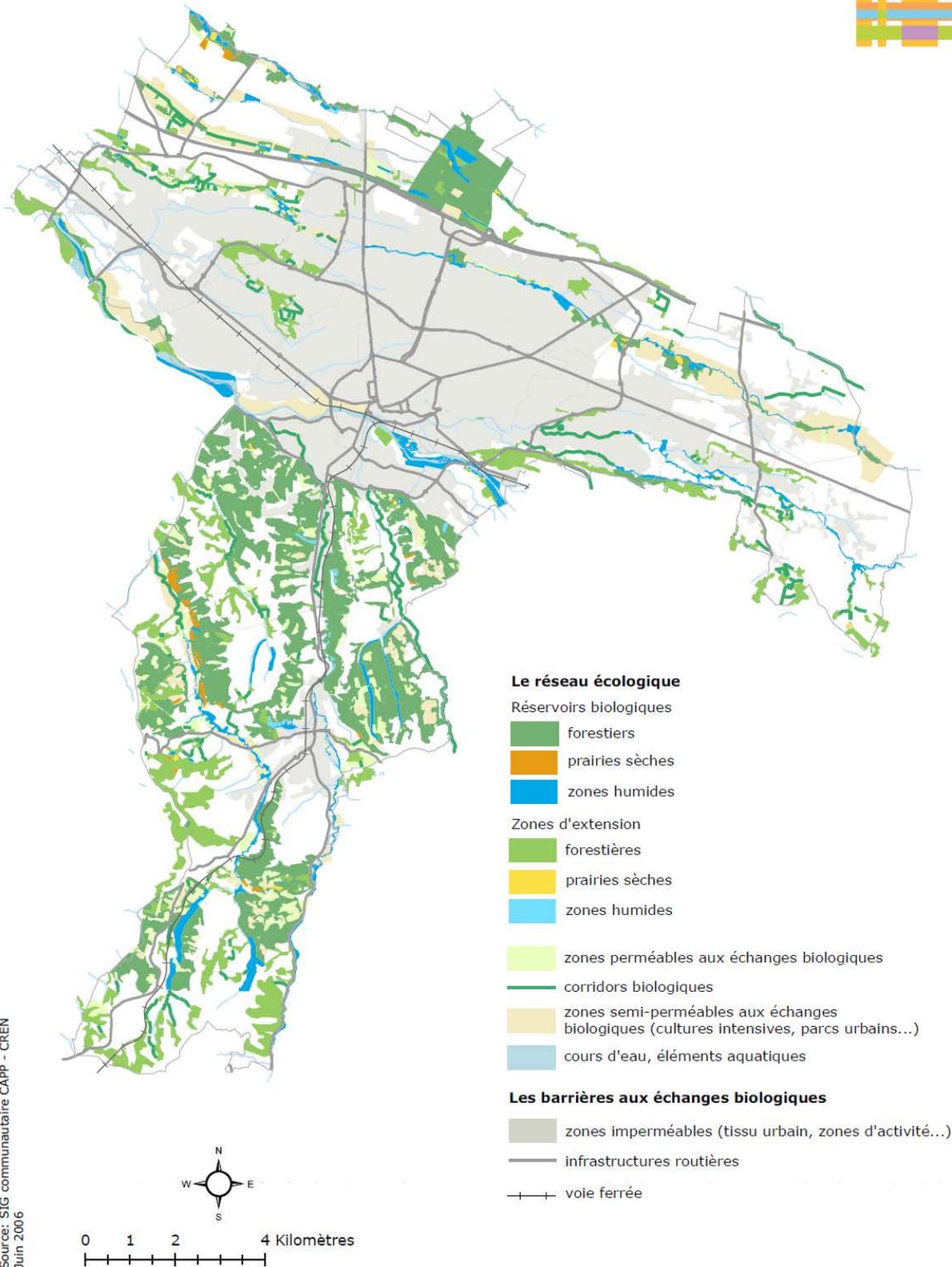
Source : SIG communautaire - CREN, Juin 2006



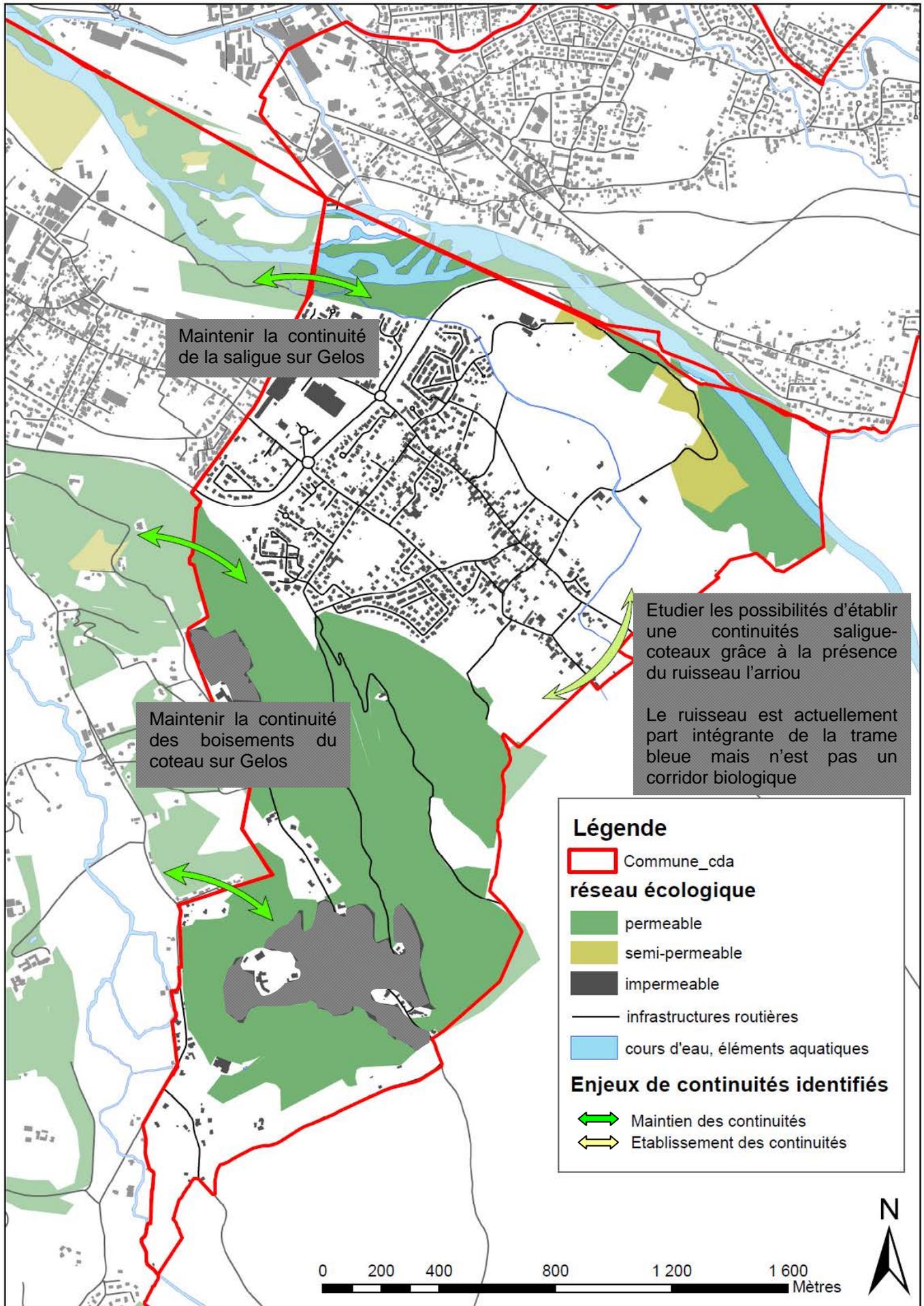
4.7 – La trame verte de la Communauté d'agglomération.

La notion de trame verte ne trouve sa pertinence qu'à l'échelle intercommunale, à laquelle on peut identifier les continuités à maintenir ou à restaurer des ensembles naturels.

Le réseau écologique du territoire de l'agglomération



4.8 – Enjeux de maintien/restauration des continuités écologiques



4.8.1 – La disparition des réservoirs de biodiversité

Ensemble naturel des milieux associés au gave de Pau :

- En rive droite, la saligue du Gave de Pau est concernée par le projet « Base d'eaux vives ». Ce projet comprend la création d'un stade d'eaux vives ainsi que l'urbanisation et l'aménagement des berges (club house, hôtels, parking...). Le devenir de la saligue sur Mazères est donc directement dépendant des choix qui seront faits dans le cadre de ce projet.
- En rive gauche, de nombreuses activités sont venues modifier la qualité des milieux naturels, notamment les champs de captage d'eau potable, l'activité d'extraction de gaz, la plaine des sports et la maïsiculture. La saligue a tout de même été préservée de l'urbanisation et de l'exploitation de granulats, principales menaces à sa conservation sur l'agglomération.

Plusieurs plans de restauration et de réhabilitation de la saligue sont programmés ou mis en cohérence dans le cadre de la mise en place du parc naturel urbain du Gave.

- Réhabilitation des saligues dégradées, notamment à l'arrière de l'opération de collectifs en limite avec Gelos.
- Réhabilitation du lieu dit des « cascades » sur lequel des gravats avaient été entreposés.
- Accompagnement des pratiques agricoles pour les adapter aux enjeux de protection de la qualité des eaux à proximité des champs captifs et maintien de prairies permanentes.

Ensemble naturel des massifs boisés :

- Les pelouses sèches sont menacées par l'abandon des pratiques agropastorales traditionnelles (fermeture du milieu entraînant une diminution de la diversité faunistique et floristique).
- les milieux forestiers doivent faire face aux décharges, plantation de Frênes ou de Chênes rouvres, coupe à blanc (détruit l'ensemble des strates du boisement ainsi que la faune associée, création de conditions favorables pour des espèces favorables telles que le Robinier faux-acacia), présence de centrales hydroélectriques et d'usines d'extraction de gaz (prélèvements d'eau affaiblissant le débit des ruisseaux, fragmentation des massifs forestiers).

4.8.2 – la fragmentation et la disparition des corridors

La dynamique de périurbanisation de la commune pourrait constituer une menace au maintien des liaisons biologiques entre les milieux constitutifs du réseau forestier si elle s'étendait sur les secteurs préservés de la saligue et des coteaux.

Ces ensembles naturels sont aujourd'hui peu fragmentés à l'exception du passage de « l'allée des coteaux » et de la RD209 dans les coteaux de Mazères.

Les connections biologiques sont en outre assurées avec les éléments situés sur la commune voisine de Gelos.

4.8.3 – Etudier les possibilités d'instaurer des continuités

Les ensembles existants étant peu fragmentés, il n'y a pas été identifié de ruptures écologiques appelant une restauration.

L'interconnexion entre les milieux de la saligue et des coteaux, séparés par la tâche urbaine, pourrait être étudiée, notamment à l'Est du territoire :

- les parcelles agricoles ont été protégées de la pression urbaine et le secteur reste peu construit
- L'Arriou et son corridor alluvial, sanctuarisés par le réseau Natura 2000, constituent une structure linéaire pouvant servir de support à une liaison écologique Nord-Sud entre saligue et coteaux. Cependant, la richesse des boisements accompagnant le cour d'eau est actuellement trop faible pour permettre les déplacements de la faune.

Il semble cependant impossible de compléter cette trame verte en raison du passage de la RD37, infrastructure routière traversant la commune d'Est en Ouest et bloquant les échanges biologiques.

4.9 – la trame bleue

La trame bleue de l'agglomération désigne l'ensemble des cours d'eau ainsi que des milieux naturels et des structures paysagères (haies, ripisylves) qui vont assurer des fonctions hydrologiques importantes:

- en termes de maîtrise du risque d'inondation.
- en termes de qualité de l'eau et d'élimination des polluants.

4.9.1 – Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique constitue le principal récepteur des eaux pluviales. Les cours d'eau et fossés qui le composent doivent permettre de recueillir et évacuer les écoulements sans dépasser leurs capacités, sous peine d'accroître le risque d'inondation. Cependant, l'extension des zones urbaines, en imperméabilisant les sols, limite l'infiltration avec pour conséquence un débit de rejet plus important dans le milieu naturel. De plus, elle favorise la canalisation, le busage, voire l'interruption des éléments du réseau, qui ne peuvent plus assurer leurs fonctions.

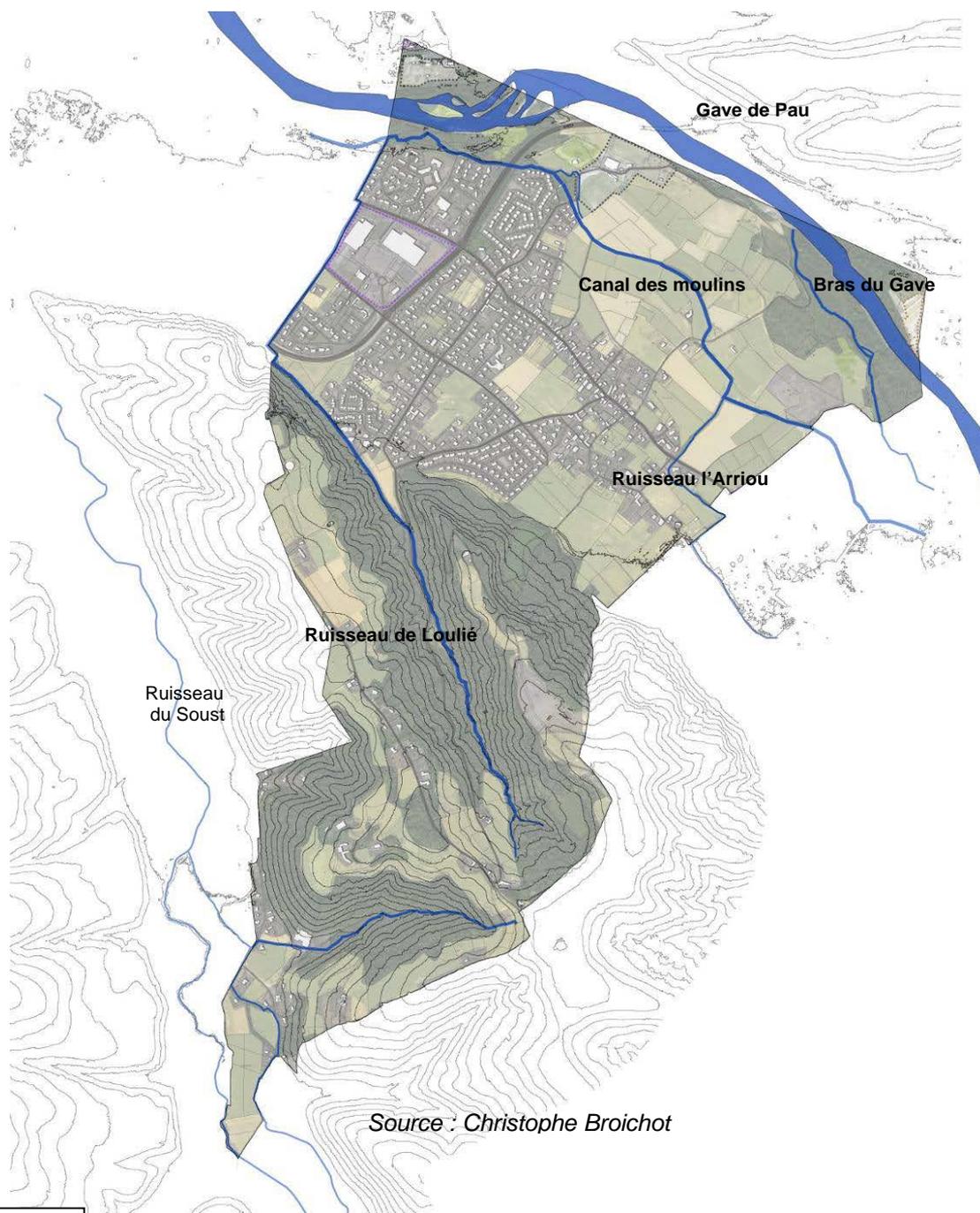
Afin d'estimer l'état et les capacités du milieu récepteur, un inventaire du réseau hydrographique a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales de la CDAPP. Il établit une typologie des vecteurs d'écoulement de surface ont été classés en trois catégories, de l'amont vers l'aval :

- **Les fossés** : Ces éléments primaires de réseau hydrographique ont un intérêt local d'assainissement des terrains riverains et sont dans tous les cas artificiels (limite de parcelle, assainissement de voirie, etc.). Ils ne présentent aucun intérêt hydrobiologique. Ils n'ont pas été recensés et cartographiés de manière exhaustive, mais ont été relevés dans le but de préciser les limites des bassins versants.
- **Les émissaires** : Les émissaires sont des fossés dont l'intérêt hydrologique et hydraulique dépasse le cadre local des terrains riverains. Ils ont en général un thalweg marqué topographiquement, et peuvent donc présenter lors d'épisodes pluvieux importants des caractéristiques d'écoulement fluvial. Les écoulements n'y sont pas pérennes, et ils n'ont pas d'intérêt hydrobiologique local.
- **Les cours d'eau** : Les cours d'eau présentent des intérêts hydrologiques, hydrauliques et hydrobiologiques notables, et constituent le milieu « naturel » récepteur des eaux pluviales. Le fait qu'ils soient busés sur une longueur significative n'est pas un critère de déclassement.

Dans ce contexte, le classement des écoulements sur le territoire de la CDAPP a été réalisé en tenant compte des éléments suivants :

- Il n'y a pas de définition « réglementaire » des cours d'eau, notamment au sens du Code de l'Environnement, permettant de caractériser ceux-ci. La jurisprudence en la matière intègre la prise en compte de plusieurs critères (dimensions du lit, caractéristiques hydrobiologiques, pérennité et nature des écoulements, etc.).
- Les cours d'eau ont nécessairement une continuité amont-aval.
- Le caractère pérenne et l'importance des débits d'étiage est un des paramètres pris en compte pour la caractérisation des cours d'eau, mais n'est pas un élément fondamental dans le classement. Certains cours d'eau peuvent avoir un écoulement non pérenne, mais présenter néanmoins un intérêt hydrobiologique.
- La limite entre émissaire et cours d'eau est parfois difficile à définir. Les caractéristiques hydrauliques des cours d'eau et des émissaires sont sensiblement équivalentes, et les deux se différencient essentiellement par leur qualité hydrobiologique. Sur un plan hydrologique, on notera que la quasi-totalité des émissaires ont leur bassin versant dans le territoire de la CDAPP, ce qui n'est évidemment pas le cas de tous les cours d'eau.

Réseau hydrographique de la commune



Source : Christophe Broichot

RAPPEL

Le réseau hydrographique, globalement orienté Sud Est/Nord Ouest, présente un maillage lâche. Outre le Gave, il est constitué de ruisseaux de faible importance et de canaux d'irrigation.

• Dans la plaine:

- **Le Gave de Pau**, marquant grossièrement la limite Nord de la commune. Il présente ici la particularité de se diviser en plusieurs bras
- **Le canal des moulins**, auquel se rattache le ruisseau de L'Arriou. Ils drainent et irriguent les espaces agricoles à proximité de la saligue.

• Dans les coteaux:

- **Le ruisseau de Loulié** qui recueille les eaux de ruissellement des coteaux de Mazères-Lezons sur la partie Nord. Il peut provoquer des inondations dans la plaine.
- **Le ruisseau de Lassence** qui draine les eaux de ruissellement du côté Sud du coteau vers la vallée heureuse.

• Dans la vallée heureuse:

- **Le Soust** qui serpente dans le fond de vallée.

4.9.2 – Les haies et zones humides

La végétation accompagnant les cours d'eau ainsi que les haies boisées jouent un rôle primordial dans la qualité du réseau hydrographique.

La dégradation de la qualité de l'eau est due à la fois à la présence d'éléments toxiques (pesticides, métaux lourds) et à l'excès d'éléments nutritifs (azote, phosphore). Le déplacement de ces éléments entre les zones sources et les cours d'eau est contrôlé par la structure du paysage.

La pente et la nature du sol influencent directement la circulation de l'eau qui est le médium transportant ces éléments. La présence de barrières biogéochimiques qui retiennent ou transforment les polluants potentiels nous amène directement aux effets de l'hétérogénéité des paysages sur les flux. D'autre part, la circulation de l'eau est un facteur potentiel d'érosion, du milieu terrestre vers la vallée. En parallèle de l'étude des sols, la structure du paysage va avoir des effets sur l'érosion. Elle agit de deux façons: en influençant la qualité et la vitesse de l'eau et en arrêtant les particules érodées. La rugosité du paysage au mouvement de l'eau est un paramètre essentiel. Elle dépend des caractéristiques locales du sol et de son couvert ainsi que des haies, talus, fossés, qui augmentent la rugosité du paysage.

Les haies et les bandes boisées sont souvent des barrières biogéochimiques. Elles agissent de deux façons:

- physiquement en arrêtant des éléments des particules (barrières anti-érosives);
- biogéochimiquement en transformant les éléments (par exemple dénitrification qui transforme les nitrates en azote gazeux). C'est à ce dernier type de phénomène que fait particulièrement référence le terme de zone tampon.

Selon leur position, les haies vont ainsi constituer des facteurs limitant la pollution des eaux. Les haies perpendiculaires à la pente mais également des haies parallèles vont canaliser l'eau de ruissellement. Les haies non perpendiculaires aux écoulements participent également à l'allongement des distances et des temps de transfert en ralentissant et en redirigeant le ruissellement. Les corridors de prairies humides bordées de talus vont notamment constituer des éléments favorables à la dénitrification.

Ces structures paysagères vont également participer aux contrôles des inondations, notamment les talus des bordures de zones humides. Elles créent une barrière entre le versant et la zone humide, empêchant la remontée de la nappe phréatique sur le versant et ralentissant le ruissellement donc étalant les crues.

Plus le réseau de haies est complexe et continu, plus son rôle dans l'allongement des distances de transfert est important, donc les haies parallèles participent aussi au rôle tampon si elles sont connectées à d'autres haies. Les propriétés susceptibles de faire varier le rôle tampon des haies sont les suivantes :

- nature (type végétation, type structure sol, âge) ;
- mode de gestion ;
- localisation ;
- relations spatiales avec les autres éléments du réseau de haies ou avec d'autres éléments du paysage.



Les zones tampons : plus la végétation le long des cours d'eau est naturelle, plus elle contribuera à maintenir la qualité de l'eau. Les forêts humides de fonds de vallée assureront notamment la rétention d'azote (stockage des plantes), sauf en cas de présence de fossés de drainage. En outre, les zones tampons sont des barrières pour les sédiments, les pesticides et les phosphores. Les zones hydromorphes de bas-fond vont avoir un rôle dans la dénitrification des eaux de surface et subsurface. Il est ainsi nécessaire de maintenir leur caractère hydromorphe, leur utilisation en prairie et de maintenir les haies de ceinture.

Une seule structure linéaire a été repérée sur la commune. Il s'agit de la haie 228 accompagnant le cour de l'Arriou. Elle est en majorité composée de frênes avec la présence de quelques platanes et une strate sous arborescente dominée par les fougères

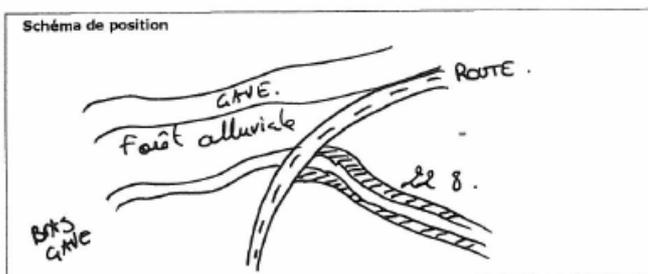
Les haies repérées ont fait l'objet d'une classification permettant de déterminer leur valeur en termes de protection des cultures, maintien de la qualité de l'eau, biodiversité, intérêt patrimonial. La méthodologie de l'étude propose à cette fin une batterie d'indicateurs :

FONCTION	INDICATEURS	DESCRIPTION INDICATEURS
INTERET BIOLOGIQUE	<i>Connexion</i>	Elle permet d'apprécier le rôle de corridor de la haie, une haie connectée favorisant le passage d'animaux. ⇒ une connexion est continue lorsque il n'y a pas de discontinuité entre la haie et un haie/milieu naturel ; ⇒ une connexion herbacée signifie qu'une bande herbeuse s'interpose entre la haie et le haie/milieu naturel ; ⇒ une connexion canopée signifie qu'une route terreuse ou goudronnée s'interpose entre la haie et la haie ou le milieu naturel mais que la canopée entre les deux est continue. Cette connexion canopée aura notamment un intérêt pour l'avifaune.
	<i>Le nombre d'espèces</i>	Plus celui-ci est élevé, plus la haie est de bonne qualité en terme de biodiversité.
	<i>Espèces indicatrices sur ourlets</i>	Certaines espèces végétales sont des plantes indicatrices des conditions du milieu : ⇒ <i>Stellaria holostea</i> , <i>Teucrium scorodonia</i> , <i>Primula vulgaris</i> , <i>Anemone nemorosa</i> , <i>Hyacinthoides non scripta</i> : ces espèces appartenant à la flore forestière peuvent coloniser les haies sous certaines conditions, dont une certaine stabilité du sol. Leur présence peut également être le signe d'absence de traitement herbicide ou de fauche. La présence d'au moins une de ces espèces montre une richesse, une biodiversité de la haie (ces espèces sont décrites en annexe III) ; ⇒ <i>Polypodium</i> : indicateur de bonne qualité du sol ; ⇒ <i>Urtica dioica</i> et <i>Rubus fruticosus</i> : plantes nitrophiles, indiquant la présence de nitrate dans le sol.
	<i>Strates :</i>	L'équilibre des strates se définit en fonction des coefficients de recouvrement. Le recouvrement définit l'espace occupé par chaque strate composant la haie (trois strates : arborescente, arbustive et herbacée), en pourcentage de la longueur totale de la haie (« vue d'en haut » de chaque strate). Une haie sera d'autant plus favorable à la biodiversité que les différentes strates seront équitablement représentées. On considère qu'une strate est sous-représentée lorsque son coefficient de recouvrement est inférieur à 2.
PROTECTION DES CULTURES/ EFFET BRISE-VENT <i>Les haies, en diminuant la vitesse et l'agitation de l'air, limitent l'évapotranspiration. Elles améliorent ainsi la photosynthèse des plantes : le rendement des cultures augmente dans la zone protégée.</i>	<i>Position topographique</i>	En fonction de sa position topographique, la haie va avoir un effet brise-vent plus ou moins important. La protection assurée par une haie est d'autant plus importante que celle-ci est placée avant un sommet ou sur un sommet. Elle est la plus faible pour les haies placées dans un fond.
	<i>Perméabilité</i>	Elle illustre l'aptitude de la haie à se laisser traverser par le vent (ou autorisant le passage d'animaux ou d'insectes). Elle est d'autant plus grande que le nombre de trous est élevé. Un code de perméabilité égal à 0 équivaut à un mur. Ce descripteur permet d'apprécier la qualité de la haie en tant que brise-vent. Il a davantage de sens pour les haies anciennes car il est évident qu'une plantation âgée de moins d'une dizaine d'années aura une perméabilité forte. Le degré de perméabilité optimal est de 30 à 50% selon Caborn. Le brise vent le plus efficace est une bande boisée large (de 10 à 20 mètres). Au contraire, une haie dégarnie à la base pourra aggraver les effets du vent en provoquant des accélérations du vent au ras du sol

FONCTION	INDICATEURS	DESCRIPTION INDICATEURS
QUALITE DE L'EAU La haie va avoir un rôle majeur dans les mécanismes liés à l'eau : => physiquement en arrêtant des éléments des particules (barrières anti-érosives); => biogéochimiquement en transformant les éléments (par exemple dénitrification qui transforme les nitrates)	Position par rapport à l'écoulement	Les haies perpendiculaires sont les plus efficaces en terme de dépollution de l'eau car elles vont limiter les ruissellements et leur végétation va jouer un rôle d'épurateur. Les haies non perpendiculaires aux écoulements participent également à l'allongement des distances et des temps de transfert en ralentissant et en redirigeant le ruissellement
	Largeur marge de culture	La présence d'une marge de culture entre la haie et le champ va permettre d'assurer l'autoépuration des éléments polluants, absorbés par les végétaux.
	Présence/absence fossé et talus	L'ensemble fossé-talus-haie fait écran à la circulation de l'eau sur et dans le sol, l'obligeant à pénétrer profondément. D'où une meilleure alimentation des nappes et une régularisation du régime des cours d'eau.
INTERET PATRIMONIAL	La présence d'un chemin creux ou d'un mur en pierre témoigne de l'ancienneté de la haie et de sa valeur patrimoniale.	

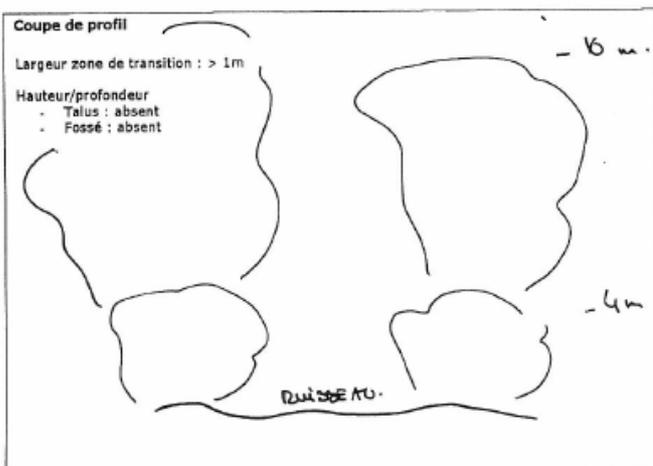
Sur la base de ces critères, chaque haie a fait l'objet d'une fiche individualisée et reçu une note évaluant sa capacité à assurer les fonctions qui sont associées à ces éléments de paysage.

Nom commune : Mazères-Lezons
 N° de haie : 228 (corridor alluvial)
 Date : 16/05/2006



Position topographique	
Plateau	
Sommet de plateau	
Dans la pente	Perpendiculaire
	Oblique
	Parallèle
Bas de versant	
Bord de cours d'eau	✓

Connexion		
Avec des haies	Avec un bois	autre
oui non	oui non	oui non



Strate	Espèces dominantes	Nombre d'espèces	Recouvrement
Arborescente (>4m)	<i>Fraxinus excelsior</i> (Frêne élevé) <i>Platanus hispanica</i> (Platane)	>5	4
Arbustive (1-4 m)	<i>Fraxinus excelsior</i> (Frêne élevé)	>5	4
Herbacée (0-1 m)	Fougères Graminées	>15	5

Perméabilité totale :	2
Homogénéité :	bonne

Code recouvrement et perméabilité					
0	1	2	3	4	5
0%	1-10%	10-25%	25-50%	50-75%	>75%

- Présence :
- Stellaria holostea* (stellaire holostée)
 - Teucrium scorodonia* (germandrée scorodaine)
 - Primula vulgaris* (primevère acaule)
 - Anemone nemorosa* (anémone des bois)
 - Hyacinthoides non scripta* (jacinthe des bois)
 - Urtica dioica* (Ortie)
 - Rubus fruticosus* (Ronce)
 - Polypodium*
 - Arbres fruitiers
 - Ilex aquifolium* (houx)

Remarques/observations

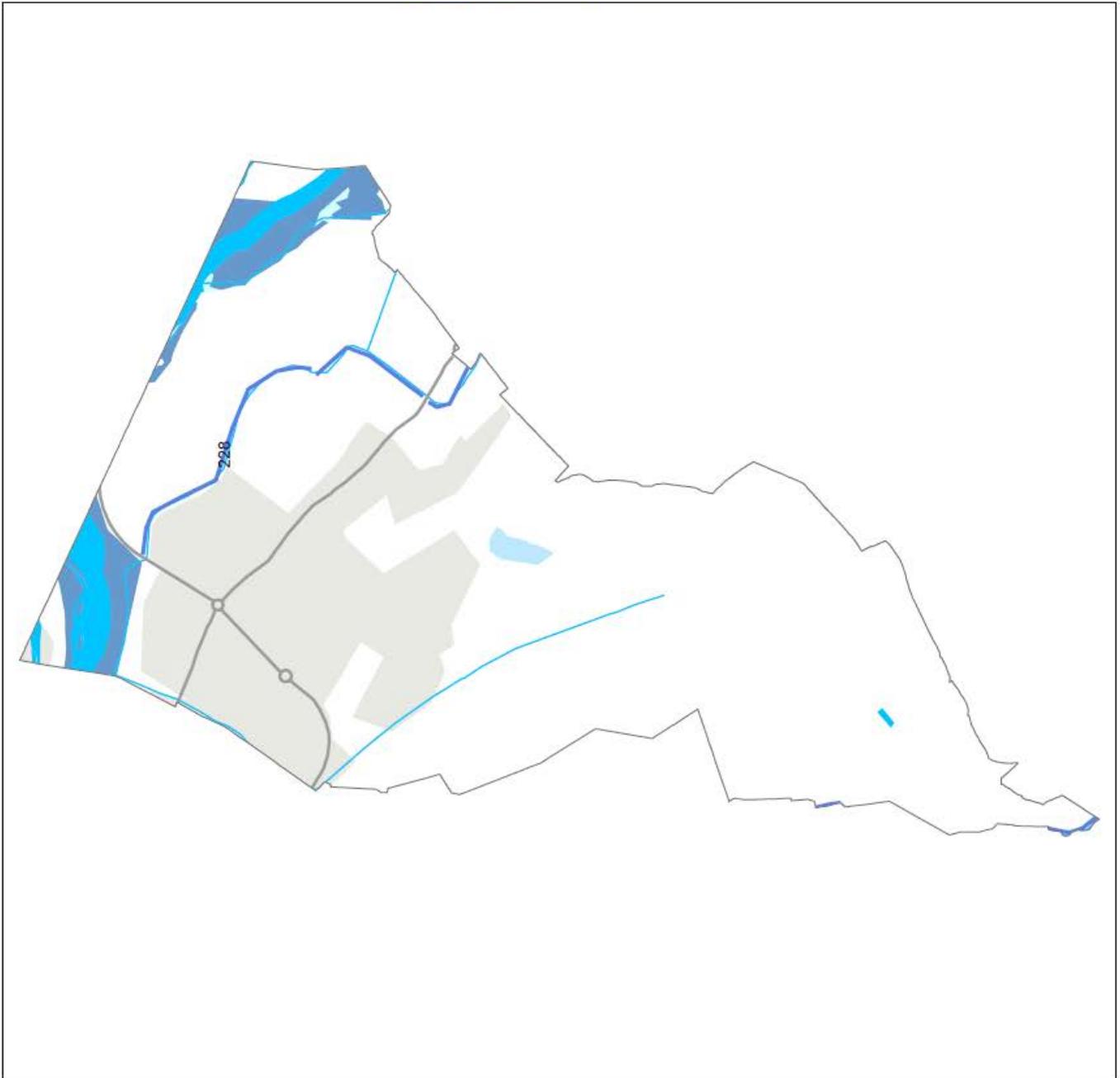
Nom commune: Mazères-Lezons
 N° de corridor :228 (corridor alluvial)

Rôle	Indicateurs	Note	Total :		
Protection des cultures	Topographie	Plateau	2	0/2	1/3
		Sommet de plateau	2		
		Dans la pente	1		
		Bas de versant	0		
	Perméabilité	2 et 3	1	1/1	
		1 et 5	-1		
4		0			
Qualité de l'eau	Position / écoulement	Parallèle	-1	1/1	1/5
		Oblique	0		
		perpendiculaire	1		
	Largeur marge de culture	Nulle	-1	2/2	
		1 m	1		
		> 1m	2		
	Fossé	Présence	1	-1/1	
		Absence	-1		
	Talus	Présence	1	-1/1	
		Absence	-1		
Intérêt biologique	Connexion	Continue	3	-1/6	4/17
		Herbacée	2		
		Canopée	1		
		barrière	-1		
	Nombre d'espèces	1-5	0	3/3	
		6-10	1		
		11-20	2		
		21-40	3		
	Ourlet présentant	Ortie – ronce	-1	0/6	
		Espèces de lisière	2		
		Polypodium	2		
		Fruiter/houx	2		
	Strates	Trois strates en équilibre	2	2/2	
Une strate sous représentée		0			
Valeur patrimoniale	Présence mur	Oui	1	0/1	0/3
		Non	0		
	Chemin creux	Oui	2	0/2	
		non	0		
Total :				6/28	

La haie accompagnant l'Arriou n'a qu'un intérêt très faible par rapport aux fonctions assurées par la trame bleue :

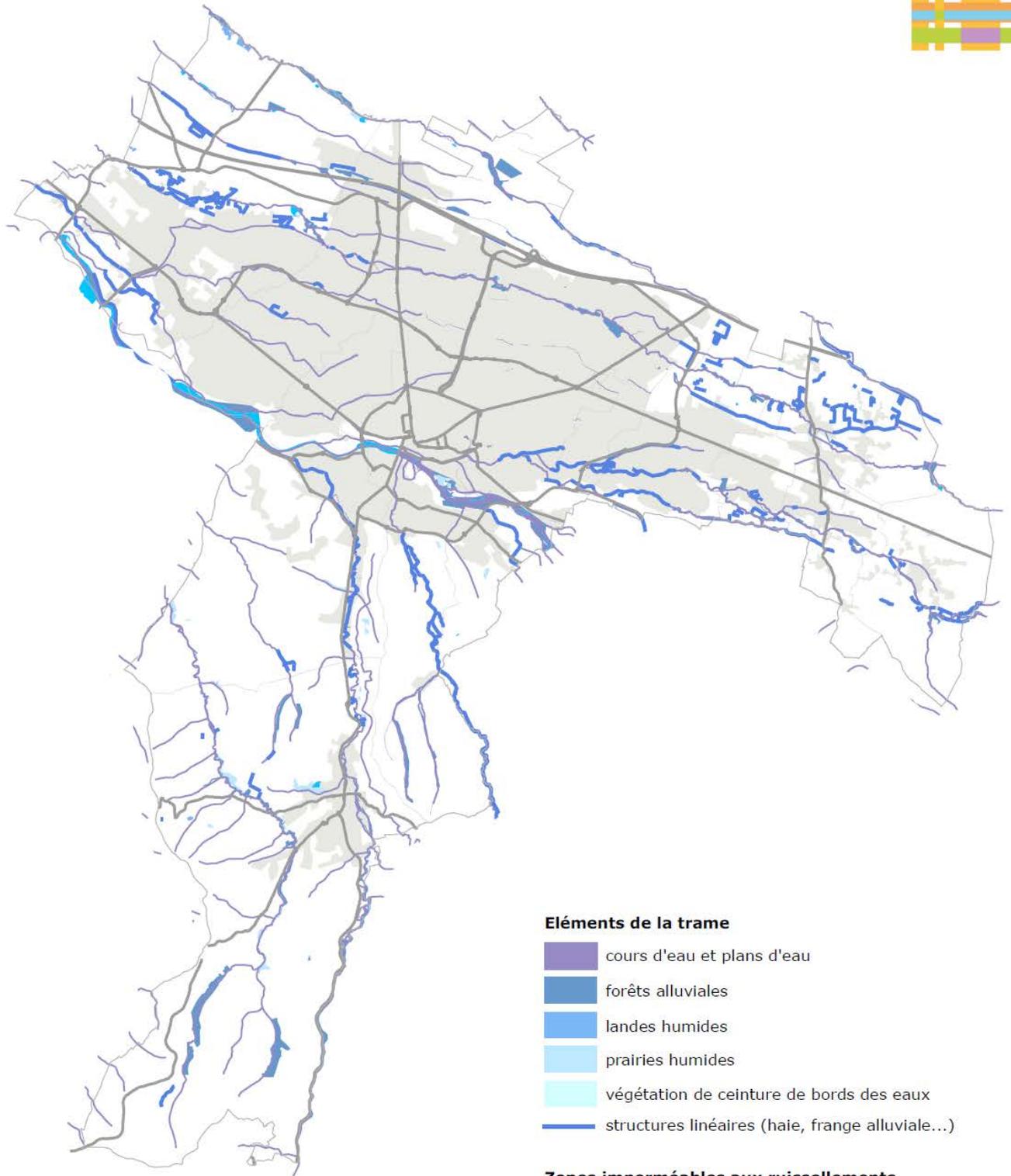
- Elle est traversée par la RD37 ce qui l'empêche de jouer son rôle de connexion biologique
- L'absence de fossé et de talus limite ses capacités de rétention des polluants
- Elle n'a pas de valeur patrimoniale.

La trame bleue de la commune de Mazerès-Lezons



Source: SIG communautaire - CREN, Juin 2006

La trame bleue du territoire de l'agglomération

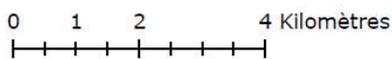
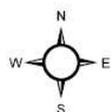


Éléments de la trame

- cours d'eau et plans d'eau
- forêts alluviales
- landes humides
- prairies humides
- végétation de ceinture de bords des eaux
- structures linéaires (haie, frange alluviale...)

Zones imperméables aux ruissellements

- zones imperméables (tissu urbain, zones d'activité...)
- infrastructures routières



Source: SIG communautaire CAPP - CREN
Juin 2006

4.10 – Enjeux généraux de gestion des trames vertes et bleues

ATOUTS	FAIBLESSES
- Un réseau écologique peu fragmenté et préservé de l'urbanisation	- La trame bleue est trop faible pour assurer les fonctions qui lui sont associées.
OPPORTUNITES	MENACES
- Perpétuer les protections mises en place par le POS.	- Une gestion du stade d'eau vive peu compatible avec l'intérêt écologique des saligues - La disparition de l'activité agro-pastorale entretenant les pelouses sèches des coteaux.

LES ENJEUX :

- **La préservation et la valorisation des haies et bordures alluviales.**

5 – Gestion des risques

5.1 – les risques naturels

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
Inondations et coulées de boue	08/08/1992	09/08/1992	23/06/1993	08/07/1993
Inondations et coulées de boue	25/08/1997	25/08/1997	03/11/1997	16/11/1997
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	25/05/2007	25/05/2007	27/07/2007	01/08/2007
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009

La liste des arrêtés de catastrophes naturelles publiée pour la commune montre une vulnérabilité particulière au risque d'inondation et, plus faiblement, aux phénomènes climatiques exceptionnels.

5.1.1 – Le risque d'inondation par débordement

La partie Nord de la commune située dans la plaine du Gave ainsi que les abords du Soust, dans la vallée heureuse, apparaissent concernés par un risque d'inondation. Cette notion de risque est appréhendée au travers de deux éléments complémentaires :

- L'aléa qui désigne l'occurrence de l'événement catastrophique. Dans ce cas il s'agit d'inondations causées par des débordement du cours d'eau. Les crues les plus importantes ont été recensées :

- § le 8 et 9 août 1992
- § le 25 Août 1997
- § du 25 au 29 Décembre 1999
- § le 25 Mai 2007
- § Du 24 au 27 Janvier 2009.

Elles résultent d'épisodes pluvieux importants et généralisés sur l'ensemble du bassin versant, parfois conjugués avec la fonte des neiges. Leur violence est aggravée par les aménagements du cour d'eau en amont qui modifient son régime hydraulique (extraction de granulats, seuils, production d'hydroélectricité. Les montées et descentes des eaux sont particulièrement rapides, aucune des crues mentionnées n'a duré plus de quatre jours. Mais si les durées de submersion sont courtes, les vitesses du courant peuvent occasionner d'importants dégâts en lit majeur.

- La vulnérabilité désigne l'exposition des activités humaines à l'aléa : une catastrophe se produisant dans un secteur non habité ne constituerait pas un véritable risque.

Les secteurs urbanisés de la commune sont globalement peu touchés par le risque d'inondation. Le centre bourg historique s'est développé en bordure du champ d'expansion des crues et n'est pas inquiet par les débordements. Les seuls éléments bâtis menacés sont les opérations d'habitat collectif et intermédiaire situées au Nord du territoire, à proximité de la rocade.

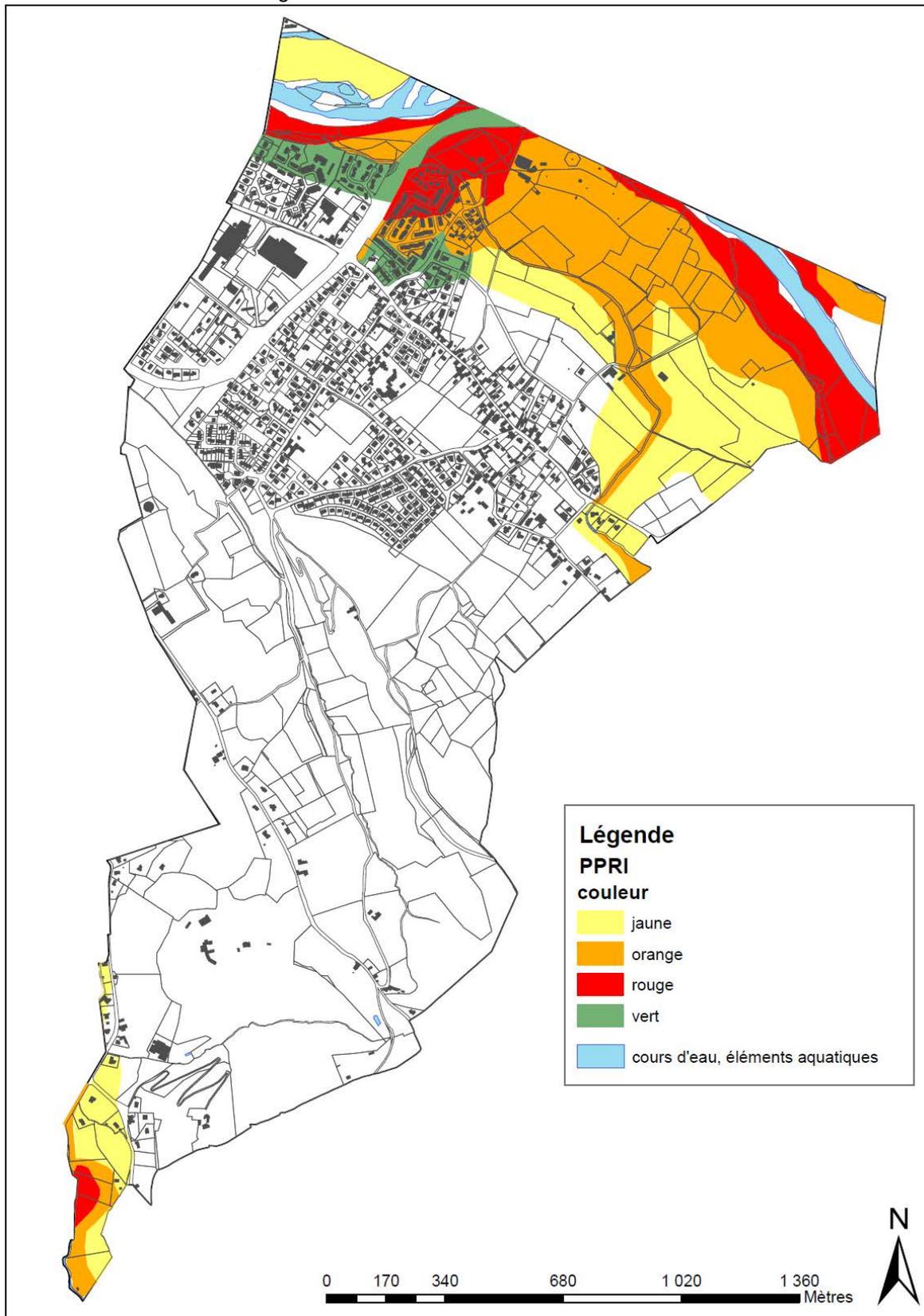
Les abords du Soust sont peu urbanisés. Quelques pavillons situés au fond de la vallée heureuse sont tout de même concernés par le risque d'inondation

Le 19 Octobre 1998, le préfet des Pyrénées Atlantique a prescrit l'élaboration d'un PPRI (plan de prévention du risque d'inondation). Le document, approuvé le 28 Février 2002, a valeur de servitude d'utilité publique et est opposable aux tiers. Son objet, défini par la loi est de :

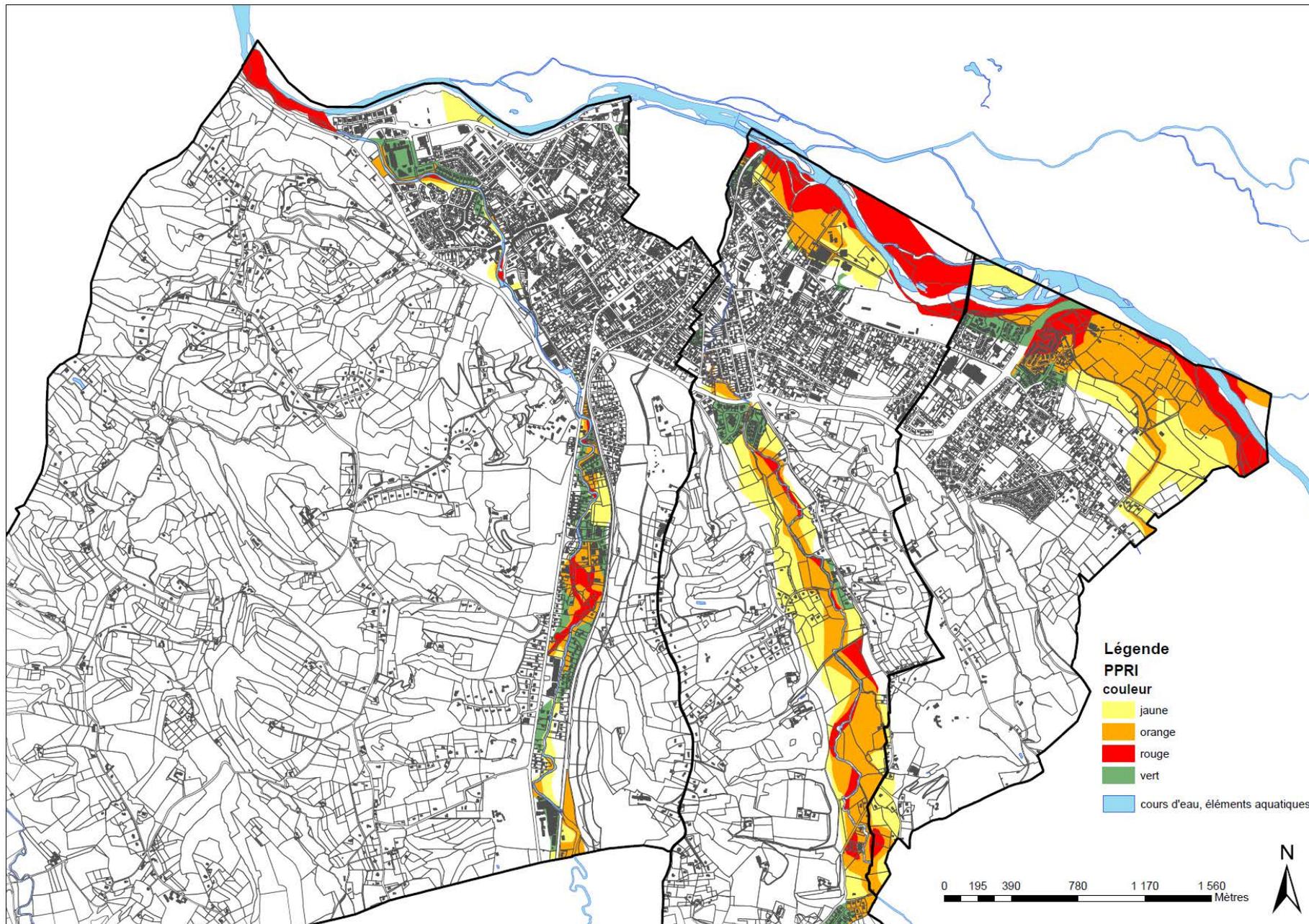
- La sécurité des populations, en particulier la prise en compte des secours.

- La limitation des dommages causés par l'inondation sur les biens et activités existantes.
- D'éviter l'aggravation des conséquences des crues dans le futur sur le territoire de la commune ou sur d'autres territoires.
- Le maintien ou la restauration du libre écoulement du cours d'eau.

Zonage du PPRI sur la commune de Mazères-Lezons



PPRI sur les communes en rive gauche du Gave de Pau



Les nuances du zonage correspondent à différents gradients d'intensité de l'aléa. Chacune implique une réglementation particulière (le règlement du PPRI est intégré aux annexes du document).

- **Les zones rouge et orange : Ces zones correspondent aux zones d'aléas fort et moyen.** Toutefois, elles peuvent aussi concerner des secteurs d'aléa faible cernés par les aléas forts ou moyens ou desservis par des routes fortement inondables et donc dangereuses. L'impossibilité d'accès en cas d'inondation en fait des îlots isolés où la sécurité des personnes n'est plus assurée.

Ces zones doivent être impérativement préservées de l'urbanisation. Les constructions nouvelles sont interdites. Les aménagements susceptibles de modifier les conditions d'écoulement ou d'expansion des crues sont réglementés.

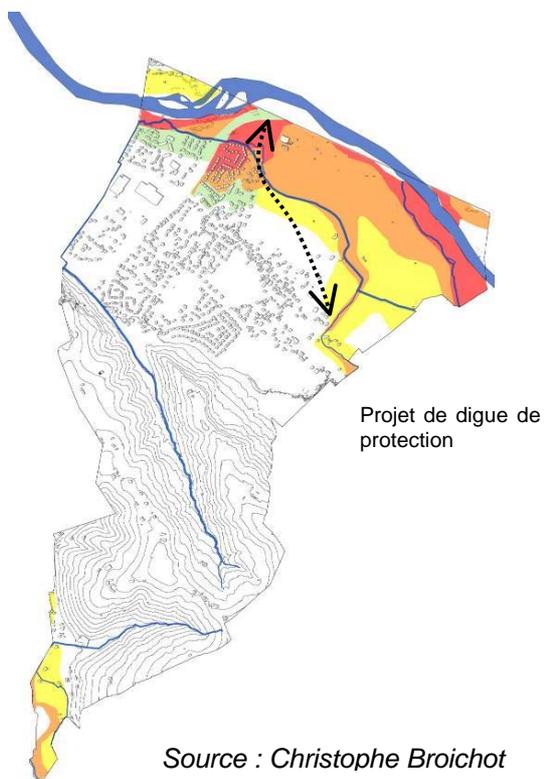
- **La zone jaune : Il s'agit d'une zone où les biens et activités restent soumis à dommages.** Elle n'est pas ou peu urbanisée et doit être préservée, surtout en raison du rôle qu'elle joue pour l'écoulement et l'expansion des crues.

Des mesures d'interdiction sont prises pour les constructions nouvelles. Il peut cependant y avoir des exceptions pour l'entretien et la gestion des bâtiments existants.

- **La zone verte : Il s'agit d'une zone où les biens et activités restent, tout comme en zone jaune, soumis à dommages et où les inondations sont localement susceptibles de mettre en jeu la sécurité des personnes.** Elle comprend des secteurs déjà urbanisés qui n'ont plus leur rôle d'expansion des eaux et les zones d'écoulement historiques (et donc inondables avec une fréquence plus faible).

Les constructions peuvent donc y être autorisées. Elles feront l'objet de prescriptions générales destinées à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

5.1.2– Réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation – présence de digues



Aucun aménagement hydraulique ne vient réduire le risque d'inondation induit par le débordement des cours d'eau.

La commune étudie cependant un projet de digue destiné à protéger la plaine des sports des crues du Gave. Cet ouvrage suivra le cour du Lasbourries.

5.1.3 – le risque d'inondation par ruissellement

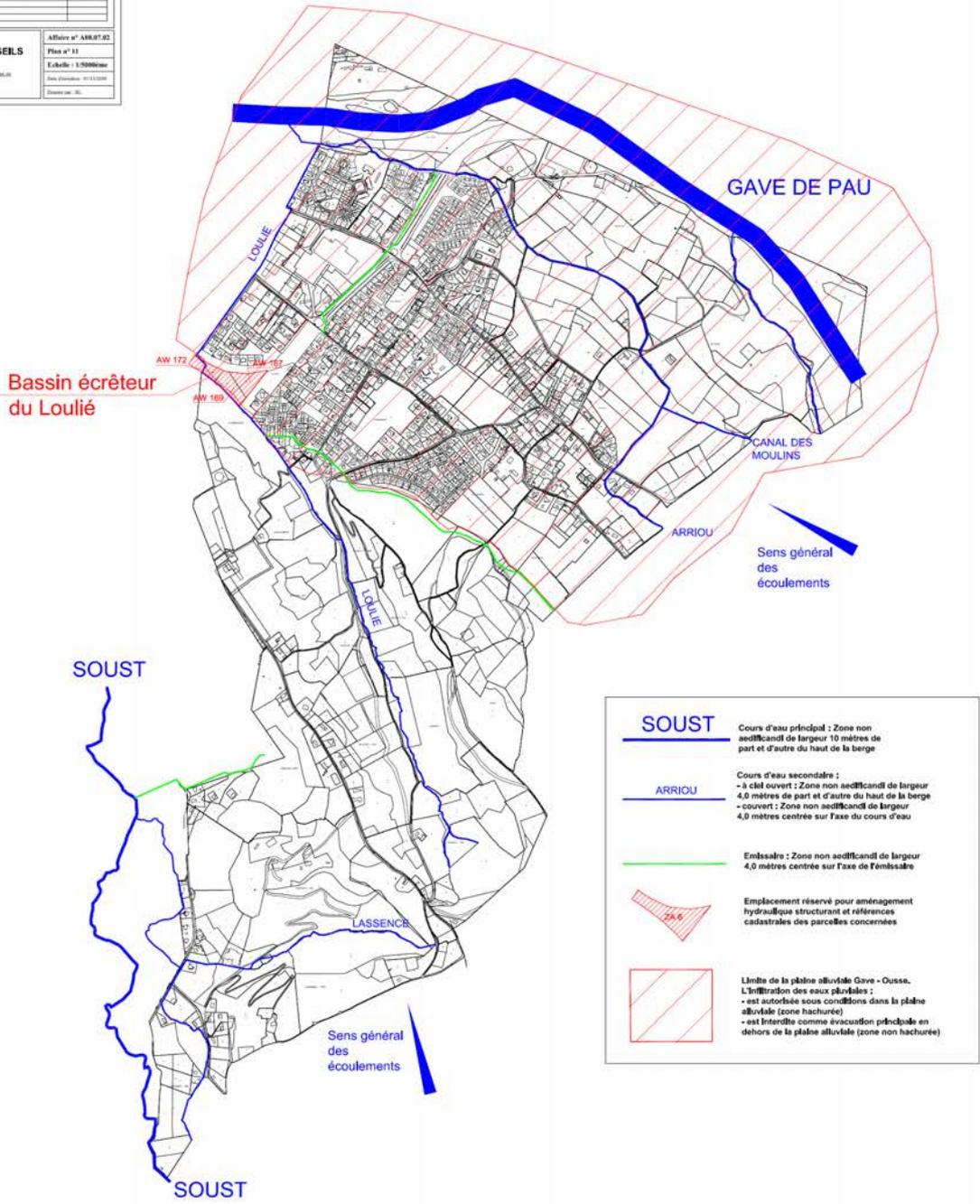
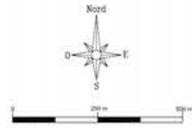
Le PPRI ne prend en compte que les inondations liées au débordement du Gave et du Soust. Cependant, dans le cadre de l'élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales de la CDAPP, il a été identifié un autre risque lié au ruissellement. Il pèse notamment sur les parcelles situées au pied du coteau, à proximité du cour de l'Oulié.

L'urbanisation du bassin versant du cours d'eau conduit par contre à une augmentation des risques pour les secteurs situés en aval, ce dont le document a tenu compte en prescrivant la réalisation d'aménagement hydraulique permettant de retenir l'eau durant les épisodes de fortes pluies.



Modifications	Nature de la modification	Date

Affaire n° AM.07.02
 Plan n° 11
 Echelle : 1:5000ème
 Date d'adoption : 01.11.2008
 Dernière mod. : 05.



5.1.4 – Le risque sismique

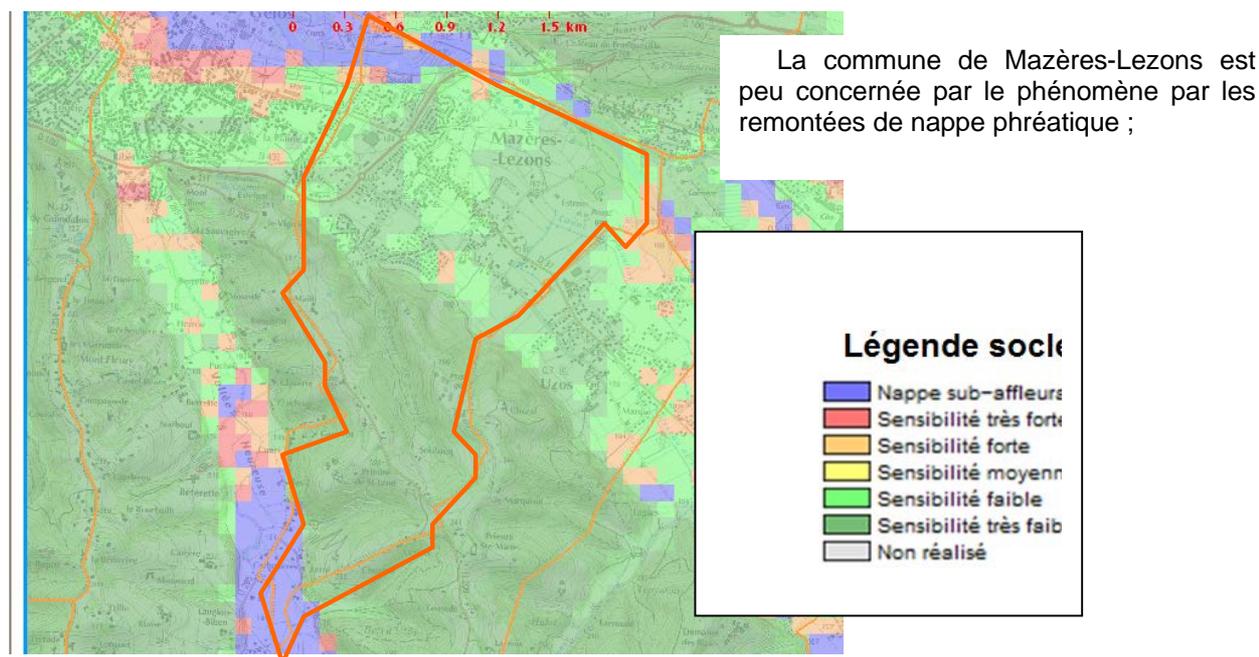
Depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français, Lée est classé en zone de sismicité 4, ce qui équivaut à un risque « moyen ». La totalité du territoire communal est concernée.

Les constructions nouvelles et existantes (dans le cadre d'une extension) sont soumises aux règles édictées par l'arrêté intégré aux annexes du PLU.

5.1.5 – Phénomène de retrait-gonflement des sols argileux

La commune de Mazères-Lezons est concernée par le phénomène de retrait gonflement des sols argileux. Le niveau d'aléa est qualifié de moyen à faible, il est donc conseillé de suivre des recommandations constructives transmises aux pétitionnaires.

5.1.6 Le risque inondation par remontée de nappe phréatique :



5.2 – Les risques technologiques

5.2.1 – Les installations classées

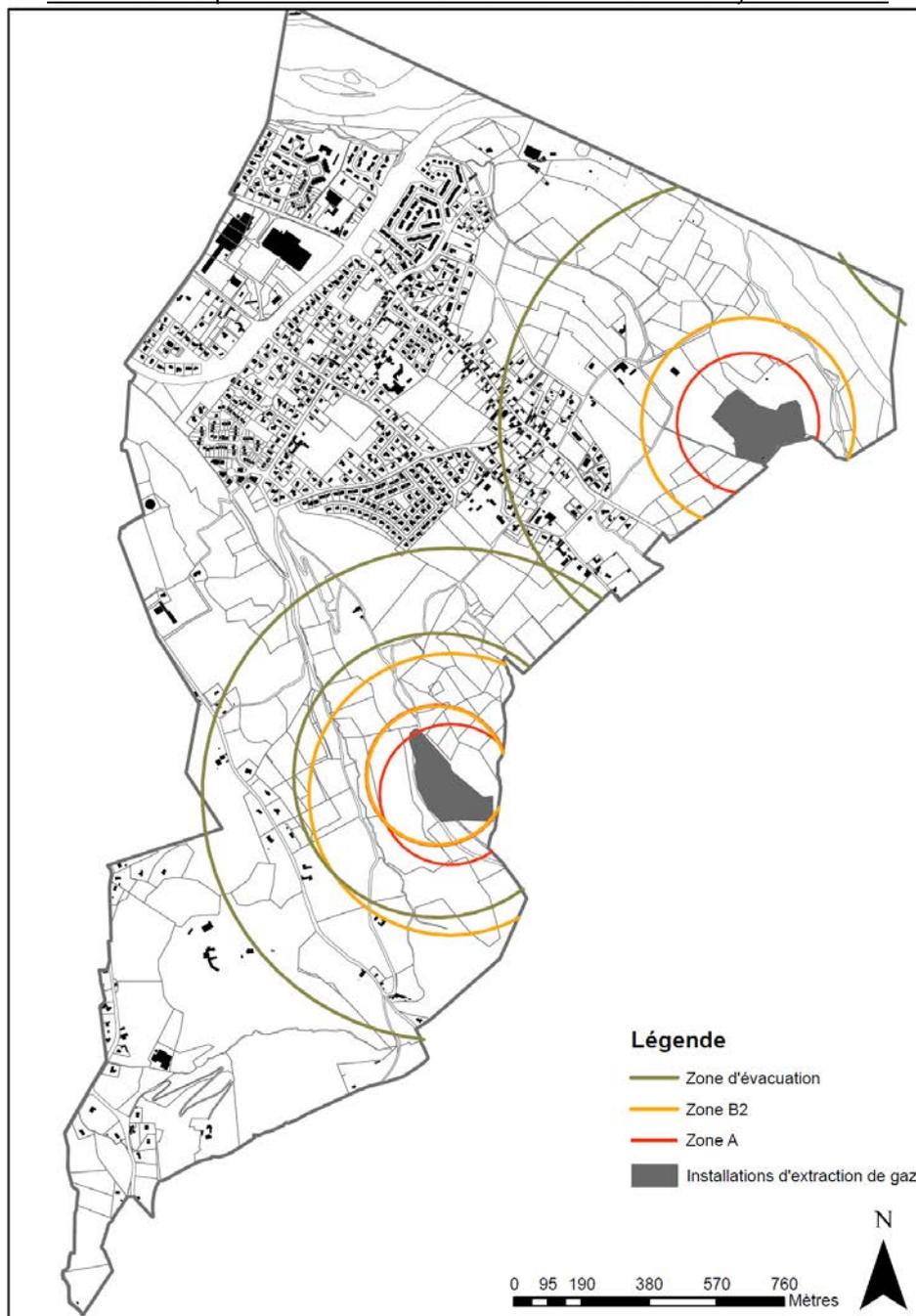
L'établissement **MAZEDIS Centre Leclerc** est **soumis au régime d'autorisation des installations classées** en raison de ses activités de stockage et de traitement des déchets ménagers et industriels.

Rubri. IC	Ali.	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité
1432		07/02/2003	En fonct.	NC	Liquides inflammables (stockage)	-	
1434	1b	07/02/2003	En fonct.	DC	Liquides inflammables (remplissage ou distribution) autres que 1435	-	m3/h
1435	2	14/01/2011	En fonct.	E	Stations-service	4390	m3
2920	2b	07/02/2003	A l'arrêt	D	Réfrigération ou compression (installation de) pression > 10E5 Pa	289	kW

5.2.2 – Les risques liés à l'exploitation des puits de gaz

Le territoire communal est concerné par l'activité de deux puits de gaz exploités à l'origine par Elf Aquitaine puis maintenant TIGF. Chacun fait l'objet d'une servitude, ayant valeur d'utilité publique, délimitant 4 périmètres de protection en fonction des retombées d'H₂S en cas d'accident.

Servitudes de protection aux infrastructures d'extraction d'hydrocarbures



Ces périmètres instaurent un niveau de contrainte réglementaire progressif au fur et à mesure que l'on s'éloigne des installations. Leur conséquences sur l'urbanisation sont :

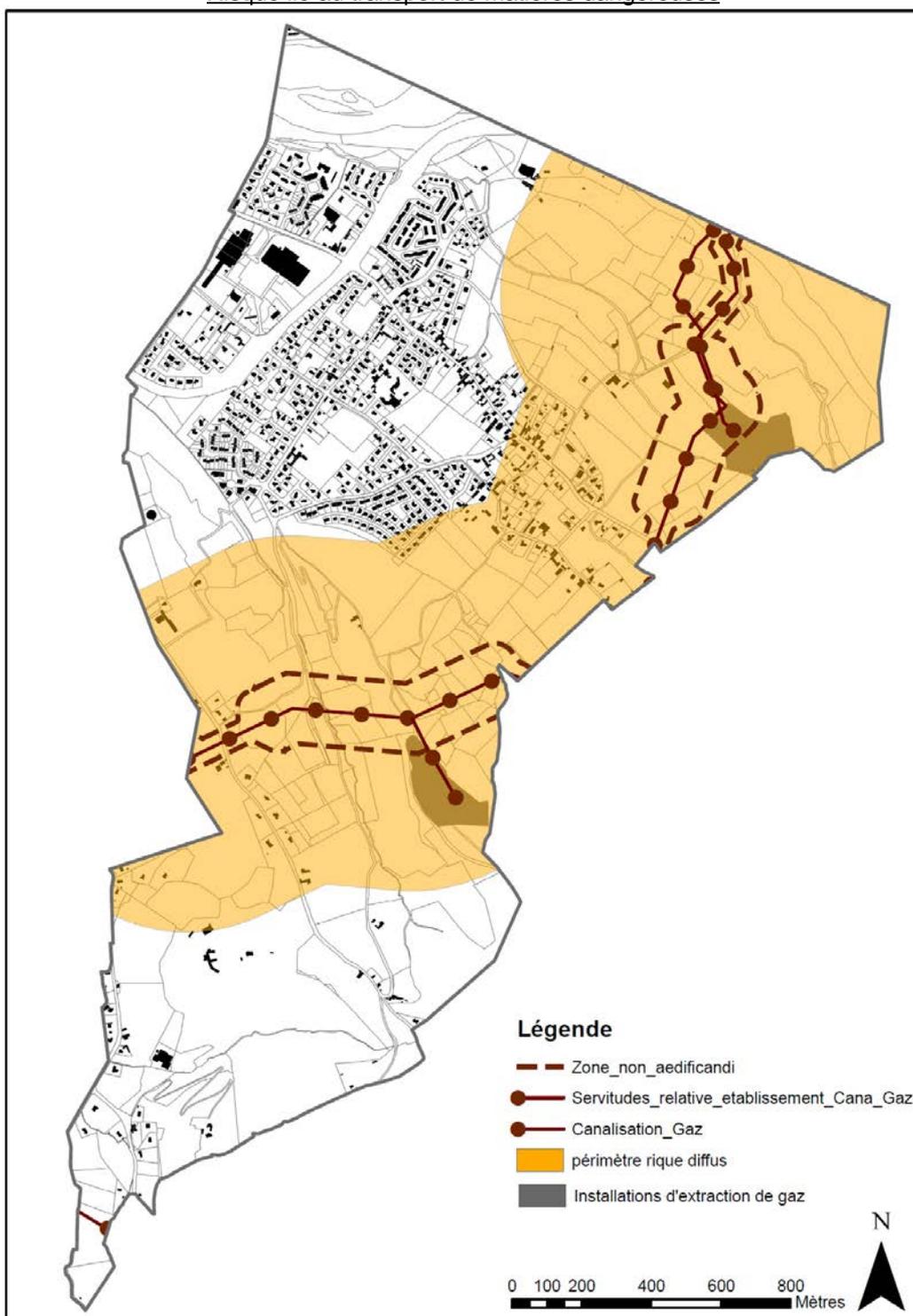
- Zone A : zone sur laquelle la concentration peut dépasser les 100 ppm en cas d'accident. Le temps d'exposition maximum y est inférieur à 1 h. Aucune habitation ne peut y être édifiée.
- Zone B2 : zone sur laquelle la concentration peut atteindre les 50 ppm. Le temps d'exposition maximum est estimé entre 2 et 4h. L'urbanisation doit y être limitée.
- Zone d'évacuation : zone à concentration minimale de 10 ppm, soit un temps d'exposition de 8h. On s'agit du périmètre visé par un plan de secours en cas d'accident.

5.2.3 – Transport de matières dangereuses.

La commune est concernée par un risque lié au transport de matières dangereuses :

- Une servitude d'utilité publique établissant des zones non aedificandi autour des canalisations de gaz naturel à haute pression. Son rayon varie entre 35 et 100 m selon les secteurs traversés.
- Un risque diffus, non réglementé, estimé à un rayon de 500 m autour des canalisations.
- un risque diffus, concernant tout le territoire, lié au transport routier de matières dangereuses.

Risque lié au transport de matières dangereuses



5.3 – Enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- les risques sont identifiés et font l'objet de mesures de protection	<ul style="list-style-type: none">- Plusieurs habitations subsistent sur des secteurs déclarés inondables par le PPRI
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- La prise en compte du schéma de gestion des eaux pluviales élaboré par la CDAPP.	<ul style="list-style-type: none">- La poursuite d'une urbanisation diffuse imperméabilisant de larges surfaces.

LES ENJEUX :

- **La valorisation des zones inondables gelées par le PPRI**

6 – Pollutions et nuisances

6.1 – La pollution de l'air

La pollution de l'air se caractérise par l'émission dans l'atmosphère de fumées, de vapeurs, de poussières, de gaz odorants ou toxiques. L'évolution de la qualité de l'air et les pics de pollution survenus ces dernières années en France, comme dans les pays voisins, ont conduit à définir une politique spécifique dans ce domaine.

Aujourd'hui, les teneurs en dioxyde de soufre (SO₂), oxydes d'azote (NO_x), poussières en suspension (PS), ozone (O₃), plomb (Pb) et oxydes en carbone (Cox) dans l'air ambiant sont ainsi suivies et réglementées. Le choix de ces polluants résulte de leur caractère nocif et du fait qu'ils constituent de bons indicateurs généraux de la pollution atmosphérique globale.

En matière de pollution atmosphérique, la réglementation française est codifiée aux articles L.200-1 et L.200-2 du Code de l'environnement, qui définit « le droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ». Depuis 1980, la communauté européenne a établi des valeurs limites à ne pas dépasser, ainsi que des valeurs guides (objectifs de qualité), pour différents polluants atmosphériques. Ces directives européennes ont donné lieu, en France, à différents textes relatifs à la qualité de l'air, à ses effets sur la santé et à sa surveillance (Décret n°98-360 du 6 mai 1998 modifié par le décret n°2003 1085 du 12 novembre 2003 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites). L'objectif est de contenir les concentrations en deçà des valeurs limites sans effet notable pour la santé et l'environnement, de manière directe ou indirecte.

Polluants	Objectif de qualité	Valeur limite pour la santé	Seuil de recommandation et d'information 2	Seuil d'alerte ³
NO ₂ (dioxyde d'azote)	40 µg/m ³ moyenne / an	200 µg/m ³ moyenne / h (centile 98) 240 µg/m ³ moyenne / h (centile 99,8) 48 µg/m ³ moyenne / an	200 µg/m ³ moyenne / h	400 µg/m ³ moyenne / h ou 200 µg/m ³
PM 10 (particules de diamètre < 10 µm)	30 µg/m ³ moyenne / an	40 µg/m ³ moyenne / an 50 µg/m ³ moyenne / j (centile 90,4)		
Plomb	0,25 µg/m ³ moyenne / an	0,5 µg/m ³ moyenne / an		
SO ₂ (dioxyde de soufre)	50 µg/m ³ moyenne / an	125 µg/m ³ moyenne / j (centile 99,2) 350 µg/m ³ moyenne / h (centile 99,7)	300 µg/m ³ moyenne / h	500 µg/m ³ moyenne / h 3 h consécutives
O ₃ (ozone)	Protection de la santé humaine : 110 µg/m ³ moyenne / 8 h		180 µg/m ³ moyenne / h	1 ^{er} seuil : 240 mg/m ³ moyenne/h sur 3 h consécutives 2 ^{ème} seuil : 300 mg/m ³ moyenne/h sur 3 h consécutives 3 ^{ème} seuil : 360 mg/m ³ moyenne/h
	Protection de la végétation : 65 µg/m ³ moyenne / j 200 µg/m ³ moyenne / h			
CO (monoxyde de carbone)	10 mg/m ³ moyenne / 8 h	-	-	-
Benzène	2 µg/m ³ moyenne / an	9 µg/m ³ moyenne / an		

L'état est responsable de la surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble de la France. Pour cela, il agréé des associations dans les grandes agglomérations et les sites les plus sensibles, en partenariat avec les collectivités locales, les émetteurs potentiels de polluants et les associations de protection de l'environnement. Pour le département des Pyrénées Atlantiques, l'association agréée est AIRAQ. Elle publie quotidiennement un « indice ATMO » synthétisant la concentration des polluants. Ses stations de mesure sont situées sur le fond de Billère, à Pau le Hameau et à proximité automobile à Pau Samonzet.

L'indice Atmo caractérise la qualité de l'air quotidienne d'une agglomération de plus de 100.000 habitants sur une échelle de 1 (indice très bon) à 10 (indice très mauvais) :

- Pour une zone de moins de 100.000 habitants on parlera d'indice de la qualité de l'air simplifié (IQA).
- L'indice est calculé de 0 à 24 h
- Chaque jour à 17h il est estimé pour la journée en cours et fait l'objet d'une prévision chiffrée pour le lendemain.
- L'indice définitif est validé le lendemain à 10h00.

- Chaque soir AIRAQ transmet les indices de qualité de l'air pour les agglomérations de Bordeaux, Pau et Bayonne, au Département Air de l'ADEME qui collecte les données pour plus de 85 agglomérations et met en forme quotidiennement un bulletin national.

Indices ATMO mesurés entre Mars 2011 et Mars 2012 sur la CDAPP			
Indice ATMO	Qualité de l'air	Nombre de jours	Fréquence
1	Très bonne	0	0%
2	Très bonne	8	2%
3	Bonne	117	31%
4	Bonne	120	32%
5	Moyenne	89	24%
6	Médiocre	26	7%
7	Médiocre	11	3%
8	Mauvaise	4	1%
9	Mauvaise	1	0%
10	Très mauvaise	0	0%

Près des 2/3 des mesures montrent une qualité de l'air bonne voire très bonne.

Cependant, des journées moyennes ou médiocres sont observées quasiment chaque mois et des épisodes de forte pollution surviennent ponctuellement, surtout durant les mois les plus froids de l'Hiver.

6.2 – La pollution de l'eau

La qualité de l'eau revêt une importance particulière sur la commune :

- Les champs captants présents dans la plaine alimentent la consommation humaine.
- La richesse écologique des milieux du Gave est de plus en plus menacée par leur anthropisation.

Elle est menacée par divers polluants, notamment liés à l'agriculture et aux rejets d'assainissement. Leur présence est mesurée chaque année puis présentée par des tableaux synthétiques élaborés par l'agence de l'eau Adour-Garonne. Les indicateurs qu'ils mettent en place sont :

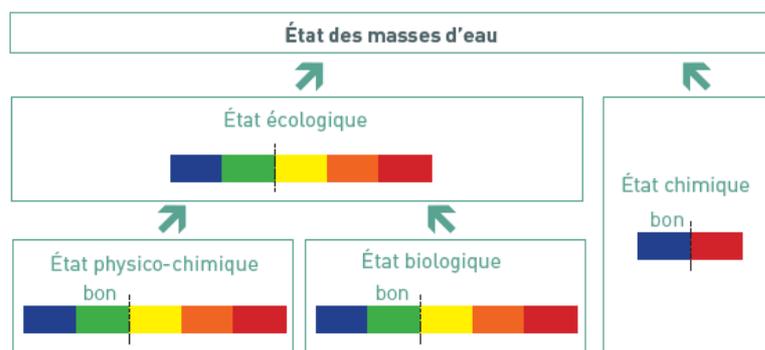
- **L'état chimique** qui correspond au suivi des normes de concentrations de 41 substances dangereuses pour la qualité des eaux . Il peut être classé bon ou mauvais.
- L'état écologique est l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface. Il s'appuie sur des critères appelés éléments de qualité qui peuvent être de nature biologique (présence d'êtres vivants végétaux et animaux), ou physico-chimique. Il est classé de très bon à médiocre.

les paramètres biologiques qui contribuent à l'état écologique sont constitués des trois indicateurs biologiques suivants :

- les algues avec l'Indice Biologique Diatomées (IBD) noté sur 20 ;
- les invertébrés (insectes, mollusques, crustacés,...) avec l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) noté sur 20
- les poissons avec l'Indice Poisson en Rivières (IPR) avec une notation particulière.

Pour la physico-chimie, les paramètres contribuant à l'état écologique sont :

- les paramètres du cycle de l'oxygène (carbone organique, ammonium, oxygène dissous...) ;
- les nutriments (azote et phosphore) ;
- la température ;
- la salinité ;
- le pH ;
- les polluants spécifiques synthétiques et non synthétiques.



Source : SDAGE
Seine-Normandie

6.2.1 – Pollution des eaux de surface

- Le tronçon du Gave du confluent du Béz au confluent de l'Ousse

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2010 sur la base de données 2006-2007)

		Indice de confiance			Indice de confiance
Etat écologique (Mesuré) :	Bon	●●●	Etat chimique :	Bon	●○○
Etat biologique :	Très bon				
IBGN :	Très bon				
IBD :	Très bon				
IPR :	Très bon				
Etat physico-chimique :	Bon				
Oxygène :	Bon				
Température :	Très bon				
Nutriments :	Bon				
Acidification :	Bon				

Source : Agence de l'eau Adour-Garonne

- Le ruisseau l'Arriou (aussi appelé Lasbourries)

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2010 sur la base de données 2006-2007)

		Indice de confiance			Indice de confiance
Etat écologique (Modélisé) :	Bon	●○○	Etat chimique :	Bon	●○○
Etat biologique :	Non classé				
IBGN :	Non classé				
IBD :	Non classé				
IPR :	Non classé				
Etat physico-chimique :	Non classé				
Oxygène :	Non classé				
Température :	Non classé				
Nutriments :	Non classé				
Acidification :	Non classé				

Source : Agence de l'eau Adour-Garonne

- Le Soust

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2010 sur la base de données 2006-2007)

		Indice de confiance			Indice de confiance
Etat écologique (Modélisé) :	Moyen	●○○	Etat chimique :	Non classé	○○○
Etat biologique :	Non classé				
IBGN :	Non classé				
IBD :	Non classé				
IPR :	Non classé				
Etat physico-chimique :	Non classé				
Oxygène :	Non classé				
Température :	Non classé				
Nutriments :	Non classé				
Acidification :	Non classé				

Source : Agence de l'eau Adour-Garonne

6.2.2 – Pollution des masses d'eau souterraines

la nappe des « alluvions du Gave de Pau » sur laquelle sont effectués les prélèvements des champs captants a un état chimique jugé préoccupant au vu de la concentration de substances polluantes.

EVALUATIONS DE L'ETAT DES MASSES D'EAU

Incidence de l'état de la masse d'eau souterraine sur les cours d'eau ou les écosystèmes terrestres associés :
Non évaluée.

Observation d'une invasion salée : Aucune invasion salée n'est observée.

État des lieux 2004-2006	RNABE	Éléments déclassants
	RNABE Qualitatif	
	RNABE Quantitatif	
État des lieux 2008	Évaluation de l'état chimique	Éléments déclassants
	Mauvais état	

COMMENTAIRE :

L'évaluation de l'état chimique réalisée en 2008, confirme les problèmes de qualité liés aux nitrates et aux produits phytosanitaires qui avaient été identifiés lors des précédents état des lieux.

Du plomb a été détecté à une concentration supérieure à la norme réglementaires sur la station de suivi 10034X0008/P - GRAVIERE DE BIRON (une occurrence sur deux analyses). Il n'a pas été possible d'établir une relation entre les teneurs en plomb et le contexte naturel.

Une teneur importante en sulfates (environ 100 mg/l) a été enregistrée sur la station de suivi 10704X0014/HY - LA HOUNT. L'origine des sulfates dans les eaux de la source n'a pas pu être déterminée.

Des problèmes de qualité vis-à-vis des produits phytosanitaires ont été identifiés sur la station de suivi RCS 10294X0129/F - LESCAR et concernent l'atrazine et son produit de dégradation, l'atrazine déséthyl. C'est également sur cette station qu'une pollution chronique au tétrachloréthène a été observée.

La nappe alluviale du Gave de Pau est la principale nappe exploitée pour un usage AEP dans le département des Pyrénées Atlantiques. Elle approvisionne près de 30 % de la population départementale. Cette nappe est classée en zone vulnérable (pics de nitrates supérieur à 50 mg/l). A noter, également, la présence chronique de pesticides dans les eaux. La stratégie consiste à rapprocher les captages du cours d'eau pour obtenir un effet de dilution des nitrates (teneurs dans le Gave de Pau entre 5 et 10 mg/l).

Source : Agence de l'eau Adour-Garonne

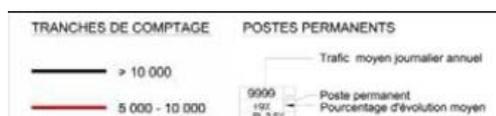
6.3 – Nuisances liées à l'environnement sonore

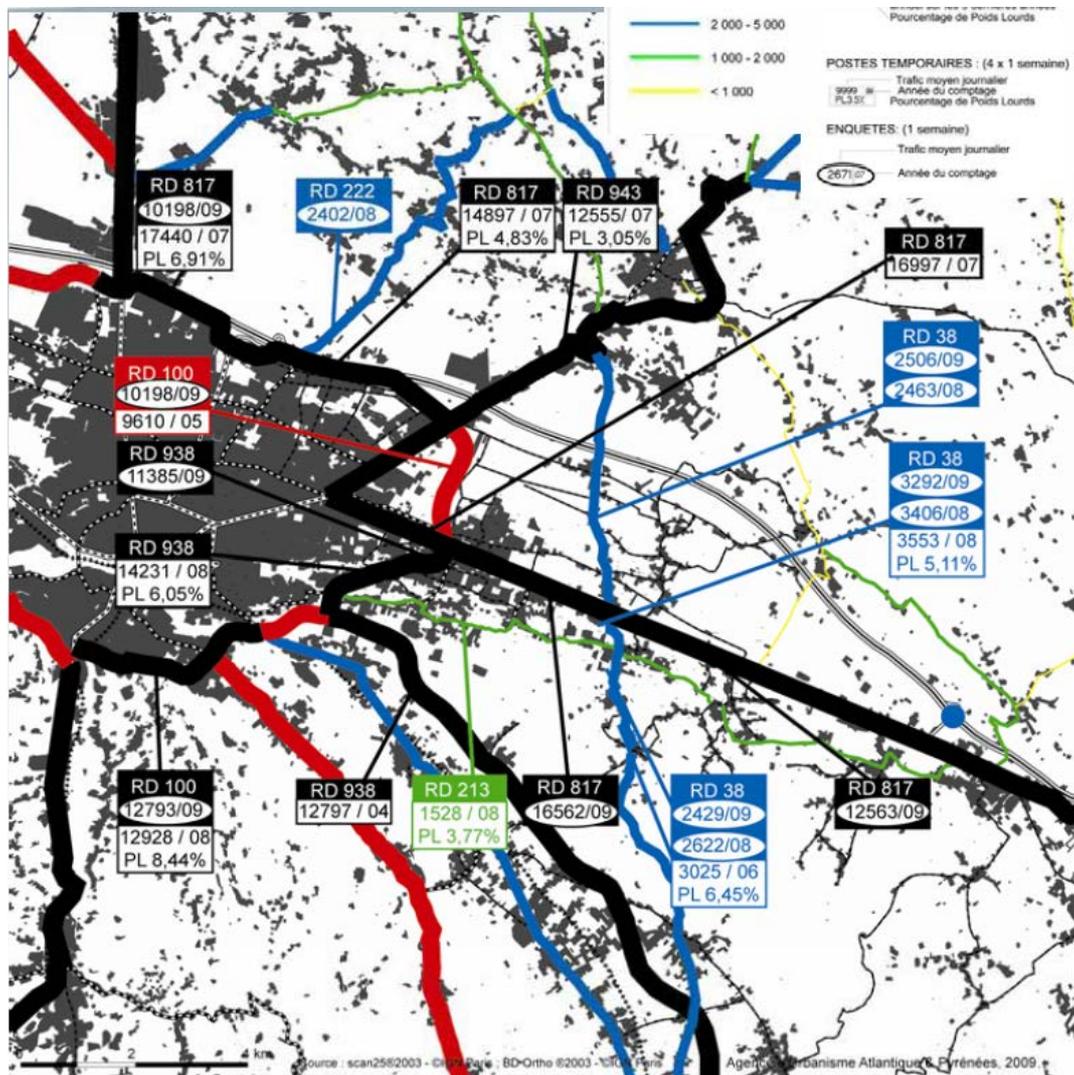
Certains axes de transport traversant la commune, en raison de la densité et de la vitesse du trafic automobile qu'ils supportent, sont potentiellement générateurs de nuisances sonores. Deux arrêtés préfectoraux ont établi des classifications de ces voies :

- l'arrêté n° 99 R 529 du 9 Juin 1999 – qui concerne spécifiquement les autoroutes, routes nationales et infrastructures ferroviaires, dont aucune ne passe sur la commune.
- l'arrêté n° 99 R 1215 du 20 Décembre 1999 – qui concerne la RD100 et la RD37.

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de Tissu (Rue en U ou Tissu ouvert)
		Débutant	Finissant			
Commune de : MAZERES-LEZONS						
57	RD 37	Sortie Mazères-Lézons	Entrée Uzoz	3	100 m	Tissu Ouvert
90	RD 100	RD 937	Ruisseau Rau des Bourries	3	100 m	Tissu Ouvert
91	RD 100	Ruisseau Rau des Bourries	RD 37 (Giratoire)	3	100 m	Tissu Ouvert
96	RD 37	Sortie Mazères-Lézons	Entrée Gélios	3	100 m	Tissu Ouvert
98	RD 100	RD 37	Entrée Jurançon	3	100 m	Tissu Ouvert
56	RD 37	RD 100	Sortie Mazères-Lézons	4	30 m	Tissu Ouvert
97	RD 37	RD 100	Sortie Mazères-Lézons	4	30 m	Tissu Ouvert

Les routes départementales 100 – rocade de contournement de la CDAPP – et 37 – Avenue du général de Gaulle, supportent un trafic relativement important. Elles se situent respectivement à plus de 10000 et 5000 véhicules/jours, passage aggravé dans le second cas par une confusion entre les fonctions de desserte et de transit de la voie.

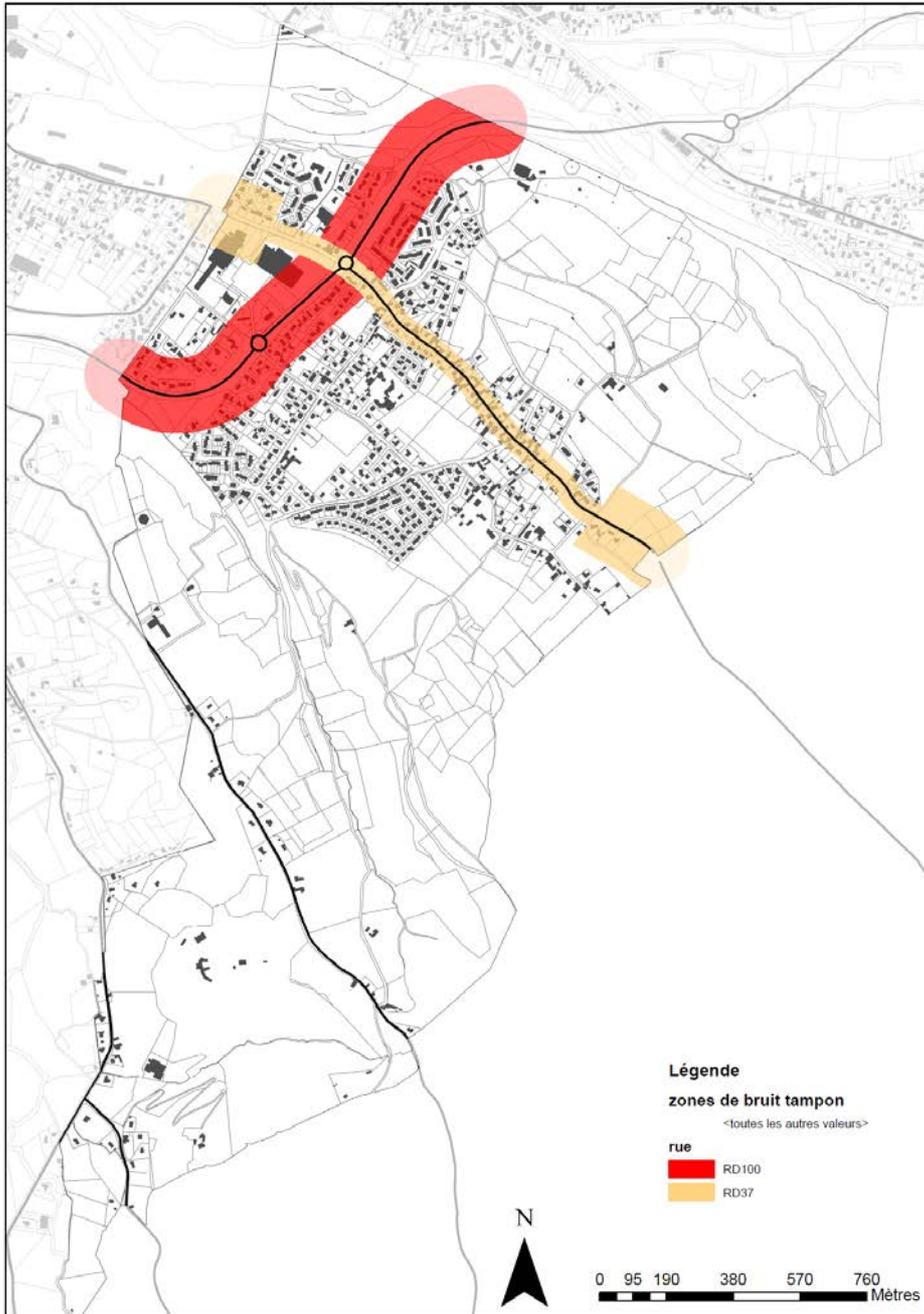




Les riverains de la RD37, principal axe de desserte du village, ne sont pas protégés du bruit. Cependant,

La vulnérabilité est beaucoup plus réduite dans le cas de la rocade :

- Les terrains situés à l'Ouest sont occupés par de grandes et moyennes surfaces commerciales.
- Les lotissements à l'Est sont isolés par une butte anti-bruit.



Source : Christophe Broichot



Source : Christophe Broichot

Les servitudes, si elles ne limitent pas de manière stricte la constructibilité des terrains, justifient des prescriptions particulières en termes d'instruction du droit des sols (buttes anti-bruit pour les lotissements, recul des constructions, isolation acoustique...). Cependant il subsiste la problématique du bâti pré existant aux arrêtés.

6.4 – Nuisances liées à l'environnement sonore

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - L'identification préalable des nuisances et pollutions - L'aménagement de la rocade - Le bon état des eaux du Gave de Pau 	<ul style="list-style-type: none"> - Une difficulté à traiter les nuisances sur la RD37 - Une nappe phréatique en mauvais état chimique
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Réorienter une partie du trafic de desserte sur d'autres voiries - Le programme d'actions lancé dans le cadre du Parc naturel urbain 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dégradation de la qualité de l'eau à proximité des champs captants

LES ENJEUX :

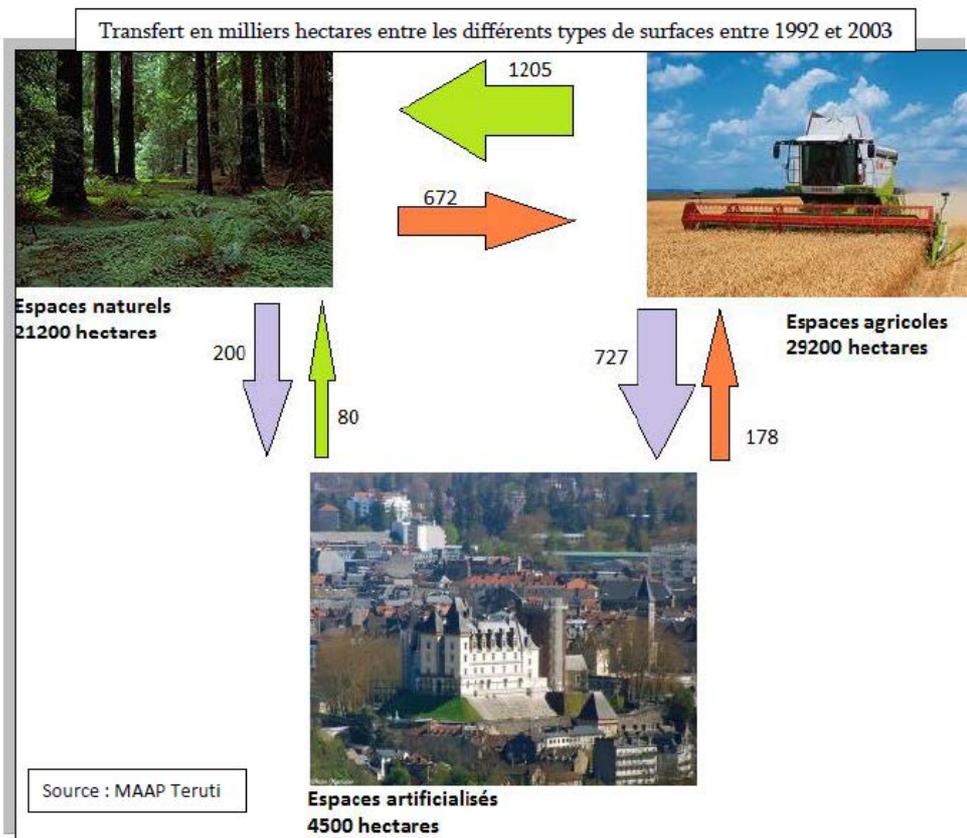
- **Limiter l'urbanisation à proximité des zones de nuisances sonores et des champs de captage d'eau potable**
- Permettre la mise en œuvre des programmes du SDAGE Adour Garonne.

7 – Bilan de la consommation d'espace

La loi Grenelle 2 de 2010 est venue renforcer le contenu des rapports de présentation qui doivent dorénavant inclure une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le foncier à bâtir est longtemps apparu en France comme une ressource inépuisable pour les besoins de l'aménagement des territoires. L'étalement périphérique entamé au tournant des années 60-70, caractérisé par une urbanisation diffuse et de plus en plus éloigné des cœurs denses des agglomérations, a notamment accéléré le mouvement de « grignotage » des espaces agricoles et naturels. Chaque année, plus de 40 000 hectares sont ainsi artificialisés.

Ce mode de développement apparaît aujourd'hui contradictoire avec les enjeux de protection de la biodiversité, de la qualité des paysages ou du maintien des terres agricoles. Les nouvelles lois ont donc particulièrement mis l'accent sur la modération de l'étalement urbain.



Au niveau européen, la France se détache par l'importance des surfaces qu'elle destine à l'activité agricole (53% du territoire national). Cependant, sous le coup d'une pression foncière importante, mais aussi de l'arrêt de nombreuses exploitations qui retombent en friches, elles accusent une déprise très rapide.

Les espaces artificialisés que ce soit pour l'habitat, l'activité économique ou les infrastructures d'équipement, sont en forte progression.

7.1 – Méthodologie

L'analyse de la consommation d'espace sur la commune se fera en 3 étapes :

7.1.1 – Evolution de l'occupation de l'espace

Une présentation des usages du sol et de leur évolution entre 1991 et 2012. Elle permettra de mettre en évidence les secteurs ayant changé d'affectation et les espaces consommés par l'urbanisation.

Les occupations du sol seront classées selon 4 grandes composantes calées sur la nomenclature CORINE LAND COVER (les données de cette dernière n'ont pas été retenues pour l'analyse car inutilisables à l'échelle communale)

- **Les surfaces urbanisées** qui correspondent à des sols bâtis ou des sols artificialisés non bâtis intégrant les sols enherbés tels que pelouses, parcs, terrains de jeux.
- **Les surfaces agricoles** regroupent, à la fois, les sols cultivés et les surfaces toujours en herbe.
- **Les surfaces forestières** sont composées des sols boisés et des forêts
- **Les autres surfaces naturelles** sont de types landes ou sols nus naturels, à l'exclusion des surfaces en eau.

7.1.2 – Une grille d'indicateurs partagés

Les résultats obtenus grâce à l'exploitation des données cartographiques seront utilisés pour alimenter une grille d'indicateurs. Ces derniers, mis en place par le CERTU, permettent :

- d'assurer un suivi général de la consommation d'espace par l'urbanisation
- de qualifier les espaces urbanisés, afin d'analyser et comprendre les mutations en cours sur les territoires.

Ils constituent en outre un référentiel commun pour tous les territoires.

Des indicateurs pour une analyse partagée

Des indicateurs de suivi selon trois thématiques

Suivi de la consommation d'espaces par l'urbanisation

- ❖ Évolution annuelle des surfaces urbanisées
↳ France : +76 300 ha par an, entre 2006 et 2008, soit +1,5 %
- ❖ Part des surfaces urbanisées dans la superficie totale de la zone
↳ France : 9,6 % de surface urbanisée en 2007
- ❖ Surface urbanisée par habitant
↳ France : 854 m² urbanisés par habitant en 2007

Dynamiques de construction dans les espaces urbanisés

- ❖ a) Densité nette de logements (état)
↳ France : 7 logements par hectare de surface urbanisée en 2007
- b) Densité nette de logements neufs (<5 ans)
↳ France : 8 logements neufs par ha de terrain utilisé sur la période 2002-2006
- ❖ Part des logements individuels dans la construction (neuve) de logements
↳ France : 59 % de logements individuels parmi les logements construits sur la période 2002-2006

Caractéristiques socio-économiques des espaces urbanisés

- ❖ Taux d'évolution de la population
- ❖ Part des nouveaux arrivants dans la commune
- ❖ Évolution des longueurs des navettes domicile-travail
- ❖ Niveau d'équipement des communes (distance aux équipements)

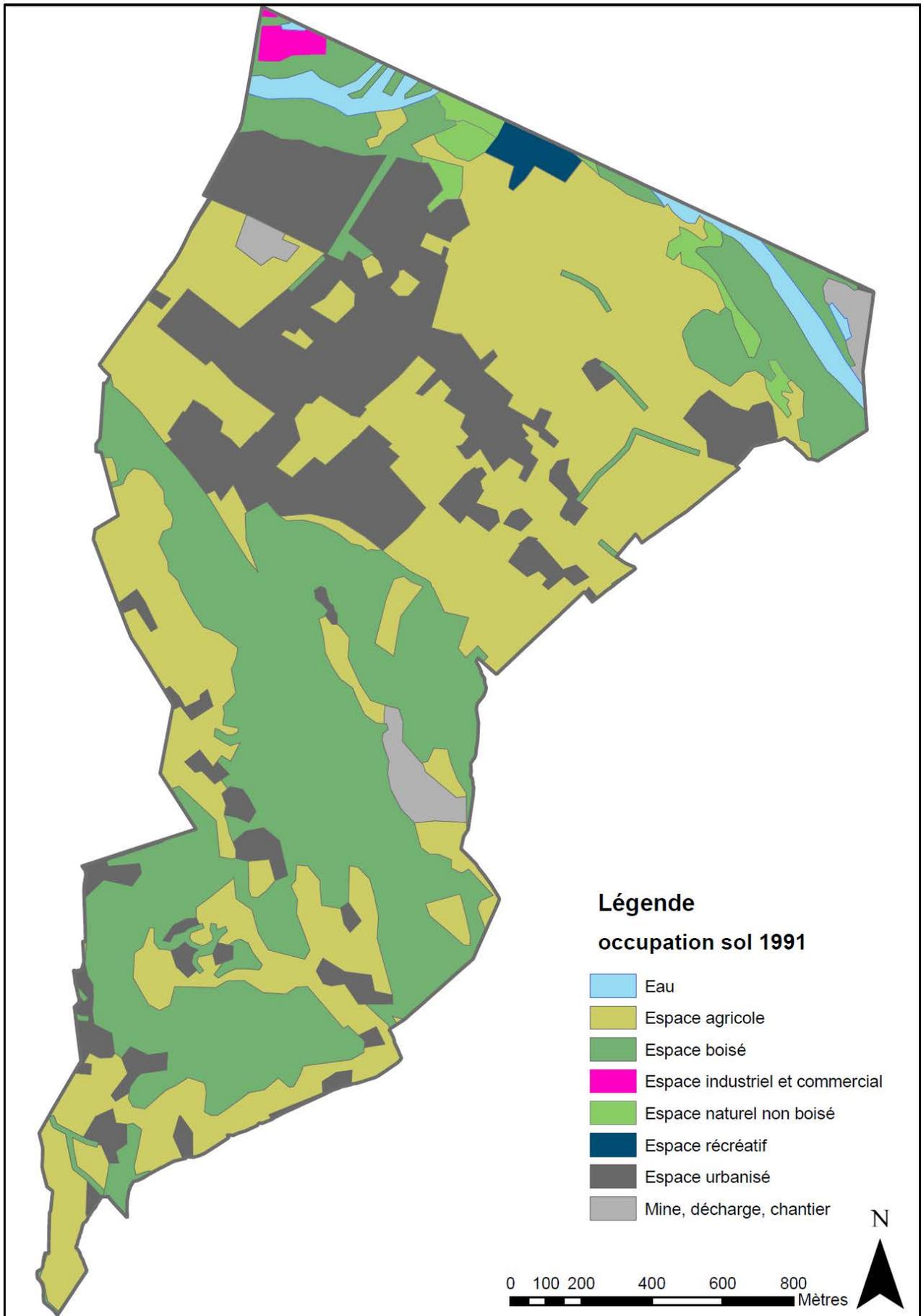
7.1.3 – Identification d'espaces à « forte extension urbaine »

Les espaces à forte extension urbaine sont identifiés pour observer ce qui se passe plus précisément dans les zones où l'urbanisation consomme du foncier naturel et agricole. Leur repérage est nécessaire afin de fixer des orientations ciblées selon l'échelle et le niveau de développement des territoires :

- Dans les communes déjà très urbanisées, les orientations peuvent porter vers l'optimisation des opportunités de développement (recyclage de foncier, dents creuses...)
- Dans le cas des extensions urbaines, le développement pourrait être conduit en maîtrisant à la fois la consommation et la gestion de l'espace, tout en répondant aux besoins des population en terme de cadre de vie.

7.2 – Evolution de l'occupation de l'espace

7.2.1 – Occupation de l'espace en 1991

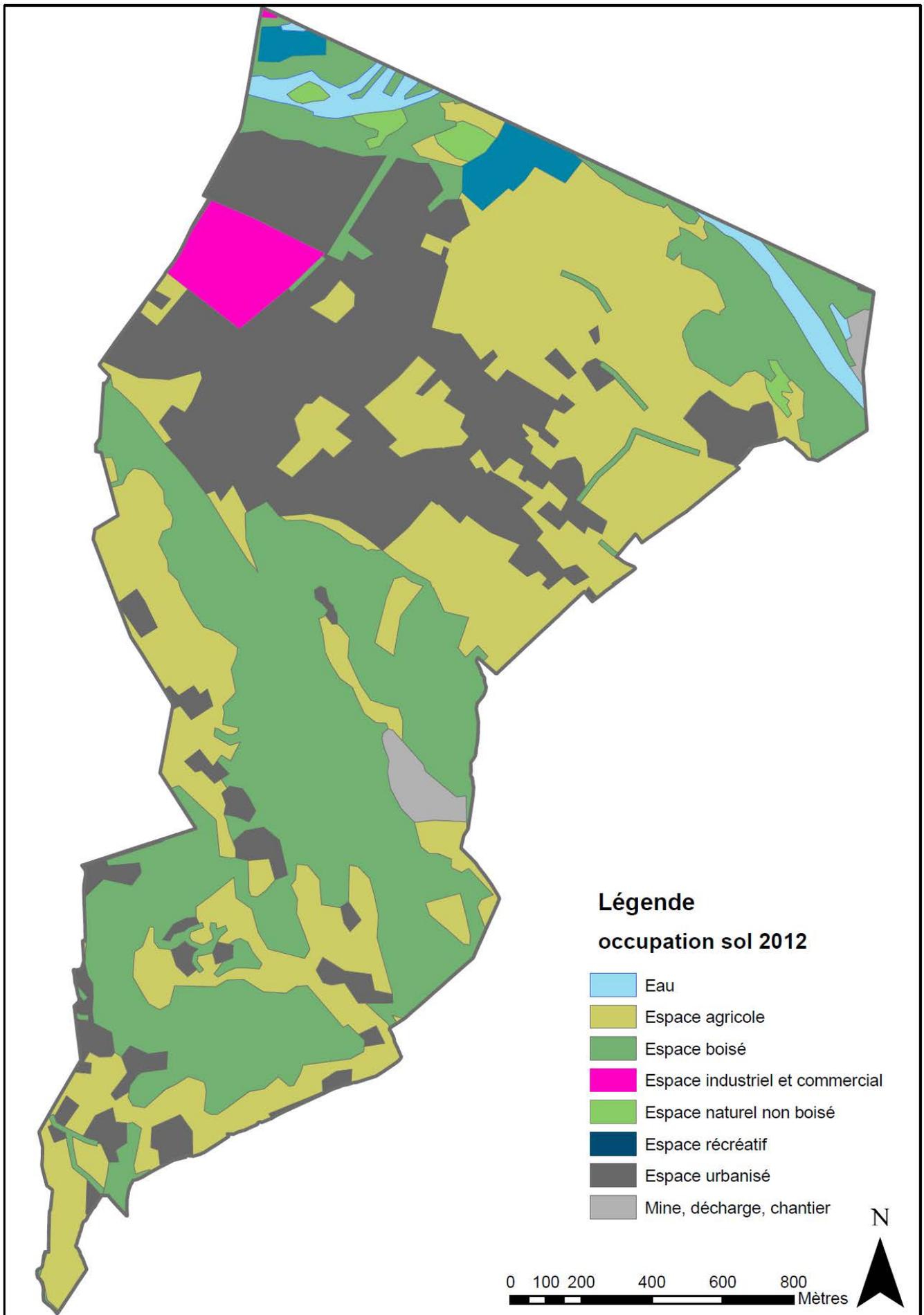


Occupation de l'espace – 1991		Superficie(ha)	% du territoire
Eau	Cours et voies d'eau	7,95	2%
Espace boisé	Feuillus dominants	131,27	33%
	Boisements linéaires	2,39	1%
	Total	133,66	34%
Espace naturel non boisé	Landes et fourrés	4,7	1%
	Roches nues	1,19	0%
	Total	5,89	1%
Espace agricole	terres arables non inondées, espaces prairiaux	161,8	41%
Mine, décharge, chantier	Extraction de matériaux, décharges, chantiers	6,74	2%
Espace urbanisé	Bâti à prédominance d'habitat	74,88	19%
	Grands équipements urbains	3,26	1%
	Espace récréatif	2,58	1%
	Espace industriel et commercial	1,58	0%
	Total	82,31	21%
Total		398,35	100%

Le début des années 1990 représente la période où, après 20 ans de croissance urbaine basée sur la production de logements (en majorité pavillonnaires), le rythme de construction commence à ralentir.

- Plus de 40% de la surface de la commune est consacré à l'agriculture. Les terrains sont situés dans la plaine du Gave comme dans les coteaux.
- Plus de 33% de la surface de la commune est constitué d'espaces sous couvert forestier. Il s'agit de la saligue du Gave mais surtout des boisements des coteaux qui sont restés très préservés. Les espaces naturels non boisés sont marginaux.
- L'habitat est la vocation quasi exclusive des espaces urbanisés. Il s'agit principalement de vastes lotissements pavillonnaires, dont la consommation d'espace est tempérée par une taille moyenne de parcelle relativement faible, mais aussi d'opérations collectives et intermédiaires. Ils sont regroupés dans la plaine du Gave, d'abord excentrés par rapport au village-rue historique auquel ils sont progressivement raccordés par l'apparition d'un tissu urbain. Il subsiste cependant encore à cette période de vastes dents creuses agricoles.

Le mitage des coteaux, bien qu'il ne soit pas existant, reste très limité.



Occupation de l'espace – 2012		Superficie(ha)	% du territoire
Eau	Cours et voies d'eau	7,51	2%
Espace boisé	Feuillus dominants	135,93	34%
	Boisements linéaires	2,39	1%
	Total	138,32	35%
Espace naturel non boisé	Landes et fourrés	3,14	1%
	Roches nues	0	0%
	Total	3,14	1%
Espace agricole	terres arables non inondées, espaces prairiaux	136,34	34%
Mine, décharge, chantier	Extraction de matériaux, décharges, chantiers	4,03	1%
Espace urbanisé	Bâti à prédominance d'habitat	91,39	23%
	Grands équipements urbains	3,26	1%
	Espace récréatif	5,65	1%
	Espace industriel et commercial	8,68	2%
	Total	108,99	27%
Total		398,32	100%

En 2012 la commune se retrouve en situations de déprise démographique et de vieillissement marquées. La période 1991-2012 a pourtant vu une accélération de l'urbanisation du territoire.

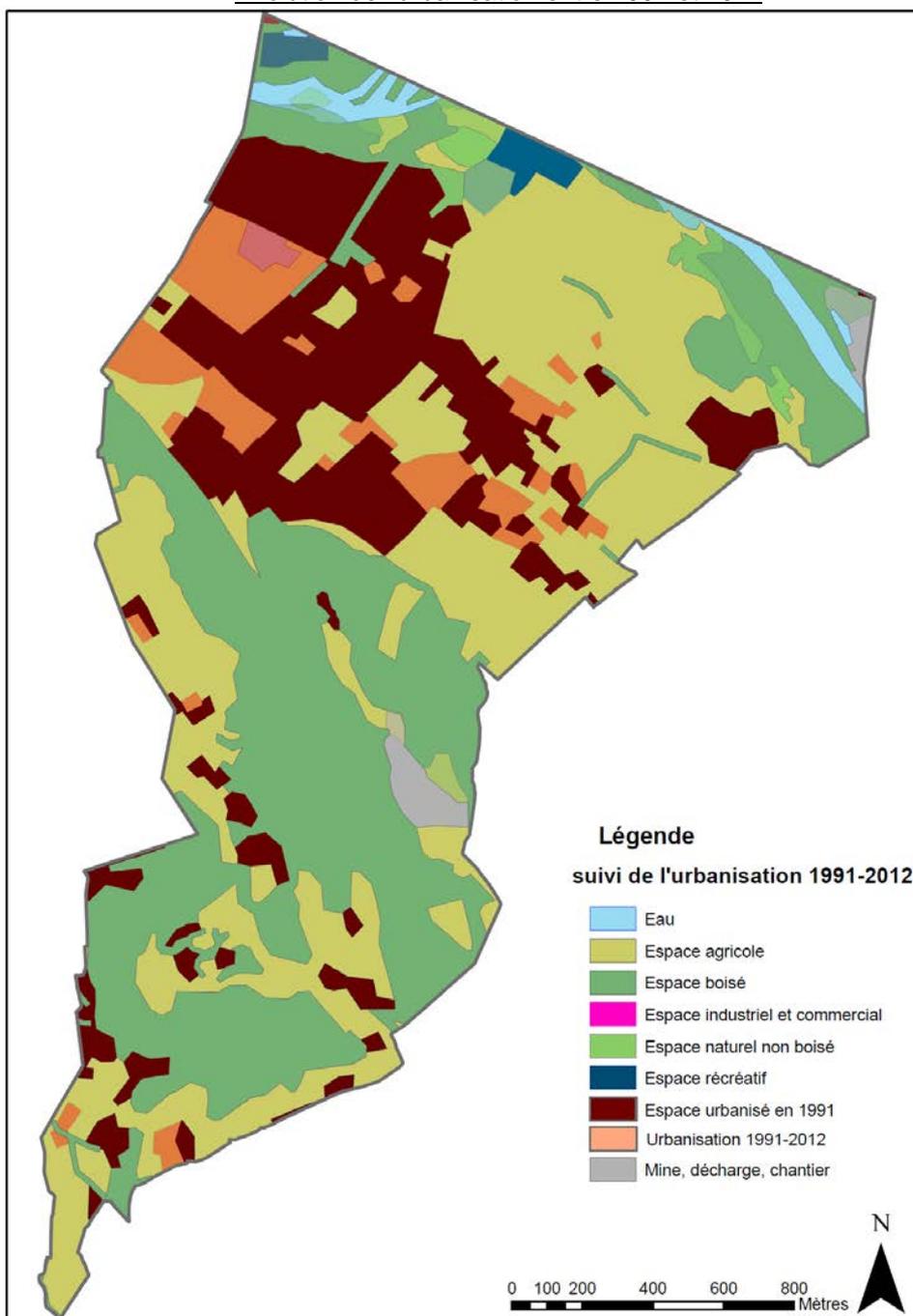
- L'agriculture n'est plus l'occupation du sol dominante. Les terrains qui y étaient consacrés dans la plaine du Gave ont pour la plupart été bâtis. L'outil foncier reste cependant intact dans les coteaux ainsi qu'aux abords du Gave de Pau – même si certaines parcelles délaissées sont retournées à l'état de boisements.
- Les espaces boisés représentent en 2012 35% du territoire. Il s'agit dorénavant de l'occupation du sol la mieux représentée. Alors que la tendance nationale est au grignotage des forêts, la commune en a gagné environ 5 ha entre 1991 et 2012. On doit ce phénomène à une protection très efficace des boisements existants ainsi qu'à l'arrêt de l'entretien de plusieurs prairies en bords de Gave. On remarque que les surfaces en eau ont progressé, ce qui semble dû à une modification du profil du Gave après la construction du stade d'eaux vives.
- Plus de 16 Ha, à l'origine agricoles, ont été artificialisés entre 1991 et 2012. La tâche urbaine a progressé par densification du tissu pavillonnaire (comblement des dents creuses, connexion d'opérations excentrées) et s'est tournée en direction de Gelos plutôt que de s'étaler sur l'ensemble de la plaine du Gave. Il subsiste cependant quelques terrains consacrés à l'élevage enclavés entre les opérations. Le mitage des coteaux a très peu évolué. On y compte seulement 4 ou 5 maisons de plus qu'en 1991. La vocation des espaces urbains a été diversifiée par le développement de 7Ha de surfaces commerciales, mais aussi la réalisation d'infrastructures de transport comme la rocade de l'agglomération paloise.

7.3 – Indicateurs de consommation de l'espace

7.3.1 – Suivi de la consommation d'espace par l'urbanisation

Suivi de la consommation de l'espace par l'urbanisation entre 1991 et 2012	
Evolution annuelle des surfaces urbanisées	
	1,4 Ha/an soit 0,35% de la surface de la commune
Part des surfaces urbanisées dans la superficie totale de la zone	
	21% en 1991 27% en 2012
Surface urbanisée par habitants (si on considère la population de 2009 = 1976 hab)	
	552 m ² de surface urbanisée/hab

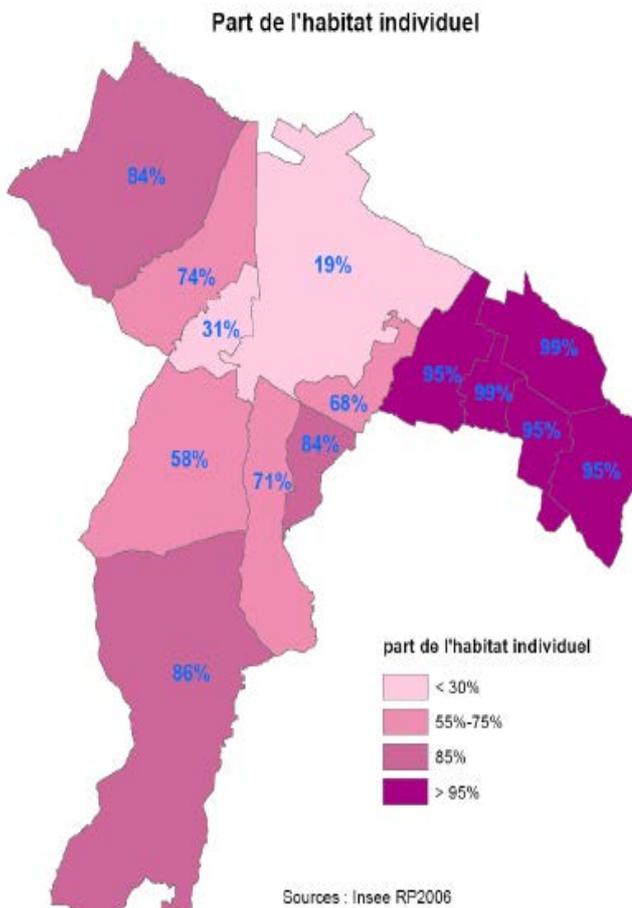
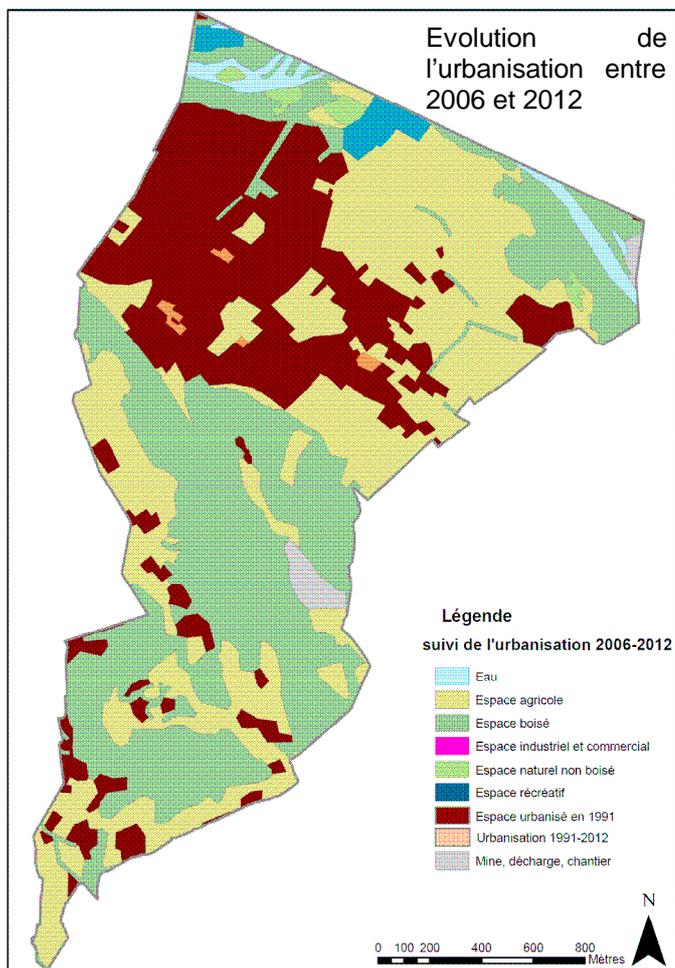
Evolution de l'urbanisation entre 1991 et 2012



7.3.2 – Dynamiques de construction dans les espaces urbanisés

Dynamiques de construction dans les espaces urbanisés	
Densité nette de logements	
	8,9 logements/ Ha de terrain urbanisé à vocation habitat en 2012
densité nette de logements neufs (<5ans)	
	5 logements neufs/ Ha de terrain urbanisé à vocation habitat (7 logements pour 1,4 Ha urbanisé entre 2006 et 2012)
Part de l'individuel dans la construction neuve de logements	
	100% des logements construits depuis 1991 relèvent de l'habitat individuel

La forme urbaine n'a quasiment pas évolué entre 2005 et 2012. La consommation d'espace a été très faible (1,4 Ha) et a privilégié le comblement des dents creuses existantes, elle n'a permis la construction que de 7 logements.



7.3.3 – Caractérisation de l'étalement urbain

Selon la définition CERTU, l'étalement urbain est caractérisé par une évolution des surfaces urbanisées plus rapide que celle de la population. Sur la période 1991-2012 :

- Le taux de croissance annuel moyen des espaces urbanisés a été de 1.49%
- Le taux de croissance annuel moyen de la population a été de -0.27%

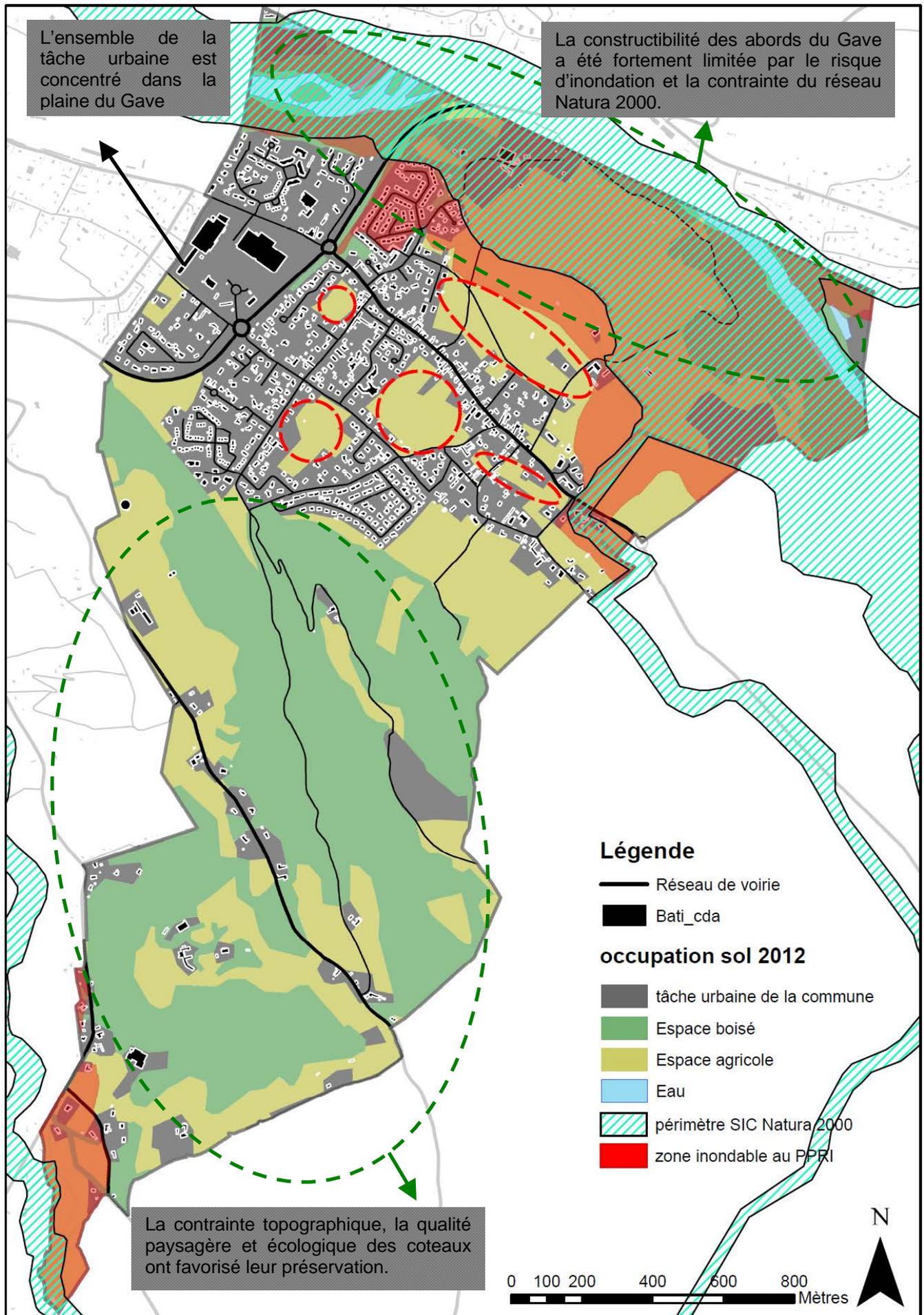
La commune a perdu des habitants alors que 26,5 Ha (dont 16,5 à vocation d'habitat) ont été artificialisés. Elle se trouve donc, sur la période et au regard de l'évolution « brute » de la population, en situation d'étalement urbain.

Cependant, il convient de préciser que le déficit démographique est principalement causé par la décohabitation des jeunes et la diminution de la taille des familles vivant sur la commune depuis plusieurs années. Il est donc plus pertinent de caractériser l'étalement urbain par rapport à l'évolution du nombre de logements, qui représente de manière plus juste la dynamique d'accueil de nouveaux habitants (où au moins les possibilités de l'impulser). Ainsi sur la période 1991-2012 :

- Le taux de croissance annuel moyen des espaces urbanisés à vocation habitat a été de 1.05%
- Le taux de croissance annuel moyen du parc de logement a été de 1.22%

Le nombre de logements a donc augmenté plus vite que l'artificialisation des sols qui découle de leur production. **La commune n'est donc pas en situation d'étalement urbain.**

7.4 – Les espaces à forte extension urbaine.



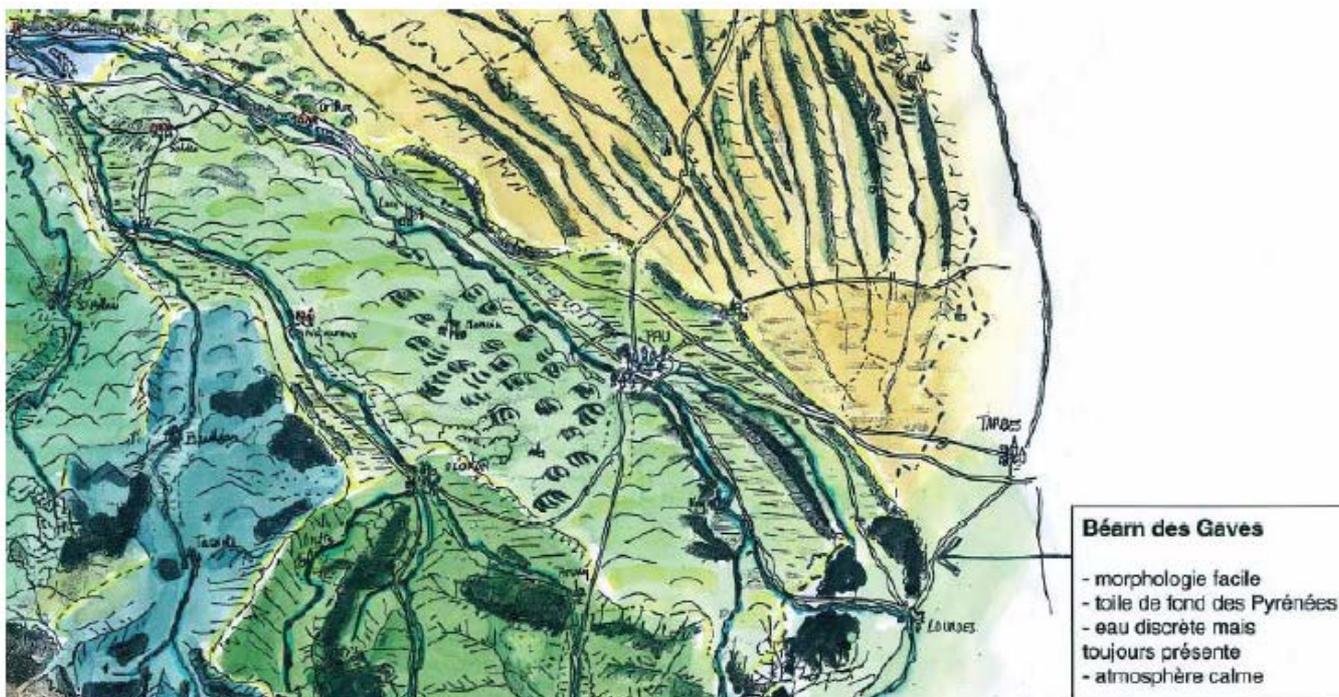
7.5 – Enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Une forme urbaine restée concentrée dans la plaine du Gave- L'absence de situation d'étalement urbain ou de mitage linéaire	<ul style="list-style-type: none">- Des potentialités d'extension limitées par les contraintes environnementales.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Densifier le tissu existant.	

LES ENJEUX :

- Limiter l'extension de la forme urbaine tant que les dents creuses identifiées permettent de poursuivre le développement de la commune.

8 – Le paysage



source : Atlas des paysages du département

la commune de mazères Lezons est rattachée à l'ensemble du Béarn des Gaves. Elle fait partie de l'entité « vallée du Gave de Pau » et de l'unité « Pau et son agglomération ».



L'entité « Pau et son agglomération » est caractérisée par une urbanisation dense connaissant un étalement périphérique important (zones d'activités et habitat pavillonnaire). Elle offre cependant de nombreuses vues sur des paysages remarquables :

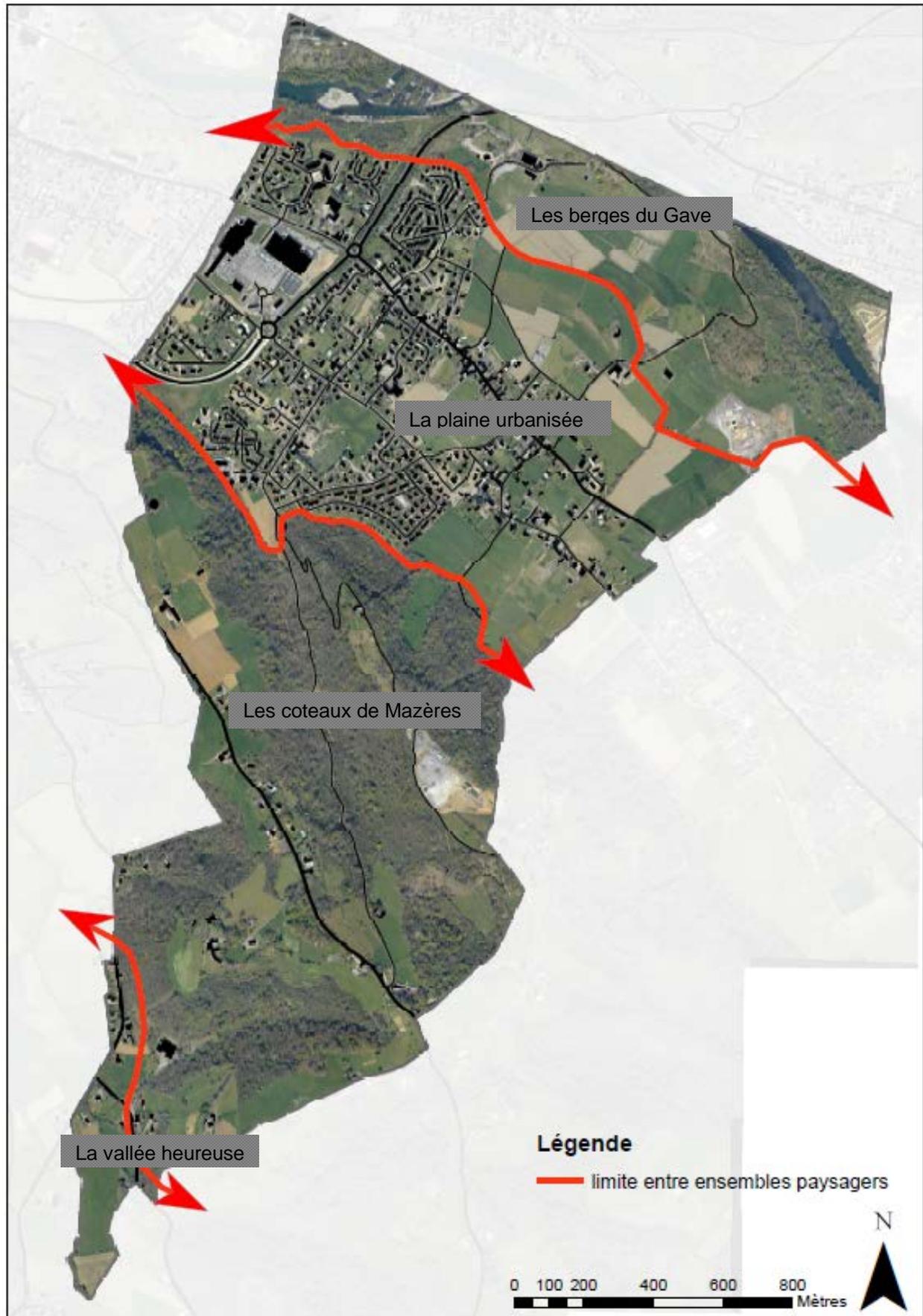
- Une qualité des vues sur les Pyrénées depuis le sommet des coteaux entaillant la vallée du Gave, et des coteaux Sud de l'agglomération
- Un patrimoine architectural préservé dans les cœurs de villages ainsi que les villas anglaises des coeaux.
- Une présence du Gave de plus en plus ténue au fur et à mesure de l'anthropisation de son linéaire.

La commune de Mazères-Lezons, située en interface de plusieurs de ces ensembles remarquables, a une diversité et une qualité paysagère unique sur l'agglomération.

8.1 – Identification des entités paysagères.

Des coupures nettes dans la topographie et l'occupation du sol permettent de délimiter sur le territoire des ensembles ayant chacun une identité paysagère propre.

Délimitation des entités paysagères



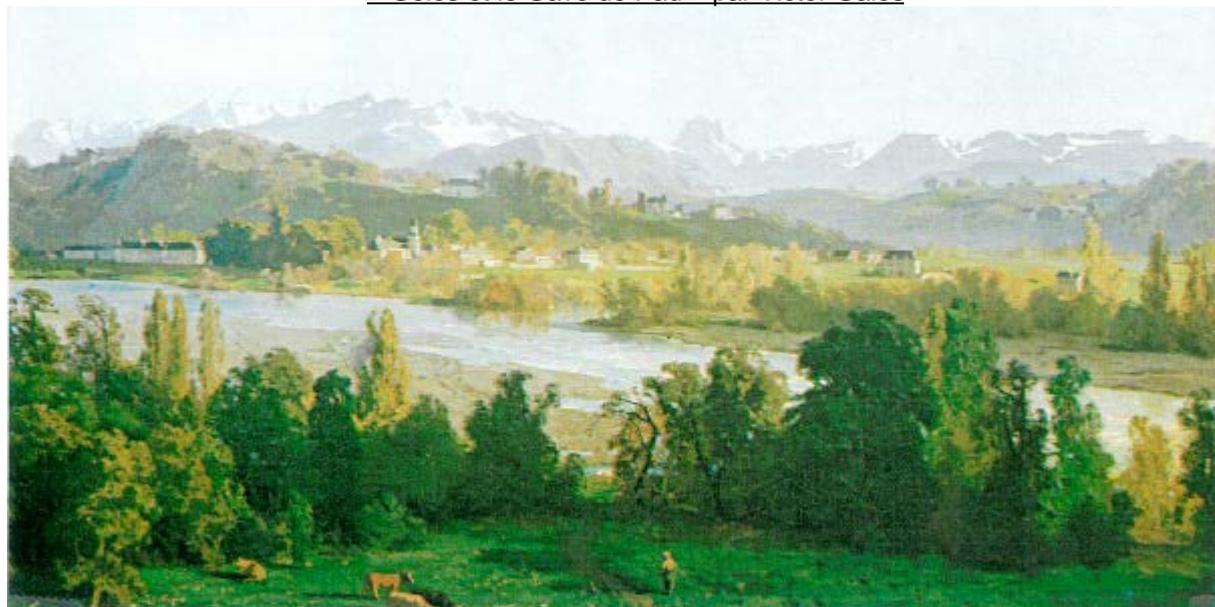
- **Les berges du Gave de Pau** offrent à la vue espace ouvert, peu urbanisé, essentiellement composé de parcelles agricoles mais aussi d'espaces de saligue sous couvert forestier. Il y a en outre été implanté plusieurs équipements de loisir (plaine des sports) et infrastructures d'exploitation des ressources naturelles (champs captants, puits d'extraction de gaz).
- **La plaine du Gave** où s'est concentrée l'urbanisation. L'homogénéité pavillonnaire y a largement banalisé le paysage, mais reste tempérée par la variété des typologies architecturales, la présence de secteurs de bâti traditionnel d'opérations ayant des identités marquées.
- **Les coteaux de Jurançon** constituent un espace paysager unique, singularisé par sa topographie et son caractère naturel. Les boisements à base de chêne y occupent la plus grande partie de l'espace, laissant une place plus faible à l'agriculture. Ils sont restés préservés du mitage urbain.

Vue sur Mazères-Lezons depuis le coteau de Franqueville



8.2 – Les berges du Gave

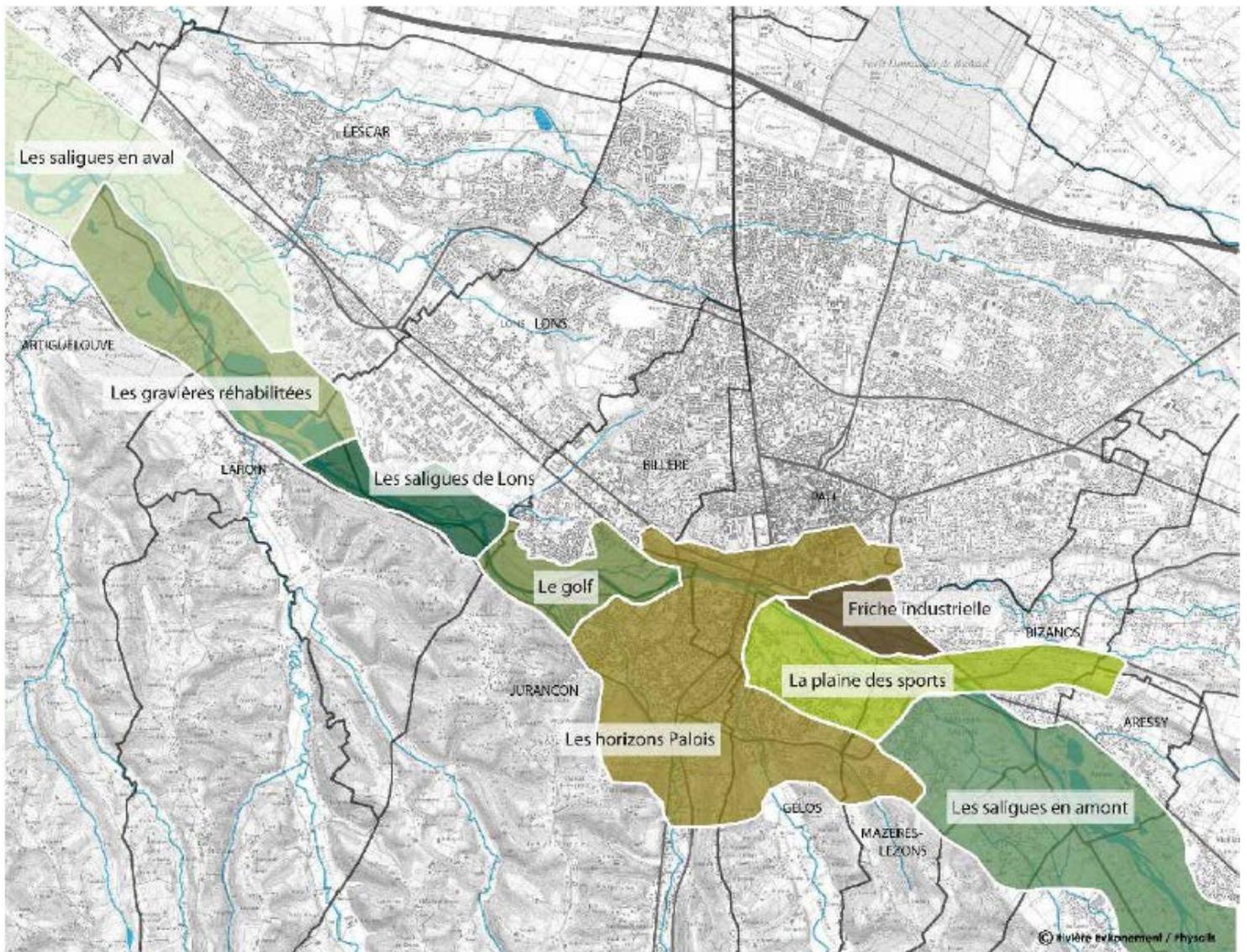
« Gelos et le Gave de Pau » par Victor Galos



Le corridor alluvial du Gave de Pau constitue une entité paysagère remarquable. Depuis la promenade du boulevard des Pyrénées, balcon urbain donnant un point de vue unique sur les montagnes, les horizons palois se déclinent sur trois plans étagés qui communiquent les uns avec les autres: le Gave et ses saligues en contrebas, les collines boisées du piémont sur lesquelles se trouvent de nombreux domaines, villas et châteaux, et la chaîne des Pyrénées en arrière scène. Si on considère le Gave de Pau comme un ensemble homogène dans sa globalité, le découpage de cette entité à l'échelle de la communauté d'agglomération de Pau qu'il traverse nous permet d'identifier 8 unités de territoire cohérentes dans leurs aspects, leurs dynamiques végétales, hydrauliques, ou socio-économiques.

8.2.1 – Une variété des occupations du sol

Chaque portion se distingue par des caractéristiques et des enjeux propres.

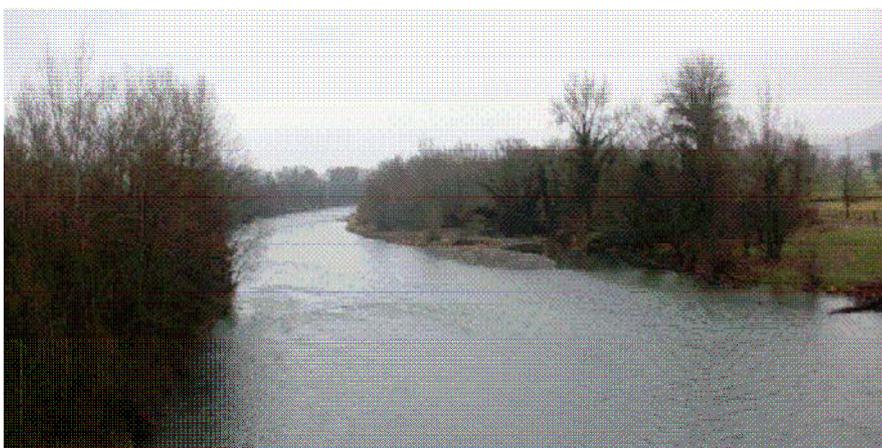


CARTE DES UNITES PAYSAGERES

source : schéma directeur d'aménagement des berges du Gave

La cohérence conférée par l'ouverture du paysage masque la diversité des usages du sol. Ainsi, le diagnostic réalisé dans le cadre du schéma directeur du parc naturel urbain du Gave identifie plusieurs unités paysagères dont certaines englobent des secteurs de la commune.

8.2.1 – Unité 1 : Les saligues en amont



Cette unité se caractérise avant tout par un aspect beaucoup plus rural que le reste de la communauté d'agglomération paloise. La saligue, ramassée contre le Gave, n'est accessible que par un sentier de promenade. Elle occulte le cour d'eau qui n'est plus visible que par de rares percées. Elle est étendue à l'Est par une haie et un bosquet de platanes qui constituent les seuls éléments venant égayer le paysage.



Vu du sentier, le Gave est totalement masqué par la saligue



Bosquet de platanes

En effet, sorti des boisements, la plaine du Gave offre une perspective très ouverte et morne, qui plus est dégradée par la présence ponctuelle d'installations liées à l'exploitation de gaz, pylônes électriques et grillages entourant les captages AEP. Le village et le versant boisé des coteaux en arrière plan lui confèrent tout de même une grande qualité.

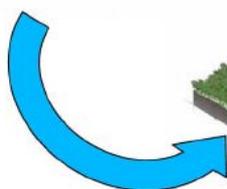


Paysage de la plaine



Station TIGF

Il n'y a pas si longtemps, le Gave de Pau offrait des paysages en mouvement constant. Aujourd'hui, sans ses saligues, il ne serait plus qu'une rivière banale. Pourtant ces espaces sont les secteurs les plus convoités par les exploitations de granulats. A travers ces blocs diagramme comparatifs on peut voir l'impact qu'a pu avoir la gravière à Aressy sur les saligues et le Gave ces 50 dernières années. On peut voir notamment que le lit mineur de la rivière a été fortement canalisé.



50 ans d'évolution de la saligue

source : schéma directeur d'aménagement des berges du Gave

8.2.2 – Unité 2 : La plaine des sports



Cette unité de paysage regroupe l'essentiel des activités de pleine nature et de loisirs de la communauté d'agglomération Paloise. Outre le caractère patrimonial du haras où le stade d'eau vive, on trouve de nombreuses autres installations sportives plus conventionnelles. Il s'agit notamment sur la commune de la plaine des sports.

La saligue a été réduite à un fin ruban par les équipements, et a même disparu à certains endroits, ce qui ouvre des perspectives intéressantes sur le coteau de Franqueville à Bizanos. Le paysage est structuré par le quadrillage des terrains de jeux et les platanes à leurs abords. Cependant, dès qu'on s'en éloigne la plaine reprend son caractère morne et vide en raison de l'absence d'effets « masque ».

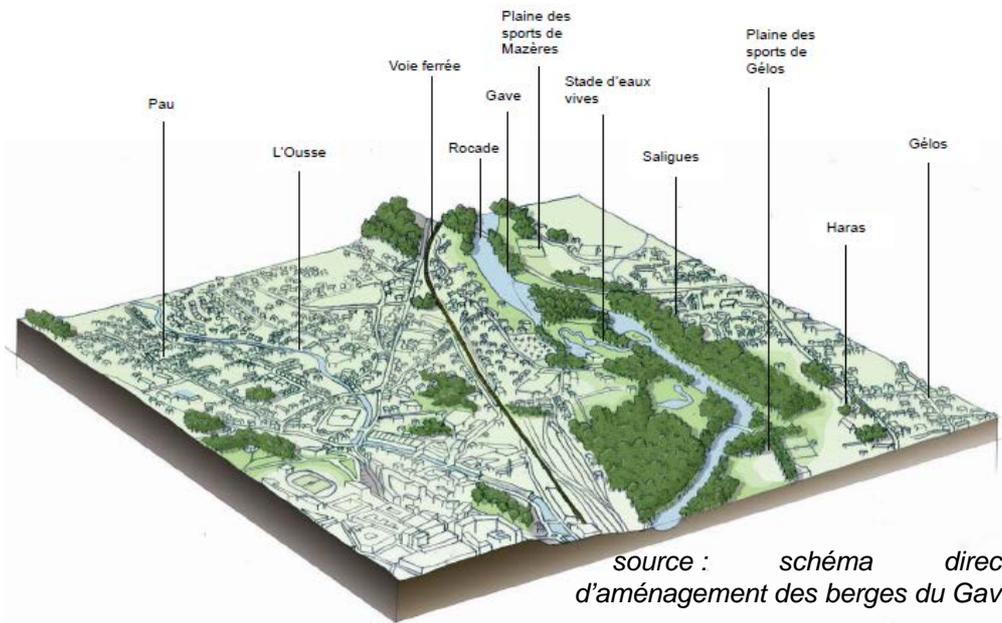
Le pont de la rocade et le dépôt de la saligue ne s'intègrent pas à l'ensemble naturel et agricole.



Paysage de la plaine



Pont de Franqueville

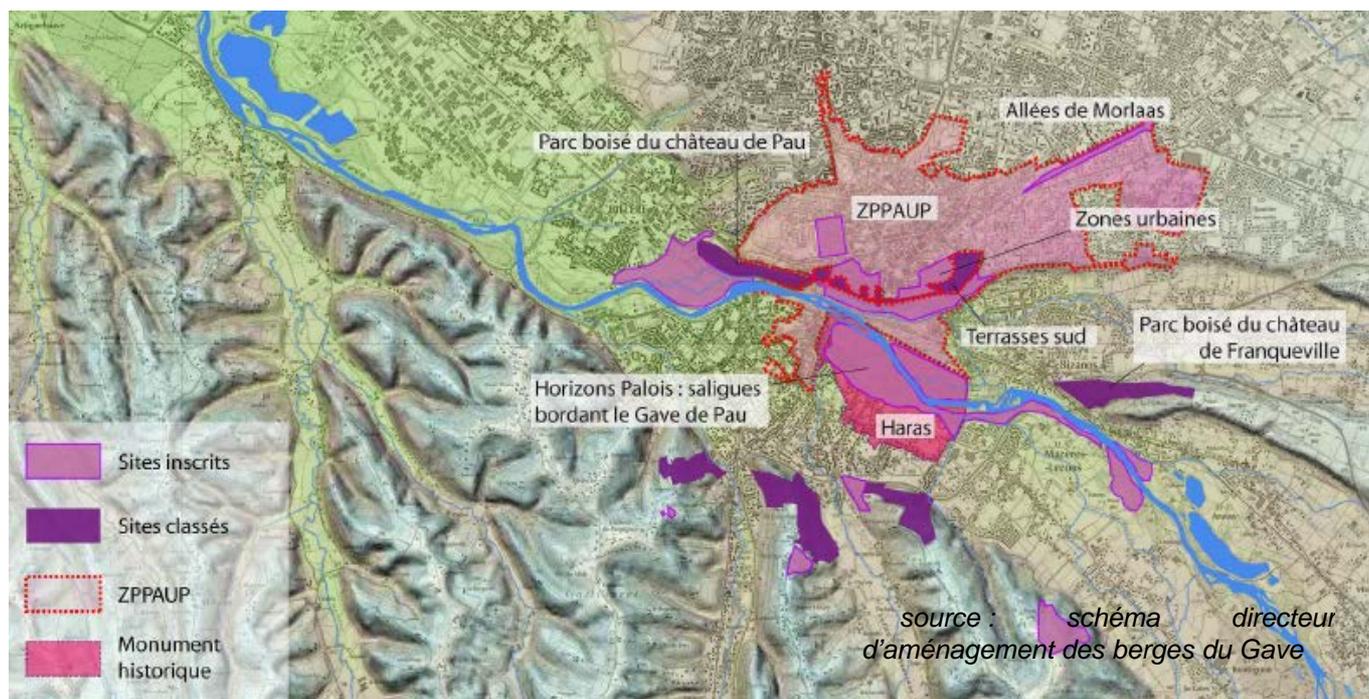


source : schéma directeur d'aménagement des berges du Gave

8.2.3 – Unité 4 : Les Horizons paloïs



Cette unité paysagère est peut-être la plus étendue sur l'ensemble des différentes séquences du corridor alluvial du Gave de Pau et la plus dense en termes de patrimoine, qu'il soit naturel ou architectural. Elle ne concerne sur la commune que les saligues situées à l'Ouest du Pont de Franqueville, classées au titre des horizons paloïs.



Les saligues sont ici plus aménagées, le sentier de promenade bien visible et les abords engazonnés. Les boisements de rive, entretenus, laissent voir le cour du Gave et la rive droite, notamment le stade d'eau vive. Le cour d'eau présente ici un profil particulier, marqué par des divagations et îlots boisés.

Le paysage a donc un caractère moins naturel. Il est beaucoup plus entretenu et débouche, vers le Sud, directement sur les habitations plutôt que sur une plaine agricole.



Saligues et stade d'eau vive en arrière plan



Saligues et stade d'eau vive en arrière plan

8.3 – La plaine urbanisée

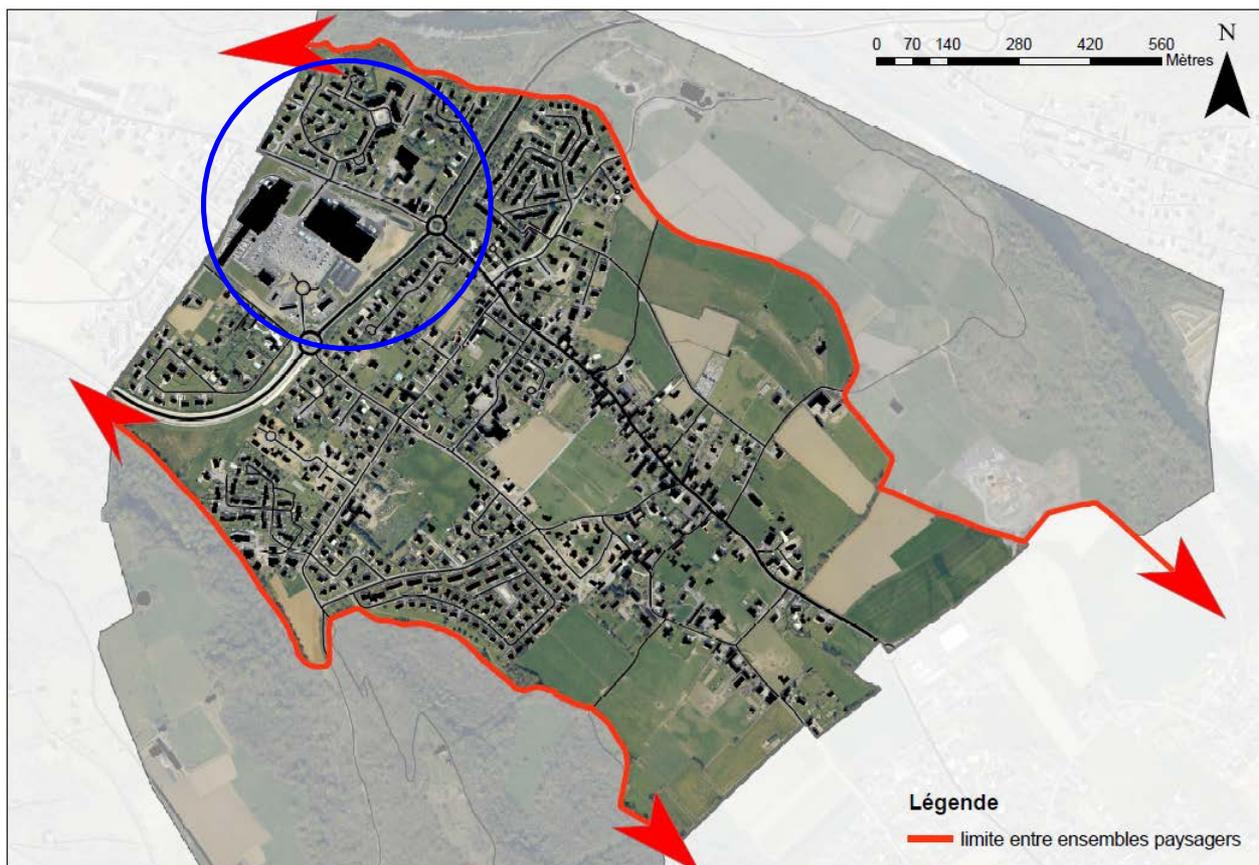
Le paysage de la plaine, enclavé entre les perspectives naturelles du Gave et des coteaux, est beaucoup plus urbanisé bien qu'encore marqué par sa vocation agricole antérieure.

Le village s'étant développé brutalement, principalement par superpositions de lotissements pavillonnaires en extension du bourg rural, les typologies architecturales et urbaines apparaissent relativement variées. Le risque de banalisation du bâti patrimonial reste cependant élevé, surtout au vu de la qualité souvent médiocre des opérations récentes.

Le secteur d'entrée de ville, isolé par la rocade de contournement, comprend de grandes et moyennes surfaces commerciales.

8.3.1 – L'entrée de ville

Le secteur d'entrée de ville correspond à la partie Nord Ouest du territoire située entre la rocade de contournement et Gelos. Son paysage se distingue de celui du reste de la plaine urbanisée, presque exclusivement pavillonnaire, par une prédominance de l'activité commerciale et plusieurs opérations d'habitat collectif et/ou intermédiaire.



L'entrée dans la commune, que ce soit par la rocade de contournement ou la route de Gelos, laisse en retrait les secteurs pavillonnaires, totalement masqués par les buttes anti-bruit et aménagements végétalisés dans

le premier cas et par les haies des habitations ou du Leclerc dans le second. Le champ de vision du promeneur est donc focalisé par le linéaire de voirie. Le paysage reste cependant agréable, surtout grâce aux plantations et engazonnements des bords de rocade.

La forme imposante de l'hypermarché Leclerc, dont le traitement paysager, assez sommaire, consiste en une haie d'arbres épars, vient par contre renforcer le caractère neutre et standardisé des points de vue.

Le secteur apparaît donc banalisé, semblable à la plupart des abords de rocade, en portaux avec l'identité rurale et naturelle de la commune.



Hypermarché Leclerc



Source : Christophe Broichot

Traitement paysager de la rocade.

Au Nord de la route de Gelos et à l'entrée dans le bourg, après le rond point RD100 / RD37, on retrouve plusieurs opérations collectives et intermédiaires datant des années 80.



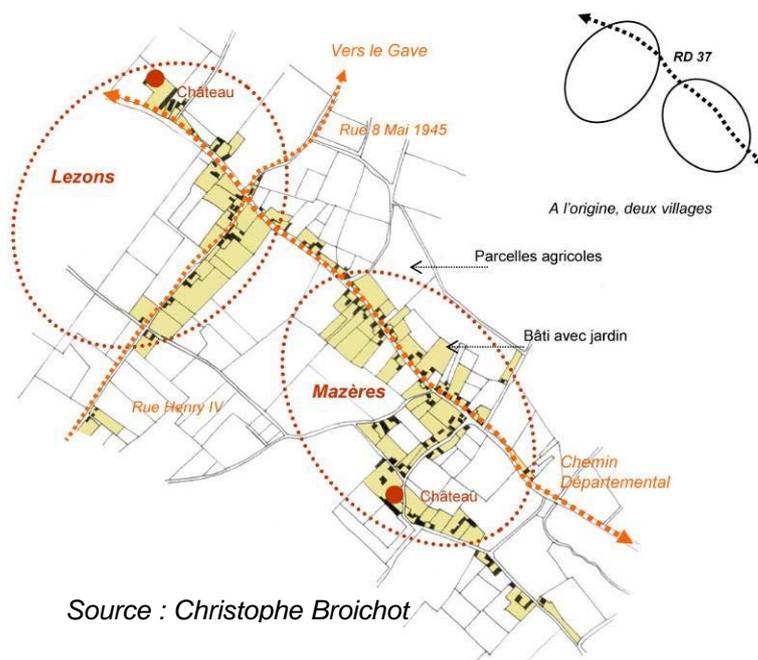
Source : Christophe Broichot

8.3.2 – Le bourg historique

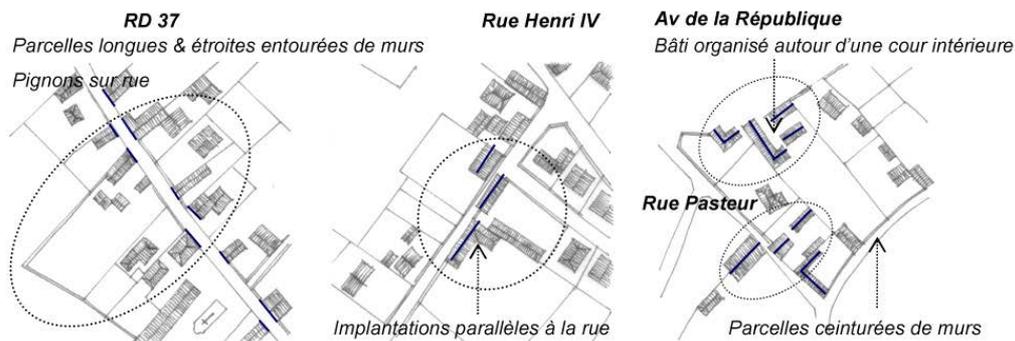
Le noyau de bâti ancien, regroupant également les structures administratives de la commune, prend la forme d'un village rue le long de la RD37, la rue Henri IV et la rue Pasteur.

Il a une identité architecturale et urbaine particulière. Le parcellaire est organisé en lanières avec des fonds de jardin. Les maisons, d'anciennes fermes, sont implantées, selon les rues, directement à l'alignement de la voie et donnent à voir une façade latérale ou arrière, souvent aveugle, prolongée par des murs en galets.

Des constructions plus récentes sont venues s'intercaler dans les vides existants.



Source : Christophe Broichot



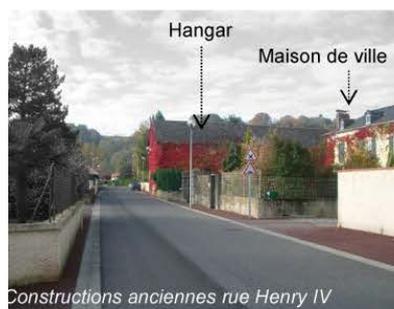
Source : Christophe Broichot

Les typologies architecturales du centre ancien présentent de légères variations selon l'époque de construction.

- Aux 17 & 18^e siècles
 - L'implantation des bâtiments d'habitation s'est faite parallèlement à la rue.
 - Ce type de construction, simplement constitué par deux pièces qui se suivent et dont les ouvertures se situent sur les pignons, s'établit sur une parcelle étroite et longue.
- Au 19^e siècle
 - La maison expose sa façade au Sud ou au Sud-est: les ouvertures sont au soleil et la maison tourne le dos au mauvais temps.
 - D'ordinaire, le pignon se trouve en bordure de la rue. Celle-ci présente alors une succession de pignons séparés par l'étendue des cours. Il se prolonge par un long mur de clôture percé d'un grand portail au centre et d'une petite porte laissant passer charrettes et piétons.
 - Perpendiculairement à la maison d'habitation et proche de celle-ci, est installé la grange-étable, de forme rectangulaire et de finition moins soignée.

Les maisons témoignant de cette époque constituent un véritable témoignage en terme de mémoire et d'identité pour la commune. Les murs délimitant l'espace public sont de véritables éléments identitaires, surtout le long de la rue Pasteur et de l'Avenue du Général de Gaulle.

Aussi important que les volumes imposant venant en alignement sur rue, les murs de galets haut de plus de 1,5 mètres participent au caractère particulier de Mazères-Lezons.



Constructions anciennes rue Henry IV

En bordure de l'Av de la République : Maisons et constructions agricoles organisées autour de cours intérieures



Rue du bourg ancien: la rue Pasteur



Mur ancien maçonné en galet

Source : Christophe Broichot

L'urbanisation se fait de plus en plus lâche au fur et à mesure que l'on progresse en direction d'Uzos. Le front bâti perd sa continuité et des champs viennent s'intercaler entre les habitations.



Source : Christophe Broichot

8.3.3 – Les secteurs pavillonnaires

Le développement urbain très rapide et peu planifié des années 70 et 80 a généré sur la plaine une juxtaposition d'une multitude de lotissements possédant chacun ses caractéristiques propres. Ce développement d'ilots bâtis va générer un mitage des espaces agricole de la plaine et l'enclavement de certaines parcelles au sein tissu urbain.



Source : Christophe Broichot



Source : Christophe Broichot

L'imbrication des prairies d'élevage (bien plus vastes que de simples « dents creuses ») et du bâti pavillonnaire confère une identité particulière à ces secteurs d'habitat. Elle ménage des respirations paysagères et préserve un caractère rural que la commune perd de plus en plus vite au fur et à mesure de l'avancée des lotissements modernes.

Les styles architecturaux, voiries, clôture de ces derniers sont réalisés en complète autonomie et souvent en rupture avec le reste du village et participent activement à la banalisation de ses éléments patrimoniaux. Si les formes de parcellaires sont assez variées, les typologies des maisons sont en revanche assez peu diversifiées. Le pavillon est l'élément récurrent dans le tissu urbain et « noie » les quelques demeures rurales qui subsistent. Les caractéristiques dépendent avant tout de l'époque de construction et du standing recherché :

- Les lotissements des années 70 sont introvertis et accueillent des maisons assez diverses mêlant catalogues et réinterprétation des formes locales.
- Les lotissements des années 1980, 1990 se sont plus ouverts et maillés les uns aux autres ou reliés au réseau de voirie communal.

On assiste ainsi à une **uniformisation et surtout à une standardisation des types architecturaux présents sur la commune**. Maisons de catalogues, implantées sans prise en compte du contexte, viennent modifier l'image et le caractère de Mazères-Lezons. Le référent qui était les maisons de bourg, les anciennes fermes et les murs de galets qui avaient pour rôle une transition et un lien spatial a été envahi et presque remplacé par des opérations d'envergures. Au phénomène de l'apparence de maison de maître ... faire apparence d'ancien et de cossu

De la maison basse en rez-de-chaussée, à la maison cossue à étage, se voulant être une vague réinterprétation du style local, en passant par l'édification dispersée de vraies fausses anciennes maisons cossues, la variété dans la standardisation est large.



De la réinterprétation des volumétries ou des « styles locaux » ... assez intéressant ...



Au pavillon standardisé choisit sur catalogue ...



Au phénomène de l'apparence de maison de maître ... faire apparence d'ancien et de cossu



Source : Christophe Broichot



En passant par l'apparition de grosses maisons se voulant être une réinterprétation du style local

8.4 – Les coteaux

8.4.1 – Un ensemble homogène sur l'agglomération

Le paysage des coteaux de Mazères-Lezons vient s'inscrire dans une unité plus vaste constituée par les coteaux de Jurançon, Gan, Gelos et Mazères.

En règle générale, le fond de vallée est conservé en prairie, ou boisé, alors que les versants sont cultivés (maïs ou vigne à Jurançon et Gan).

Les pratiques agricoles (céréales, prairies fauchées) ont une influence prépondérante sur la qualité des vues. Elles favorisent l'entretien des haies et boisements avec lesquels les terrains cultivés constituent des mosaïques alternant fermeture et ouverture.

Les contrastes de couleur, entre les verts foncés des arbres, les verts plus vifs des prairies et les dorés des champs apportent une diversité bien plus importante que dans les paysages de monoculture de la plaine. Le jeu des volumes est également très intéressant. En effet, les arbres des haies, de forme très cylindrique et de tailles différentes, sont sur des terrains très uniformes de par leur couleur et leur faible pente. Ils accrochent donc le regard et leur côté aléatoire rend ce paysage plus ponctué, plus vivant.

Quelques fermes se trouvent entre les vallons. Elles sont placées au centre d'un lot défriché ou d'autres fermes isolées. Les façades des logis sont orientées vers le soleil et protègent des pluies arrivant de l'Ouest.



Illustrations : quelques photographies des coteaux pour montrer l'ambiance qui s'en dégage. Le côté aléatoire des boisements et des reliefs atténue l'aspect rigoureux des découpages parcellaire et des stries des cultures.

Source : Muriel Irribaren

8.4.2 – Les spécificités du paysage de Mazères Lezons

Les coteaux de Mazères se distinguent par la densité et la conservation des boisements ainsi que par la faiblesse du mitage pavillonnaire. Ils donnent une image plus « sauvage » que ceux de Jurançon ou Gan. Quelques constructions se distinguent mais sont relativement bien intégrées dans leur environnement.

- Leur versant Nord est l'élément essentiel du paysage visible depuis le bourg. Il a un caractère véritablement omniprésent. Très pentu et boisé, il comporte tout de même en sommet de crête quelques constructions banales datant des années 60. Leurs volumes sont massifs et se détachent sur l'horizon. Il conviendra de limiter leurs possibilités d'extension.

A de rares exceptions, notamment au niveau la zone artisanale, des terrains agricoles ou naturels ont été préservés au pied du versant. Ils limitent le caractère brusque de la rupture de pente.

Omniprésence du paysage des coteaux depuis le bourg



Source : Christophe Broichot

Espace de transition entre la plaine et les coteaux



Source : Christophe Broichot

Constructions pavillonnaires se découpant en sommet de crête



- L'entrée se fait par la route de Piétat, encadrée de feuillus et, de manière ponctuelle, quelques portails suivis d'allées. Ces entrées sont signalées comme étant celles de villas mais les jardins ou constructions sont peu visibles car plus enfoncés dans le bois. La vue est en général masquée par des bois épais.

- En passant sur les sommets de crête, nous pouvons nous rendre compte que les coteaux sont relativement peu exploités. En effet, ils sont très pentus et le passage des engins mécanisés serait difficile. Les quelques pâturages bovins émaillant les zones boisées confèrent à ce paysage un aspect très rural, très traditionnel. Les maisons récentes apparaissent alors en crête aux abords de la route. Leur altitude et leur emplacement leur confèrent un panorama d'exception sur la vallée heureuse et le Sud du bourg de Gelos. Le type de maisons et leur localisation privilégiée montrent là aussi l'engouement pour s'isoler du bourg et faire bâtir en hauteur plutôt que dans les lotissements de la plaine.



Les milieux de versants sont très peu anthropisés. Les sommets de crête, déboisés, sont caractérisés par la présence d'espace déboisés, comprenant des habitations (corps de fermes, maisons de maître et plus rarement pavillons récents).

Ils ouvrent de vastes panoramas sur les coteaux de Gelos et la vallée heureuse.



- Les fonds de vallée, notamment celui de la vallée heureuse, ont pu être cultivés lorsqu'ils étaient suffisamment plats et larges. Les boisements ont été conservés à mi pente et assez souvent en sommet de crête également.

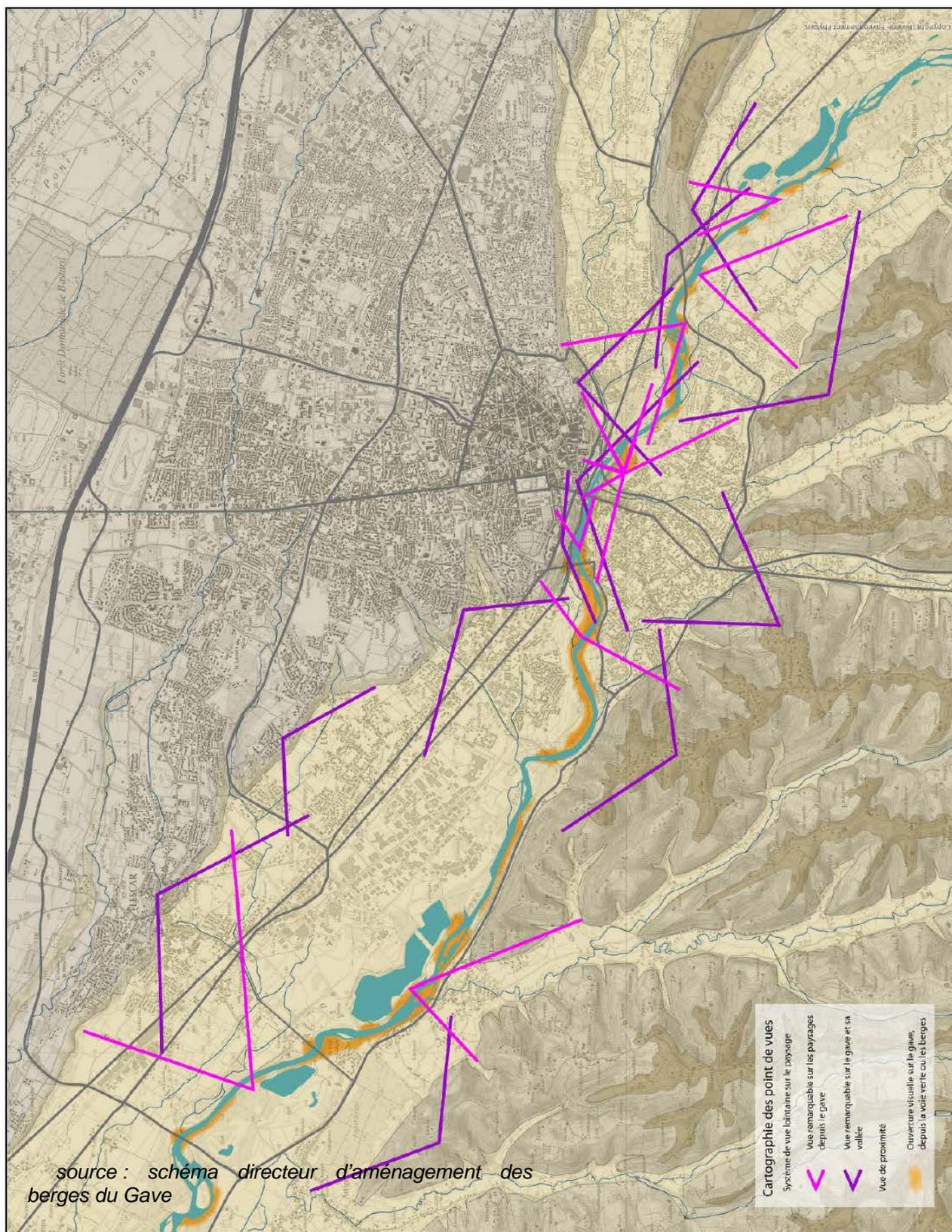


8.5 – Réciprocité des points de vue

Le paysage offert par la succession saligue/bourg/coteaux trouve un intérêt à une échelle beaucoup plus large que celle de la commune. En effet, il est visible depuis le boulevard des Pyrénées et constitue un élément primordial de l'ensemble dit des « horizons palois » qui a patrimonialisé les points de vue urbains comme naturels de la vallée du Gave.

Carte des points de vue remarquables

Source : IGN



- Les vues de proximité

Lorsque l'on parcourt la future voie verte, la saligue fait un effet de rideau ménageant par endroits des ouvertures qui offrent des vues de largeurs variables sur le Gave. Ce jeu d'ouverture et fermeture, rythme le parcours et permet de mettre en valeur certains cadres visuels remarquables. L'intérêt du cheminement réside aussi dans ce jeu d'ombre et de lumière qui enrichit les perceptions des utilisateurs ; Ils sont mis à l'écart de la rivière par un écran de végétation puis à la faveur d'une porosité reviennent à une échelle de proximité. La variation des percées joue sur les rapports d'échelle des perceptions ; des porosités étroites favorisent des vues de proximité, des vues perpendiculaires, qui affirment le lien à l'eau, alors que de larges ouvertures permettent de prendre la mesure de la force du Gave en offrant des vues sur la totalité du lit mineur, des atterrissements et de la végétation adjacente.



8.6 – Enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Le caractère préservé de la saligue et des coteaux- La présence des ensembles paysagers les plus remarquables de l'agglomération	<ul style="list-style-type: none">- La disparition des structures paysagères linéaires dans la plaine du Gave- La banalisation de l'architecture du bourg
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- S'inscrire dans une approche intercommunale de la gestion des ensembles paysagers.	<ul style="list-style-type: none">- Ne pas réglementer les extensions des constructions existantes en sommets de crête

LES ENJEUX :

- perpétuer les protections paysagères, très efficaces, qui avaient été mis en œuvre par le POS
- accompagner les programmes de valorisation paysagère définis par l'étude secteur Sud et le parc naturel urbain du Gave

